This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA
Taylor Institution.

4/—

14 [illegible] 16

RECHERCHES CRITIQUES

SUR LES

RELATIONS POLITIQUES

DE

LA FRANCE AVEC L'ALLEMAGNE

DE 1292 A 1378

PAR ALFRED LEROUX

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES ET DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.

PARIS

F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, 67

1882

Sur l'avis de M. Gabriel Monod, directeur de la conférence d'Histoire, et de MM. J. Roy et G. Fagniez, commissaires responsables, le présent mémoire a valu à M. Alfred Leroux le titre d'*Élève diplômé de la section d'Histoire et de Philologie de l'Ecole pratique des Hautes Etudes.*

Le Directeur de la conférence d'Histoire,
GABRIEL MONOD;

Les Commissaires responsables,
J. ROY, G. FAGNIEZ;

Le Président de la section,
L. RENIER,
Membre de l'Institut.

ERRATUM

Pages 7, 15 et 89, *lignes* 5, 16 et 10, *au lieu de* aggression, *lisez* agression.
Page 7, *ligne* 13, *au lieu de* 842, *lisez* 862.
Page 7, *ligne* 41, *au lieu de* concéder, *lisez* coïncider.
Page 45, *ligne* 31, *au lieu de* 1244, *lisez* 1214.
Page 25, *ligne* 33, *au lieu de* aggresseurs, *lisez* agresseurs.
Page 27, *ligne* 20, *au lieu de* Gottfried, *lisez* Godefroy.
Page 29, *ligne* 40, *au lieu de* 1409, *lisez* 1049.
Page 56, *ligne* 18, *au lieu de* Estrevent, *lisez* Ostrevant.
Page 65, *ligne* 1, *au lieu de* projetait, *lisez* projetât.
Page 70, *note* 2, *au lieu de* Groetz, *lisez* Graetz.
Page 73, *ligne* 8, *au lieu de* ligne, *lisez* ligue.
Page 90, *ligne* 26, *au lieu de* Galéran, *lisez* Waléran.
Pages 104 et 105, *note* 1, *au lieu de* Chron. Sampetr., *lisez* Chron. Sancti Petri Erfurt. (comme à la page 107, note 2).
Page 133, *ligne* 20, *au lieu de* était, *lisez* est.
Page 155, *ligne* 12, *au lieu de* XVIe siècle, *lisez* XIIIe siècle.
Page 177, *ligne* 3, *au lieu de* Jehan, *lisez* Jean.
Page 199, *ligne* 7, *au lieu de* se dirigea, *lisez* se dirige.
Page 207, *ligne* 1, *au lieu de* auquel, *lisez* à qui.
Page 210, *note* 3, *au lieu de* Kerwin, *lisez* Kervyn.
Page 219, *note* 18, *au lieu de* Aymon de Savoie, *lisez* Aimon de Savoie.
Passim, *au lieu de* Burchard, *lisez* Burkhard.
Passim, *au lieu de* Kerwin, *lisez* Kervyn.
Passim, *au lieu de* Baudouin, *lisez* Beaudouin.

TABLE DES MATIÈRES

Préface IX

Introduction, 843-1292 1

I. — Relations de la France avec l'Allemagne, depuis le traité de Verdun jusqu'à l'avènement de Philippe-Auguste, 843-1180.

II. — Relations de la France avec l'Allemagne, depuis l'avènement de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Rodolphe de Habsbourg, 1180-1292.

III. — Relations de la France avec la Hongrie et la Bohême, antérieurement à l'année 1292.

Philippe le Bel et Adolphe de Nassau, 1292-1298 59

Philippe le Bel et Albert d'Autriche, 1298-1308 97

Philippe le Bel et Henri VII de Luxembourg, 1308-1314 125

Louis de Bavière et les derniers Capétiens, 1314-1328 156

Louis de Bavière et Philippe de Valois, 1328-1350 172

I. — Premières alliances d'Edouard d'Angleterre avec les seigneurs des Pays-Bas, 1326-1336. — Premières relations de Philippe de Valois avec lesdits seigneurs, 1328-1334.

II. — Premières relations de Philippe avec Louis de Bavière, au temps de Jean XXII, 1328-1334.

III. — Suite des relations de Philippe avec Louis de Bavière, au temps de Benoit XII, 1335-1337.

IV. — Négociations des ambassadeurs anglais aux Pays-Bas et auprès de Louis de Bavière contre Philippe, 1336-1337.

V. — Négociations de Philippe, en Allemagne, 1337. — Alliance de Louis de Bavière et d'Edouard, 1337-1338.

VI. — Intervention de Benoit XII, au commencement de 1339. — Préparatifs de guerre en Allemagne contre Philippe, 1339. — Nouvelle intervention de Benoit XII, 1340.

VII. — Reprise des relations entre Philippe et Louis de Bavière, après la trève d'Esplechin. Sept. 1340-avril 1346. — Intervention de Clément VI, 1342-1346. — Compétition de Charles de Moravie, 1346.

VIII. — Dernières négociations d'Edouard et de Philippe en Allemagne, 1346. — Premières relations de Charles de Moravie, roi des Romains, avec Philippe, puis avec Jean, fils du roi, 1346-1347. — Alliance de Charles de Moravie avec Edouard, 1348.

IX. — Politique de Philippe de Valois, dans le Cambrésis et en Dauphiné.

Charles de Luxembourg et Jean le Bon, 1350-1364 253

Charles de Luxembourg et Charles V, 1364-1378 271

Appendice 287

Erratum 291

Chartres. — Imprimerie Durand Frères, rue Fulbert.

A

K.-A.-Martin HARTMANN

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE

PROFESSEUR AU GYMNASE ROYAL DE LEIPZIG.

Mon cher ami,

Vous m'avez dédié votre thèse de docteur; permettez qu'à mon tour j'inscrive votre nom à la première page de ce travail, dans les sentiments de cordialité et d'estime qui vous ont inspiré vous-même.

A. L.

PRÉFACE

Ce n'est point l'histoire des relations politiques de la France avec l'Allemagne au XIVe siècle que nous prétendons retracer ici : notre ambition présente ne vise pas si haut. Nous n'avons voulu que préparer cette histoire encore obscure, en rassemblant les matériaux qui serviront à l'écrire un jour. A l'exemple de MM. Scheffer-Boichorst, Huillard-Bréholles et J. Heller, qui ont traité le même sujet pour quelques règnes antérieurs à celui d'Adolphe de Nassau[1], nous avons borné nos efforts à élucider les questions de toute nature que suscite l'examen attentif des textes. Au mérite près, notre travail est donc la continuation du leur, puisque nous commençons précisément à la date où M. J. Heller s'est arrêté. Grâce à ce dernier et à ses deux devanciers, on savait déjà ce que furent les relations politiques des deux pays de 1180 à 1292. Nos recherches avancent cette histoire d'un siècle, jusqu'à la mort de Charles de Luxembourg, 1378.

Mais le progrès consiste presque uniquement à montrer que les ambitions, les défiances, les jalousies des règnes précédents subsistent par les mêmes causes et se traduisent de la même manière au XIVe siècle qu'au XIIIe. De là une certaine monotonie que nous n'avons pu éviter, parcequ'elle est inhérente au sujet. Si le théâtre change et si les acteurs se renouvellent avec les années, l'intrigue reste à peu près toujours la même : ambassades, conférences, négociations avec la papauté ou avec le roi d'Angleterre, c'est perpétuellement

[1] Voy. la note à la page 3 de l'*Introduction*. — Nous renvoyons à la *Revue historique* de mai-juin 1879 (pp. 174 et ss.) le lecteur désireux de savoir où en sont les recherches de l'érudition sur cette matière.

le même défilé. Pourtant, au XIVe siècle, la guerre avec l'Angleterre plaça la rivalité des deux peuples dans des conditions nouvelles : c'est la plus sérieuse modification que nous aurons à constater.

Pour beaucoup d'historiens, le conflit franco-allemand date de la lutte de François Ier contre la maison d'Autriche, c'est-à-dire du commencement du XVIe siècle. La vérité, c'est qu'il a pris naissance au XIIe siècle, sous Philippe-Auguste, et a subsisté pendant tout le moyen âge, par les mêmes raisons qui l'ont perpétué du XVIe siècle jusqu'à nos jours. La question allemande dans notre histoire est antérieure de deux siècles à la question anglaise, si l'on considère leur point de départ respectif : le traité de Verdun pour la première, la conquête de l'Angleterre par les Normands pour la seconde. Mais la question allemande existe encore, alors que l'autre est depuis longtemps résolue.

Il y a, pour le sujet qui nous occupe ici, une division naturelle que nous avons nous-même recommandée ailleurs, consistant à distinguer dans les relations de nos rois avec l'Empire celles qui sont nées des événements généraux de l'histoire, de celles qui ont été provoquées spécialement par la question des frontières des deux Etats. Dans cette seconde division rentrent naturellement tous les actes de l'autorité royale ou impériale qui visent les provinces situées dans l'ancien royaume de Lothaire I. La distinction nous a paru peu utile cependant pour certains règnes, et nous ne l'avons pas très scrupuleusement observée. Toutefois nous persistons à croire qu'il y aurait avantage à l'introduire d'une façon permanente dans une histoire générale de ces relations.

Un mot sur la façon dont nous nous sommes acquitté de notre tâche. Et d'abord, plus d'un texte inédit ne nous est connu que par l'analyse qu'en ont donnée Boutaric, Bethmann-Hollweg ou M. Waitz[1]. Plus d'un aussi, qui a vu le jour dans les récentes publications faites en France et en Allemagne, a dû nous échapper, en raison de l'impossibilité où nous avons été de dépouiller toutes les collections publiées dans ces

[1] Nous en prévenons le lecteur chaque fois qu'il y a lieu.

deux pays depuis les Regestes de Bœhmer. Enfin nos recherches personnelles dans les dépôts d'archives ont été assez restreintes et n'ont porté que sur quelques points pour l'étude desquels les textes imprimés étaient manifestement insuffisants.

Ce sont là, nous ne nous le dissimulons pas, de réels défauts qui nous mériteront sans doute les sévérités de la critique. Mais toute notre bonne volonté n'a pu prévaloir contre la force des circonstances qui nous retenaient loin des grandes bibliothèques de Paris et d'Allemagne. C'est toute notre excuse.

L'on s'étonnera peut-être aussi de constater que certaines monographies récentes[1] n'ont point été mises à profit par nous dans le présent travail. Mais l'omission est de parti pris. A notre sens, il est sage, lorsqu'on aborde un sujet neuf de tout point, de se soustraire à l'influence des idées de ceux qui ont pu l'effleurer déjà avec des préoccupations différentes. C'est plus tard seulement que la coordination des travaux partiels relatifs à une même époque et le contrôle des uns par les autres deviennent indispensables.

C'est aussi par une considération analogue que nous avons été si sobre de généralisations. Quand les premières relations de la France avec l'Allemagne auront été étudiées règne par règne, année par année, il sera possible alors de faire en toute sûreté la synthèse des événements particuliers et d'écrire enfin l'histoire des origines du conflit franco-allemand. Nous avons cru qu'il suffisait d'indiquer dans cette préface les grandes lignes du sujet, et de rappeler sommairement à l'occasion les idées et les principes qui ont dominé la question.

Telle a été notre méthode. Si la critique ne la juge pas trop défavorablement, nous tenterons peut-être un jour, les circonstances aidant, de mener jusqu'à la fin du moyen âge l'étude que nous avons entreprise.

Limoges, août 1879.

Alfred Leroux.

[1] Par ex., la brochure de Müller : Der Kampf Ludwigs des Baiern mit der roemischen Curie. Tubingue, 1879.

INTRODUCTION

843-1292

I

C'est au traité de Mersen en 870 que remonte véritablement la séparation de la France et de l'Allemagne, si l'on considère avant tout sous ces deux noms deux domaines linguistiques différents. Les frontières dont convinrent alors Charles le Chauve et Louis le Germanique furent en effet, assez exactement celles mêmes des deux langues allemande et française. Mais si les singulières délimitations fixées vingt-sept ans plus tôt par le traité de Verdun se trouvèrent de la sorte supprimées, ce fut pour peu de temps, et elles furent bien vite rétablies par la formation de deux nouveaux royaumes : celui de Boson dans la vallée du Rhône, avec Vienne pour capitale, 879, et celui de Zwentibold dans la vallée de la Meuse, 895. Il est donc logique de prendre pour point de départ des relations politiques de la France avec l'Allemagne ce traité de 843, qui constituait entre les deux pays un territoire neutre pour la possession duquel, pendant des siècles et jusqu'aux temps modernes, rois de France et empereurs d'Allemagne devaient tant négocier et tant combattre.

Lorsqu'on jette un coup d'œil sur la carte de Gaule, l'on connaît immédiatement l'indestructible unité physique de ce pays dans les limites que les Anciens lui attribuaient. Les deux principaux affluents de la rive gauche du Rhin naissent l'un et l'autre en terre française. De Bâle à Genève et de Genève à Nice, les torrents du versant occidental des Alpes et du Jura descendent tous vers cet autre torrent qu'on appelle le Rhône, en coupant de leurs cours rapides une

vallée profonde qui a été le premier berceau de la Gaule civilisée.

Comment donc la longue bande de territoire qu'arrosent ces affluents de gauche du Rhin, de la Saône et du Rhône a-t-elle pu vivre politiquement si longtemps à l'écart de la France? C'est que le traité de Verdun n'avait point tenu compte des limites naturelles que nous venons de constater, parce que, depuis le v° siècle, elles ne coïncidaient plus avec les limites de la langue et de la race. Or le traité de Verdun ne put jamais être effacé, même par celui de Mersen qui était cependant un compromis acceptable pour tous. Le souvenir du premier subsista toujours, et, avec le souvenir, le désir pour quelques-uns de ressusciter à leur profit les souverainetés locales qu'il favorisait. L'œuvre d'isolement politique et de morcellement territorial qui se produisait également ailleurs rencontra donc de ce côté, à l'origine, des facilités particulières qui firent de la Lorraine, du comté de Bourgogne et de la Provence, non plus de simples comtés ou duchés, mais des royaumes. C'est à ce titre qu'ils revendiquèrent d'abord leur indépendance.

Ainsi s'explique la séparation de ces pays d'avec la France. Leur sujétion à l'Allemagne est un fait quelque peu postérieur qui a d'autres causes.

La première, c'est que l'indépendance de ces petits royaumes était fatalement condamnée à prendre fin à bref délai. Enserrés entre deux grandes monarchies, ils devaient tomber, par la loi du régime féodal, sous la suzeraineté de celle des deux qui était la plus capable de retenir pour elle-même la domination. Or, à ce point de vue, l'Allemagne était en avance sur la France dès le milieu du x° siècle. Qu'étaient nos derniers Carolingiens, nos premiers Capétiens eux-mêmes devant les empereurs ottoniens? Pourtant, si la puissance de ces derniers et de leurs successeurs était telle qu'ils purent prendre, presque sans coup férir, toute la partie méridionale du royaume de Lothaire I (traité de 1027), il y eut une autre cause plus immédiate et plus réelle de la main mise par eux sur la partie septentrionale. Là, en effet, une portion du pays était de langue allemande depuis que la population gallo-romaine avait été refoulée derrière la Meuse. L'autre était de langue française. Réunis par la politique en 843, ces deux éléments hétérogènes d'un même Etat s'entraînèrent mutuellement pendant le x° siècle tour-à-tour vers l'Alle-

magne et vers la France, jusqu'à ce que l'élément allemand, venant à prévaloir par suite de diverses circonstances que nous indiquerons plus tard, retint l'autre finalement sous la suzeraineté de l'Empire.

Il est digne de remarque que le divorce de Mersen ne fut jamais pris au sérieux. La preuve, c'est que, dès l'année 879, Louis III et Karloman laissèrent Louis de Saxe occuper à leur détriment tout l'ancien royaume de Lothaire II. Dans leur faiblesse, les Carolingiens de France ne pouvaient rien alors contre cette violation du traité de 870. Quand ils protestèrent un peu plus tard, ce fut pour intervertir les rôles à leur profit. Mais il ne surent point avoir le dernier mot, et lorsque, à la fin du XIIe siècle, Philippe-Auguste tentera de rattacher à son royaume quelques-uns de ces territoires de langue française, il se heurtera au droit de l'empereur d'Allemagne qui, au nom d'une suzeraineté déjà vieille de trois siècles, maintiendra l'œuvre bâtarde inaugurée à Verdun et reprise cinquante ans plus tard par Arnulph.

Il était nécessaire d'indiquer ces lignes générales avant d'aborder le récit de relations qui seront le plus souvent, dans leur objet, la conséquence du traité de Verdun. Est-ce à dire que, durant tout le moyen âge, les empereurs d'Allemagne et les rois de France n'aient point eu d'autre motif de se rencontrer et de se combattre que la nécessité de régler la question de leurs frontières? Nullement: mais à toutes les époques, presque sous tous les règnes, leur attention se porte sur la Meuse et le Rhône, et leurs efforts tendent à maintenir ou à rompre, selon leurs intérêts opposés, le mariage forcé que les politiques réunis à Verdun avaient ménagé entre deux races différentes.

Entrons maintenant dans le récit des événements [1].

[1] Nous exposerons les faits aussi exactement que possible d'après quelques travaux publiés dans ces dernières années sur les relations de la France avec l'Allemagne au moyen âge, travaux dont nous avons déjà rendu compte dans la *Revue historique* de mai 1879 : Scheffer-Boichorst, *Deutschland und Philipp II August*. Joh. Heller, *Deutschland und Frankreich in ihren politischen Beziehungen*, 1270-1291.

Pour le règne de Saint Louis nous avons suivi Huillard-Bréholles qui, dans son Introduction à l'*Historia diplomatica Friderici II*, a consacré deux chapitres à l'étude des relations entre la France et l'Allemagne. Pour la période comprise entre le traité de Verdun et l'avènement de Philippe-Auguste, nous avons suivi M. Henri Martin et surtout M. J.

Les trois fils de Louis le Pieux avaient cru que le partage opéré à Verdun ne porterait point atteinte à l'unité politique du vaste empire dont ils héritaient. Ils considéraient qu'ils recevaient chacun une part du domaine paternel pour l'administrer dans l'intérêt commun, et l'expression « *in nostro communi regno* », que l'on rencontre quelquefois dans les actes de leurs chancelleries, atteste qu'ils eurent la simplicité de croire à cette chimère. Ils essayèrent en effet de la réaliser, et, dans les premiers temps de leur règne, ils se réunirent assez fréquemment pour prendre des mesures communes à tout l'Empire, ou pour exercer à l'égard les uns des autres les devoirs de charité et de fraternité qu'exigeaient les circonstances. En octobre 844, ils se rassemblent à la villa Judith près Biedenhofen; en 847 et 852, à Mersen près Maestricht. Malheureusement cette bonne volonté des trois frères ne pouvait prévaloir contre la force des choses. Les peuples divers que la forte main de Charlemagne ne tenait plus réunis en un même faisceau ne songeaient guère à pratiquer les uns vis-à-vis des autres la fraternité dont leurs souverains donnaient l'exemple. Inégaux par la race, la langue, les mœurs, la civilisation, comment eussent-ils pu obéir aux mêmes lois ? L'unité religieuse leur était offerte; mais cette unité ne pouvait être qu'extérieure chez des peuples tournés au christianisme par des moyens si différents. Comment les croyances des Saxons, convertis de la veille sur un signe de Charlemagne, eussent-elles pu se confondre avec celles des Gallo-Romains, évangélisés dès le IIIe siècle par des apôtres comme Stremonius, Gatien, Denis, Paul, Martial, Trophime et Saturnin ? Que l'on compare, comme intelligences, ces deux contemporains : Hincmar, archevêque de Reims, et Luisbert, archevêque de Mayence, et l'on concevra assez bien la distance qui séparait même dans le domaine religieux les peuples que représentaient ces deux grands prélats du IXe siècle.

L'effort des copartageants de l'Empire pour conserver intacte l'unité politique établie par Charlemagne ne pouvait donc aboutir. Il ne fut point de longue durée d'ailleurs, car les querelles ne tardèrent point à naître entre ces fils d'un

Zeller. Ce dernier, dans son *Histoire d'Allemagne*, a donné une attention toute particulière aux relations politiques des deux pays.

même père. La première qui doive nous arrêter fut provoquée entre Charles le Chauve et Louis le Germanique par la mort de Lothaire I en 855. Avant de mourir, le roi d'Italie, qui avait hérité du titre impérial, avait partagé son empire entre ses trois fils [1]. Louis avait reçu l'Italie, Charles la vallée du Rhône sous le nom de royaume de Provence [2], Lothaire II la rive gauche du Rhin qui, de son nom, s'appela bientôt Lotharingie. De Louis il ne pouvait être question entre les deux oncles ; Charles ne les gênait guère non plus. Quant à Lothaire, ils eussent bien voulu remanier à son détriment le traité de Verdun. Ils n'osèrent cependant et attendirent une occasion plus favorable. Elle ne devait se présenter qu'au bout de quinze ans. Ce retard a peut-être dévié pour des siècles le cours des évènements qui nous occupent ici. Qui peut dire ce qui fut advenu de la Lotharingie si, dès 855, Charles le Chauve et Louis le Germanique eussent convenu des limites qu'ils devaient établir en 870? Ce partage si rationnel n'avait peut-être besoin pour subsister que d'un plus long passé. Mais nous ne pouvons sur une simple conjecture reconstruire rétrospectivement l'histoire. Il nous importe davantage de rechercher pourquoi les deux rois de la Francie orientale et de la Francie occidentale portaient tant d'intérêt à cette rive gauche du Rhin qu'ils avaient laissé attribuer au roi d'Italie douze ans plus tôt.

Charles le Chauve, qui résidait à Paris, n'eût peut-être pas songé à contester la donation faite à Lothaire II : mais il en était autrement de Louis de Germanie. Celui-ci, dès 844, avait quitté Ratisbonne, sa résidence favorite, pour Francfort, dont il fit la capitale de son royaume. Ce fait, qui semble peu important en lui-même, était gros de conséquences. Le roi de Germanie, s'il fût demeuré dans la vallée du Danube, eût sans aucun doute tourné toute son attention du côté des populations slaves de l'Est, les Tchèques et les Serbes, qui promenaient sans cesse la dévastation sur les frontières de l'Allemagne nouvelle. Transplanté sur les bords du Mein, à quelques lieues du Rhin, il se préoccupa naturellement davantage de ce qui se passait à l'ouest de son royaume. Puisque la langue

[1] A Orbe.

[2] Charles avait choisi Lyon pour capitale, et c'est dans cette ville qu'il mourut en 863.

allemande s'étendait au delà du Rhin, puisque l'évêché de Strasbourg dépendait de Mayence, puisque Aix-la-Chapelle avait été la capitale de Charlemagne, puisqu'enfin ce pays était le pays même des Francs, pourquoi donc la Francie orientale s'arrêterait-elle aux rives du grand fleuve ?

Ces convoitises de Louis le Germanique, limitées comme elles devaient l'être par celles de Charles le Chauve, aboutirent à une solution qui valait mieux à tous égards que celle dont Lothaire I avait poursuivi la réalisation. Ce dernier, en faisant attribuer à son oncle Drogon, archevêque de Metz, le titre de primat de la Gaule et de la Germanie, en choisissant Metz elle-même pour capitale de son royaume gallo-franc, en convoquant enfin ses deux frères sur son territoire pour juger leurs différends, Lothaire I, disons-nous, avait voulu constituer entre la future France et la future Allemagne un état neutre où se seraient rencontrés, pour se confondre et s'harmoniser ensemble, les intérêts des deux peuples voisins. Mais ce que Lothaire I eût peut-être fondé avec le temps et par la vertu de son titre d'empereur, on ne pouvait l'attendre du faible Lothaire II, qui s'estimait trop heureux d'avoir le droit de vivre entre ses deux frères pour chercher le moins du monde à se mêler de leurs affaires. Aussi Louis de Germanie et Charles le Chauve ne tardèrent pas à se tourner de nouveau l'un contre l'autre. En 858, le roi de France était occupé à défendre sa capitale contre les pirates normands qui avaient pénétré dans le royaume par l'embouchure de la Seine. Il comptait peut-être sur le secours de son frère qui, lui aussi, avait vu son territoire ravagé par ces barbares. Bien loin de là, Louis profite des embarras de Charles pour franchir le Rhin, traverser l'Alsace et pousser ses bandes jusqu'aux environs de Troyes. Que voulait-il ? On ne le sait pas au juste, peut-être relever l'Empire à son profit. L'expédition échoua d'ailleurs, grâce à l'énergie non point de Charles le Chauve, (le pauvre roi s'était laissé battre par les Normands), mais de l'archevêque de Reims, Hincmar, qui, soutenu par les évêques de Châlons et de Rouen, fit entendre à l'envahisseur des paroles sévères, toutes pleines de reproches et de menaces. L'Allemand eût volontiers passé outre ; mais le courage des vassaux de Charles avait été relevé par la fermeté d'Hincmar et ils osèrent offrir la bataille à Louis le Germanique (janv. 859). Celui-ci, se jugeant inférieur à ses adversaires, n'eut garde d'accepter et revint sur ses pas.

Lothaire II fit preuve, lui aussi, à ce même moment, d'une certaine résolution. Il réunit à Metz (mai 859) les principaux prélats de son royaume et de celui de Charles, et tous ensemble sommèrent le roi de Germanie de donner satisfaction à son frère pour l'injuste aggression que ce dernier venait de subir. Louis le Germanique se soumit, et après deux entrevues avec son frère, à Worms et à Strasbourg, il conclut avec lui et avec Lothaire II un traité d'amitié qui fut scellé dans l'église S.-Castor de Coblentz, au commencement de l'année 860.

Ce traité n'empêcha pas Louis le Germanique d'entrer dans la coalition formée par Charles de Provence et Salomon de Bretagne contre le roi de France, en 842. Mais cette coalition fut sans grandes conséquences et nous ne nous y arrêterons pas.

Peu s'en fallut, à la mort de Lothaire II (août 869), que tout son royaume ne passât au roi de France. Un certain nombre de prélats et de seigneurs de la Lotharingie offrirent à Charles le Chauve de se donner à lui, s'il voulait seulement se faire couronner à Metz. Hincmar le poussait à accepter ; Charles s'y décida et reçut la couronne des mains de l'archevêque de Reims, dans l'église Saint-Etienne, en présence des évêques de Metz, de Toul et de Verdun. Puis, se dirigeant de là sur Aix-la-Chapelle, le roi y fit une entrée triomphale et l'on put croire un instant que cette audacieuse usurpation allait se faire accepter de tous. Usurpation, disons-nous, car le droit germain stipulait expressément le partage égal des biens, même entre les ascendants du défunt. Aussi Louis le Germanique se hâta de réclamer. Il franchit le Rhin et marcha droit avec les siens sur Aix-la-Chapelle. Les deux frères allaient ils régler par les armes le différend qui les divisait ? Ils firent mieux que cela ; ils traitèrent sur la base d'un partage à peu près égal du royaume en litige. La conférence eut lieu entre Mersen et Herstall. C'est là qu'on rédigea le traité que nous avons indiqué au début de cette introduction comme étant véritablement l'acte de séparation de la France et de l'Allemagne (9 août 870).

Les historiens ne sont pas encore parvenus à préciser exactement les limites qu'établissait cette transaction. Une chose semble certaine toutefois : c'est qu'on chercha à faire concéder le plus possible la frontière politique avec la frontière des deux langues. Tâche difficile, car les circonscriptions

ecclésiastiques empiétaient sur les deux domaines, puisqu'elles remontaient aux premiers temps de la Gaule chrétienne. Il eût fallu recourir à des démembrements auxquels personne ne voulait consentir. L'influence de cette double considération amena sans doute des compromis qui rendent fort malaisée l'entreprise de tous ceux qui essayent de retrouver sur ce point la réalité des faits.

Ce traité de Mersen eût dû pour le moins mettre fin aux discordes des deux frères : il n'eut pas même cet heureux résultat. Louis et Charles se réunirent de nouveau à Maestricht pour essayer de parfaire l'œuvre commencée. Mais ce fut en vain. La mort de leur frère, Louis d'Italie, allait d'ailleurs les mettre aux prises une troisième fois ; et comme le traité de 870 ne fut jamais sincèrement accepté de tout le monde, il n'en resta pour les contemporains qu'un souvenir bien vite effacé, mais que l'historien moderne doit pourtant recueillir avec soin.

Louis d'Italie mourut au mois d'août 875 : mais la longue maladie qui le mit au tombeau avait commencé dès 872. Ce furent pour ses deux frères de Gaule et de Germanie trois années d'attente, dont ils prirent à peine soin de dissimuler l'impatience. Chacun d'eux croyant à la fin prochaine de l'empereur s'efforçait de disposer l'avenir en sa faveur: Louis le Germanique en traitant avec l'impératrice à Trente, Charles le Chauve en circonvenant le pape Jean VIII. En fait, il y avait déjà rivalité profonde entre les deux rois. Mais ils se contenaient encore et continuaient, à Liège ou à Tribur, ces entrevues de famille qui, au lendemain du traité de Verdun, avaient maintenu une apparence d'unité dans l'empire démembré de Charlemagne.

L'empereur mort, on se précipite sur l'héritage. Charles le Chauve fut le plus prompt à s'en saisir, quoique Louis le Germanique eût envoyé ses deux fils en Italie pour arrêter la marche de son frère. Lui-même s'etait jeté sur la Francie occidentale dans l'espoir que Charles rebrousserait chemin. L'énergie d'Hincmar sauva encore une fois le royaume de l'invasion germanique, ou du moins en prévint les conséquences. Louis, qui s'était avancé jusqu'à Attigny sans trouver nulle part les défections qu'il avait espérées, dut s'en retourner à la nouvelle de la mort de sa femme Emma. Pendant ce temps, le roi de France recevait à Rome la couronne impériale des mains du pape Jean VIII (25 déc. 875).

Le triomphe de Charles le Chauve parut à jamais assuré par la mort du roi de Germanie survenue l'année suivante. Toutefois la tentative de garder à la France toute la rive gauche du Rhin devait échouer. Charles pénétra bien jusqu'à Aix-la-Chapelle et Cologne ; mais le nouveau roi de Franconie, Louis, se porta à sa rencontre, bien décidé à revendiquer pour lui-même cette part de l'héritage paternel : Charles le Chauve recula.

Un autre fils de Louis le Germanique, Karloman de Bavière, menaça plus gravement encore le pouvoir du nouvel empereur. A la tête d'une forte armée, il passa en Italie pendant que Charles conférait à Pavie avec le pape. Charles prit peur et rentra en France, laissant ainsi le champ libre à son ennemi. Le sceptre de Charlemagne était trop lourd aux mains de ce roi de France. La mort vint l'en délivrer quelques semaines plus tard (octobre 877).

L'Empire était encore une fois détruit. Louis le Bègue, jusqu'en 879, Louis III et Karloman jusqu'en 884, se contentèrent d'exercer leur pouvoir de rois dans les limites de l'ancienne Gaule. Ils ne surent point toutefois le faire beaucoup respecter, puisque Boson se fit élire roi de Provence à leurs dépens, 879 [1]. En Allemagne, la faiblesse des fils de Louis le Germanique était la même. Ces descendants dégénérés du grand empereur espérèrent retrouver quelque force en se rapprochant les uns des autres. Ils se réunirent dans ce dessein à Gondreville, en Lorraine, 880, et prirent en commun quelques résolutions importantes contre ceux qui refusaient de se soumettre à leur autorité, comme les Normands. Mais la « fraternité carolingienne » était de moins en moins possible. L'entrevue de Gondreville fut sa dernière manifestation.

Les contemporains, encore pleins du souvenir de Charlemagne, s'imaginèrent que l'absence d'un héritier direct de l'empereur était la cause de tous les malheurs du temps, et ils crurent avoir trouvé le remède en reconstituant l'unité politique fondée par lui. En 882, la couronne impériale est offerte à Charles le Gros par quelques grands de Germanie et

[1] Le comté de Lyon et la Provence propre, ces deux portions du royaume du fils de Lothaire I, Charles, avaient été accaparées à sa mort, 863, par Lothaire II qui prit le comté, et par Louis d'Italie qui prit la Provence propre.

de Gaule. Nous ne savons point quels furent, parmi les barons du monde féodal naissant, ceux qui prirent l'initiative de cette démarche; mais il est très certain toutefois qu'entre ceux de Gaule il n'y eut que des ducs et évêques des contrées de l'Est. Là, en effet, on regardait souvent du côté de l'Allemagne, et il ne tint pas aux archevêques de Reims qu'on ne cherchât au delà du Rhin la forte suzeraineté politique dont on sentait le besoin.

Ce qui avait été commencé du vivant même de Karloman fut consommé à sa mort par l'habileté de l'abbé Hugues et de quelques autres personnages que Réginon appelle *Optimates regni :* la France fut réunie à l'Allemagne et à l'Italie et l'Empire fut refait au profit de Charles le Gros.

Pour rassembler les pièces éparses du manteau dont il était maintenant affublé, il avait suffi au nouvel empereur de survivre à son frère Louis de Saxe et à ses petits neveux, Louis III et Karloman. Mais moins capable encore que Charles le Chauve de porter le fardeau du pouvoir, il fut déposé à la diète de Tribur au bout de quelques années, 887. La séparation politique de la France et de l'Allemagne fut cette fois sans retour. Les relations des deux Etats seront désormais celles de deux peuples distincts que ne troublent plus les velléités d'une vie en commun, parce que l'expérience a prouvé surabondamment que cette communauté était impossible à maintenir.

Si la distinction politique des deux pays se trouva fondée en fait par la déposition de Charles le Gros, il subsista quelque chose cependant de l'unité passée dans la prétention à une sorte de suzeraineté nominale que s'arrogea le nouveau roi de Germanie, Arnulph. De quelque manière, en effet, qu'on interprète la présence d'Eudes à Worms, en 888, il faudra toujours, en dernière analyse, y reconnaître l'hommage volontaire d'un vassal encore inconscient de sa force et de son droit. Que la couronne impériale, au lieu de tomber sur la tête de Gui de Spolète, passe sur celle du roi de Germanie, et ce dernier n'aura besoin que d'un peu de volonté pour maintenir sa suzeraineté sur les Etats voisins. Mais la déshérence dura sept années pour l'Allemagne. Ce furent sept années de quiétude pour le roi de France. La faiblesse et l'anarchie qui régnèrent sous les deux successeurs d'Arnulph ne permirent pas non plus à ceux-ci de bien hautes ambitions. Eudes et Charles le Simple furent bien réellement maîtres

chez eux. Toutefois, si nous étudions de près l'histoire des deux pays pendant ces trente années, de la mort de Charles le Gros à l'avènement d'Henri l'Oiseleur, 888-919, nous serons obligés de reconnaître que la loi de leurs relations politiques, telle que nous venons de l'indiquer d'une manière absolue, comporte quelques restrictions.

A la fin de l'année 894, Charles le Simple, chassé de France par le roi Eudes, vint réclamer le secours d'Arnulph pour prendre une couronne qu'il croyait lui appartenir de plein droit. Arnulph ne pouvait refuser ce service à un prince de sa race, bien que l'alliance conclue précédemment avec Eudes lui interdît de rien entreprendre contre ce dernier. A la diète de Worms, tenue en décembre 894, il reconnut donc Charles le Simple comme roi légitime de la Francie occidentale et reçut en retour son serment de vassalité. Ce fut tout d'ailleurs : la seconde expédition d'Italie fit oublier la cause de Charles le Simple, et celui-ci se trouva bientôt réduit à l'alliance de Foulques, archevêque de Reims. Mais toute l'habileté du prélat ne parvint point à faire triompher son protégé.

Il est autrement important pour nous de considérer ce que fit Arnulph pour rattacher la Lotharingie à sa suzeraineté. Les vicissitudes politiques de ce pays, comme celles du comté de Bourgogne et de la vallée du Rhône, formeront une partie de l'histoire que nous étudions. Force nous est donc d'y être sans cesse attentif.

Le partage de Mersen avait été définitivement annullé lorsque, en 879, Louis III et Karloman furent obligés de reconnaître à Louis de Saxe la possession de toute la Lotharingie. En 882, ce grand fief vint aux mains de Charles le Gros, puis, quand celui-ci mourut, à celles d'Arnulph. Mais, en 888, Rodolphe, roi de la Bourgogne transjurane, avait aussi jeté son dévolu sur la Lotharingie et s'était même fait couronner à Toul par l'archevêque de cette ville. Gui de Spolète, accouru d'Italie, avait agi de même, et Langres avait eu, pendant quelques semaines, le spectacle de sa royauté éphémère. Mais Gui comprit bien vite que son succès ne pouvait durer et il repassa les Alpes en hâte pour tenter contre Bérenger de Frioul une lutte plus égale. Quant à Rodolphe, ce fut assez d'une courte expédition d'Arnulph pour le rejeter sur Lausanne, la vraie capitale de son royaume.

Pourquoi donc Arnulph s'intéressait-il plus que le roi

Eudes au sort de ces pays d'entre Meuse et Rhin? Etait-ce que la race allemande y était prédominante? Le portrait des Lorrains que nous trace un chroniqueur contemporain, le saxon Witikind, ne saurait convenir qu'à des peuplades d'origine gauloise : « *Gens varia erat et artibus assueta, bellis prompta, mobilisque ad rerum novitatem.* »[1] En quoi ces Lorrains diffèrent-ils des Celtes que César nous a fait connaître? Quelques années après Witikind, le moine Richer achevait de les caractériser par quelques traits qui ne peuvent davantage s'appliquer à des Germains : « *Rebus disponendi insigniores, robore atque audacia non impares, maxima quæque magis ingenio quam viribus appetunt; et si ingenio in appetendis cassantur, viribus audacter utuntur.* »[2] Toute la conduite d'Arnulph à l'égard de la Lotharingie fut pourtant inspirée par cette idée que la rive gauche du Rhin jusqu'à la Meuse était le domaine de sa race. Fondée ou non, il fit prévaloir son opinion en donnant la Lotharingie en royaume à son fils naturel Zwentibold. Les évêques et les grands du pays essayèrent bien de résister; mais ils furent assez facilement gagnés. Quant au roi de France, il ne songea point à protester, 895.

Si ce nouveau roi était sorti d'une élection populaire, tel qu'Arnulph lui-même et Eudes, ou si, à l'exemple de Rodolphe I et de Boson, il avait su fonder une royauté indépendante et soigneusement retenue à l'écart de toute immixtion compromettante dans les affaires des pays voisins, peut-être eût-il réalisé pour des siècles le dessein conçu à Verdun de constituer entre la France et l'Allemagne un territoire neutre, dont la destinée eût été toute différente de ce qu'elle fut. Mais l'acte de 895 ne fit de la Lotharingie qu'un fief vassal de l'Allemagne, en attendant qu'une occasion permît au roi de France de revendiquer pour lui-même l'hommage de ce vassal.

C'est ce qui arriva bientôt : les Lorrains, fatigués de la tyrannie de Zwentibold, se révoltèrent en l'année 900 et se donnèrent d'abord au roi de Germanie, Louis l'Enfant. Les Lorrains comme les Souabes, les Bavarois, les Saxons et les Franconiens à la même époque, affirmaient donc leur indé-

[1] *Rex gestae Sax.* I. Ch. XXX.
[2] *Hist.* I. Ch. III.

pendance à l'encontre des intérêts de l'unité nationale. Bientôt ils se lassèrent de Louis l'Enfant et laissèrent grandir sur les ruines de son autorité le pouvoir d'un baron du pays, Renier au Long-Col, comte de Hainaut. Celui-ci rencontra pourtant quelque opposition de la part de deux autres comtes des bords du Rhin, Gerhard et Matfried, et surtout de la part des évêques du pays. Pour l'emporter sur eux, il finit par s'adresser au roi de France, Charles le Simple, dont il obtint le titre de duc de Lorraine, 911. La suzeraineté de l'Allemagne prenait fin pour un temps.

Ce ne fut point toutefois sans protestation de la part du nouveau roi de Germanie, Conrad le Salique. Lorsqu'il vit Charles le Simple se promener de Metz à Nimègue en distribuant partout des fiefs à ses nouveaux vassaux, il jugea bon de montrer qu'il ne renonçait point encore aux droits que lui avait légués Louis l'Enfant sur la rive gauche du Rhin, et il passa le fleuve pour rejeter le roi de France dans son vrai royaume. L'expédition, quoique deux fois renouvelée, ne servit guère cependant. Renier au Long-Col put mourir quelques années plus tard avec la conviction de laisser à son fils un duché à peu près indépendant, car la suzeraineté de Charles le Simple n'avait rien de pesant. Elle s'affirma néanmoins par l'hommage que le roi exigea du fils et successeur de Renier, Giselbert, qui régna de 916 à 939.

Les relations de Charles le Simple avec Conrad le Salique se bornèrent là. Une expédition du roi de France sur le Rhin, en 915, eut bien pour résultat de forcer Conrad à lever le siège de Grona où il tenait enfermé Henri de Saxe, son ennemi. Mais ce demi-succès du roi de France fut sans action sur le développement ultérieur des événements.

Depuis 911, la Lorraine était donc en fait dans la dépendance du roi de France. L'un des premiers soucis d'Henri l'Oiseleur fut de reprendre ce qu'il considérait comme appartenant en droit à sa couronne. Avec la même habileté dont il usait envers le duc de Souabe, Burkard, et celui de Bavière, Arnulph, Henri commença par gagner Charles le Simple. Celui-ci, dans une entrevue qui eut lieu sur le Rhin, vis-à-vis de Bonn, 922, consentit à un traité qui était la reconnaissance des droits du roi de Germanie sur toutes les villes assises au bord du grand fleuve, Cologne, Mayence, Worms, etc. Celles de l'intérieur des terres, comme Metz et Liège, étaient seules laissées au roi de France. Ce n'était point un nouveau partage,

mais simplement la confirmation de ce qui existait en fait, sans autre profit pour les parties stipulantes que celui de maintenir toutes choses en l'état. Mais Henri l'Oiseleur arrêtait du moins les progrès de son voisin.

Lorsque le duc Raoul eut succédé à Charles le Simple, 923, le roi de Germanie, plus défiant de ce Bourguignon que du Carolingien Charles, exigea de Giselbert l'hommage du duché de Lorraine. Pour mieux s'attacher ce vassal remuant et indocile, il lui fit même épouser sa fille Gerberge, et chargea Eberhard de Franconie de surveiller son nouveau gendre. Cette politique intelligente et modérée devait mieux que tout autre préparer la subordination à l'Allemagne du duché fondé par Renier au Long-Col.

Henri l'Oiseleur eût pu jouer un rôle dans les événements qui amenèrent la substitution des descendants d'Eudes à ceux de Charlemagne. Charles le Simple, vaincu par Robert, s'était en effet réfugié en Allemagne. Son rival crut bon de solliciter la neutralité du roi de Germanie et il vint le trouver non loin du Rhin, sur les bords de la Roer. Henri obtint sans doute de bonnes promesses de la part de Robert, car il resta neutre entre les deux compétiteurs. Ses espérances sur la Lorraine furent réalisées, nous l'avons vu, sous le successeur immédiat de Robert.

C'est en pleine Lorraine, à Aix-la-Chapelle, qu'Otton I, successeur d'Henri, se fit couronner en 936. Giselbert de Lorraine, son beau-frère, assista à la cérémonie et semble même y avoir rempli les fonctions de chambellan. Mais, à l'exemple des autres grands feudataires de l'Allemagne, il devait se montrer jaloux de son indépendance et offrir ainsi au roi de France l'occasion de s'immiscer dans les affaires de son voisin. Dès 938, Giselbert faisait cause commune avec Eberhard de Franconie, ennemi du nouveau roi de Germanie. C'était la vieille alliance des Lorrains et des Saliens qui se renouait, comme en 903. Louis d'Outre-Mer y accéda bientôt. Mais l'habileté d'Otton détruisit cette première coalition par la victoire remportée à Xanten, non loin de Cologne. La rive gauche du Rhin fut ravagée par les Allemands, Giselbert assiégé dans sa forteresse de Chèvremont et Louis d'Outre-Mer forcé à la retraite.

La mort de Giselbert, qui se noya dans le Rhin en essayant d'échapper aux soldats du roi de Germanie, permit à celui-ci de disposer souverainement du duché de Lorraine. Il le donna

tout d'abord à son propre frère Henri, pour le brouiller avec leur sœur Gerberge, veuve de Giselbert. Celle-ci venait d'épouser Louis d'Outre-Mer, ce qui semblait une menace pour Otton. Une autre sœur du roi allemand, Hedwige, était mariée depuis peu au duc de France, Hugues le Grand. Ces alliances de famille pouvaient servir Otton ou le desservir, suivant les cas. De là le caractère tortueux qui distingue alors sa politique à l'égard de la France.

Otton commence par s'en prendre à Louis d'Outre-Mer devenu le compétiteur d'Henri en Lorraine. Sous prétexte de soutenir les droits de ce dernier, le roi de Germanie passe le Rhin et s'avance jusqu'à la Marne. Il convoque à Attigny quelques-uns des vassaux du roi de France fugitif, et peu s'en faut qu'il ne retienne pour lui la couronne de Louis. Mais le duc de Normandie, Guillaume, s'indigne de cette audacieuse aggression et, s'il faut en croire Richer, après avoir enfoncé les portes du lieu où était réunie l'assemblée, il force le roi de Germanie à reculer jusqu'au Rhin, 940.

Cette première invasion fut suivie quelques années plus tard, 946, d'une seconde, plus importante par ses résultats. Après avoir fait sa paix avec Louis d'Outre-Mer, Otton n'avait plus songé qu'à affaiblir son allié en favorisant les projets du duc de France. Mais quand ce dernier eut réduit le Carolingien à lui céder Laon, sa dernière retraite, le roi de Germanie jugea que cette nouvelle puissance pourrait bien être plus dangereuse encore que l'autre, et, sans vouloir rien entendre, il rassembla une armée contre Hugues le Grand. Accompagné de Louis d'Outre-Mer, il pénétre sans résistance au cœur du royaume, jusqu'à Rouen même, sans doute dans l'espoir de se venger sur le duc Richard de l'affront subi à Attigny de la part de son père. Pendant plus de deux mois, l'armée allemande ravage par le fer et le feu les contrées qu'elle traverse et s'en retourne lentement, sans autre profit que celui d'avoir rendu Reims à Louis d'Outre-Mer.

Ce qu'Otton n'avait pu gagner par la force, il espéra l'obtenir de la bonne volonté du clergé. A la suite de la trève conclue sur les bords de la Chiers entre Hugues et Louis, 947, il laissa ce dernier rassembler deux synodes à Verdun et à Mouzon et leur soumit même la question de savoir si Reims, le premier siège épiscopal de la France occidentale, devait appartenir à l'élu de Louis d'Outre-Mer ou bien à celui de Hugues.

Les réponses contradictoires que rendit chacun des deux synodes incitèrent le roi à réclamer l'intervention de Rome. Un synode plus nombreux que les précédents fut donc convoqué à Ingelheim pour y entendre le légat du pape, 948. Mais les évêques de France, à l'exception de ceux de Metz, Toul, Verdun, Cambrai et Laon, s'abstinrent d'y paraître. Cette assemblée, toute germanique, se déclara en faveur du protégé de Louis d'Outre-Mer et jeta l'anathème contre Hugues. Otton promit de prêter son bras à l'exécution de la sentence et l'on se sépara pour recommencer la guerre.

Elle se fit mollement et fut localisée cette fois sur les limites de la France et de la Lorraine, du côté de Laon et de Reims. Otton n'y prit part que par son gendre, Conrad le Rouge, qu'il avait fait duc de Lorraine. La paix se conclut bientôt d'ailleurs entre Louis d'Outre-Mer et Hugues le Grand, 950.

A Henri, frère d'Otton, avait succédé, comme duc de Lorraine, un autre Henri, fils de Giselbert et de Gerberge, sous la tutelle du comte de Verdun, Otton. Ce second Henri étant mort en 944, le roi de Germanie le remplaça successivement par Conrad le Rouge, son gendre, jusqu'en 953, puis par Bruno, son frère, archevêque de Cologne. En 959, le prélat, tout en gardant pour lui les droits de la souveraineté, se déchargea des soins du gouvernement sur deux comtes, Gottfried, qui eut autorité sur la Basse-Lorraine ou duché de Brabant, et Frédéric, frère d'un évêque de Metz, qui surveilla la Haute-Lorraine ou Mosellane. C'est vers le même temps que les villes de Trèves, Metz, Toul et Verdun commencèrent à jouir d'une indépendance propre qui eut pour effet de les mettre plus tard dans la mouvance immédiate de l'Empire. Mais le comté de Bar, qui se détacha aussi à cette époque du duché de Lorraine, eut une destinée toute différente de celle de ces quatre villes.

La Basse-Lorraine est un pays allemand dont l'histoire va se confondre désormais et sans retour avec celle de l'Empire germanique. Aussi n'aurons-nous guère à nous occuper de ses ducs, si ce n'est comme alliés des empereurs contre les rois de France. La Haute-Lorraine, au contraire, est un pays de langue française qui sera sans cesse disputé par ses voisins. Ces disputes mêmes sont l'objet de notre étude : nous les suivrons donc avec grande attention.

Mais nous n'avons point considéré jusqu'ici les rapports

que les rois de Germanie soutinrent, au cours du xe siècle, avec la partie méridionale du royaume de Lothaire, devenue plus tard royaume de Provence et de Basse-Bourgogne. Ces rapports doivent nous arrêter un instant, car ils aboutissent au traité de Bâle de 1027.

Le royaume fondé par Boson en 879, était passé après sa mort aux mains de son fils, Louis l'Aveugle, 890, puis à celles de Hugues, fils d'un comte d'Arles, à ce que l'on croit, 923. Mais Hugues, quelques années plus tard, cédait son royaume à Rodolphe II, déjà roi de la Haute-Bourgogne ou Bourgogne transjurane, qui, en retour, se désistait en sa faveur de toute prétention sur la couronne d'Italie, 930. Ainsi naquit le royaume des deux Bourgognes, dit aussi royaume d'Arles. Sa destinée va nous occuper quelque temps, à l'égal de celle du duché de Lorraine.

Rodolphe II mourut en 937. Son fils et successeur Conrad, âgé seulement de neuf ans, n'était point de taille à porter un sceptre qu'il fallait défendre avec l'épée. Le roi de Germanie, nous ne savons sous quelle inspiration, eut l'idée de se faire le tuteur intéressé de ce faible prince et, pour mieux exercer sa protection, il obtint que le jeune Conrad fût amené à sa cour. Il déclara alors prendre le royaume d'Arles sous sa garde, 940. C'était se dédommager royalement de l'échec subi à Attigny.

Telle est l'origine de la suzeraineté que les empereurs allemands possédèrent sur les pays d'Outre-Rhône pendant une partie du moyen âge. Le comte de Bourgogne, qui paraît être resté indépendant pendant quelque temps, aussi bien des rois d'Arles que des ducs de Lorraine, ne pouvait espérer se soustraire à toute domination. De fait, il partagea bientôt le sort de ses voisins du Nord et du Sud.

Conrad de Bourgogne, dit à bon droit le Pacifique, acceptait la sujétion dans laquelle on le retenait, puisqu'il ne fit rien pour la secouer pendant la durée de son long règne. Aussi, lorsqu'il mourut, en 993, personne ne songea à rompre le lien de vassalité par lequel Otton le Grand avait si habilement rattaché ce royaume à son empire.

Revenons au roi de France. Louis d'Outre-Mer avait appris à ses dépens, en 940 et 946, quel usage le futur fondateur de l'Empire germanique était capable de faire de sa puissance. Son fils et successeur, Lothaire, en fit de nouveau l'expérience en 954, mais d'une façon plus profitable. Sa mère

Gerberge, redoutant pour lui la compétition de quelqu'un des descendants d'Eudes de France, réclama l'appui du roi de Germanie. Otton répondit en chargeant son frère Bruno de se rendre à Reims où devait avoir lieu le couronnement. L'assemblée réunie en cette ville était composée en majeure partie d'évêques et de seigneurs du Nord et de l'Est de la France, à la dévotion du roi de Germanie. L'archevêque de Reims qui fit le sacre était cet Artaud que la victoire d'Otton, en 946, avait fait triompher de Hugues de Vermandois, le protégé du duc de France. C'est de ce synode que sortit la royauté de Lothaire, par la grâce de son oncle de Germanie, « *avunculo favente.* » (Richer.)

De 960 jusqu'à sa mort, en 973, Otton le Grand, tout entier aux affaires d'Italie, ne se préoccupa guère de celles de France. Il faut rappeler cependant, pour mémoire, que dans le synode tenu à Saint-Pierre de Rome en 962, l'empereur, qui était présent, se fit reconnaître le droit de nomination à l'archevêché de Reims. Il en fit usage peu après en obligeant Lothaire à nommer au siège vacant Adalberon d'Ardenne dont la présence garantissait à Otton la fidélité des évêques suffragants de Reims, 969.

A la diète d'Ingelheim, qui avait eu lieu en 965, l'empereur avait marié Lothaire à une fille d'Adélaïde, sa seconde femme. C'était encore une façon d'avoir porte ouverte sur le royaume de France.

Quant à la Lorraine, elle s'habituait peu à peu à son nouveau joug. Après la mort de Bruno, 964, l'empereur garda pour lui-même l'exercice de la suzeraineté immédiate sur les deux ducs de Haute et de Basse-Lorraine. Le premier, Frédéric, avait épousé, en 954, une nièce de l'empereur, Béatrix. Le second, Gottfried, avait suivi Otton en Italie et il y était mort à son service, 946. Enfin c'est dans un couvent de Lorraine, à Gorze, que le nouvel empereur était allé chercher ce moine Jean qui, en 953, avait été chargé de mettre le calife de Cordoue dans l'alliance d'Otton. Le récit de son ambassade nous a été conservé en partie : il témoigne du dévouement dont fit preuve ce Lorrain au service de l'Allemagne.

La transmission de la couronne impériale aux successeurs d'Otton ne se fit pas sans difficulté, comme on sait. Les puissants ducs de Bavière et de Souabe, d'autres encore, profitaient de chaque changement de règne pour augmenter

leur pouvoir et fortifier leur indépendance à l'encontre du nouvel élu. La Lorraine eut aussi son rôle dans ces révoltes féodales et chercha naturellement son point d'appui en France : à telles enseignes qu'on put craindre un instant à la cour impériale de voir rompus à jamais les liens multiples par lesquels Otton le Grand avait rattaché le duché à l'Empire.

Dès l'avènement d'Otton il fut aisé de prévoir quels embarras viendraient de ce côté, lorsque les fils de Renier III de Hainaut, Renier et Lambert, profitant de la rébellion d'Henri le Querelleur, réclamèrent les biens de leur père que Bruno avait donnés à un autre. Les deux frères avaient mis dans leurs intérêts le roi de France, Lothaire, qui, de concert avec le duc de France, Hugues Capet, méditait de supplanter l'empereur d'Allemagne sur toute la rive gauche du Rhin. Otton II, après s'être avancé jusqu'à la Meuse, céda aux prétentions des fils de Renier III et écarta ainsi le danger d'un conflit avec Lothaire. Mais pour faire pièce à ce dernier, il donna à son frère le duché de Basse-Lorraine sous la réserve de l'hommage à l'Empire, 977. C'était le meilleur moyen de brouiller les deux frères et de mettre obstacle aux visées de l'aîné.

Cette politique eut pourtant ses détracteurs. Céder la Basse-Lorraine à un Carolingien de France, c'était trop de condescendance au gré de quelques-uns des conseillers d'Otton II. Ce dernier le sentait peut-être, car en 978 il se rendit à Aix-la-Chapelle dans le dessein, semble-t-il, de révoquer sa donation. Lothaire, avec une hardiesse qui surprend, se porte rapidement de ce côté, reçoit le serment des Lorrains à Metz et tombe à l'improviste sur Aix-la-Chapelle, avant même que l'empereur ait soupçonné son approche. Otton parvint à s'enfuir toutefois, laissant seulement les ornements impériaux aux mains de son ennemi, juin 978.

Cet audacieux coup de main ne pouvait rester impuni. Au mois d'octobre, Otton II, qui avait rassemblé une nouvelle armée en Saxe, arrive en Lorraine, traverse la Champagne et l'Ile-de-France qu'il ravage, et vient mettre le siège devant Paris où Lothaire et Hugues Capet s'étaient renfermés. La ville eût peut-être succombé sous l'effort prolongé des bandes allemandes, si les vassaux du roi n'étaient à la fin accourus. Otton II se retira fièrement. Mais dans sa retraite, il essuya

de grosses pertes sur les bords de l'Aisne, où il lui fallut soutenir le choc de ses ennemis qui s'étaient lancés à sa poursuite.

Donné, rendu : les deux souverains étaient quittes. Ils en jugèrent ainsi du moins, puisqu'ils attendirent deux ans pour régler d'un commun accord le sort de cette Lorraine qui les avait armés l'un contre l'autre. En 980 ils se rencontrèrent à Margolius sur la Chiers (ou à Reims, selon d'autres), et convinrent que la Lorraine resterait à l'Allemagne. Le droit de suzeraineté que Lothaire se serait réservé en cette occasion, d'après quelques chroniqueurs, est contesté par bien des historiens qui ont pour eux l'autorité de Sigebert de Gemblours et la preuve des événements ultérieurs. Nous ne pouvons débattre ici ce problème délicat : il nous suffit de savoir que, accordé ou non à Lothaire, le droit de suzeraineté sur la Lorraine resta longtemps encore en question. Nous aurons lieu de le constater sous les successeurs d'Otton II.

Ce prince régna trop peu de temps pour avoir l'occasion de s'immiscer encore dans les affaires de France, à la suite des événements que nous venons d'exposer. Les chroniqueurs nous disent seulement qu'il se fit suivre en Italie du roi d'Arles Conrad, de l'archevêque de Reims Adalbéron et de son écolâtre Gerbert, — et qu'il y reçut la visite d'Hugues Capet accompagné de l'évêque d'Orléans. La venue du duc de France avait un but intéressé. Hugues voulait se ménager contre le roi Lothaire, avec lequel il était maintenant en mésintelligence, l'alliance d'Otton II. La mort soudaine de l'empereur à Basientello, en 983, donna un autre cours aux événements.

Otton III était un enfant de trois ans à la mort de son père. L'occasion était belle pour les ambitieux. Henri le Querelleur voulut en profiter et demanda pour lui la régence. Mais il eut un compétiteur, qui le croirait ? dans Lothaire lui-même, neveu d'Otton le Grand par les femmes et gendre de l'impératrice Adélaïde. Ce faible Carolingien, à peine maître dans son propre royaume, voulait-il sérieusement jouer vis-à-vis de l'Allemagne le rôle que son oncle avait joué vis-à-vis de la France ? Il est vrai que ses prétentions avaient quelque fondement, au point qu'Henri le Querelleur ne crut pas trop faire en lui offrant la suzeraineté de la Lorraine pour le désintéresser de la régence, janv. 984. Lothaire accepta et se rendit à Brisach où Henri lui avait

donné rendez-vous. Mais au dernier moment Henri oublia de venir. Il avait considéré sans doute que sacrifier la Lorraine était inutile et même dangereux pour lui. Le roi de France réduit à s'en retourner dut encore se garder des embûches des Lorrains. Il n'eut point la Lorraine, encore moins la régence de l'Empire que la connivence des archevêques de Reims et de Trèves, du comte de Hainaut et de Gerbert lui-même lui avait un instant fait espérer. Tous maintenant se tournaient contre lui. Pour toute compensation il ne put que mettre la main sur Verdun, où se trouvaient justement quelques-uns de ses ennemis, l'évêque de la ville, neveu de celui de Reims, Gottfried de Hainaut et le jeune comte de Haute-Lorraine, Thierry, neveu de Hugues Capet. Ce dernier était alors au plus mal avec Lothaire et c'est probablement à son instigation que Béatrix, sa sœur, mère du comte Thierry, avait essayé de faire obstacle au retour du roi de France. En tous cas, l'inimitié de Hugues et de Lothaire se montra pleinement l'année suivante, lorsque ce dernier tenta d'attaquer la Lorraine pour donner la main à Henri le Querelleur redevenu son allié. Hugues Capet, conseillé par l'archevêque de Reims qui recevait le mot d'ordre de celui de Mayence, Willigis, rassembla quelques vassaux à Compiègne et réussit ainsi à retenir Lothaire. Cette diversion du duc de France fit échouer en même temps les projets des rebelles d'Allemagne. Henri le Querelleur fit sa paix avec Otton III, le roi de France avec Huges Capet bientôt après.

Lothaire mourut au bout de deux ans et son fils Louis V ne lui survécut guère. Elu avec le consentement de la cour impériale par les artifices de sa mère Emma et de Béatrix de Lorraine, aidées d'Adalbéron et de Gerbert, il mourut l'année suivante, sans qu'on puisse même lui attribuer une part, si petite qu'elle soit, au traité qui rendit Verdun à l'Allemagne et stipula la renonciation complète du roi de France à la suzeraineté de la Lorraine.

Au moment où l'Allemagne fondait ainsi sa domination sur la rive gauche du Rhin, la France heureusement devenait pour jamais maîtresse d'elle-même. Ils s'étaient éteints, en effet, dans la honte et dans l'impuissance, comme tant de races royales, ces Carolingiens du x° siècle que nous avons vu si souvent prendre leur point d'appui au delà du Rhin contre leurs propres vassaux, ou attirer par leur incapacité sur le royaume qu'ils gouvernaient la colère de leurs alliés

de la veille. Les Capétiens leurs successeurs semblent avoir senti le besoin de compenser par des alliances illustres l'infériorité dans laquelle semblait les retenir vis-à-vis de l'Empire leur humble origine seigneuriale. Du moins on peut expliquer ainsi les efforts de Hugues Capet et de Henri I pour faire entrer dans leur maison des princesses apparentées aux empereurs de Byzance. Quoi qu'il en soit, l'avènement de la race capétienne marque pour le royaume de France le passage de l'hégémonie allemande, si sensible encore pendant tout le xe siècle, à une autonomie de plus en plus respectée. Quand Hugues Capet meurt, en 996, il y a bien réellement de chaque côté de la Meuse deux états distincts, au point de vue politique tout autant qu'au point de vue de la race et de la langue. L'ancien allié d'Otton II avait su parfaire en effet ce qu'avait commencé son aïeul Eudes, un siècle auparavant.

Après la mort de l'archevêque de Reims, Adalbéron, 988, le siège de cette ville avait été donné à Arnulph, fils bâtard de Lothaire, et à ce titre protégé de Charles de Lorraine. Le nouveau prélat, conseillé d'ailleurs par Gerbert, n'eut rien de plus pressé que de mettre sa ville au pouvoir de son protecteur. C'était braver Hugues Capet, dont Charles était l'ennemi déclaré. Aussi le roi de France, considérant avant toutes choses l'intérêt de son autorité légitime, avait rassemblé en hâte un synode à Senlis et fait excommunier Arnulph. Gerbert, dont les yeux se dessillent alors, lui revient en même temps. La victoire de Hugues s'achève par la prise d'Arnulph et de Charles de Lorraine. Il ne reste plus qu'à faire approuver par un nouveau synode les résultats si vite obtenus. C'est à ce moment que les difficultés commencent. Jean XV et Otton III s'entendent pour protester contre la déposition d'Arnulph, l'un au nom du droit qu'il prétend avoir seul de déposer un évêque, l'autre comme protecteur né de l'église de Reims. Depuis Charles le Gros, en effet, les évêques de ce siège étaient demeurés plus ou moins dans la dépendance de l'Allemagne, enchaînés par des liens d'une nature indécise qui laissaient à l'esprit remuant de quelques-uns d'entre eux toute facilité pour faire de leur pouvoir le trait d'union, presque l'arbitre entre la France et l'Allemagne.

Les décisions du concile réuni par Hugues, à Reims même, dans l'église de Saint-Basle, juin 991, furent frappées de nullité par le pape. Poussé par l'empereur, Jean XV déclarait vouloir retenir l'affaire à son tribunal, comme si la trahison

d'Arnulph à l'égard du roi de France avait été une cause purement ecclésiastique.

Il n'est point de notre sujet de suivre toutes les phases de ce grand débat : mais nous ne pouvons omettre qu'il donna lieu de la part de l'évêque d'Orléans et du moine Gerbert à d'éloquentes invectives contre la corruption de la papauté, invectives qui atteignaient la politique impériale elle-même, puisqu'elle était cause en partie des hontes et des maux dont souffrait la Rome de ce temps.

Une première solution fut acquise par l'élection de Gerbert au siège vacant, en dépit du pape et de l'empereur. Mais peu après, un légat de Rome arrivait à Aix-la-Chapelle, et citait les membres du concile de Saint-Basle à sa barre. Gerbert, l'ancien favori de la cour impériale, défendit fièrement son droit et celui du roi de France. Le sentiment national se faisait déjà jour dans cette lutte où chacun prenait parti. Reims allait donc être perdu pour l'Empire. La cour d'Otton III le comprenait bien, et peut-être fut-elle pour quelque chose dans le complot que tramèrent deux traîtres, Ascelin, évêque de Laon, et le duc de Blois, d'enlever Hugues Capet pour le livrer à l'empereur. La tentative échoua bien heureusement. Gerbert fut assez fort d'ailleurs pour soutenir seul sa cause devant le synode allemand, réuni à Mouzon, en 993. La solution de l'affaire se trouva de la sorte ajournée de quelques années.

Mais en l'année 977, un pape de 25 ans cousin d'Otton III, Grégoire V, chassé de Rome par le patrice Crescentius, entreprit de faire servir son pouvoir spirituel à la restauration du pouvoir impérial amoindri de toutes parts. Appuyé sur le synode de Pavie, il osa entre autres choses ordonner à Robert de France de rétablir Arnulph sur le siège de Reims. Le faible roi céda. Gerbert lui-même ne fit aucune résistance. Depuis que la mort de Hugues Capet l'avait laissé sans soutien, il s'était rapproché de la cour impériale et avait suivi Otton III en Italie. Il fut dédommagé de la perte de Reims par l'évêché de Ravenne, qui devait le conduire bientôt à celui de Rome.

Cet acte de l'autorité papale fut du reste sans portée, puisqu'il ne réussit pas à renouer entre Reims et l'Empire les liens d'autrefois. Ce fut peut-être un bonheur pour l'Allemagne elle-même, car les deux puissants archevêques de Reims et de Mayence n'étaient guère disposés à se soumettre

l'un à l'autre. L'égalité leur étant tout aussi difficile, un conflit eût fini par éclater, terrible sans doute, en tout cas peu profitable à l'église allemande déjà si divisée.

Nous arrivons au XIe siècle. En 1006, Robert et Henri II le Saint s'abouchèrent sur les bords de la Meuse. Il s'agissait de réconcilier Beaudoin de Flandre, vassal du premier, avec Arnoul de Hainaut, vassal du second. Valenciennes était l'objet de la querelle des deux comtes. La ville fut attribuée à Beaudoin contre toute justice. Mais l'empereur y gagna l'hommage du comté, au lieu et place du roi de France.

Henri II reprit sur le royaume d'Arles les projets d'Otton le Grand. La possession de ce pays était plus nécessaire que jamais aux empereurs allemands, maintenant que les expéditions d'outre monts se renouvelaient sous chaque règne. La vallée du Rhône ouvrait les passes des Alpes occidentales: ressource précieuse en cas de défaite dans les plaines de la Lombardie. Henri II était d'ailleurs neveu par les femmes du successeur de Conrad le Pacifique, Rodolphe III, lequel n'avait point d'enfants. En lutte avec ses vassaux, Rodolphe avait à deux reprises déposé sa couronne aux pieds de l'empereur, à Strasbourg et à Mayence, pour l'intéresser à sa conservation. Henri fit en effet deux expéditions en Bourgogne, en 1016 et 1018, mais sans profit pour lui-même. Le comte Otte Guillaume lui fit tête vaillamment et retint une victoire qui eut d'ailleurs amené de nouvelles complications pour l'empereur, car la duchesse douairière de Souabe réclamait pour son propre fils la couronne de Rodolphe III.

Nous trouvons Robert et Henri le Saint de nouveau réunis sur les bords de la Chiers, non loin de Mouzon, au mois d'août 1023, dans le dessein, à ce qu'il semble, d'assurer le respect des décisions prises par le concile de Pavie relativement au mariage des prêtres. Mais Henri mourut quelques mois plus tard, en sorte que l'accord intervenu avec le roi de France resta sans action sur l'Eglise.

La mort du dernier Otton ne passa point inapercue en France. C'est au roi Robert, en effet, et au puissant duc d'Aquitaine, Guillaume de Poitiers, que les princes et prélats italiens, désireux de secouer le joug de l'Empire, s'adressèrent secrètement vers la fin de l'année 1024. L'appui qu'ils réclamaient, ils offraient de le payer en donnant au roi de France la couronne d'Italie. Ces propositions n'eurent point de suite, soit que Robert se sentît incapable de jouer le rôle qu'on lui

réservait, soit qu'il comprît la vanité des espérances. Il préféra tendre la main aux ducs de Lorraine qui avaient manifesté leur opposition au nouvel empereur en s'abstenant de venir lui rendre hommage, comme les autres, à Aix-la-Chapelle. Mais la défection d'un de ces ducs, Gozelo, rendit l'avantage à Conrad le Salique, et Robert n'osa se montrer sur le Rhin.

Dans le royaume d'Arles, l'effort pour s'affranchir de l'Empire fut soutenu plus longtemps. Il est vrai que Rodolphe III eut pour complice son neveu, Eudes, comte de Champagne, aussi entreprenant que Robert était pusillanime. Comme neveu de Rodolphe, il comptait hériter de sa couronne et il vit bientôt ses espérances fortifiées par la mort d'un autre neveu de Rodolphe, Ernest II, de Souabe, qui aspirait, lui aussi, à la succession du royaume d'Arles.

Si l'ambition du comte de Champagne, qui se manifesta au lendemain de l'avènement de Conrad II, eût pu se donner aussitôt carrière, peut-être eût-elle triomphé. Mais elle ne devint agissante qu'à partir de 1032, alors que l'empereur avait déjà pris ses précautions en mettant bonne garnison dans Bâle, 1025, et en obtenant le consentement de Rodolphe à un traité qui faisait de l'empereur l'héritier du royaume d'Arles, et lui reconnaissait d'ores et déjà les droits de suzeraineté. Ce traité avait été consenti à Rome, en avril 1027, et signé à Bâle trois mois plus tard.

Rodolphe mort, sept. 1032, Eudes de Champagne voulut faire valoir ses propres droits et profiter des dispositions de la noblesse bourguignonne et de l'Eglise surtout, qui, en la personne de Burchard, archevêque de Lyon, avait pris en main la cause nationale. Eudes l'emporta d'abord, puisqu'il parvint à se faire couronner roi à Lausanne. Conrad, après s'être avancé jusqu'au Jura, avait dû rebrousser chemin ; son adversaire, enhardi par cette retraite, avait cru habile de se faire aggresseur en se jetant sur Toul. Cette audace le perdit. Les Allemands revinrent en nombre, ravagèrent la Champagne même, et réduisirent le comte à se désister de ses prétentions pour sauver au moins son domaine patrimonial.

Une démonstration du roi de France en faveur d'Eudes eut peut-être suffi pour conserver à celui-ci ses premiers avantages. Mais Henri I resta coi. Conrad, qui s'était fait couronner roi de Bourgogne, à Bâle [1], dès le commencement de

[1] A Pajerno, suivant d'autres, mais à tort.

1033, n'eut qu'à se présenter dans son nouveau royaume pour y être reconnu. Le premier août 1034, il reçut à Genève l'hommage des seigneurs du pays, dont plusieurs furent emmenés en otage. L'archevêque de Lyon mourut lui-même en prison. La vallée du Rhône et de la Saône devenait pays d'Empire !

Cette situation, qui dura deux siècles, eût pu trouver obstacle dans une royauté nationale forte et respectée. Mais les rois d'Arles furent toujours en guerre avec leurs vassaux, et il arriva ce que l'on constate si souvent dans l'histoire, que l'anarchie intérieure favorisa la victoire de l'étranger.

Parlerons-nous d'une nouvelle lutte qu'Eudes de Champagne osa follement entreprendre contre Conrad le Salique, en 1037, à l'instigation du célèbre Héribert de Milan ? Il s'agissait pour le comte de gagner la couronne d'Italie en soulevant contre l'empereur les populations romanes incorporées à l'Empire. Le projet ne reçut qu'un commencement d'exécution, car Eudes fut aussitôt battu et tué par le duc de Lorraine, Gozelo.

A l'époque où nous sommes parvenus, les empereurs allemands ont donc réussi à faire rentrer le royaume de France dans les limites du traité de Verdun, en s'arrondissant eux-mêmes du royaume de Lothaire I. Nos rois ont assez bien résisté pendant le xe siècle. Au xie, ils ne résistent plus du tout. Jusqu'à Philippe Auguste, ils se résigneront presque sans retour aux faits accomplis et les vainqueurs pourront en toute sécurité travailler à l'affermissement de leur domination. Aussi les événements que nous allons exposer brièvement jusqu'à la fin du xiie siècle auront-ils un intérêt plus général. Lorsque les Capétiens de France et les Franconiens d'Allemagne se rencontrent ou se concertent maintenant, c'est pour aviser contre le pape ou contre le roi d'Angleterre, ou bien encore pour organiser une expédition en Terre Sainte. Lorsqu'ils sont ennemis, c'est encore sur une question de ce genre et non plus à propos de la Lorraine ou de la Bourgogne.

En 1043, Henri III le Noir eut avec le roi de France une entrevue [1] dont on connaît assez mal les motifs. Toujours est-il que peu de temps après, Henri de France prenait pour femme une nièce de l'empereur nommée Mathilde, laquelle mourut en 1044. Henri avait été fiancé déjà à une autre

[1] Sur les bords de la Chiers, comme en 1023.

Mathilde, fille de Conrad le Salique, morte avant son mariage. L'empereur, de son côté, demanda et obtint pour lui-même la main d'Agnès, fille de Guillaume d'Aquitaine, comte de Poitiers, celui même que les Italiens avaient sollicité peu auparavant à une action contre Conrad le Salique. Cette fois, c'était l'empereur qui recherchait l'alliance du comte, pour le cas probable où le roi de France songerait à troubler la suzeraineté allemande en Bourgogne. C'est dans ce pays même, à Besançon, qu'Henri III alla chercher sa fiancée avec un étalage de magnificence destiné à inspirer le respect de son autorité, 1044. C'est par la Bourgogne également, autant que par la Lorraine, qu'il reçut de France un autre bienfait, l'idée de cette trêve de Dieu que l'Ordre de Cluny avait réussi à faire accepter de presque tous les seigneurs de la contrée [1].

L'éloignement de Henri III, qui négociait dans la Pouille avec les Normands, 1046-47, donna courage, comme plus d'une fois déjà, à l'esprit d'indépendance et de révolte que nourrissaient toujours les petits princes de la rive gauche du Rhin. Le fils aîné de Gozelo, Gottfried le Barbu, s'était entendu avec le margrave de Hollande et le comte de Flandre pour s'affranchir de la suzeraineté impériale. Ils avaient demandé main-forte au roi de France, et Henri I, comme jadis Robert, leur avait promis son secours. Mais cette promesse fut aussi vaine que la première. L'évêque de Liège, Wazo, fidèle à l'empereur, n'eut qu'à intervenir auprès de Henri pour le décider à la neutralité. L'évêque de Toul, Bruno, obtint non moins facilement de lui qu'il acceptât avec l'empereur une entrevue à Yvoix, dans les Ardennes, 1049. Le roi de France s'engagea à ne point soutenir les rebelles, mais sous la condition d'une rétrocession par l'empereur de la Lorraine française. Henri le Noir accorda tout ce qu'on lui demanda, mais il oublia ses engagements dès qu'il n'eut plus rien à craindre de ses ennemis. Plus tard, dans une nouvelle entrevue au même lieu, mai 1056, entrevue motivée également par le désir de séparer le roi de France des ducs lorrains, Henri le Noir s'entendit rappeler sa promesse.

[1] Ce serait une étude intéressante que de rechercher la part exacte qui fut faite, sous le règne de Henri III, aux hommes et aux idées des provinces romanes annexées à l'Empire. Cette part fut considérable, grâce surtout à l'activité des abbés cisterciens.

Autant eût valu lui demander sa couronne. Les deux souverains se séparèrent plus ennemis que jamais.

Un fait d'ordre purement ecclésiastique, le concile tenu à Reims en 1049, nous intéresse à certains égards. Léon IX y fit preuve, vis-à-vis de l'Eglise de France, d'un esprit d'autorité d'autant plus significatif que, à l'exception de l'archevêque de Reims et des évêques de Langres et de Nevers, les prélats français avaient imité l'exemple du roi en s'abstenant de répondre à la convocation du pape. Léon IX, l'élu de Henri le Noir, n'avait donc guère présidé qu'un synode d'Allemands, au nombre desquels il faut bien mettre les archevêques de Lyon et de Besançon. Dans de pareilles conditions le pontife paraissait trop n'être qu'un instrument de vexation aux mains de l'empereur contre le roi de France. Pourtant Henri III ne retira de cette politique que la satisfaction d'avoir humilié son voisin. Henri I prit sa revanche quelques années plus tard, à cette seconde entrevue d'Yvoix dont nous avons parlé.

La douce et pieuse Agnès de Poitiers, qu'un moine de Bamberg déclarait pourtant « suspecte comme son sexe, comme sa patrie et comme sa mère », reçut la régence de l'Empire à la mort de Henri le Noir, 1056. On ne voit point qu'au milieu des difficultés qui l'assiégeaient, elle ait jamais demandé secours ou conseil à sa patrie d'origine. En 1062, la régence passe aux archevêques de Cologne et de Brême, après qu'on eut arraché par surprise le jeune Henri IV à sa mère. L'Allemagne se trouve jetée dès lors dans les complications des affaires italiennes et de la querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Aussi ses relations avec la France se réduisent-elles à peu de chose. L'empereur a bien le temps vraiment de songer à Philippe I. Ce dernier, de son côté, ne se préoccupe guère de l'Allemand. Godefroy le Barbu, qui depuis plus de 20 ans luttait contre l'Empire dans les Pays-Bas, n'obtient de lui rien de plus que de Henri I. Cette torpeur de Philippe fut secouée un instant seulement par les dissentiments que la mort de Beaudouin de Flandre avait fait naître entre ses héritiers, 1067. Le roi se déclara en faveur du cadet, Robert, qui lui prêta hommage pour la Flandre, tandis que l'aîné recevait de l'empereur l'investiture du Hainaut. En d'autres temps cette affaire de succession eût amené certainement entre les deux suzerains un conflit de prétentions rivales, dans lequel Philippe I eût été probablement vaincu.

Si la France, en la personne de son roi, ne fut point mêlée

dès le commencement à la lutte de la Papauté contre l'Empire, il faut remarquer cependant que, sous le règne de Philippe I, ce furent les Normands de Robert Guiscard qui sauvèrent Grégoire III assiégé par ses ennemis dans le château Saint-Ange, 1084. C'est encore sur ces Normands que s'appuiera le Français Urbain II, devenu pape en 1088.

Peu auparavant, un évêque de Bayeux, Eudes, frère de Guillaume le Conquérant, avait été sollicité par la comtesse Mathilde de se porter avec les siens au secours du pontife. Eudes fut-il le seul prince de France vers qui se tournèrent les espérances de la cour de Rome? Nous ne pouvons le croire, bien que les chroniqueurs ne disent rien des autres. La comtesse Mathilde, qui soutenait avec tant d'ardeur la cause de Grégoire VII, était alliée à la famille de Godefroy de Bouillon. A la vérité cet illustre chevalier était partisan déclaré de Henri IV. Il avait même tué de sa propre main le rival de l'empereur, Rodolphe de Souabe, à la journée de Mersebourg, 1080. Pourtant Godefroy de Bouillon était le petit-fils de Godefroy le Barbu.

Rappelons enfin que des évêques français prirent part à quelques-uns des synodes et conciles convoqués par Grégoire VII. Mais leur sympathie pour le pape ne s'affirma jamais bien hautement. Philippe imita leur réserve à l'égard de Henri IV, lorsque celui-ci, vaincu à son tour, lui adressa de Liège, où il s'était réfugié, un si pressant appel, 1106. Le roi de France ne se laissa point toucher par les prières du malheureux empereur réduit pourtant à la plus extrême misère.

Sous le succeseur de Henri IV, l'église de France et même le roi se trouvèrent davantage engagés dans la grande lutte qui troublait alors la chrétienté. En 1107, Pascal II, mettant à profit la paix ecclésiastique dont jouissait alors le royaume capétien, résolut d'y tenir le concile par lequel on espérait régler le différend du pape avec l'empereur. Après avoir conféré à Châlons-sur-Marne avec les représentants d'Henri V, Pascal était venu à Troyes présider l'assemblée d'évêques réunie en cette ville sous la protection de Louis le Gros, plus encore que de Philippe I. Là du moins on n'avait à craindre ni un coup de main de l'empereur, ni les violences des factions italiennes. A l'inverse de ce que nous avons vu à Reims en 1409, ce furent les prélats allemands qui ne répondirent point cette fois à la convocation du pape. Il n'y eut guère que des Italiens et des Français; mais l'on ne vit point ceux-ci, comme

les Allemands à Reims, faire servir l'autorité du concile a humilier l'Allemagne devant la France. D'ailleurs, il faut bien le dire, Henri V était assez puissant pour ne point permettre une atteinte trop directe à ses droits impériaux. Son armée campée à Verdun pendant la durée du concile montrait suffisamment à tous la nécessité de la prudence et de la modération.

On se départit bientôt de l'une et de l'autre sous l'influence de l'esprit d'opposition que la faiblesse de Pascal II et la tyrannie de Henri V avaient inspiré à l'église de France. Le concile de Vienne, réuni sur l'avis de Louis le Gros, 1113, en est la preuve. Il souffla sur les provinces romanes de l'empire, la Bourgogne et la Lorraine, un véritable vent de réaction contre la politique impériale. C'est en France également, à Beauvais et à Reims, qu'un légat du pape, l'allemand Kuno, avait jeté publiquement l'amathème sur Henri V. C'est en France encore que se réfugia Gélase II, lorsque la compétition de l'antipape Grégoire VIII et les excès des partisans de l'Empire eurent rendu le séjour de Rome impossible. Débarqué à Marseille, Gélase II remonta toute la rive gauche du Rhône avec la même sécurité que s'il eût été dans les domaines du roi de France, 1118. Louis le Gros considérait déjà le pape comme son hôte et l'envoyait saluer par ses ambassadeurs. L'empereur ne pouvait voir d'un bon œil ces prévenances du roi pour un ennemi. Mais la mort soudaine de Gélase, janv. 1119, ne laissa point aux bonnes dispositions de Louis le temps de s'affirmer plus efficacement.

Ce fut un nouveau coup porté à l'empereur que l'élection de l'archevêque de Vienne, Gui, au souverain pontificat sous le nom de Calixte II. Gui était parent du roi de France et du duc d'Aquitaine, et il avait présidé le concile de Vienne où Henri avait été déclaré anathème. Consacré à Rome vers la fin de mars, il s'était hâté de revenir en France et avait appelé à lui les évêques de toute la chrétienté. Reims fut encore choisi pour lieu de réunion. Le célèbre abbé de Cluny, Ponce de Melgueil, Guillaume de Champeaux, docteur de l'Université de Paris, une foule d'abbés et d'évêques de France, Louis le Gros lui-même, honorèrent l'assemblée de leur présence. Les esprits étaient à la paix, et tous désiraient en finir avec la lutte des deux pouvoirs. Mais la mauvaise volonté de l'empereur, qui se tenait encore près de là sur les confins de la Lorraine et de la Champagne, fit échouer les

négociations entamées à Mouzon. Les espérances de paix furent déçues. Il était réservé au concile de Worms, tenu trois ans plus tard, de mettre d'accord pour un temps les deux partis ennemis.

Henri V ne survécut guère au concordat de 1122. Avant de mourir, il essaya de donner libre cours à son ressentiment contre le roi de France, qu'il rendait responsable de ses dernières humiliations. Il n'eut d'ailleurs qu'à écouter les suggestions de son beau-père, Henri I d'Angleterre, alors en guerre avec Louis le Gros pour la possession de quelques domaines de l'Ile-de-France et de la Normandie. Une double attaque fut combinée : Henri I devait faire invasion par le Nord, l'empereur par l'Est de la France, vers Reims, de façon à enserrer le roi de toutes parts. Mais Louis le Gros sut grouper autour de lui les barons français en tel nombre, que Henri V, réduit à l'appoint de quelques seigneurs de Franconie et de Lorraine, n'osa dépasser Metz, 1124. L'invasion n'eut pas lieu. La couronne impériale, en passant de la maison de Franconie dans celle de Saxe, allait-elle perdre son fleuron de Bourgogne? Renaud III, comte de ce pays, fit craindre ce danger en refusant au nouvel empereur Lothaire II l'hommage que ses prédécesseurs avaient prêté aux empereurs franconiens. Il s'ensuivit une guerre qui, durant vingt ans, jusqu'en 1148, dévasta le comté. Les biens de Renaud III avaient été donnés par l'empereur au duc Conrad de Zœhringen, qui ne put jamais s'en emparer. Renaud III mourut en possession de son fief.

Louis le Jeune ne tenta rien de ce côté contre la puissance allemande. Devenu roi quelques mois avant l'avènement de Conrad III à l'Empire, il n'eut avec lui d'autres rapports que ceux qui naquirent naturellement de la seconde croisade entreprise en commun. Conrad put donc tout à l'aise affermir son autorité sur la Bourgogne. Son neveu et successeur, Frédéric Barberousse, mit le sceau au traité de 1027 en épousant la fille même du comte Rainaud III, Béatrix, 1156. Ce mariage, célébré à Wurtzbourg, replaça pour longtemps tout le pays sous la domination directe de l'Empire. En 1178, Frédéric se fit couronner successivement roi de Provence à Arles et roi de Bourgogne à Vienne, sans que le roi de France ait même songé à diminuer sa gloire en détournant le comte de Toulouse, marquis de Provence, d'aller lui rendre hommage.

Frédéric Barberousse et Louis le Jeune essayèrent de s'entendre pour terminer le schisme que la double élection d'Alexandre III et de Victor III avait déterminé dans l'église. Les représentants de l'empereur se rendirent au synode de Toulouse tenu en 1161, mais ce fut inutilement. Frédéric continua de tenir pour l'antipape Victor contre Alexandre III réfugié en France, et il essaya même d'amener Louis le Jeune à son parti. On projeta une entrevue à Saint-Jean-de-Lone pour examiner de nouveau les droits des deux rivaux. Mais au dernier moment le roi de France manqua au rendez-vous : la solution décisive fut encore retardée.

Nous n'avons point suivi les premiers croisés en Orient, parce que leurs rois ne les y accompagnèrent pas. Du reste les relations qui se nouèrent entre Allemands et Français durant l'expédition de 1095 n'eurent aucun résultat politique, et leur histoire rentrerait mieux dans un chapitre de l'histoire morale des deux peuples. Si Conrad III et Louis VII le Jeune firent ensemble la seconde croisade, ils n'en furent point plus amis au retour. Un chroniqueur de cette époque[1], racontant cette expédition, nous apprend que les croisés lorrains laissèrent l'empereur prendre les devants et attendirent le roi de France, « parce qu'ils ne pouvaient supporter les Allemands qui se rendaient insupportables à tous par leur caractère brutal et querelleur. » Cette antipathie des Lorrains suffirait peut-être à expliquer la persistance de leurs qualités d'origine qui se retrouvèrent intactes au bout de huit siècles de sujétion à l'Allemagne. Les comtes de Montferrat et de Savoie et nombre de seigneurs du royaume d'Arles s'étaient joints aussi de préférence à l'armée du roi de France.

II

On peut dire qu'avec l'avènement de Philippe-Auguste les relations de la France et de l'Allemagne entrent dans une nouvelle période, celle de l'agression déclarée, de l'effort constant de nos rois pour reprendre ce qu'ils considèrent

[1] Eudes de Deuil.

comme leur bien à l'Est de leur royaume. Mais l'effort durera des siècles avant d'aboutir entièrement.

A peine Philippe-Auguste avait-il reçu l'héritage de son père, qu'un de ses plus puissants vassaux, Henri II Plantagenet, roi d'Angleterre, profitait de l'entrevue de Gisors pour pousser le roi de France à prendre parti en faveur d'Henri le Lion contre la dynastie souabe déjà bien affermie cependant sur le trône (juin 1180). En dépit d'une lettre pressante d'Henri le Lion, Philippe hésitait beaucoup. Finalement, sur l'avis du comte de Champagne son oncle, zélé partisan de l'empereur, il refusa. (Vers mars 1181.) Mais Frédéric avait eu vent du complot tramé contre lui : le roi de France jugea prudent de se justifier par une ambassade.

Bientôt la paix avec l'empereur fut compromise d'une façon plus sérieuse. Le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, embarrassé dans une guerre inégale avec le roi de France, avait cherché des alliés contre son ennemi et s'était tourné vers Frédéric. Il est à noter que le comte était vassal de ce dernier, aussi bien que du roi de France. La conséquence de cette double suzeraineté serait-elle de soustraire le comte de Flandre, en cas de forfaiture, à l'action coercitive de l'un de ses suzerains par la protection de l'autre? Cette question, qui se posa plus d'une fois pour la Flandre dans le cours du moyen âge, fut résolue affirmativement en 1181. Frédéric ayant déclaré qu'il était prêt à défendre son vassal envers et contre tous, une trêve fut conclue entre le comte et le roi, de Noël à l'octave de l'Epiphanie. Comme la paix ne suivait point, l'empereur fit mine d'entrer en campagne. Une seconde trêve fut aussitôt conclue pour la durée du Carême. La suzeraineté de Philippe-Auguste sur le comte de Flandre était donc limitée, presque annulée par celle de l'empereur.

Mais Frédéric ne tenait guère en ce moment à ouvrir la lutte contre son voisin. Il fit savoir au comte de Flandre (c'était toujours Philippe d'Alsace) qu'il allait travailler à le réconcilier avec Philippe-Auguste. Celui-ci fut effectivement sollicité en ce sens, et les sentiments pacifiques prévalurent si bien que les deux souverains de France et d'Allemagne résolurent de se rencontrer après Pâques. Le cardinal Albano, légat du pape, avait aussi contribué à cette heureuse tournure des événements; il n'est point sûr pourtant qu'on ait donné suite au projet d'entrevue.

Pendant deux années, Philippe-Auguste et Barberousse vé-

curent en paix. Mais les hostilités ayant éclaté de nouveau entre le roi et le comte de Flandre en 1184, ce dernier réclama le secours de Frédéric. Ses ambassadeurs, présents à la diète de Mayence, conseillèrent de pousser la guerre contre le roi de France jusqu'à réduire son royaume sous la suzeraineté de l'Empire. Sans trop prêter l'oreille à ces conseils imprudents, l'empereur voulut au moins défendre son vassal. Le roi des Romains, l'archevêque de Cologne, le comte de Hainaut allaient se mettre en route pour la Flandre quand le comte leur fit savoir qu'il n'avait plus besoin de leur secours. Il venait de conclure une trêve avec Philippe-Auguste.

Mais la querelle des deux ennemis n'était point vidée : aussi la guerre recommença bientôt. L'empereur, fidèle à sa promesse, mit le duc de Souabe, son fils et l'archevêque de Cologne à la tête d'une petite armée qui se porta vers la Flandre. Philippe-Auguste, n'osant engager la bataille, se rabattit sur un autre ennemi, le comte de Boulogne. A son exemple, les Allemands tournèrent leurs forces contre le comte de Hainaut qui, cette fois, était dans les rangs français, L'archevêque de Cologne avait en lui un rival détesté. Il ravagea son territoire, sans pouvoir forcer Belmoncel où le comte s'était fortifié. Cet échec compromit du même coup Philippe d'Alsace. Mais un armistice arrêta les progrès du roi de France.

En 1185 la comédie de l'année précédente se renouvelle encore une fois. Le comte de Flandre appelle à son secours le roi des Romains, (Frédéric était alors en Italie); puis, au moment où ses alliés vont se mettre en marche, il fait sa paix avec le roi de France.

Il est assez étonnant de constater que la patience du roi des Romains ne se lassa point de la versatilité de Philippe d'Alsace. Il accorda son aide avec le même empressement que d'ordinaire, lorsque le comte, quelques mois plus tard, vint la lui demander pour la quatrième fois. Il faut dire que le comte lui avait fait hommage de la Flandre française : le fils de Frédéric était donc intéressé au succès de toute guerre contre le roi de France.

Les préparatifs furent sérieux cette fois. A la diète de Liège tenue en septembre 1185, se trouvèrent réunis l'archevêque de Cologne, le duc de Brabant, l'archevêque de Reims, les évêques de Munster et de Liège, le palatin du Rhin, le duc de Limbourg et nombre de petits seigneurs. Le comte de Hainaut y était aussi venu sur l'ordre du roi des Romains;

mais il refusa d'ouvrir son comté aux troupes impériales et quitta la diète,

Personne n'avait compté avec l'empereur qui était alors bien loin, en Italie. Embarrassé dans des négociations difficiles avec la papauté, Frédéric I ne se souciait point d'une guerre avec le roi de France. Il manda à son fils de surseoir à l'attaque. Le comte de Flandre, n'espérant plus rien, quitta le roi des Romains et, en compagnie de l'archevêque de Cologne, il vint trouver Philippe-Auguste à Aumale. Henri d'Angleterre, d'autres encore s'y trouvaient. Une paix fut conclue, 7 novembre 1185, pour laquelle on demanda et obtint l'approbation de Frédéric.

L'entrevue d'Aumale eut un autre résultat : elle prépara l'alliance du roi et de l'archevêque de Cologne mécontent de l'empereur. Nous retrouverons bientôt ces deux alliés.

Le traité d'Aumale mit fin aux intrigues du comte de Flandre contre le roi. Mais on put croire un instant que son rôle allait être repris par le duc de Bourgogne qui était, lui aussi, vassal des deux souverains de France et d'Allemagne. Le duc assiégeait un de ses vassaux dans Vergy : le châtelain, sentant sa faiblesse, se mit sous la protection de Philippe-Auguste en lui faisant hommage de son fief. Le duc de Bourgogne représenta à l'empereur que cet acte portait atteinte aux droits de l'Empire, et le pria d'y mettre bon ordre. Mais Barberousse, persistant dans les sentiments qui lui avaient fait interdire, l'année précédente, l'agression préparée par son fils contre le roi de France, fit réponse au duc « qu'il n'avait point dessein d'étendre les limites de l'Empire. » Le duc se trouva sans défense contre Philippe-Auguste, qui fit lever le siège de Vergy et ravagea le territoire de Bourgogne. Le duc n'eut d'autre consolation que d'exhaler sa peine auprès du roi des Romains qui se trouvait alors à Orviéto. Il prêta de nouveau hommage entre ses mains; mais ce fut sans profit contre Philippe, 1186.

La réponse de Frédéric est à remarquer. Ainsi, après avoir réuni à l'Allemagne tout l'ancien royaume de Lothaire I, les empereurs se déclaraient satisfaits et consentaient à ne point pousser plus loin leurs conquêtes. Mais, coïncidence curieuse, au moment même où l'empereur déclare vouloir se reposer à l'Ouest pour porter ailleurs ses efforts, le roi de France médite de troubler la quiétude de son voisin de ce même côté. Nous allons voir comment il y réussit.

Philippe Auguste prépara de longue main son dessein. Il commença par prendre parti pour le pape dans la querelle du Sacerdorce et de l'Empire. La défaite de l'empereur eût en effet permis au roi de France d'agir plus facilement sur la frontière de l'Est. L'hostilité de Philippe se manifesta d'abord par l'alliance conclue avec l'archevêque de Cologne dont la ville se glorifiait alors du nom de fille très dévouée de Rome. Eu égard au titre de fils très fidèle de Rome que portait le roi de France, cette alliance avait tous les caractères d'un mariage d'inclination. En accordant asile à l'archevêque de Trèves, Folmar, qui avait provoqué en partie le nouveau dissentiment entre le pape et l'empereur et continuait de l'entretenir à Reims où il avait été reçu, Philippe Auguste montrait mieux encore peut-être les sentiments qu'il nourrissait contre Barberousse.

Mais le roi de France avait compté sans l'Anglais dont l'inimitié était bien autrement dangereuse que celle de l'empereur. Les premières hostilités, au commencement de 1187, eurent pour effet de rompre l'alliance de Philippe avec Cologne. Les intérêts commerciaux des villes du Rhin étaient du côté de la Flandre et de la Tamise, bien plus qu'en France. Les magistrats de Cologne s'en souvinrent contre le gré de leur archevêque. Philippe se retourna alors vers l'empereur qui ne désirait rien tant que l'alliance du roi de France pour faire face à ses propres ennemis : le pape, Henri le Lion, Kanut de Danemark et bien d'autres encore.

Sous la menace des Anglais, Philippe sacrifia aussi l'archevêque de Trèves à l'alliance de l'empereur ; bien à regret, semble-t-il, car il éluda longtemps la promesse de l'expulser de France. Il sacrifia également, ce qui était plus grave, l'amitié de Rome. On peut juger par là de la crainte que lui inspirait le roi d'Angleterre.

D'après l'Annaliste de Cologne, Philippe aurait le premier tiré profit de l'alliance allemande. Lorsqu'en juin 1187, il se trouva en présence des Anglais, ceux-ci par crainte de l'empereur auraient évité la bataille. Toutefois le fait est douteux. Frédéric I semble avoir voulu, durant cette courte campagne, atteindre de ses coups l'archevêque de Cologne bien plus que les Anglais.

Les deux souverains, sentant le besoin de resserrer leur amitié, convinrent de se rencontrer à Mouzon. L'entrevue eut lieu en effet au mois de décembre. Le comte de Hainaut en

fut en quelque sorte le médiateur. Philippe Auguste consentit à l'expulsion immédiate de Folmar et laissa l'empereur s'attribuer la suzeraineté de Namur que réclamait un prince français.

C'est à Mouzon également qu'on s'entendit pour faire ensemble la seconde croisade. Frédéric Barberousse, qui redoutait beaucoup quelques-uns de ceux que le roi de France avait un instant ligués contre lui, tenait fort à être accompagné de Philippe dans cette expédition lointaine. Il le fit presser, à diverses reprises, de se mettre en route. Mais le roi observait alors ses voisins d'Outre-Manche. Il laissa l'empereur partir seul.

Avec l'année 1188 se trouve définitivement constitué le système d'équilibre politique qui va quelque temps prévaloir en Europe : les Hohenstaufen et le roi de France d'un côté; les opposants allemands et l'Angleterre de l'autre. Quant au pape, il favorise tour à tour chacun des deux partis, suivant les besoins de sa politique.

Les premières relations de Philippe Auguste avec Henri VI, successeur de Frédéric depuis 1190, furent quelque temps douteuses. Le roi avait obtenu de l'empereur libre passage par l'Allemagne pour se rendre en Palestine. Nonobstant ce bon service, il se lia avec Tancrède, l'usurpateur du trône de Sicile, par conséquent l'ennemi d'Henri VI. Pourtant il refusa l'offre que lui faisait Tancrède d'une de ses filles en mariage.

Au retour de la croisade, le roi fit route par la Pouille avec le consentement de Tancrède. Arrivé sur les domaines de l'empereur, il fallut bien demander à celui-ci l'autorisation de passer. Elle lui fut accordée, après que Philippe eut juré de ne favoriser en rien les mauvais desseins du prince italien contre l'Empire. A Milan, les deux souverains s'observèrent avec méfiance; peu s'en fallut qu'ils ne se brouillassent à tout jamais : la sagesse de quelques conseillers les réconcilia. Ils finirent par se donner le baiser de paix en se promettant fidélité, déc. 1191.

La haine qu'ils portaient l'un et l'autre à Richard Cœur-de-Lion contribua plus que tout le reste à maintenir quelque temps cette fidélité. A Milan même, il fut convenu que si Richard faisait route par l'Allemagne au retour de Palestine, l'empereur le retiendrait prisonnier. Toutes les pensées du roi n'eurent plus dès lors pour objet que d'obtenir ce résultat.

Rentré dans son royaume, il envoyait à l'empereur ambassades sur ambassades, présents sur présents, pour le décider à mettre immédiatement le roi anglais au ban de l'Empire. En décembre 1192, Henri VI lui fit enfin savoir que Richard était aux mains du duc Léopold d'Autriche. Philippe ne se tint pas de joie à cette nouvelle. Il fit recommander au duc de bien garder son prisonnier et de ne le lâcher sous aucun prétexte. Puis il se mit en mesure de passer lui-même en Angleterre en rassemblant une flotte au Wisant.

Mais les événements prennent bientôt une autre tournure. Henri VI s'effraye de l'ambition de Philippe : il rend Richard à la liberté, moyennant l'hommage de son royaume, et, devenu son suzerain, lui promet appui envers et contre tous, avril 1193. Philippe désespéré ne renonce point cependant à ses desseins : il s'assure le secours du roi de Danemark en épousant sa fille Ingeburge, qui lui apporte en même temps des droits sur l'Angleterre. Kanut était l'ennemi de l'empereur. Philippe cherche pourtant encore à se concilier celui-ci et lui fait proposer une entrevue pour le 25 juin entre Toul et Vaucouleurs.

Henri VI accepta. Un danger imprévu venait de surgir pour lui. L'opposition que Barberousse avait rencontrée chez plusieurs princes allemands renaissait, et les rebelles projetaient de donner le trône impérial au duc de Brabant.

Henri VI, oubliant les intérêts de Richard, ne songe plus qu'aux siens propres. Il pressent que Philippe sera pour les révoltés, s'il n'est contre eux. L'entrevue proposée va servir à le gagner. Mais Richard, non moins habile, parvient assez promptement à réconcilier l'empereur et ses vassaux infidèles. Henri VI se rapproche alors de lui et tous deux concluent une étroite alliance à la diète de Worms, 25 juin 1193. Philippe Auguste était encore une fois déçu.

Richard Cœur-de-Lion recevait en même temps de l'empereur la suzeraineté des royaumes d'Arles et d'Aragon. De la Somme au Rhône, en suivant l'Atlantique, les possessions anglaises touchaient maintenant à celles du roi de France qui, du Rhône à la Somme, était voisin de l'empereur. Philippe Auguste voyait le cercle de ses ennemis fermé de tous côtés. Le danger était grand. Le roi le comprit et fit offrir à Henri VI des sommes considérables pour le décider à retenir Richard prisonnier. Puis recourant à un procédé qui, comme on l'a remarqué, lui était habituel, il mêle à

la politique une question de mariage. Le 5 novembre, Ingeburge avait été répudiée. Le roi fait demander à l'empereur sa cousine, la fille du comte palatin du Rhin. L'empereur et le comte consentent à la demande. Mais la jeune princesse, fiancée déjà à Henri de Brunswick, le fils d'Henri le Lion, n'entendait pas sacrifier ses préférences à la politique des rois. Elle fit avertir Henri de Brunswick qui accourut aussitôt, et, secrètement, sans autre consentement que celui de sa mère, elle lui tendit loyalement la main. Pendant ce temps, l'empereur et le palatin délibéraient gravement à Spire avec les ambassadeurs de Philippe. Lorsque la nouvelle leur parvint de l'obstacle qui venait d'être mis à leurs projets, l'empereur entra dans une grande colère. Il avait autrefois interdit ce mariage par haine d'Henri de Brunswick et le mariage était maitenant consommé contre sa volonté. Il enjoignit au comte palatin de chasser son nouveau gendre; mais le comte, soucieux avant tout de l'honneur de sa maison, parvint à apaiser l'empereur et finit même par le réconcilier avec le duc de Brunswick.

Cette double solution ne faisait point les affaires de Philippe Auguste qui savait le fils d'Henri le Lion favorable à Richard. Bientôt en effet, sous la pression de son entourage, Henri VI dut céder et rendre de nouveau la liberté au roi d'Angleterre. Fort de ce succès, Henri de Brunswick et quelques autres seigneurs allemands firent porter à Philippe la menace d'une déclaration de guerre s'il ne restituait toutes les conquêtes faites pendant la captivité du roi. Une véritable coalition dont Richard était devenu l'âme se formait en Allemagne contre le roi de France. La rupture définitive de Philippe avec Henri VI en fut la conséquence. Les relations n'avaient jamais été bien cordiales de part et d'autre : elles devinrent franchement hostiles quand l'empereur eut pris fait et cause pour Richard. Persuadé qu'il n'avait plus rien à craindre de Philippe, Henri VI afficha ouvertement des desseins qu'il avait peut-être toujours entretenus. Nous avons mentionné déjà ses prétentions sur la rive droite du Rhône : maintenant c'est le royaume de France tout entier qu'il médite d'assujettir à sa suzeraineté, et il fait sonner haut ses menaces, comptant pouvoir bientôt les exécuter, grâce au secours de son fidèle ami le roi d'Angleterre.

La conquête de la Sicile par Henri VI retarda l'explosion des hostilités. Lorsqu'il rentra en Allemagne pendant l'été de

1195, l'empereur invita Richard à rompre l'armistice qu'il avait conclu avec le roi de France. Mais celui-ci prit l'avance et entra résolument en campagne. La guerre fut pourtant suspendue à la nouvelle que les Sarrasins venaient de battre le roi de Castille et menacaient la Navarre et le Léon. Un traité fut conclu entre Richard et Philippe. Mais la validité en était subordonnée au consentement de l'empereur qui refusa de le donner et enjoignit même à Richard de continuer la lutte. Le roi d'Angleterre obéit d'abord ; mais la guerre ne profitant à personne, il s'entendit avec Philippe, au mois de janvier 1196, pour y mettre fin. Tous deux firent une paix que Henri VI semble avoir ratifiée, cette fois, à l'instigation du truchsess Marquard d'Anweiler. La défiance n'en subsista pas moins entre le roi de France et l'empereur.

Heureusement pour Philippe Auguste, la succession au trône était toujours chose fort laborieuse dans l'empire germanique. Elle créait des embarras dont les gens malintentionnés savaient profiter. En outre, la politique du dernier règne se trouvait toujours modifiée avec le nouvel empereur. A la mort d'Henri VI, 1198, le roi de France put donc espérer la fin des obstacles que la politique impériale n'avait cessé d'apporter à sa victoire sur le roi d'Angleterre. C'est ce qui arriva en effet.

Le moine de Saint-Blaise, comparant la grandeur du règne d'Henri VI avec la médiocrité du règne suivant, se prend à regretter le premier. « Grâce à son énergie et à sa virilité, s'écrie-t-il, Henri VI eut rétabli l'Empire dans toute la magnificence de son ancienne dignité. » Cette explosion de sentiments est bien naturelle chez celui qui fut témoin des difficultés qui marquèrent pour l'Allemagne la fin du XIIe siècle. Le parti guelfe voulait élire Richard Cœur-de-Lion. Pour lui faire pièce, quelques-uns proposaient le roi de France. Puis revenant bientôt à une plus juste appréciation des intérêts de l'Empire, les premiers élurent Otton de Brunswick, chef du parti guelfe, les autres Philippe de Souabe, frère du dernier empereur.

C'est la première fois, depuis l'avènement des Capétiens, que le roi de France est proposé pour l'Empire. Presque tous les successeurs de Philippe-Auguste, jusqu'à Louis XIV, auront le même honneur, proposé ou recherché, mais sans plus de succès.

Mis à l'écart, Philippe se hâta de prendre parti entre les

deux compétiteurs. Son choix ne pouvait être douteux. Otton étant neveu de Richard, son inimitié était certaine. Il fallait donc à tout prix en prévenir les effets en aidant Philippe de Souabe contre lui. C'est ce que fit le roi de France.

Cette politique qui servait si bien les intérêts du parti gibelin fut décidée à Worms, au mois de juin 1298, par l'intermédiaire de l'évêque de Soissons que le roi de France avait député en Allemagne. Une alliance y fut scellée entre Philippe de Souabe et Philippe de France contre le duc de Brunswick. Les articles du contrat ne nous font point connaître les obligations réciproques du roi de France.

Peu de mois après, Philippe Auguste et Richard étaient aux prises. Les espérances des deux prétendants à l'Empire se trouvèrent alors dépendre de l'issue de la guerre. Innocent III le comprit si bien, qu'il ne voulut point exposer son protégé Otton de Brunswick à en courir les chances. Il envoya un légat en France pour obliger les deux rois à la paix. Elle eut lieu, en effet, au grand déshonneur de Philippe Auguste qui s'engagea à favoriser Otton contre Philippe de Souabe.

Il n'en fit rien à la vérité, ce qui prouve suffisamment que cette condition lui avait été imposée. Pour échapper à la nécessité de tenir sa parole, il essaya de concilier à l'empereur gibelin les bonnes grâces du pape. Ce fut peine perdue. Les Hohenstaufen étaient trop haïs de Rome à ce moment pour gagner sa faveur. Et puis, les affaires du parti guelfe étaient en trop bonne voie au delà des Alpes pour qu'Innocent III consentît à une transaction avec le duc de Souabe. Malheusement pour la politique romaine, la mort accidentelle de Richard, en Limousin, vint changer la face des événements en délivrant le roi de France de son plus redoutable ennemi, 1199. Philippe Auguste reprit partout l'offensive sans s'inquiéter des intrigues d'Otton auprès du nouveau roi d'Angleterre. La pacification de l'Europe occidentale semblait plus impossible que jamais : elle fut entreprise cependant par Innocent III qui se défiait de Jean Sans-Terre et redoutait quelque victoire éclatante du roi de France. Le pape voulut à son tour réconcilier son protégé avec Philippe Auguste en garantissant à ce dernier la neutralité d'Otton dans la guerre avec l'Angleterre. Mais le roi de France, se sentant plus fort que jamais, répondit à la proposition du pape par la contre-proposition d'une réconciliation de Rome avec le frère d'Henri VI.

En dépit du ton impératif que prenait Innocent III, en dépit de l'interdit qu'il avait lancé sur le royaume pour forcer le roi à reprendre Ingeburge de Danemark, Philippe Auguste sut garder l'avantage en obtenant de Jean Sans-Terre la promesse qu'il ne secourrait point son neveu de Brunswick. Si le roi de France fit sa soumission sur la question du divorce, il demeura inébranlable dans sa fidélité à la maison de Souabe. Mais c'est moins à sa loyauté de roi peut-être qu'à sa perspicacité de politique qu'il faut faire remonter l'honneur de cette fidélité. Philippe Auguste voyait avec netteté le danger qu'il y aurait à rendre possible dans l'avenir l'union de l'empereur et du roi d'Angleterre. S'il se détermina finalement à la paix avec Otton, sur les instances répétées du pape, ce dut être avec l'arrière-pensée de ne laisser se produire aucune des conséquences qu'Innocent espérait pour son protégé de cette réconciliation. Aussi, lorsque Boniface de Montferrat vint à Soissons, en septembre 1201, pour prendre le commandement de la croisade que l'on préparait à ce moment, ce fut sans peine qu'il décida le roi de France à rompre en visière à ses anciens ennemis. Boniface, qui était apparenté aux Hohenstaufen, se chargea de transmettre à Innocent les plaintes de Philippe au sujet des faveurs dont la cour de Rome comblait l'empereur d'Allemagne. Le pape trouva d'excellentes raisons pour justifier sa conduite et rassurer le roi. Mais Philippe conservait ses méfiances. Les événements lui donnèrent raison. La guerre ayant éclaté au commencement de 1202 entre le roi et Jean Sans-Terre, ce dernier trouva son neveu de Brunswick tout disposé à lui prêter main-forte. Innocent intervint pour dissuader Otton de cette guerre : mais il ne put y parvenir. Philippe lui-même, victorieux dès le début, ne voulut point se laisser arrêter par les réprésentations du pape. La défaite d'Otton devait mieux que toutes les négociations supprimer le danger qu'entretenait cette inimitié d'un puissant voisin. Le frère même d'Otton, et, à son exemple, l'archevêque de Cologne, le landgrave de Thuringe, le duc de Brabant et divers seigneurs des pays rhénans passèrent au parti de Philippe de Souabe, lorsqu'ils n'eurent plus rien à espérer de la protection anglaise, 1204.

Otton, battu peu de temps après par Philippe Auguste, se retira en Angleterre où il se résigna au repos jusqu'en 1207. Vers cette époque, il obtint de Jean Sans-Terre quelques subsides pour fomenter de nouvelles haines contre le roi de

France. Mais les subsides ne suffisaient jamais à l'avidité des preneurs. Otton finit par céder devant son compétiteur. La politique de Philippe Auguste à l'égard de l'Allemagne triomphait donc de tous les mauvais vouloirs.

Il semble toutefois que le roi ait quelque peu regretté son triomphe. L'anarchie de l'Empire valait mieux à ses desseins et il se sentait fort de la faiblesse de son voisin. Sans que l'on puisse suivre de très près les événements de cette époque, il est certain cependant que Philippe Auguste essaya d'empiéter sur l'Empire du côté de la Flandre, et que, pour ménager les susceptibilités du pape, il ne craignit point de lui abandonner de nouveau un instant celui qu'il soutenait depuis si longtemps. Philippe de Souabe lui ayant demandé mille marcs en prêt, le roi les refusa et se prévalut de ce refus auprès d'Innocent, toujours fort mal disposé à l'endroit des Hohenstaufen. Quelque temps après, le roi s'entremettait auprès de l'empereur en faveur du comte de Bar contre le duc de Lorraine qui était parent de Philippe de Souabe. Celui-ci refusa son approbation aux clauses du traité qu'on proposait au duc de Lorraine. La mésintelligence régnait donc entre les deux Philippe. Un rapprochement tenté par le roi avec Otton ne fit que l'augmenter. L'avenir était gros de menaces, lorsque Philippe de Souabe tomba tout à coup sous le poignard d'un assassin, 1208.

Lui mort, Otton avait le champ libre. S'il réussissait à prendre la couronne, le grand péril encouru par le roi de France dans les dernières années d'Henri VI reparaissait plus formidable que jamais. De toute nécessité il fallait trouver un nouveau rival au prétendant guelfe : Henri de Brabant, duc de Basse-Lorraine, fut jugé apte à jouer ce rôle. La discorde des compétitions allait donc se rallumer en Allemagne, grâce au roi de France.

Deux mois environ après la mort de l'empereur, en août 1208, le duc de Lorraine et Philippe Auguste scellèrent à Soissons un traité qui, dans le présent, fortifiait le roi contre ses ennemis, et lui assurait dans l'avenir, au cas où le duc de Brabant serait élu empereur, des avantages considérables, entre autres la possession de plusieurs villes frontières qui relevaient alors de l'Empire.

Malheureusement pour la politique de Philippe, les princes allemands ne se souciaient point de voir triompher le candidat du roi de France, et on vit insensiblement les gibelins

eux-mêmes se déclarer en faveur d'Otton de Brunswick, qui représentait à leurs yeux la cause nationale. Les ducs de Franconie, de Bavière et de Souabe, celui de Haute-Lorraine même que Philippe avait cru s'attacher par des bienfaits, vinrent rendre hommage à Otton. Henri de Brabant, prenant enfin conscience de sa faiblesse et de son isolement, fit de même quelques mois après, à Wurtzbourg. Cette fois le roi de France perdait la partie.

Il ne se crut point vaincu néanmoins et il alla chercher des ennemis à Otton parmi les cardinaux de la cour romaine. Otton n'en fut pas moins couronné empereur. Alors Philippe se rapproche du roi d'Angleterre, et, assuré de l'appui de plusieurs grands vassaux du royaume, il déclare hautement vouloir commencer la lutte avec l'empereur. Dès la fin de 1209, Reims se fortifiait anxieusement contre ce dernier, et Renaud de Nogent promettait au roi son secours. Mais grâce à l'imprudence d'Otton qui s'aliéna l'esprit du pape par la conquête de quelques terres d'Italie, le sombre horizon qui troublait Philippe se rasséréna tout à coup. Innocent prend parti contre Otton qui combattait alors en Sicile et il pousse le roi à soulever les princes allemands contre leur empereur, (fin 1210). La tâche n'était guère difficile, si l'on considère surtout que le pontife mettait son pouvoir spirituel au service du roi de France en déliant les électeurs de leur serment de fidélité, ce qui équivalait à provoquer une nouvelle élection. Détacher les princes allemands d'Otton de Brunswick ne suffisait point en effet. Il fallait porter leurs suffrages sur un autre prince et mettre un terme à ces luttes intestines en donnant une tête à l'Empire. Philippe Auguste semble avoir désiré s'approprier la couronne impériale, si l'on en juge par les efforts que fit le pape pour le détourner d'entrer en Allemagne. Résigné ou non à laisser échapper cette proie, Philippe jeta les yeux sur le fils même d'Henri VI, Frédéric de Souabe qui, lorsqu'il était encore au berceau, avait déjà reçu les hommages des grands électeurs comme légitime héritier de son père. Ce prince, comme réprésentant des Hohenstaufen, n'agréait guère au pape ; mais tant de raisons recommandaient ce choix à la sagesse des politiques qu'Innocent se résigna. Le chancelier même d'Otton, évêque de Spire, prêta les mains à cette élection. Le landgrave de Thuringe fut gagné par la promesse que lui fit le roi d'épouser sa fille. Bref le succès semblait assuré contre Otton. Mais

celui-ci revint en hâte de Sicile, tout plein de colère contre le roi de France. Sa présence suffit à rétablir son autorité ébranlée. A la ligue de ses ennemis il en opposa une autre dans laquelle entrèrent le roi d'Angleterre, les comtes de Boulogne et de Bar, le duc de Limbourg et le nouveau comte de Flandre, Ferrand, infant de Portugal, 1212.

L'éloignement de Frédéric, qui, faute de sauf-conduit, n'osait traverser la Lombardie où dominait le parti guelfe, retarda le commencement des hostilités. Mais grâce à l'intervention de Philippe auprès des Génois, Frédéric finit pourtant par gagner l'Allemagne. Un attentat dirigé contre le jeune prétendant faillit compromettre le succès que Philippe croyait déjà tenir. Frédéric échappa heureusement à ce danger et, le 19 novembre 1212, il conclut à Vaucouleurs avec le fils du roi de France un traité qui lui assurait 20000 marcs pour préparer son élection. Ce n'était point trop pour gagner à sa cause quelques-uns des partisans d'Otton.

Pendant les dix-huit mois qui suivent, Otton et Philippe s'observèrent. Toujours de parti contraire lorsqu'ils se mêlent aux querelles des seigneurs de la Flandre et de la Haute-Lorraine, ils évitent cependant de se rencontrer. Mais l'échec de la descente en Angleterre ayant rendu quelque confiance à Jean Sans-Terre, Otton de Brunswick, dont les espérances diminuaient tous les jours, se rapproche du prince anglais et tous deux arrêtent le plan d'une invasion de la France. Pendant que Jean fera campagne dans l'Ouest, Otton entrera par la Flandre, et leurs efforts tendront à se joindre au cœur même du pays.

Quoique les chroniqueurs n'en disent rien, il est vraisemblable que Philippe et Frédéric s'entendirent immédiatement pour faire échouer ce projet. Pendant l'été de 1244 ils menacèrent les alliés d'Otton vers le Rhin. Frédéric était sur le point de rejoindre le roi de France lorsque la bataille se livra sans lui entre Otton et Philippe, aux champs de Bouvines, le 27 juillet 1214.

L'issue de cette bataille est connue : nous ne nous y arrêterons pas.

Avec la défaite d'Otton prennent fin les relations de Philippe Auguste avec l'Allemagne. Pendant les dernières années de son règne, les préoccupations du roi sont toutes du côté de l'Angleterre. Il n'a rien à redouter de Frédéric II : il ne songe donc plus à son protégé.

Il faut arriver à l'année 1224 pour constater de nouveaux rapports politiques entre la France et l'Allemagne. A cette date, Louis VIII envoya demander secours à Frédéric II contre les Anglais. L'empereur était alors en Sicile. Son fils Henri VII, qui gouvernait l'Allemagne, eut à Rigny-la-Salle, près de Vaucouleurs, une entrevue avec le roi de France (18 nov.). Mais le mauvais vouloir de l'archevêque de Cologne, dévoué à l'Angleterre, mit obstacle à l'entente des deux souverains. Heureusement qu'un traité était conclu pendant ce temps à Catane entre Frédéric II et les ambassadeurs français. Le roi des Romains finit par le ratifier lui-même à Trente, deux ans plus tard, juin 1226. Mais ce succès ne procura point à Louis VIII l'appui effectif qu'il avait espéré.

Les négociations poursuivies par Edouard III auprès des princes allemands en 1227, pour gagner leur alliance contre la France, déterminèrent Louis IX à réclamer de Frédéric II le renouvellement du traité de 1224, Ce renouvellement eut lieu en effet à Melfi, au mois d'août 1227, mais resta sans conséquences jusqu'en 1232. A cette époque, Frédéric II, fidèle à sa politique, confirma une seconde fois, à Pordenone, les traités conclus contre l'Angleterre. Henri VII, quoique hostile à cette confirmation, ne dédaigna pas cependant de profiter des stipulations du contrat en demandant au roi de France de ne point secourir l'évêque de Metz contre sa ville révoltée. Louis IX y consentit.

Une première atteinte fut portée à l'union qui avait régné jusque là entre Saint Louis et Frédéric par le mariage de ce dernier avec Isabelle d'Angleterre en 1235. Pour mettre fin aux défiances qu'il avait soulevées, l'empereur fit proposer au roi de France une entrevue à Vaucouleurs. D'abord acceptée, cette entrevue fut aussitôt ajournée par Frédéric sous un prétexte spécieux, 1237, et elle n'eut jamais lieu.

Saint Louis n'en garda pas moins une neutralité absolue dans la lutte de l'empereur contre le pape. S'inspirant avant tout d'un esprit de justice, il refusa pour Robert d'Artois la couronne impériale que lui offrait le pape, 1240, comme il devait refuser plus tard pour Charles d'Anjou la couronne de Sicile et de Naples. Mais lorsque la flotte impériale eut fait prisonniers les vaisseaux génois qui portaient à Rome les prélats convoqués en concile, mai 1241, le roi de France réclama avec énergie la mise en liberté des évêques français.

Frédéric refusa d'abord. Saint Louis tint ferme et menaça de représailles : l'empereur finit par céder.

Lorsque le concile de Lyon présidé par Innocent IV eut déposé Frédéric, en 1245, l'empereur qui cherchait un médiateur, crut le trouver dans le roi de France. Louis IX accepta le rôle qu'on lui proposait. Il eut avec le pape deux entrevues à Cluny, en 1245 et 1246. Elles n'aboutirent point cependant à réconcilier les deux ennemis. Saint Louis, qui méditait alors une nouvelle croisade, comptait beaucoup sur l'aide de l'empereur pour le succès de son entreprise. Sans se rebuter de son premier échec, il reprit les négociations en faveur de Frédéric et n'épargna rien pour incliner le pontife à la clémence. Mais son rôle changea bientôt avec les événements.

Fredéric II s'était mis en marche avec son armée pour surprendre le pape dans Lyon. Le roi de France se fit comme toujours le défenseur du plus faible et, sans hésiter, se déclara prêt à repousser l'envahisseur. Devant cette attitude, Frédéric II, arrêté déjà par le siège de Parme, renonça à son invasion. Innocent IV put rester à Lyon, 1247.

Les relations amicales continuèrent néanmoins entre les deux souverains, au point que Saint Louis s'entremit une nouvelle fois auprès du pape en faveur de l'empereur, juillet 1248, avant de partir pour la Terre Sainte. Mais Innocent demeura inflexible. Pourtant Frédéric faisait parvenir aux croisés français des secours en vivres et en vaisseaux et s'efforçait d'aider au succès de leur expédition. Ce fut pour reconnaître ces services que le roi de France envoya les comtes d'Anjou et de Poitiers en France solliciter derechef le pardon de Frédéric, 1250. La mort de l'empereur, survenue peu après, rendit inutile l'intervention de Saint Louis.

Blanche de Castille s'inspira de l'esprit de modération de son fils lorsqu'elle interdit la croisade que les agents du pape étaient venus prêcher en France, non plus contre les Musulmans, mais contre le fils même de Frédéric, l'empereur anathème. Cet esprit de sagesse politique ne dura point malheureusement plus que le règne même de Saint Louis.

Dans le royaume d'Arles, Frédéric, pour mieux faire sentir son autorité, avait institué des vicaires qu'il chargea du règlement des affaires générales, — et des potestats auxquels il confia le gouvernement des grandes villes. Guillaume de Baux prince d'Orange, un autre Guillaume marquis de Montferrat, Thomas comte de Savoie furent les premiers

vicaires de Frédéric dans la vallée du Rhône, peut-être même avec le titre de rois. En tous cas, ils firent assez bien respecter l'autorité de l'empereur jusque vers l'époque de son excommunication, 1239. A partir de ce moment et bien que, en 1238, on eût vu tous les feudataires du royaume d'Arles accourir auprès de Frédéric à Turin, les vicaires impériaux ne purent empêcher les principales villes du royaume d'Arles de ressaisir leur indépendance vis-à-vis de l'Empire. L'influence française y gagna d'autant, surtout après que la Provence eut passé au pouvoir d'un frère de Saint Louis. L'action de l'empereur subsista mieux, quoique amoindrie aussi, sur la Franche-Comté. [1]

En 1218, Frédéric était intervenu comme arbitre dans une guerre entre le comte de Champagne et le duc de Lorraine. Assez mal avec ce dernier, il n'eut qu'à se louer des évêques de Metz, Toul et Verdun. Il se mêla fréquemment à leurs affaires intérieures, comme à celles de Cambrai et des petits seigneurs de l'Escaut, sans que le roi de France lui ait jamais contesté ce droit. Saint Louis s'abstint jusqu'à la fin de toute agression de ce côté.

Pendant le grand interrègne, le roi de France demeura fidèle à sa politique de paix et de loyauté vis-à-vis de l'Allemagne. En 1252, il refusa pour Charles d'Anjou la couronne de Sicile et de Naples que lui offrait le pape aux dépens de Manfred. Plus tard le roi dut se départir de son désintéressement sur ce point. Le sceptre impérial était aux mains de Richard de Cornouailles : un autre Anglais, le prince Edmond combattait au nom du pape pour prendre en Sicile la place qu'avait usurpée Manfred. Il y avait danger pour le roi de France à laisser tant de couronnes à ses ennemis. Il autorisa donc Charles d'Anjou à entrer en négociations avec Urbain IV et plus tard avec Clément IV. Mais bien loin de chercher noise à l'Empire au delà des monts, Saint Louis ne se décida jamais qu'avec peine à soutenir son frère d'une manière effective.

La mort du roi devant Tunis devait donner une autre direction à la politique française. Philippe le Hardi prétendait

[1] Cette introduction était depuis longtemps écrite lorsqu'a paru une intéressante étude de M. Richard Sternfeld, sur la politique de Frédéric II à l'égard du royaume d'Arles. Nous y renvoyons le lecteur : *Das Verhaltniss des Arelats zu Kaiser und Reich, vom Tode Friedrichs I. bis zum Interregnum*. Berlin, 1881.

en effet se régler sur Philippe Auguste en toutes choses. Heureusement pour l'Allemagne, le nouveau roi n'avait point les talents de son arrière-grand-père. Le véritable continuateur de la politique offensive de Philippe Auguste, ce fut Charles d'Anjou qui, le premier, conçut l'idée d'une monarchie universelle dont le roi de France, devenu empereur, eût été la tête. L'Angleterre et la Castille semblaient à ce moment plus près d'obtenir cette domination que la France, puisque celle-ci n'avait reçu qu'une très petite part de l'héritage de Frédéric II. Mais cette part était peut-être la meilleure, parce qu'elle donnait la haute main en Italie et sur la papauté.

Il ne s'agit donc plus sous le règne de Philippe III de maintenir l'indépendance du royaume vis-à-vis de l'Allemagne, ni même seulement d'arracher à l'Empire la Bourgogne ou la Lorraine. Le roi de France ne vise à rien moins qu'à prendre pour lui-même cette couronne de Charlemagne que les grands Electeurs mettent à l'encan. L'ambition de nos rois avait donc quelque peu grandi en un siècle : elle était excitée d'ailleurs par la situation même de l'Allemagne, où tout pouvoir central était détruit et où les princes vivaient et régnaient dans l'indépendance, sans souci de la patrie commune.

Après la mort de Richard de Cornouailles, avril 1272, Alphonse de Castille qui, depuis 1256, se considérait comme empereur en droit sinon en fait, envoya demander au pape la consécration de son titre. Grégoire X, qui nourrissait le projet d'une nouvelle croisade de toute l'Europe, ne trouvait point le prétendant à la hauteur du rôle de généralissime, qui eût appartenu légitimement à l'empereur. Il refusa ce qu'on lui demandait. D'autre part, Charles d'Anjou, qui avait ses raisons pour craindre l'inimitié de l'empereur d'Allemagne, quel qu'il fût, songeait à écarter le danger dont il se sentait menacé, en suscitant un compétiteur à Alphonse dans la personne du roi de France. L'influence du roi de Sicile était déjà grande dans le collège des cardinaux ; il crut le moment venu de la faire tourner à son profit. Appuyé sur Ottobone Fieschi, adversaire déclaré des Gibelins, et sur Simon de Brion, cardinal français qui avait été chancelier de Saint Louis, Charles prépara avec ardeur l'élection de son neveu. On sait peu de chose de ses menées en Allemagne : ce qu'il y a de plus probable, c'est que l'archevêque de

Trèves fut lui-même gagné au parti français. Au commencement de 1273 on s'ouvrit de ces projets au pape, et le roi de France lui députa ses représentants pour prendre assurance de ses bonnes dispositions en sa faveur. Ceux-ci vinrent trouver Grégoire à Florence, 2 juillet 1273, après avoir préalablement réglé quelques points avec Charles d'Anjou et les cardinaux à sa dévotion. Avec une louable prudence, Grégoire s'abstint de rien promettre, mais se garda bien aussi de rien refuser. Désireux avant toutes choses de restaurer la paix en Europe, il prévoyait que de grands embarras pourraient naître des prétentions du roi de France en Allemagne.

La réponse que le pape éludait, Charles d'Anjou se chargea de la donner. Dans un curieux mémoire adressé à Philippe III, il s'efforçait d'entretenir l'ambition de son neveu en lui représentant que les intérêts de l'Empire lui-même ne pouvaient être mieux placés qu'entre ses mains. Charles n'oubliait qu'une chose : c'est que, en fin de compte, l'élection dépendait surtout des princes allemands, et que ceux-ci seraient peu disposés sans doute à porter leurs voix sur le protégé de celui qu'ils considéraient comme l'usurpateur du royaume de Conradin.

Il semble qu'à la cour de France on ait eu moins d'illusions qu'à Naples sur le succès du plan conçu par le roi de Sicile Il n'y a point trace dans les chroniqueurs français contemporains de négociations entamées avec les Electeurs de l'Empire. Mais Charles d'Anjou s'inquiétait peu de l'opposition qui pouvait venir de ce côté. Il comptait en triompher avec l'aide du pontife qu'il faisait travailler sans relâche par quelques cardinaux hostiles aux Gibelins.

Or, à la fin de l'année 1273, Grégoire envoyait demander au roi de France la cession du Comtat Venaissin que la mort de Jeanne, femme d'Alphonse de Poitiers, laissait en déshérence. Le pape fondait sa demande sur un traité conclu en 1228. Ce traité était bien oublié à la cour de France. Philippe crut bon cependant de faire droit à la réclamation du pape. Semblable condescendance suppose chez le roi l'espoir d'être payé de retour par l'appui du pape auprès des Electeurs. Mais ceux-ci, dans l'entre-temps, avaient fait leur office en élisant Rodolphe de Habsbourg comme roi des Romains, 30 septembre 1273. Le roi de France avait manqué son but.

Les cardinaux français de la cour de Rome semblent avoir préparé ce dénoûment contre leur gré, en décidant Grégoire à menacer les grands Électeurs de pourvoir lui-même à la vacance du trône si, dans un délai déterminé, ils n'avaient point procédé à une nouvelle élection. On avait compté sur la lenteur germanique et sur les divisions du collège électoral pour exécuter cette menace au plus grand avantage du roi de France. Mais les princes allemands le comprirent et réussirent à déjouer le plan de leur ennemi.

La rivalité du roi de France et de l'empereur, suspendue depuis Philippe Auguste par le règne pacifique de Saint Louis, renaît avec l'avènement de Rodolphe de Habsbourg pour se perpétuer presque sans interruption jusqu'aux temps modernes, à travers les circonstances les plus diverses. Pour réfréner l'ambition française et conserver à l'Allemagne son hégémonie sur le monde féodal, Rodolphe va saisir en effet toutes les occasions d'exercer son droit impérial, plus particulièrement contre ses voisins de l'Ouest. Jordanus se fit le théoricien de cette politique dans un curieux traité composé vers le même temps, dans lequel il attribue le Sacerdoce à l'Italie, l'Empire à l'Allemagne, et l'Université, c'est-à-dire les lettres et les sciences, à la France,

Charles d'Anjou et Philippe le Hardi avaient été étroitement unis dans les intrigues qui précédèrent l'élection de Rodolphe. Cette union prit fin aussitôt. Désormais le roi de France sera seul en cause dans ses relations avec l'Allemagne. Dès le milieu de l'année 1274, ces relations sont manifestement hostiles. Le pape, qui veut maintenir la paix en Europe, est obligé d'intervenir pour décider Philippe à éloigner les troupes qu'il a concentrées sur sa frontière de l'Est. L'empereur avait alors sur les bras la guerre de Bohême : il ne pouvait vouloir entrer immédiatement en lutte avec son ennemi. Une entrevue entre Rodolphe et le pape à Lausanne, en octobre 1275, et une autre quelques semaines plus tard, entre Rodolphe et le roi sur les frontières de Bourgogne, semblèrent devoir affermir la paix, au moins jusqu'à la croisade que Grégoire avait tant à cœur de recommencer. Comme pour affirmer la bonne intelligence qui régnait entre lui et Philippe III, Rodolphe pria ce dernier de prendre sous sa protection l'abbaye d'Orval au diocèse de Trèves, sous prétexte que

lui-même ne pouvait plus efficacement la défendre, février 1276 [1].

Durant les quatre années qui suivent, les deux souverains restèrent indifférents l'un à l'autre. Rodolphe était occupé par la guerre de Bohême, Philippe par celle d'Aragon. Aucun motif de dissentiment ne surgit entre eux, jusqu'au moment où l'empereur, dupé tour à tour par le pape, le roi d'Angleterre et Charles d'Anjou, entreprit de relever son prestige en fortifiant son autorité sur certaines provinces, sur le royaume d'Arles en particulier, que l'indocilité des grands et les intrigues des princes voisins avaient soustrait de plus en plus à son action de suzerain. Philippe III avait su profiter en effet des occasions d'intervention que lui offraient les alliances politiques ou matrimoniales conclues sans cesse entre les dynasties multiples des petits seigneurs d'au delà du Rhône. D'autre part le roi d'Angleterre avait espéré garder pour lui-même le royaume d'Arles, en le faisant donner au fils de Rodolphe, son gendre présomptif. Déçu dans son attente, il voulait maintenant qu'on attribuât ce domaine à la maison de Savoie. Mais les vieilles querelles des princes de Habsbourg avec ceux de Savoie rendaient ce projet impraticable. L'empereur eut l'habileté de se substituer à tous les prétendants, en demandant pour lui-même, malgré le poids de ses 66 ans, la main d'une sœur de Robert II de Bourgogne, âgée seulement de 14 ans. Le duc de Bourgogne, qui n'était point fâché de se ménager un appui contre le roi de France son suzerain, consentit à ce mariage qui fut célébré à Remiremont au mois de février 1284. Robert II reçut en même temps de l'empereur l'investiture des droits qu'il avait en Dauphiné, sous la réserve de ceux de Béatrix de Bourbon, femme du dernier dauphin. Mais celle-ci les avait déjà transportés à son neveu Jean, et après la mort de ce dernier ils étaient venus aux mains d'Humbert de la Tour, fort peu disposé à les céder à Robert. La querelle traînait en longueur, lorsque Philippe le Bel, qui avait succédé à Philippe le Hardi, amena une transaction entre les parties, janvier 1286. De l'investiture de l'empereur il ne fut plus question.

Rodolphe ne sut pas davantage conserver à l'Empire l'évê—

[1] De même en novembre 1281, il recommanda au roi de France l'évêque de Toul qu'il ne pouvait protéger lui-même contre ses ennemis.

ché de Viviers, situé sur la rive droite du Rhône, et déjà revendiqué par Saint Louis. Sur les représentations de Clément IV, le roi avait modéré le zèle de ses baillis qui prétendaient soumettre les vassaux de l'évêque à la juridiction royale. Après la mort de Saint Louis, les baillis avaient renouvelé leurs prétentions, et Grégoire, prétextant de la vacance de l'Empire, avait pris l'évêché sous sa garde. A la fin du règne de Philippe III, les vexations des baillis royaux étaient devenues telles que la plupart des seigneurs du pays s'adressèrent à l'empereur pour le prier d'y mettre ordre. Rodolphe écrivit à Philippe III, vers 1285, et se plaignit avec mesure des attaques dont ce fief de l'Empire était l'objet. Il ajoutait que sa règle à lui était de s'abstenir de tout empiètement sur les territoires de ses voisins : il demandait qu'on agît de même à son égard, sous peine de faire éclater sa colère. Philippe le Bel, qui eut à régler cette affaire, s'effraya si peu des menaces de l'empereur qu'il exigea le serment d'hommage de l'évêque de Viviers, avril 1286. Rodolphe avait désiré un ami dans Philippe III et n'avait trouvé qu'un adversaire. Il avait beaucoup sacrifié à son alliance sans rien obtenir. Nous allons voir si le règne de Philippe IV le Bel lui fut plus favorable.

Lorsque le nouveau roi de France eut pressenti dans Edouard d'Angleterre l'un des deux grands ennemis qu'il aurait à combattre, il conçut le projet hardi de lui enlever l'appui qu'il pouvait espérer de l'Allemagne, en prenant pour lui-même la couronne impériale. Mais la succession de Rodolphe n'étant pas encore ouverte, le roi de France se contenta d'abord de s'immiscer dans les affaires de l'Empire. Nous avons dit comment il termina les deux questions laissées pendantes par la mort de son prédécesseur. En Bourgogne, il eut toujours soin d'entretenir le mécontentement des seigneurs contre l'empereur et de les pousser à la rébellion. Lorsque le comte Reinald de Montbéliard eut vaincu l'évêque de Bâle, son suzerain, en 1287, Philippe s'interposa auprès de Rodolphe qui marchait déjà sur Montbéliard pour châtier le rebelle. Nous savons de source certaine que ses ambassadeurs rencontrèrent l'empereur à Colmar, au mois d'avril 1288. Mais le comte ne put obtenir grâce, et son territoire fut ravagé. Philippe laissa faire : son inertie en cette occasion est d'autant plus étrange que la guerre du comte et de l'évêque était considérée par les contemporains eux-mêmes comme une

lutte nationale. La suite des événements nous prouvera que la conduite de Philippe n'était que le résultat d'une impuissance temporaire, et que le roi ne tarda pas à faire bon marché des faits accomplis.

Ce que le comte Reinald n'avait pu, Otton, comte de Bourgogne, l'entreprit de nouveau. Sous prétexte que son comté était un alleu héréditaire, il refusa aux envoyés de Rodolphe l'hommage qu'ils lui demandaient. En réalité, il avait reçu de Philippe le Bel l'investiture de son domaine. Rodolphe réunit alors une armée considérable et s'avança vers la Saône. Jamais encore pareil accord ne s'était vu en Allemagne contre le roi de France. Les petits seigneurs d'Alsace, de Souabe, de Franconie, de toute l'Allemagne du Sud accouraient autour de l'empereur pour venger la défaite de l'évêque de Bâle. Ce fut une véritable explosion du patriotisme allemand contre le royaume de France, à l'inverse de ce que nous avons vu après la bataille de Bouvines, en 1214. Avec le comte de Bourgogne étaient Reinald de Montbéliard, Amédée de Savoie, l'évêque de Besançon, les comtes d'Artois, de Champagne, de Châlon. Philippe ne s'y trouvait point en personne, mais il soutenait de ses subsides et fortifiait de ses encouragements cette ligue tournée contre un trop puissant rival.

Le comte Otton tint si bien dans sa ville de Besançon que Rodolphe ne put l'y forcer et dut composer. Il promit de révoquer toutes les sentences portées contre le comte qui, en retour, consentit à tenir son fief de l'empereur.

On pouvait attendre un autre résultat de ce grand déploiement de forces contre le comte de Bourgogne. Aussi celui-ci, bien convaincu de la faiblesse de l'empereur, oublia les traités et se tourna résolûment du côté du roi de France. Si, au mois de mai 1291, il fit alliance avec l'évêque de Bâle pour complaire à l'empereur, on le vit, un mois plus tard, négocier le mariage de sa fille unique avec le fils aîné de Philippe le Bel. Ce mariage devait apporter à la couronne la Haute-Bourgogne, c'est-à-dire supplanter l'influence allemande dans ce pays. La mort de Rodolphe, survenue peu après, ne fit que favoriser ces visées, 1291.

Dans la Basse-Bourgogne, l'intervention française avait été souvent réclamée pour apaiser les disputes de tous les petits potentats de ce pays. Pour mieux les retenir à leur devoir, Rodolphe les avait assemblés en cour plénière, au printemps de 1291. Après les avoir réconciliés les uns avec les autres,

il avait exigé d'eux un serment de fidélité « contre tous ceux qui troubleraient la paix de l'Empire. » Le roi de France était implicitement compris dans cette formule. Son influence n'en demeura pas moins dangereuse pour celle de l'empereur, comme on le vit bientôt, lors des querelles qui mirent aux prises l'archevêque de Lyon et sa ville.

Saint Louis et Philippe le Hardi étaient intervenus autrefois comme arbitres dans ces querelles et leur influence avait vite grandi dans la ville. Dès cette époque, on voit clairement par les textes que les intérêts politiques, commerciaux et industriels de Lyon étaient tout entiers du côté de la France, ce qu'explique d'ailleurs fort bien la situation géographique de cette ville. Aussi, lorsqu'en 1290, les bourgeois demandèrent au roi s'ils pouvaient compter sur son aide contre le chapitre cathédral, Philippe répondit en ordonnant au bailli de Mâcon de les protéger efficacement chaque fois qu'il en serait sollicité par eux. Le 11 octobre de cette même année, les bourgeois firent appel au roi contre leur archevêque et s'en remirent à lui du soin de les défendre. Rien ne pouvait mieux aider aux projets de Philippe qui déjà avait établi son autorité sur la Provence et Forcalquier par un traité avec Charles d'Anjou, roi de Sicile.

Du côté de la Lorraine, le roi de France poursuivait une politique analogue. Les comtes de Bar avaient reçu des évêques de Verdun la prévôté de l'abbaye de Beaulieu ; mais en 1286, une querelle ayant éclaté entre le comte Théobald et l'abbé, ce dernier réclama le secours de Philippe qui fit occuper Beaulieu, Montfaucon et le pays environnant. Le comte à son tour s'adressa au chapitre de Verdun (le siège épiscopal était alors vacant), qui lui-même se tourna vers Rodolphe. L'empereur ordonna une enquête et il fut déclaré que Beaulieu, Montfaucon et leurs appartenances relevaient de l'Empire ; la solution de l'affaire appartenait donc à l'empereur. Mais Rodolphe s'étant contenté de cette déclaration, sans joindre les actes aux paroles, le roi se dispensa de rendre ce qu'il avait pris et en garda définitivement possession.

Le duc de Lorraine, Frédéric III, semble avoir encouru vers cette époque la colère de Philippe, sans que toutefois les choses aient beaucoup tiré à conséquence, puisque le duc et le roi firent bientôt leur paix. Mais un peu plus tard, en 1291, Philippe IV déclara prendre définitivement sous sa garde certains biens du chapitre de Toul que le bailli de

Chaumont lui avait depuis longtemps acquis sous prétexte de protection. C'était un premier empiètement que Philippe le Bel et ses successeurs renouvelleront à toute occasion, sans tenir compte des réclamations des empereurs. Rodolphe de Habsbourg avait pour ainsi dire encouragé cette intrusion en chargeant le roi de France de défendre en son lieu et place l'abbaye d'Orval et la ville de Toul elle-même. Mais les seigneurs lorrains se souciaient assez peu de la suzeraineté parfois tyrannique du roi de France, et en 1289 ils avaient réclamé contre lui l'aide de Rodolphe, qu'ils accusaient pourtant de ne savoir point protéger les frontières de son Empire.

L'autorité impériale n'était donc guère mieux respectée par Philippe le Bel sur les bords de la Meuse que sur ceux du Rhône. Dans les Pays-Bas également le roi se mêla aux querelles des seigneurs et des villes, sans oser toutefois en tirer profit. Ainsi les habitants de Valenciennes s'étant révoltés contre Jean d'Avesne, comte d'Estrevent, en avaient été cruellement punis par l'empereur, suzerain du comte, 1290. Les bourgeois opprimés s'adressèrent au comte de Flandre, au pape, au roi de France, en rappelant à ce dernier que leur ville était bien française, comme le prouvaient maints diplômes qu'ils lui firent remettre en mains propres. Mais leur appel ne fut point écouté.

Comme dernier trait caractéristique des relations entre les deux pays sous le règne de Rodolphe de Habsbourg, il convient de rappeler encore que Philippe IV réussit à tirer de plusieurs évêchés situés sur terre d'Empire une dîme destinée à subvenir aux frais de la guerre d'Aragon. L'autorisation de prélever cette contribution avait été accordée par la cour de Rome, mais contestée à bon droit par l'empereur. On n'avait point tenu compte de ses protestations, et pendant quatre années la dîme fut perçue au profit du roi de France dans les évêchés de Liège, Metz, Toul, Verdun, Besançon, Lyon et Vienne. Un nouveau pape, Nicolas IV, prorogea même l'autorisation pour trois années, en dépit des réclamations de l'empereur et des murmures des princes allemands. Le pontife prétendait que l'intérêt de l'Église était engagé autant que celui du roi de France dans la guerre d'Aragon. C'était à l'Eglise par conséquent que profitaient les dîmes prélevées par le roi de France.

Ces coups peu retentissants portés par Philippe IV à

l'autorité impériale dans les provinces françaises annexées à l'Allemagne se renouvelèrent plus fréquemment encore sous les successeurs de Rodolphe de Habsbourg († 1291). Nous allons exposer maintenant avec détail les phases diverses et l'issue de cette politique.

III

Les recherches qui suivent dépassent quelque peu le cadre que semble leur assigner le titre du volume, puisqu'elles considèrent non seulement l'Allemagne proprement dite, mais le Saint-Empire romain tout entier, avec la Hongrie et la Bohême. Force nous est par conséquent de résumer dans cette introduction ce que l'on sait des relations politiques de la France avec ces deux pays avant 1292. Aussi bien, le sujet ne nous retiendra guère, car ces relations ont été tout à fait sporadiques.

Ainsi, de 923 à 926 les Hongrois, qui avaient depuis peu envahi l'Allemagne, poussèrent leurs ravages jusqu'en Provence et jusqu'en Champagne. Raoul de France réussit à contenir sur les frontières du royaume ces redoutables descendants des Huns, qui heureusement rebroussèrent chemin pour se cantonner définitivement au cœur de l'empire slave.

En 1099, c'est le tour des croisés français de se jeter sur la Hongrie, sous prétexte de gagner plus facilement la Palestine. Les excès qui accompagnèrent leur passage leur valurent d'être attaqués et poursuivis par les Madgyars comme ennemis. Koloman et Godefroy de Bouillon eurent une entrevue à cette occasion sur les bords du lac Neusield, à Soprony, et prirent en commun quelques mesures destinées à conjurer les dangers d'une pareille situation. Lorsque, un demi-siècle plus tard, Louis VII voulut suivre la même route, il eut soin de se présenter en ami. Les croisés, mieux disciplinés du reste, n'eurent qu'à se louer de l'accueil des populations qu'ils rencontrèrent sur le moyen Danube et la Theïss: Louis VII, dans une de ses lettres à Suger, se plaît à le reconnaître[1].

[1] Ce dernier fait a été déjà mentionné par M. Louis Léger dans sa récente *Histoire de l'Autriche-Hongrie*.

Le mariage de Béla III avec Marguerite de France, fille de Louis VII et veuve d'Henri d'Angleterre (Henri au Court-Mantel), celui d'André II avec Yolande de Courtenay, de la famille des empereurs latins de Constantinople, sont des événements qui appartiennent également à l'histoire de ces premières relations. Une branche de la maison ducale d'Anjou devait régner un jour sur la Hongrie et rapprocher ainsi les deux pays. C'est dans les dernières années du gouvernement de Béla IV († 1270) que les envoyés du duc angevin vinrent trouver l'héritier présomptif, Etienne, pour négocier avec lui les mariages qui devaient ajouter la couronne de Hongrie à celle des Deux-Siciles que portait déjà le duc Charles. Mais ces négociations n'aboutirent qu'en l'année 1300.

Il faut se souvenir aussi qu'à partir du commencement du XIIIe siècle, l'Université de Paris vit venir à elle un grand nombre d'étudiants hongrois qu'attirait sa renommée ; l'Université de Veszprim finit par lui envoyer ses boursiers.

Avec la Bohême, les rapports de nos rois furent encore moins fréquents qu'avec la Hongrie. Ces rapports ne commencent qu'au milieu du XIIe siècle, à l'occasion de la deuxième croisade que Vladislas II fit en compagnie de Louis le Jeune et de Conrad de Franconie. Puis, pendant plus de 150 ans, les deux pays restent totalement étrangers l'un à l'autre [1]. En luttes continuelles avec l'Allemagne, les Tchèques de Bohême avaient assez à faire de défendre leur indépendance sans chercher à affirmer au loin leur existence. C'est la seule explication plausible que l'on puisse donner de leur isolement politique à cette époque.

---

[1] Lors de son avènement en 1197, Premysl II Ottocar prit parti entre les deux compétiteurs qui se disputaient le trône impérial, en se déclarant pour Philippe de Souabe, le protégé de Philippe Auguste. Il y a lieu de croire que le roi de France ne négligea point l'amitié de ce lointain allié. Mais jusqu'ici rien ne le prouve péremptoirement.

PHILIPPE LE BEL ET ADOLPHE DE NASSAU

1292-1298

Les Chroniques de Saint-Denis nous font, à l'année 1292, un singulier récit : « Tantôt qu'il (Adolphe de Nassau) fu couronné à Es, il fist assembler les barons d'Alemaigne et leur monstra que le roy de France avoit grant partie de l'Empire par devers luy, laquelle chose il ne povoit faire par le serement qu'il avoit fait à l'Empire[1]. » Les autres chroniques de cette époque, françaises ou allemandes, ne rapportent rien de semblable. Et de fait, bien loin de posséder de grands fiefs dans l'Empire, le roi de France en était encore à chercher les moyens d'y prendre pied en quelque coin, à la faveur des discordes intestines des petits seigneurs féodaux qui se partageaient l'ancien royaume de Lothaire sur la rive gauche du Rhin et le long des Alpes.

Quant au serment de vassalité dont il est parlé, c'était la prétention des empereurs franconiens du XIe siècle d'y astreindre les rois de France. Mais, depuis Philippe-Auguste, les empereurs n'y songeaient plus, et en réalité ce serment ne fut jamais rendu.

Le récit du chroniqueur de Saint-Denis est donc invraisemblable et nous n'en pouvons retenir qu'une seule chose : c'est qu'Adolphe de Nassau voulut inaugurer son règne par une expédition militaire contre son voisin de France dont la puissance et les visées politiques portaient depuis longtemps ombrage aux seigneurs des provinces occidentales de l'Allemagne. L'attitude hautaine de Philippe le Bel dans ses relations avec le dernier empereur, l'extension de son influence

[1] Chroniques de Saint-Denis. *Hist. de Fr.*, XX, 661, à l'année 1294 ; mais ce début du récit appartient à l'année 1292, puisque le couronnement d'Adolphe eut lieu à Aix-la-Chapelle le 1er juillet de cette année. — Le mot empire est évidemment pris au sens concret dans le premier cas et au sens abstrait dans le second.

dans l'ancien royaume d'Arles, et le rôle prépondérant qu'il jouait dans les affaires de la chrétienté, le plus souvent au détriment de l'empereur, expliquent bien cette résolution d'Adolphe. Elle devait être facilement partagée par les princes et prélats allemands, assez mal disposés à l'égard du roi de France depuis que celui-ci s'était fait, en 1286, le défenseur du comte de Bourgogne, révolté contre Rodolphe de Habsbourg. En outre, à ce moment même, Philippe soutenait les habitants de Valenciennes contre Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, vassal de l'Empire. Cette révolte des Valenciennois avait éclaté dès 1290, mais avait été vite réprimée par Rodolphe de Habsbourg. Lui mort, les rebelles avaient repris courage, et comptant sur l'appui du comte de Flandre, du pape et du roi de France, ils avaient tenté une seconde fois de l'emporter sur leur suzerain. Sommé par Philippe de faire justice à ses sujets[1], Jean d'Avesnes avait d'abord regardé du côté de l'empereur[2], et c'est lui incontestablement qui suggéra l'idée de tourner contre le roi de France les princes et prélats venus à Aix-la-Chapelle pour assister au couronnement d'Adolphe[3]. Ces faits connus, le fond même du récit des Chroniques de Saint-Denis ne saurait être raisonnablement suspecté.

Le projet du comte de Hainaut n'avait rien de chimérique, nous avons dit pourquoi. Il reçut un commencement d'exécution par la résolution que prit Adolphe, dès le 2 juillet, de faire citer devant lui les habitants de Valenciennes, en la personne de leurs magistrats, pour qu'ils eussent à rendre compte de leur rébellion contre le comte et l'*Empire*, et des violences de tout genre qui avaient suivi[4].

[1] Vers le mois de mai, selon toute probabilité.

[2] C'est pour plus de clarté que nous qualifions d'empereur Adolphe de Nassau, quoiqu'il n'ait jamais porté ce titre. Il importe de pouvoir le distinguer brièvement du roi de France et aussi du roi d'Angleterre qui va bientôt entrer en scène.

[3] C'est à la requête de Jean que fut faite la citation dont nous parlons plus loin. Le texte est précis sur ce point. — Kopp a consacré dans sa *Geschichte der eidgen. Bünde*, III, quelques pages intéressantes aux relations d'Adolphe et de Philippe, mais sans approfondir le sujet. Il prétend que le désaccord entre les deux souverains eut pour cause la défection du comte de Bourgogne et les empiètements du roi de France en Lorraine. C'est incontestable, mais il fallait montrer que les affaires de Valenciennes en furent l'occasion.

[4] Burchit, près Aix-la-Chapelle, 2 juillet 1292. Orig. à Lille, d'après

Cette obscure querelle de Jean de Hainaut avec ses sujets prenait les proportions d'un événement d'intérêt national, puisqu'on y mêlait la majesté de l'Empire. La procédure conduite par l'abbé de Saint-Gisle et Jean de Dornyk, chanoine de Maubeuge[1], aboutit à la sentence du 9 septembre qui déclarait la ville au ban de l'Empire[2]. On comptait bien que les bourgeois molestés recourraient à leur bon ami le roi de France. C'est ce qui arriva. Philippe, sans perdre de temps, réunit dans les environs de Saint-Quentin une armée assez considérable, au commandement du comte de Valois[3]. Adolphe de Nassau se trouva pris au dépourvu. Cette simple démonstration de Philippe le fit renoncer à ses projets belliqueux et il abandonna le comte de Hainaut à la colère de son ennemi. Jean d'Avesnes fut jeté en prison : il n'en sortit que sous promesse de se présenter devant le Parlement[4], qui le condamna peu après à une lourde amende de 40,000 livres, 15 février 1293[5].

Si Adolphe de Nassau et le comte de Hainaut eurent à se repentir de leur audace contre le roi de France, celui-ci ne retira pas cependant grand profit de sa victoire. Les Valenciennois furent rendus à l'autorité de Jean et, comme ils se refusaient d'abord à exécuter le traité, Philippe dut les y contraindre par des mesures de rigueur qui lui aliénèrent naturellement l'esprit des habitants[6].

Les provocations continuèrent pourtant de la part de l'empereur. Au mois de mars 1293, se trouvant à Oppenheim[7],

Bethmann. La date *Nonas julii* doit être rectifiée en *VI nonas julii*, comme l'a montré Bœhmer. — Autre document sous la même date dans Martène, *Thes.*, I, 1245.

[1] Burchit, 2 juillet 1292. — Orig. à Lille, d'après Bethmann. Même remarque que précédemment sur la date.

[2] Martène, *Thes.*, I, 1248.

[3] Vers le mois d'octobre. Voy. Girard de Frachet. *Hist. de Fr.*, XXI, 11.

[4] *Arch. nat.*, J., 519, nos 5 et 7, d'après Boutaric, *la France sous Philippe*, p. 387. — La conduite d'Adolphe ne justifie pas de tout point le portrait que trace de lui un chroniqueur français contemporain : « En cest an (1292) morut le roy Raoul d'Alemaigne et fut esleu ung chevalier du pays qui n'estoit mie de moult grant affaire, mais preudomme estoit et vaillant de son corps et eut nom Adenouphles. » Chron. anon. *Hist. de Fr.*, XXI, 133.

[5] *Arch. nat.*, *Olim*, II, 346. — J, 519, no 4, d'après Boutaric.

[6] Martène, *Thes.*, I, 1284. Voy. aussi *Hist. de Fr.*, XXI, p. 11 et 133.

[7] 28 mars 1293. Martène, *Thes.*, I, 1255. Boutaric (ouv. cité) attribue ce document au mois d'août; c'est une erreur.

il rendit un jugement significatif contre ceux qui usurpaient les terres de l'Empire. Un peu plus tard[1], il fit défense à ses vassaux de prêter secours au comte de Flandre contre Jean de Hainaut qui s'efforçait sans doute de faire exécuter les articles de son traité avec Philippe. Cette défense porta ses fruits : le comte Gui, adversaire du roi de France, dut renoncer à toute velléité d'indépendance et se rapprocher de l'empereur[2]. Jean, duc de Brabant et de Lorraine, grand prévôt des pays entre Rhin et Moselle[3], fut chargé de conclure cette paix qui donnait à Adolphe de Nassau un allié contre Philippe le Bel.

Un autre événement accrut encore le pouvoir de l'empereur dans ce pays. Le chapitre de l'église Saint-Géry de Cambrai réclama sa protection en se donnant à lui avec les terres et autres possessions de l'église[4]. Au nom des droits qui lui étaient ainsi dévolus, Adolphe pouvait intervenir à tout propos dans les affaires ecclésiastiques de la ville, qui se confondaient le plus souvent avec les affaires politiques. C'était un grand point pour l'extension de son autorité toujours contestée de ce côté : il n'eut garde de laisser échapper cette occasion.

Il faut faire rentrer dans le même ordre de faits l'hommage que rendit à l'empereur, en octobre 1293, le comte palatin de Bourgogne[5], ce même Otton qui, en 1282, avait donné une preuve si éclatante de son attachement pour la France en passant les monts à la tête de sa noblesse pour venger les Français massacrés à la journée des Vêpres siciliennes. Cet attachement avait été durable puisque, en 1286[6], Otton avait fait alliance avec le comte de Montbéliard contre l'évêque de Bâle, et vaillamment combattu contre Rodolphe de Habsbourg.

[1] 29 mai 1293. *Ibid.*

[2] 21 août 1293. Orig. à Paris, d'après Waitz.

[3] C'est le 18 nov. 1292 que Jean avait reçu cette charge. Voy. Butkens, *Troph.*, I, 158. Cet acte d'Adolphe fut manifestement inspiré par le dessein de résister à une invasion des gens de guerre français du côté de la Flandre.

[4] 16 février 1294. *In Lutrea.* Orig. à Lille, d'après Bethmann. — L'identification du nom de lieu est douteuse. Le *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* de Deschamps indique *Lutra Cæsarea* = *Kaiserslautern ; Lutræ castrum* ou *Leutraburgum* = *Lauterbourg*. Ce n'est peut-être ni l'un ni l'autre.

[5] 22 octobre 1293, Castres. Ap. Chevalier. *Mém. sur Poligny.* I, 379.

[6] Voy. J. Heller : *Deutschland und Frankreich in ihren politischen Beziehungen.* 1273-1291.

Mais en 1293, ses intérêts avaient changé. En récompense de sa soumission, Adolphe de Nassau lui garantit la possession de tout ce que les comtes de Bourgogne tenaient du Saint-Empire. Bien plus, il lui transporta le droit d'établir le comte Jean de Chalon dans son majorat de Besançon, droit qui avait été attribué d'abord à l'archevêque de cette ville[1]. Le roi de France dut croire perdues à jamais les espérances qu'il avait conçues du mariage conclu en 1291, entre son fils Philippe et Jeanne, fille d'Otton. Mais la défection du comte ne fut que momentanée.

Philippe le Bel semble être resté assez indifférent à tous ces événements. Ils marquaient cependant un accroissement de la puissance impériale sur des provinces que lui, Philippe, cherchait à rattacher définitivement à sa couronne. Mais à la veille d'entrer en lutte avec le puissant roi d'Angleterre, Philippe ne pouvait accorder qu'une attention distraite à ce qui se passait sur la frontière de l'Est. Que pouvait contre lui ce roi des Romains toujours hésitant et besoigneux, sans cesse occupé à maintenir dans l'obéissance des vassaux indociles? Adolphe de Nassau avait d'ailleurs conscience de sa faiblesse et il se résignait à attendre une occasion favorable pour donner cours à ses ressentiments. Elle ne tarda pas à se présenter.

Le 5 mai 1294, le roi d'Angleterre, cité pour la seconde fois à comparaître devant le Parlement de Paris, avait été déclaré contumace. A la suite de cette sentence, la lutte avait recommencé en Guyenne où les gens de guerre anglais se trouvaient en nombre.

Or, le 31 août de cette même année, Adolphe de Nassau écrivait à Philippe qu'il était décidé à ne point tolérer plus longtemps de sa part l'usurpation des terres, droits et juridictions de l'Empire. En conséquence, il se préparait à les revendiquer[2].

[1] *Ante Columbariam*, 24 octobre 1293. Orig. à Besançon, d'après Bœhmer. *Columbaria* = *Colmar*.

[2] 31 août 1294, Nuremberg. Martène, *Thes.*, IV, 461. — Voy. aussi Chroniques de Saint-Denis, ap. *Hist. de Fr.*, XX, 661 : « Et tantost eslurent (les barons d'Adolphe) II chevaliers et leur baillèrent les lettres du roy et les envoièrent par devers le roy de France à Corbueil. Illec luy présentèrent les lettres du roy d'Alemaigne, lesquelles estoient sous cette fourme: Adulphe, par la grâce de Dieu roy des Romains, toudis accroissant, à très-grant prince, etc. » — Le chroniqueur reproduit assez fidèlement

Cette revendication inspira toute la politique d'Adolphe contre le roi de France. C'est ce que confirment d'ailleurs les chroniqueurs allemands contemporains[1], et la suite des événements le démontrera pleinement.

La coïncidence de la déclaration du roi des Romains avec le renouvellement de la guerre entre Philippe et Edouard ne peut être chose fortuite aux yeux de l'historien. Bien évidemment l'une dérive de l'autre, quoiqu'il ne soit pas fait mention du roi d'Angleterre dans la lettre d'Adolphe. Edouard, vaincu en Guyenne l'année précédente, avait résolu en effet de transporter la lutte dans les pays flamands plus rapprochés de lui. Dans ces conditions, l'alliance du roi des Romains devait lui être précieuse et il l'avait sollicitée. Ses ambassadeurs (c'étaient l'évêque de Dublin, l'évêque de Durham, Hugues le Dépensier et autres grands du royaume) étaient venus trouver Adolphe vers le milieu de juillet et lui avaient fait des propositions en ce sens[2]. Le roi des Romains ne désirait pas mieux. Toutefois, avant de rien accorder, il demanda 100.000 marcs d'argent, soit qu'il eût réellement besoin de subsides pour commencer la guerre, soit

l'esprit de la lettre d'Adolphe : mais les dates de lieu et de temps qu'il donne sont erronées.

[1] Voy. d'abord Chroniques de Colmar ap. Pertz. *Script.*, XVII, 262. « Audiens rex Anglie quod rex Francie regnum Arelatense regi Romanorum subtraxisset atque filiæ tradidisset, mandavit regi Romanorum Adolfo quod si vellet eum juvare, quod civitatem quam sibi rex Franciæ subtraxerat recuperet, vellet eum, ut Arelatense regnum recuperaret, cum propria persona, cum hominibus, cum pecunia fideliter adjuvare. Audiens hoc rex Romanorum gavisus Angliæ regi mandavit quod eum vellet fideliter adjuvare. » Ce récit prête à la critique, car Philippe ne travaillait pas encore à s'attribuer le royaume d'Arles. Ce qui a pu donner lieu à cette assertion du chroniqueur, c'est que, sur la fin de l'année suivante, des négociations furent entreprises avec le comte de Bourgogne, pour le mariage de sa fille avec un fils de France. Les contemporains virent peut-être dans le traité qui se conclut alors à Vincennes un acheminement à la domination du roi sur le comté ; et ils ne se trompaient guère. Mais ces faits n'appartiennent qu'à l'année 1295. — L'auteur de la *Contin. ratisbonensis* (Pertz, *Ibid.*, 417) est plus explicite encore sur les motifs qui poussèrent Adolphe à déclarer la guerre au roi de France : « Anno Domini 1294, orta est discordia inter regem Franciæ ex una parte et Eduardum ex altera. Et Adolphus Romanorum rex plus favens regi Angliæ repetivit a rege Franciæ regnum Arelatense et quasdam alias terras et provincias quas dicebat esse imperii..... »

[2] Leurs lettres de créance sont datées de Westminster 20 juin 1294. *Rymer*.

plutôt qu'il projetait déjà l'achat de la Thuringe pour arrondir son domaine[1]. Les 100,000 marcs furent promis et le traité d'alliance immédiatement conclu à Dordrecht par l'entremise du comte de Hollande comme représentant de l'empereur[2].

La confirmation de ce traité, faite à Westminster le 22 octobre suivant[3], ne mentionne pas le gros subside qui avait été accordé à l'empereur, au dire des chroniqueurs. Mais elle nous fait connaître les conditions qui formaient la base de l'alliance entre les deux souverains.

Ils se promettaient appui réciproque jusqu'à ce que Philippe leur eût restitué les terres qu'il avait usurpées sur eux[4]. C'était engager un bien long avenir, trop long même pour cet Adolphe de Nassau qui se montra toujours incapable de poursuivre avec persévérance, par les moyens une fois acceptés, le but de ses efforts. Cette promesse n'abusait à vrai dire aucun des deux contractants et nous verrons bientôt le peu de cas qu'ils en firent.

Mais leur ambition ne s'arrêtait pas à recouvrer sur le roi de France les terres qu'ils prétendaient leur appartenir en droit. Ils comptaient bien y ajoûter quelque chose, les arrérages du capital qui leur avait été soustrait. D'avance ils décidèrent qu'ils feraient part à deux des terres sur lesquelles l'un ni l'autre n'aurait de droits antérieurs. Ils s'in-

1 « Rex Angliæ misit regi Romanorum XXX millia marcarum, ut retulit qui vidit, ut hominibus armatis necessaria ministraret. » *Chron. Colm.*, ap Pertz, *Script.*, XVII, 262. — Voy. aussi *Ann. Colm.*, *ibid.*, 222. — Chroniques de Saint-Denis et Guillaume de Nangis, ap. *Hist. de Fr.*, XX. — Albert de Strasbourg, ap. *Urstisius*, II, 109, et enfin Godefrid de Ensmingen : « Dominus Adolfus rex recepit centum millia marcarum argenti a domino Eduardo rege Angliæ ut ei veniret in auxilium cum principibus Alemannie contra regem Francie pugnaturus. » Ap. Pertz, *ibid.*, 135. — Mathieu de Westminster (Edit. Parker) affirme également que les subsides accordés à Adolphe montaient à 100.000 marcs.

2 10 août 1294, Orig. à Düsseldorf, d'après Bœhmer,

3 Et non à Dordrecht, comme le dit Bœhmer. Voy. Dumont, *Corps dipl.*, I, 423.

4 « ...Quia per regem Francie et suos progenitores bona, terræ et feoda prædecessorum nostrorum extiterunt et sunt jam a multo tempore occupata potenter ac patenter ...In prosecutione jurium suorum et injuriarum suarum et similiter in recuperatione bonorum, possessionum et terrarum imperii per reges Franciæ occupatarum... »

terdisaient en outre toute négociation individuelle avec Philippe, s'engageant par là à faire cause commune jusqu'au bout. Cette clause, qui se retrouve dans presque tous les traités d'alliance de cette époque, s'explique par la facilité avec laquelle les parties contractantes oubliaient leurs engagements dès qu'elles voyaient profit à le faire.

L'acte du 10 août contient un autre article dont le sens n'est point douteux, mais dont la raison nous échappe. Le bannissement et la confiscation des biens sont prononcés contre ceux d'Angleterre qui porteraient secours au roi de France contre l'un des deux alliés. Evidemment cette clause comminatoire est en faveur du roi des Romains; elle a été demandée par lui. Mais quels ennemis avait-il donc en Angleterre pour craindre de les rencontrer dans les rangs des gens de guerre français? Il ne peut s'agir que de seigneurs puissants, peut-être d'anciens partisans de Richard de Cornouailles qui n'avaient point encore renoncé à l'espoir de rendre aux descendants de cet ancien roi des Romains la couronne de l'Empire. Cette interprétation n'est qu'une conjecture et nous n'y insisterons point.

Dans un dernier article du même traité, il était dit que le roi d'Angleterre ferait tous ses efforts pour décider le pape à couronner le roi des Romains empereur. C'était pour Adolphe le plus clair profit qu'il pût retirer de son alliance avec Edouard; et cependant il ne sut point l'obtenir.

Avant d'entrer en pourparlers avec le roi des Romains, les ambassadeurs anglais s'étaient rendus auprès du comte de Flandre et lui avaient demandé la main de sa fille Philippe pour un fils de leur maître[1]. Pour faire obstacle à ce mariage, le roi de France crut habile d'attirer la jeune comtesse à Paris et de l'y retenir. Il ne fit qu'attiser la colère du comte et rendre plus impossible tout rapprochement avec lui.

De Flandre, les représentants d'Edouard avaient tiré immé-

[1] « Li roys d'Engleterre fist ceste fille (du comte Gui) demander pour Edouart sen fil et le contes li fiancha en la main des messagiers. Il fut briesvement dit au roi de Franche par I des chevaliers de la court du conte ; et estoit chis appelez Simon le Bias. Li rois par conseil manda au conte de Flandres qu'il alast parler à luy et ly menast Philippe sa filleule, et li contes y ala et mena la pucelle. Quand li rois le tint, il dist qu'elle demourroit par devers luy et le retint... » Jean Desnouelles, *Hist. de Fr.*, XXI, 183. — Voy. aussi Girard de Frachet, *ibid.*, 12. — Gaufredus de Collone, *ibid.*, XXII, 10.

diatement vers Cologne pour proposer à l'archevêque de s'allier avec Edouard contre Philippe. Nous n'avons malheureusement d'autre preuve de ces négociations qu'une lettre d'Edouard bien postérieure à l'événement[1]. Elle permet d'affirmer cependant que l'archevêque ne fit point difficulté de prendre parti contre le roi de France.

Nous avons mentionné la missive qu'Adolphe écrivit à Philippe le Bel à la suite des conférences de Dordrecht. Cette missive mettait en relations directes pour la première fois les deux souverains. Elle devait, ce semble, obliger Philippe à s'inquiéter davantage des menées de son voisin contre lui. Mais le roi de France ne prit point au sérieux la déclaration d'Adolphe ; sa réponse fut même insolente : « Trop allemand, » lui écrivit-il simplement[2]. Philippe avait sans doute

[1] Londres, 6 novembre 1294. *Rymer.*

[2] « Quant le roy de France ot receues ces lettres, si manda son conseil par grant délibéracion et leur requist la response des dites lettres. Tantost les chevaliers se départirent de court et vindrent à leur seigneur, li baillèrent la lettre de response ; il brisa le scel de la lettre qui moult estoit grand. Et quand elle fu ouverte, il n'y trouva riens escript, fors troup alement. Et ceste response fu donnée par le conte Robert d'Artois avec le grant conseil du roi. » Chroniques de saint Denis, ap. *Hist. de Fr.*, XX, 661. — Cette facétie ne nous semble pas pouvoir être révoquée en doute, malgré ce qu'elle a d'étrange. Un chroniqueur anonyme (Edid. Sauvage, ap. *Chroniques de Flandre,*) nous dit en effet que plusieurs seigneurs « en furent couroucez et disaient que de noble prince et saige ne devoit avoir que noble response et saige. » La véritable question est de savoir si cette lettre fut bien réellement remise à Adolphe de Nassau. Nous le pensons pour notre part. Le défi porté par ce dernier à Philippe au commencement de janvier 1295 et le refus d'audience qu'il opposera en mars aux ambassadeurs français ne s'expliquent bien que par la colère qu'il dut éprouver à la lecture de cette insolente missive. Enfin, nous montrerons plus loin que les premières relations du duc Albert d'Autriche avec le roi de France coïncident avec le voyage de Robert d'Artois en Allemagne dont parlent les Chroniques de Saint-Denis. — Guillaume de Nangis, qui ne connaît pas la lettre d'Adolphe du 31 août, ne parle pas de cette réponse. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* la tiennent pour douteuse par une raison sans valeur. Les éditeurs du tome XXII des *Hist. de Fr.* (page 350 note), en admettent l'esprit sans croire à la lettre même du récit. Les premiers semblent ignorer la lettre d'Adolphe du 31 août : les seconds celle de janvier 1295 que les Chroniques de Saint-Denis indiquent en effet plus vaguement que Guillaume de Nangis. Ces deux sources se complètent l'une par l'autre ; et dès lors à chacune des lettres d'Adolphe il faut bien supposer une réponse de Philippe. — Kopp ne dit rien de ces premières relations des deux monarques.

ses raisons pour ne point trop redouter la colère de l'empereur. Nous verrons, en effet, que la conduite ultérieure d'Adolphe ne répondit nullement aux audaces de la première heure.

L'avarice de l'empereur servit le roi de de France mieux que tout le reste. Un chroniqueur allemand, Godefroy de Ensmingen, nous apprend qu'au moment où Adolphe voulut réunir ses vassaux pour marcher contre son ennemi, ceux-ci refusèrent de le suivre sous prétexte qu'il avait gardé pour lui seul les subsides d'Edouard[1]. Les 100,000 marcs de ce dernier avaient servi, en effet, à acheter la Thuringe.

Le roi des Romains dut se sentir quelque peu embarrassé de ce refus, car Edouard se disposait à passer sur le continent pour joindre ses alliés. Dès le 6 novembre, il avait envoyé à l'archevêque de Cologne deux de ses partisans, maître Gerlach, chanoine d'Aix-la-Chapelle, et son frère, le chevalier Eustache de Pomerio, pour connaître à quel moment et en quel lieu il pouvait espérer le rencontrer, lui et l'empereur[2]. L'archevêque, fort bien disposé en faveur d'Edouard, fit promesse de mettre à son service contre Philippe mille chevaux pour un an[3].

Ces mêmes ambassadeurs apportaient à Adolphe les lettres de confirmation rédigées à Westminster, le 22 octobre précédent[4]; la partie de leur mission qu'ils devaient traiter ora-

[1] « Et cum (Adolphus) distribuere deberet predictum argentum inter principes et nobiles Alemanie, usurpavit sibi totum argentum et sic non venit tempore debito in auxilium regis Anglie propter defectum adjutorii quod habere non potuit a nobilibus terre. Et sic confudit se ipsum primo et per consequens imperium quia stipendia immerita recepit, quod predecessores sui regis romani fecissent inviti. » Godef. de Ensm., ap. Pertz, *Script.*, XVII, 135. — C'est ce que confirme Guill. de Nangis, mais en intervertissant quelque peu les faits : « Romanorum rex Adolphus regi Anglie Edwardo pecunia contra regem Francie confæderatus, fecit regem Francie ex parte sui post octavas nativitatis dominice diffidare, sed auxiliariis sibi deficientibus, nequivit perficere quod optabat. » *Hist. de Fr.*, XX, 576. — Voy. aussi Chroniques de Saint-Denis, *ibid.*, 661.

[2] La lettre de créance de ces deux ambassadeurs est datée de Londres, 6 novembre 1294. *Rymer.*

[3] 12 novembre 1294. *Rymer.* Cette date n'est guère possible si l'on considère surtout celle de la seconde lettre de créance que nous citons ci-dessous.

[4] Cette seconde lettre de créance est datée de Londres comme la précédente, mais du 9 novembre. *Rymer.*

lement avait probablement pour objet de presser l'empereur d'exécuter au plus vite toutes les conventions du traité.

Adolphe dut chercher naturellement le moyen de tenir ses engagements, et c'est après avoir réussi en quelque mesure apparemment qu'il écrivit une seconde fois au roi de France, au moment de quitter la Thuringe pour se rapprocher du Rhin. Encore sous l'impression de l'insolente réponse de Philippe, il lui fit porter défi[1]. Cette fois le roi de France se montra plus parlementaire. Il feignit la surprise et envoya demander à l'empereur s'il était bien réellement l'auteur de cette bravade[2] : auquel cas il était prêt à lui rendre raison.

Ce qui rassurait Philippe contre toute attaque du côté de l'Est, c'était l'alliance qu'il venait de conclure avec Otton, comte palatin de Bourgogne, qui, peu auparavant cependant, avait prêté hommage à l'empereur[3]. La fille du comte devait épouser un fils de France, Philippe de Poitiers, et lui apporter comme douaire tous les pays que son père tenait en fief de l'Empire. Le contrat avait été signé à Vincennes, le 2 mars 1295[4], c'est-à-dire quelques jours seulement avant la réponse qui fut faite à l'empereur. Il est vraisemblable que ces négociations avaient commencé aussitôt que la seconde lettre d'Adolphe avait été connue à Paris, vers la fin de janvier. Philippe prenait donc, d'emblée, une supériorité évidente sur Adolphe, pour peu surtout que le comte de Bourgogne fût prêt à recommencer la campagne qu'il avait si vaillamment conduite en 1286 contre Rodolphe de Habsbourg. Par malheur, quelques-uns des sujets du comte résolurent d'empêcher l'exécution de ce traité et se liguèrent au nombre de quinze contre le roi de France, sous la conduite de Jean de Châlon, comte d'Auxerre, et de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard et frère d'Otton[5]. Le fait mériterait à peine d'être mentionné si cette opposition des

[1] *Post octabas nativitatis*, d'après Guillaume de Nangis : une autre leçon porte : *circa epiphaniam Domini*.

[2] Paris, 9 mars 1295. Leibnitz, *Cod.* I, 32. — Les porteurs de cette lettre sont nommés : c'étaient Simon de Rossenmalle, de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, et le templier Gaucher de Reims. Nous aurons plus tard à discuter leur identité.

[3] En octobre 1293. Voy. précédemment.

[4] Dumont, *Corps dipl.*, I, 292. — Pérard, *Recueil*, 574.

[5] Voy. l'acte constitutif de cette ligue en mars 1295, dans le *Musée des Archives dép.*, p. 215.

Comtois n'avait été durable. Nous la retrouverons dans quelques années.

Un autre événement tout fortuit fit aussi du duc Albert d'Autriche, l'ancien compétiteur d'Adolphe en 1292, un allié, sinon actif, au moins bien disposé, du roi de France. Ce duc était entré en querelle vers la fin de 1294 avec l'archevêque de Salzbourg au sujet de salines qu'il avait fait établir dans la vallée de Rucheln, au voisinage de celles du prélat. L'empereur, auprès de qui on avait interjeté appel, prit parti pour l'archevêque. Albert, résolu à ne point céder, demanda l'appui du roi de France qu'il savait ennemi d'Adolphe[1]. Philippe n'eut garde de refuser : il envoya au duc l'évêque exilé de Bethléem, Hugues de Court, et le prieur des Frères prêcheurs de Paris[2]. Leur mission réussit au gré des deux partis, puisque, au bout de quelques semaines, le duc faisait demander à Philippe d'unir leurs maisons par un mariage entre leurs enfants[3]. Le roi se prêta d'autant mieux à ce projet qu'il n'avait que des enfants en bas âge. L'événement suivit pourtant, mais quelques années plus tard et dans des conditions toutes nouvelles sur lesquelles nous reviendrons.

En octobre 1294[4], Philippe avait remporté un autre succès en obtenant de Célestin IV confirmation d'une bulle de Nicolas IV qui accordait au roi de France le droit de perce-

[1] C'est vers le milieu d'octobre 1294 que Robert d'Artois dut remettre à Adolphe, alors en Thuringe, la réponse de Philippe à la lettre du 31 août. Albert d'Autriche put profiter de sa présence en Allemagne pour entrer en relations avec lui.

[2] Le *Gallia Christ.* (XII, 690), mentionne cette mission d'après un compte des baillis royaux antérieur à la Toussaint de l'année 1295. La *Chron. Austr.* (ap. *Rauch*, II, 290) et la *Reimchronik* (635-642) notent aussi la présence de l'évêque de Bethléem à Grœtz en 1295, comme ambassadeur de Philippe, lors du mariage d'Anne fille aînée du duc avec le margrave de Brandebourg. C'est lui qui fut chargé de célébrer la messe et de bénir les deux époux : double honneur dont la signification est évidente. Les textes ne nous disent pas en quel mois eut lieu ce mariage: mais l'enchaînement des faits et l'ambassade du duc à Philippe au commencement de mars nous permettent de croire que la mission de l'évêque de Bethléem appartient aux deux premiers mois de l'année 1295. — Voy. aussi Ottocar, 584-585.

[3] La lettre de créance de ses ambassadeurs est datée de Vienne, 6 mars 1295. *Arch. nat.*, J, 408, n° 7.

[4] 2 octobre 1294, Aquilée. Raynald, *Ann.* § 15.

voir la dîme des revenus ecclésiastiques, non seulement en France, mais encore dans les diocèses d'Aix, Arles, Embrun, Lyon, Vienne, Besançon, qui relevaient de l'Empire[1]. C'était une atteinte directe à l'autorité que l'empereur exerçait sur ces pays, et par conséquent, pour celui-ci, un nouveau motif de haine contre son trop puissant voisin.

Adolphe de Nassau, qui avait quitté la marche de Misnie au commencement de l'année, n'avait point tardé à atteindre la vallée du Rhin[2]. Le 21 mars il était à Francfort où il confirmait publiquement un diplôme de Rodolphe par lequel ce dernier avait cherché à arrêter les empiètements du roi de France du côté de Verdun[3]. Quelques jours plus tard, vers le 26 ou 27 mars[4], arrivèrent les ambassadeurs de Philippe porteurs de la seconde réponse que nous avons mentionnée. Mais toute transaction était devenue impossible: l'empereur refusa audience. C'était accepter la responsabilité des événements qui allaient suivre cette offense faite aux représentants du roi de France. Mais sentant sa faiblesse et connaissant probablement déjà la défection du comte de Bourgogne, l'empereur résolut de chercher immédiatement des alliés sur les flancs de son ennemi, comme Edouard en cherchait lui-même du côté de la Flandre et des Pays-Bas.

Adolphe avait déjà l'appui du comte de Bar, Thibaud, l'adversaire déclaré du roi de France depuis l'affaire du monastère de Beaulieu en 1286[5]. A ce moment Thibaud conspirait encore et, dans le dessein de vaincre les hési-

[1] Sur cette bulle de Nicolas IV voy. la fin de notre introduction.

[2] « Romanorum rex Adolfus, expugnata terra dominorum Missinensium, iter suum versus Alsatiam dirigebat ad eundum contra regem Francie ut eum, ut dicebatur, de rebus propriis expugnaret. » Ann. Colm., ap. Pertz, *Script.*, XVII, 221. — Le 17 janvier, Adolphe se trouvait à Eisenach, le 21 à Fulda. Sa présence à Francfort est constatée dès le 18 mars. Voy. son itinéraire dans Bœhmer.

[3] Ap. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, édit. I, tome II, 529. — Le diplôme de Rodolphe dont il est ici question est celui qui fut donné à Kibourg, le 29 avril 1288. *Ibid.*

[4] Voy. plus loin la chronologie que nous avons établie à ce sujet, et la discussion des faits qui se rapportent à cette ambassade ainsi qu'à la suivante.

[5] Son fils Henri fut, en réalité, le véritable adversaire de Philippe: « Illo tempore (1294 ou 1295), comes de Barro habens filiam Eduardi, contra regem Francorum rebellavit. » *Chron. Gaufredi de Collone*, ap. *Hist. de Fr.*, XXII, 18.

tations d'Adolphe, il exagérait les entreprises du roi sur les terres de l'Empire du côté de Verdun et de Beaulieu[1]. Il avait reçu d'Adolphe le titre de vicaire pour la durée de cette guerre et comptait bien en tirer profit pour lui-même[2]. C'est à son instigation, sans aucun doute, que l'empereur, dès le 8 avril[3], donnait l'ordre au duc de Lorraine, Ferry, de soutenir le comte de Bar du côté de la Champagne. Même invitation fut faite aux évêques de Toul et de Verdun, aux comtes de Saarbruck et de Luxembourg, aux villes et communes de Metz, Toul et Verdun, sous prétexte de résister aux empiètements territoriaux de Philippe le Bel[4].

Ce beau zèle fut un moment refroidi par l'arrivée d'ambassadeurs anglais qui venaient annoncer que l'entrevue projetée entre Adolphe et leur maître, pour la Saint-Jean, serait reportée à la fin du mois d'août[5]. L'empereur allait donc rester exposé sans défense aux coups de Philippe. Pour comble de malheur, la tentative de grouper autour du comte Thibaud un faisceau de forces capables de tenir en échec celles du roi ne réussissait guère. Le duc de Lorraine et le comte de Luxembourg se refusèrent à combattre contre Philippe[6] : ils vinrent tout au contraire le joindre avec

[1] Voy. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, IV.

[2] Cette nomination dut être faite au préjudice de Jean duc de Lothier, Brabant et Limbourg, qui en 1292 avait reçu de l'empereur le titre de lieutenant des provinces entre Bhin et Moselle. C'est ce qu'on peut aussi inférer d'une lettre d'Edouard à Adolphe pour lui recommander de gagner l'appui du duc contre Philippe.

[3] Wissembourg, 8 avril 1265. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, IV, p. DXLI.—Dom Martène, (*Thes.*, I, 1270) donne une autre lettre, non datée, de l'empereur au duc de Lorraine pour détourner celui-ci de soutenir Philippe contre le roi d'Angleterre. La teneur de cette lettre, où les intérêts anglais semblent seuls préoccuper l'empereur, fait croire d'abord qu'elle fut inspirée par les ambassadeurs qu'Edouard envoya à Adolphe le 28 avril suivant. Sa date serait ainsi reportée au milieu du mois de mai. Mais à cette époque, comme nous le verrons bientôt, Adolphe traitait déjà de la paix avec le roi de France Il faut donc considérer cette lettre comme antérieure à celle du 8 avril. Le préambule répond bien d'ailleurs à cette supposition: « Intellexit nostra serenitas quod ad juvandum regem Franciæ contra regem Angliæ te disponis. » Elle peut avoir été rédigée au mois de mars en même temps que la confirmation des diplômes de Rodolphe de Habsbourg.

[4] Wissembourg, 8 avril 1295. Rousset, *His. de Verdun*, 17.

[5] Lammays, 28 avril 1295. *Rymer*.

[6] Pour le comte de Lorraine, voy. lettre d'Adolphe au duc, que nous

quelques gens de guerre. Le comte de Bar n'osa agir lui-même en Champagne; il laissa seulement son vassal, le comte Henri de Blamont, tenter quelques incursions qui furent promptement réprimées par les lieutenants du roi[1].

Les documents diplomatiques qui nous ont été conservés ne nous font pas connaître toute l'étendue des efforts faits par le roi d'Angleterre pour former sur les bords de la Meuse une ligne offensive contre le roi de France. Un mémoire contemporain, que nous étudierons longuement en son lieu, nomme cependant quelques-uns des seigneurs qu'Edouard avait sollicités de se réunir à l'empereur contre le roi de France. Au premier rang était le duc de Brabant, Jean le Pacifique[2], à qui le roi anglais avait promis sa fille en mariage[3]; ensuite le comte de Juliers, que nous retrouverons, lui ou ses descendants, dans toutes les querelles entre la France et l'Allemagne; plus au sud, le comte de Ferret et le comte de Savoie[4]; puis, nous dit l'auteur du mémoire, « plusieurs autres devers l'Empire, » entre lesquels nous connaissons déjà le comte de Bar, quelques seigneurs comtois et le comte de Montbéliard, ce Jean de Châlon que Philippe avait protégé en 1287 contre Rodolphe de Habsbourg; enfin l'évêque de Bâle et le comte de Gueldre[5].

Le roi de France ne demeurait pas non plus inactif, au

avons citée précédemment. Ap. Martène, *Thes.*, I, 1270. — Pour le comte de Luxembourg, voy. Lünig. *Cod. Germ.*, II, 1617 et 1619. Ce dernier, en novembre 1294, s'était reconnu vassal de Philippe qui lui payait en retour une rente de 500 livres. *Arch. nat.*, J, 608, n° 4. d'après Boutaric.

[1] Voy. ap. Dom Calmet, *Hist de Lorraine*, IV, p. DXLIV, la promesse de Henri comte de Blamont de servir Henri comte de Bar contre le roi de France, 1295. — Un chroniqueur contemporain affirme que le roi de France eut à se défendre des attaques de ce comte: « Illo tempore (1294, nouv st. 1295) dominus de Castilione, qui de Creciaco nominatur, duxit exercitum pro rege Francorum ad custodiendos terminos regni inter Campaniam et Lemaniam. » *Chron. Gaufredi de Collone*, ap. *Hist. de Fr.*, XXII 10. Si la date donnée par l'auteur est exacte, il s'ensuit que l'agression du comte eut lieu avant Paques qui tombait cette année au 27 mars. Mais ce n'est guère admissible; il faut certainement retarder jusqu'en avril les faits rapportés par le chroniqueur.

[2] Traité du 23 avril 1295. *Rymer*.

[3] Marguerite, que Jean épousa en effet le 11 janvier 1296.

[4] *Rymer*, 1295.

[5] *Rymer*, 1295.

témoignage du même auteur : « Nostre seigneur le roy et son conseil, qui tantost sot les diz alliances (celles d'Edouard), si repara à l'encontre de soi fortifier aussi tout entour son royaume, et s'allia par certaines convenances à touz les autres princes et barons qui ne weudrent estre de l'acort aus Anglois, et leur presta à chascun certaine somme de deniers pour retenir gent d'armes pour estre tous guerniz et prez pour contraster aus alliez, quant mestier seroit ; les quiez furent devers l'Empire, monseigneur Robert, daufin de Vienne[1], et monseigneur Jehan son fils ; li evesque de Valence[2], li conte Otte de Bourgoigne et monseigneur Hugre son frère, monseigneur Philippe de Vienne[3] et autres Bourgoignons..... Item, monseigneur Thibaud de Loreigne, li comte de Lucenbourc, li évesque de Cambray, monseigneur Gaudefroy de Brabant, frère li duc, et monseigneur Jehan son filz, li conte de Hainaut[4], li conte de Holande[5]. » Si les alliances conclues à cette époque par Philippe avec l'Ecosse et la Norwège[6] étaient manifestement dirigées contre le roi d'Angleterre, celles que nous venons d'énumérer ne pouvaient guère être tournées que contre l'empereur. Par le Luxem-

[1] Philippe payait pension au dauphin de Vienne depuis 1292. Valbonnais, I, 872. Ce dauphin s'appelait Humbert et non Robert. Mais il y avait à la même époque un dauphin d'Auvergne qui portait ce dernier nom. De là, sans doute, la confusion de l'auteur.

[2] L'évêque de Valence s'appelait alors Jean de Genève. Celui de Vienne s'appelait Guillaume de Valence. Cette dernière remarque n'est peut-être pas inutile.

[3] Qu'est-ce que ce Philippe de Vienne ? Il existe un acte de mars 1277 (Voy. Bréquigny, *Table chron.*), dans lequel intervient un Philippe de Vienne, archevêque de Besançon, que ne connaissent ni le *Gallia Christ.*, ni la *Series Episc.* de Gams. La qualification est donc erronée. Il s'agit sans doute de ce Philippe de Vienne qui vivait à la même époque, et fut père d'Hugues VI, archevêque de Besançon à partir de 1334. Voy. *Gallia Christ.*, XV. 82. Il était comte de Peigné, Seurre et Mirebel. Il est encore question de lui dans le *Gallia Christ.*, à l'année 1277 (XV, 75), et dans Pérard, à l'année 1297. (*Recueil*, 581).

[4] Philippe lui payait pension depuis 1291. Voy. *Arch. nat. Livre rouge de la Chambre des Comptes*, p. 87, d'après Boutaric.

[5] Il reçut également pension de Philippe à partir de janvier 1296. *Arch nat.*, J, 525, n° 1. — De même, l'évêque de Metz, à partir de 1296. *Ibid.*, J, 586, n° 2. On ne voit point que Philippe ait auparavant compté sur l'appui de ce dernier.

[6] L'acte d'alliance avec la Norwège est datée de Paris, 22 octobre 1295 : la ratification, de *Bergis*, 1296. Voy. *Arch. nat.*, J, 457.

bourg et la Lorraine, les alliés de Flandre, comme l'évêque de Cambrai et le comte de Hainaut, se trouvaient reliés à ceux de Bourgogne et de Dauphiné. A la ligue formée par Edouard, Philippe opposait une autre ligue non moins importante.

C'était la première fois que les principaux feudataires de l'Empire, disséminés dans l'ancien royaume de Lothaire, étaient appelés d'une manière collective à prendre parti entre l'empereur et le roi de France. Au succès des négociations entreprises par Philippe le Bel on peut mesurer le progrès de l'influence royale dans ces pays depuis Philippe-Auguste. Ce progrès ne s'arrêtera plus : la réunion de Lyon à la France, quelques années plus tard, en sera la conséquence logique.

Ces traités avec les seigneurs vassaux de l'Empire appartiennent probablement aux premiers mois de l'année 1295, comme ceux qui furent conclus avec Otton de Bourgogne et Albert d'Autriche, traités dont la date nous est exactement connue. On comprend alors la réponse hardie du roi à l'empereur. Une invasion des gens de guerre allemands n'était plus guère possible : elle n'eut point lieu en effet. Adolphe, qui prétendait profiter pour lui-même de cette guerre et régler la question des frontières de ses états en retenant la suzeraineté des pays entre Moselle et Rhin, n'attendait pour réaliser ses desseins que l'arrivée d'Edouard. Mais Edouard ne vint pas, retenu qu'il était par des embarras intérieurs. Adolphe en éprouva une profonde déception et l'on s'explique que, sans vouloir proprement trahir la cause du roi d'Angleterre, il ait saisi avec empressement une occasion honorable d'éviter le désastre que lui présageaient l'éloignement de son allié naturel et l'échec des premiers efforts du comte de Bar. Les Chroniques de Saint-Denis nous apprennent qu'il fit sa paix avec le roi de France la veille de la Pentecôte (25 mai 1295), avant qu'aucune action décisive se fût encore engagée [1].

Cette tournure soudaine des événements était due à l'habileté de Philippe le Bel qui avait fait proposer à Adolphe la

[1] « Si ne pot (li rois Adulphe) parfaire ce qu'il avoit empris en son entencion. Mais après une pièce de temps, se fist la pais entre le roy de France et le dit Adulphe roy des Rommains, la veille de la Penthecouste, par telle manière que le dit Adulphe auroit à femme la seur au roy de France ; et partant fu la pais confermée. » Ap. *Hist. de Fr.*, XX, 661.

main de sa sœur pour le détacher de l'alliance d'Edouard[1]. Les rédacteurs des Chroniques de Saint-Denis, écrivant plusieurs années après les événements qu'ils racontent et se souvenant seulement que l'hostilité des deux monarques cessa en fait à cette époque, en conclurent que la proposition de Philippe avait déterminé un traité de paix en règle et donnèrent pour tel ce qui n'était en réalité qu'une trève, c'est-à-dire un acheminement à la paix définitive. Les Chroniques de Flandre, qui ne sont, comme on sait, qu'un remaniement des Chroniques de Saint-Denis, renchérissent encore en cette occasion et marquent Vaucouleurs comme le lieu où la paix aurait été signée, avançant ainsi de trois années les conférences qui eurent lieu en cet endroit au mois de décembre 1299[2].

Par bonheur, d'autres textes nous permettent de rectifier ces erreurs en nous faisant connaître l'ensemble des mesures prises par Philippe pour amener l'empereur à composition : « ..... Nostre seigneur le roy, dit un auteur que nous connaissons déjà, envoia au roy d'Alamaigne, qui ja estoit allié, et aus autres d'autour lui ses messages, c'est à savoir li évesque de Béléhem et le prieur des Frères précheours de Paris[3], les quiez orent petite odience pour ce qu'il n'alèrent

[1] Proposition qu'il fit un peu plus tard à Edouard pour le séparer du comte de Flandre. Dame Marguerite épousa, en effet, le roi d'Angleterre en 1299. Voy. lettre de Boniface à Adolphe, 23 mai 1295, ap. Raynald, *Ann.*, § 44.

[2] Anciennes chroniques de Flandres. Ap. *Hist. de Fr.*, XXII, p. 350.

[3] L'auteur du mémoire se trompe en disant que la lettre du 9 mars fut portée à Adolphe par l'évêque de Bethléem et le prieur des Frères prêcheurs. Son assertion ne saurait prévaloir contre l'indication que nous fournit la lettre de Philippe, où Simon de Rosenmalle, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et Gaucher de Reims, chevalier du Temple, sont nommément chargés de remettre à l'empereur la réponse du roi. C'est donc à ces derniers qu'il faut appliquer ce qui nous est dit ici de l'évêque de Bethléem et de son compagnon. Reste à expliquer la contradiction des deux textes : nous pensons que l'auteur confond l'ambassade à Adolphe avec celle qui fut envoyée à Albert d'Autriche, quelques mois plus tôt, et dont l'évêque de Bethléem fut, en effet, chargé avec le prieur des Frères prêcheurs de Paris, comme nous l'avons indiqué en son lieu. L'autorité de la lettre du roi sur ce point ne saurait être infirmée qu'à la condition de prouver que l'évêque de Bethléem rentra vers le même temps à Paris et qu'on lui transporta la mission réservée primitivement à un autre. Mais cette conjecture ne peut guère se vérifier.

pas bien fondez[1] ; mes après eulx ala monseigneur Mouche, qui ala si bien fondé et garni qu'il ot bonne odience ; et fist tant que le frère du roy (des Romains) vint secrètement à Lille en Flandres, où monseigneur Mouche ala à li, et parfist le traité qu'il avoit pourparlé et acordé à li en Alamaigne, si qu'il s'en ala apaié. Et retourna li dit monseigneur Mouche en Alamaigne au roy et aux autres d'entour, et mist à fin touz les traitiez, si qu'il promistrent qu'il ne se meuvroient contre le roy, ne ne se murent; et fu l'en aseur de cele partie[2] ».

C'est donc à ce Mouche, Lombard de nation[3], qu'appartient l'honneur du traité conclu le 23 mai : c'est lui qui était porteur de la proposition de mariage qui devait réduire Adolphe. Notre auteur ne dit rien à la vérité de ce mariage: mais l'autorité des Chroniques de Saint-Denis est peut-être suffisante sur ce point. Du choix de cet Italien, qui justifia si bien la confiance du roi, et surtout de la grande hâte avec laquelle les négociations furent menées, nous concluons que Philippe avait éprouvé quelque inquiétude devant l'attitude de l'empereur à son égard depuis le 11 mars, et qu'il était décidé à le détacher à tout prix du parti anglais.

L'entrevue de Lille entre Mouche et le frère de l'empereur, Dietrich, de l'ordre des Frères prêcheurs[4], avait pour but, nous est-il dit, de parfaire ce qui avait été commencé entre

[1] Ou plutôt parce que l'empereur était par avance fort mal disposé en leur faveur. En marquant au 26 ou 27 mai leur arrivée à Mayence où se trouvait Adolphe, ils purent être rentrés à Paris vers le milieu d'avril, en sorte que les négociations entre Mouche et l'empereur ne peuvent guère avoir commencé avant le 9 ou 10 mai, surtout si l'on considère qu'Adolphe s'était de nouveau enfoncé en Allemagne.

[2] Mémoire de Pierre Dubois, déjà cité. — Kopp, qui n'a pu connaître ce mémoire, ignore beaucoup de faits qu'il eût pu apprendre par un examen plus attentif des autres documents. — Boutaric remarque (*La France sous Philippe le Bel*, p. 393) que l'original de la lettre du 9 mars est conservé aux *Arch. nat.*, J, 610, n° 14, et il en conclut que cette lettre pourrait bien n'avoir point été envoyée. Mais la véritable explication de ce fait nous est donnée par Pierre Dubois, qui nous apprend que les ambassadeurs de Philippe ne purent obtenir audience. Par conséquent ils rapportèrent avec eux la lettre dont ils étaient chargés. Réciproquement nous avons dans ce fait la confirmation du récit de P. Dubois.

[3] Voy. *Hist. de Fr.*, XXI, 520 note, et XXII, 89, note 7.

[4] Bzovius qualifie frère de l'empereur un certain Dietrich, de l'ordre des Frères prêcheurs, à qui Boniface adresse une lettre le 23 novembre 1295, au sujet de la guerre qui se prépare. L'assertion sans preuves de Bzovius nous paraît vérifiée par le passage de Pierre Dubois où il est

Adolphe et le représentant de Philippe. La distance qui sépare la Flandre des bords du Danube supérieur, où Mouche dut rencontrer Adolphe au commencement de mai[1], n'est pas telle que le traité du 23 mai, dont parlent les Chroniques de Saint-Denis, ne puisse être considéré comme étant celui-là même que conclurent Mouche et Dietrich. L'envoyé français revint, sans perdre de temps, demander à l'empereur ratification de tout ce qui avait été fait : c'est alors seulement (vers le 8 juin) qu'Adolphe put faire porter à Boniface une réponse satisfaisante à la lettre qui venait de lui être remise au nom du pontife par les évêques de Regio et de Sienne[2].

question du frère d'Adolphe ; et réciproquement nous identifions le personnage dont parle P. Dubois avec le Dietrich à qui s'adresse Boniface justement à la même époque.

[1] Voy. l'itinéraire d'Adolphe

[2] On ne saurait révoquer en doute qu'Adolphe attendit le retour de Mouche pour envoyer ses ambassadeurs au pape. Le ferait-on, qu'on ne parviendrait pas à modifier sensiblement la date que nous avons fixée approximativement. L'ambassade d'Adolphe à Boniface ne s'expliquerait guère avant l'arrivée des archevêques de Regio et de Sienne, lesquels quittèrent Velletri le 23 ou 24 mai en même temps que Mouche quittait Lille. D'autre part, nous savons que les ambassadeurs allemands atteignirent Anagni le 25 ou 26 juin. Le 8 juin est à égale distance de ces dates extrêmes, comme la vallée supérieure du Danube l'est de Lille et d'Anagni. Cette chronologie, que nous considérons comme fondée, nous oblige cependant de resserrer la durée de chaque ambassade dans les limites les plus étroites ; nous admettons environ 15 jours de voyage pour chacune, et nous avons alors le tableau suivant dans lequel rentre parfaitement le traité mentionné au 23 mai par les Chron. de Saint-Denis, à condition qu'il ait été conclu à Lille avec Dietrich.

Du 9 mars (date de la lettre de Philippe) au 25, première ambassade de Philippe à Adolphe ; de Paris à Mayence.

Du 28 mars au 10 avril, retour.

Du 15 avril au 2 mai, seconde ambassade de Philippe à Adolphe, celle de Mouche ; de Paris à Ratisbonne, où l'empereur séjourna quelque temps vers cette époque.

Du 5 mai au 20, voyage de Mouche, de Ratisbonne à Lille.

23 mai, conclusion du traité avec Dietrich, à Lille. Retour immédiat de Mouche, près d'Adolphe qui se trouvait toujours sur le Danube supérieur. Arrivée vers le 8 juin, en même temps que les cardinaux partis de Vellétri le 23 mai (voy. lettre de Boniface, à cette date).

Du 10 juin au 26, voyage des ambassadeurs d'Adolphe vers Boniface qui se trouvait à Anagni (voy. sa lettre du 27, par laquelle il répond à l'empereur).

Quatre dates seulement nous sont fournies par les textes : elles nous

L'intervention de Boniface, tout inutile qu'elle ait été, mérite de nous arrêter un instant. C'est pendant un assez court séjour à Vellétri, sur la fin de mai 1295, que le pape se préoccupa tout particulièrement d'interposer son autorité entre les deux souverains. Leur rapprochement était déjà un fait accompli à ce moment, puisque le traité de Lille est du 23 mai. On l'ignorait naturellement au-delà des monts. Les efforts de Boniface ne devaient donc plus avoir d'objet qu'à l'égard d'Edouard toujours en lutte avec Philippe. Nous exposerons néanmoins ceux qu'il méditait à l'égard d'Adolphe, parce que son rôle dans les relations de la France avec l'Allemagne aura bientôt une importance particulière.

La tâche était déjà bien difficile de ce seul côté depuis qu'Otton de Bourgogne était passé au parti français. L'empereur ne pouvait pardonner à son vassal ce qu'il considérait comme une forfaiture [1], et il faisait de cette conduite la raison d'une guerre qu'il avait commencée pour un motif bien différent. Aussi Boniface ne se contenta-t-il pas de l'inviter à cesser les hostilités. Craignant à bon droit que de simples exhortations restassent sans effet, il députa à l'empereur les évêques de Regio et de Sienne avec mission de proposer sa médiation, si elle était utile, pour sauvegarder les droits de l'Empire. Une seconde lettre, motivée par un tout autre sujet [2], contenait encore des exhortations pressantes à la paix et à la concorde. Enfin Boniface faisait appuyer ses ambassadeurs par les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne et par le frère même de l'empereur, en enjoignant aux trois premiers de n'aider Adolphe en aucune façon, au cas où il refuserait de se rendre à leurs conseils [3]. Livré aux obsessions de ces cinq prélats et de son frère Dietrich, Adolphe ne pouvait tarder, pensait-il, à se rendre. L'archevêque de Mayence était ce Gérard d'Eppenstein dont les intrigues avaient préparé l'élection d'Adolphe son parent, au

ont servi à fixer les autres. Si notre chronologie est exacte, comme nous le croyons, nous n'en devons pas moins reconnaître qu'une pareille activité dans les négociations diplomatiques était chose peu commune au moyen âge.

[1] Voy. la lettre de Boniface, du 25 septembre 1296.

[2] Lettre du 23 mai 1295, Velletri. Ap. Raynald. *Ann.* § 45.

[3] Même date, même source. C'est à tort, comme l'a fait remarquer Bœhmer, que Raynald l'attribue au 27 juin. Les continuateurs de Bréquigny n'ont pas vu l'erreur.

détriment du fils de Rodolphe de Habsbourg, comme elles devaient plus tard faire réussir celle d'Albert aux dépens d'Adolphe. Il avait naturellement quelque influence sur l'esprit de l'empereur et Boniface comptait tout spécialement sur lui, puisque le 26 mai il lui renouvelait ses recommandations, en le pressant d'arrêter les hostilités ou tout au moins de n'y point aider[1].

Nous savons quelle surprise attendait les envoyés de Boniface en Allemagne et comment Adolphe de Nassau avait pris soin d'informer le pape, sans retard, du traité conclu avec Philippe[2]. Ses représentants, l'évêque de Brégenz, le prévot de Worms, maitre Ludolf, et le chevalier Gerlach d'Issembourg, atteignirent Anagni vers le 26 juin et s'acquittèrent de leur message à la grande joie de Boniface qui fit transmettre sur le champ à l'empereur l'offre de sa médiation, au cas où elle serait nécessaire[3].

Tous ces symptômes de pacification étaient précaires cependant, parce que rien encore n'en garantissait l'issue. Edouard le savait, et tout en déplorant la perte d'un allié tel que le roi des Romains, il ne se croyait pas vaincu. Au commencement d'août il envoya à Adolphe le chevalier Guillaume d'Ormesly et le clerc Gerlach de Gardinis, nous ne savons au juste dans quelle intention, mais, selon toute apparence, pour traiter de l'entrevue qui devait avoir lieu à la fin de ce même mois. C'était une occasion de sonder les dispositions de l'empereur. Celui-ci ne ménagea pas les protestations d'amitié ; mais, peu disposé à donner la preuve effective de sa sincérité, il déclara aux ambassadeurs anglais qu'il ne songeait pas pour le moment à prendre part aux conférences que les légats du pape avaient reculées jusqu'à la Saint-Michel pour y publier la trève générale : toutefois il conseillait à Edouard de s'y faire représenter[4].

Le roi d'Angleterre répondit par une lettre dont les termes

[1] Litt. Bonifacii Gerhardo arch. Maguntino, Boemundo arch. Trevirensi, Sigfrido arch. Coloniensi. Velletri, 23 mai 1295. Kopp. *Geschichte der eidg Bünde*, III, 305, n° *10*. — Litt. Bonif. Dyterico. Même date, même source, n° 13. — Litt Bonif. Gerhardo, arch. Maguntino ceterisque..... Même date, même source, n° 11.

[2] Velletri 26 mai 1295. Même source, n° 16.

[3] Par l'ambassade dont nous avons marqué le départ au 8 juin.

[4] Litt. Bonifacii Adolpho, Anagni, 27 juin 1295. Ap. Raynald, *Ann.* § 44.

nesurés cachent mal son dépit[1]. Après avoir remercié Adolphe de ses efforts pour amener une trêve avec Philippe, il l'engageait finalement à ne point s'en soucier davantage, puisqu'aussi bien les cardinaux de Boniface y donnaient tous leurs soins. Il eût bien fait d'ajouter que ses efforts personnels ne tendaient qu'à contrecarrer les leurs. En fin de compte, il laissait entendre que, puisque le roi de France refusait de conclure cette trêve jusqu'à ce que les intentions de l'empereur lui fussent clairement connues, il demeurait au pouvoir de ce dernier de décider lui-même de l'issue des événements. Il ajoutait, comme dernière excitation, que vraisemblablement la trêve résolue par les cardinaux ne serait point tenue, et il demandait à Adolphe ce qu'il comptait alors faire.

L'empereur ne paraît pas s'être laissé séduire par les avances d'Edouard : il voulait attendre la fin des négociations poursuivies par les légats romains avant de prendre aucun parti. Le congrès, qui n'avait pu se tenir à Cambrai à la Saint-Michel, avait été reporté aux fêtes de Noël, avec l'approbation des parties intéressées. Celle d'Edouard ne fit point défaut, mais elle n'était guère sincère, à en juger par les subsides qu'il envoyait vers le même temps au comte de Bar pour le soutenir dans ses préparatifs contre Philippe.

Ces subsides, 120,000 livres tournois, avaient été confisqués par le comte de Luxembourg, tout dévoué au roi de France. Edouard s'en plaignit à Adolphe, dont le comte était vassal, et demanda justice[2]. Nous ignorons la réponse d'Adolphe ; mais Edouard continua à user vis-à-vis de lui d'une politique d'atermoiements qui semble avoir finalement réussi.

Le 21 novembre, l'Anglais écrit à l'empereur qu'il fait partir ses ambassadeurs pour traiter de la paix avec Philippe[3]. Le 25 décembre, nouvelle lettre à Adolphe[4], toujours pour l'avertir du départ de ces représentants, qui ne sont choisis que le 1er janvier suivant[5]. Toutefois il ne fut point

[1] Ces conférences devaient se tenir à Cambrai. Voy. pour tous ces détails la lettre d'Edouard du 28 septembre 1295. *Rymer*.

[2] Wengham, 28 septembre 1295. *Rymer*.

[3] 1 octobre 1295. *Rymer*.

[4] 21 novembre 1295. *Rymer*. Il faudrait 1296 d'après Bœhmer, mais cette rectification est inadmissible.

[5] Datée de 1296 par Rymer. Mais la teneur prouve qu'elle fut rédigée

encore donné suite à ce projet d'ambassade, puisque le 6 février[1] l'annonce en est faite de nouveau à l'empereur. C'est-à-dire que le congrès fixé au 25 décembre 1295 n'avait point eu lieu.

Ce congrès devenait de moins en moins probable. Sous l'influence d'un mécontentement nouveau à l'égard de Philippe, et cédant enfin aux obsessions d'Edouard, Adolphe de Nassau songeait à reprendre la guerre : c'était ce qu'avait voulu le roi d'Angleterre. Une première preuve de ce changement d'esprit nous est fournie par une lettre de l'empereur aux habitants de Besançon, du 8 avril 1296[2]. Après leur avoir annoncé avec orgueil qu'il a soumis à son pouvoir la Misnie, l'Ostrevant et la Thuringe, Adolphe les engage à ne point se laisser détourner par le roi de France de la fidélité qu'ils doivent à l'Empire[3]. Pour se mieux assurer de leur foi, il leur mande de se faire représenter à la diète générale qui était convoquée à Francfort pour le 24 juin suivant. La diète eut lieu en effet, mais nous ne savons si les Bisontins s'y rendirent[4]. Ce que nous retenons de la lettre du 8 avril, c'est qu'Adolphe et Philippe se disputaient de nouveau l'alliance des seigneurs et des villes de l'ancien royaume d'Arles et même de la rive gauche du Rhin[5]. La guerre allait donc recommencer.

C'est ce que prouvent mieux encore deux lettres de Boni-

le jour de Noël qui était le premier jour de l'année en Angleterre. Il faut donc 25 décembre 1295.

[1] 1er janvier 1296. *Rymer*. Cette date très certaine confirme celle que nous avons adoptée pour les actes précédents.

[2] Welsingham, 6 février 1296. *Rymer*.

[3] Aldenbourg, 8 avril 1296, ap. Chifflet, *Vesontio imper*. 229.

[4] Les Bisontins étaient au nombre des Comtois que le traité de Vincennes de 1295 avait rejetés du côté de l'Empire.

[5] On peut le croire sur la foi du passage suivant des Ann. de Colmar qui attribuent cependant un caractère tout spontané à la démarche des Bourguignons. « [Anno 1296] ad regem Romanorum Burgundi venieban suppliciter deprecantes quatenus a rege Francie deffenderet, quia eos pro regno Arelatense sepius infestaret. Rex vero promisit se ante festum Marie-Magdalene (22 juillet) venturum et eos pro viribus defensurum. — Le chroniqueur continue : « Civitates vero magne Francie, ut Remis seu Parisius, et alie quam plures portis fortibus et muris altis se muniverunt, quod usque hoc tempus confisi de fortitudine facere contempserunt. » Pertz. *Script*. XVII, 222. L'assertion est erronée, au moins pour Paris.

face aux archevêques de Mayence[1], de Trèves, de Cologne et de Metz[2], lettres dans lesquelles ces prélats sont invités très expressément à agir auprès de l'empereur pour obtenir la fin des hostilités. Comme Boniface entendait triompher de toutes les résistances, il déclarait, de son autorité souveraine, que les trèves seraient prolongées d'une année, ce qui en reportait l'expiration à la Saint-Jean de l'année 1297[3]; il chargeait en même temps ses légats d'Allemagne de tenir la main à ce qu'elles fussent observées[4]. Grâce aux efforts des cardinaux députés en Angleterre, Edouard avait consenti à provoquer de nouveau la réunion d'un congrès pour traiter d'une paix définitive[5]. Le 12 mai, il faisait publier dans son royaume la nouvelle de cette résolution[6], et le 16 il écrivait à Adolphe pour l'inviter à joindre ses députés à ceux qu'il envoyait lui-même sur le continent pour traiter de cette grande affaire[7].

Les négociations échouèrent pourtant, puisque, trois mois plus tard[8], Boniface exhortait de nouveau Adolphe à cesser toute attaque contre Philippe. L'empereur avait donc persisté dans les sentiments d'hostilité que nous avons constatés dès le mois de mars.

Mais la bonne volonté du pontife romain fut un moment refroidie par la conduite de Philippe le Bel à son égard. Après avoir établi un impôt sur tout le clergé de son royaume, sans souci des finances ecclésiastiques, le roi de France venait encore, en réponse à la bulle *Clericis laicos,* d'interdire la sortie du royaume à toute matière d'or et d'argent. Boniface cria à l'ingratitude et rappela tout ce qu'il avait fait pour détourner de la France une invasion des gens de guerre allemands. Que pouvait-on sans lui? Que pouvait-on contre lui?

[1] La preuve s'en trouve encore dans un passage fort intéressant de la Chron. de Colmar. « Cumque rex Romanorum pecuniam regis Angliæ suscepisset..... etc. » que nous citons en entier plus loin, page 86.

[2] 31 mars 1296. Ap. Raynald, *Ann.* § 20.

[3] 5 avril 1296. Ap. Kopp, *Geschichte der eidg. Bünde* III, 311, n° 22.

[4] Lettre du 13 avril 1296. Ap. Raynald, *Ann.* § 18.

[5] 22 juin 1296. *Ibid,* § 46.

[6] Voy. le préambule de la lettre d'Edouard à Adolphe, 16 mai 1296. *Rymer.*

[7] *Rymer.*

[8] *Rymer.*

Et il montrait à Philippe l'Allemand cupide redemandant le comté de Bourgogne et bien d'autres choses encore[1].

Pour résoudre, si possible, les difficultés pendantes, le pape avait envoyé à Philippe l'évêque de Viviers, Guillaume[2], dont l'influence personnelle est manifeste sur la teneur de la lettre dont il était porteur. Nous ne savons rien des négociations qu'il poursuivit alors près du roi. Mais cette ambassade marque bien réellement le dernier terme des tentatives faites par Boniface, depuis le mois de mai 1295, pour réconcilier Philippe et Adolphe. Ces tentatives auraient abouti peut-être, si le roi de France ne s'était sitôt aliéné l'esprit du pontife. Mais Boniface, tout plein d'amertume, se retire et n'interviendra plus guère jusqu'à la fin des hostilités[3]. Nous le verrons seulement, la lutte une fois terminée par la victoire de Philippe, reprendre son rôle conciliateur en accordant aux parties intéressées l'arbitrage qu'elles lui demanderont pour parfaire l'œuvre si pénible de la pacification générale.

L'alliance des ennemis du roi de France se resserra plus étroitement dans une grande assemblée tenue à Grammont aux fêtes de Noël 1296. Edouard y avait député ses représentants. Le duc de Brabant, les comtes de Juliers, de Gueldre, de Hollande et de Bar, Adolphe lui-même, y étaient venus en personne[4]. C'est dans cette assemblée que l'empereur aurait alors puisé l'énergie nouvelle dont il fit preuve quelques semaines plus tard contre Philippe. Se trouvant à Coblentz au mois de février 1297, il eut une conférence avec les seigneurs du Comté que le traité de Vincennes avait tournés contre le roi de France dès l'année 1295. Ceux-ci s'engagèrent à ouvrir leurs châteaux à l'empereur et à le servir directement contre Philippe[5], « comme s'ils étaient vassaux

[1] Anagni, 18 août 1296. Ap. Raynald, *Ann.* § 21.

[2] Anagni, 25 septembre 1296. Ap. Raynald, *Ann.* § 25-32.

[3] Ses lettres de créance sont datées seulement du 30 septembre 1296, quoique la missive dont il était chargé porte la date du 25, ce qui prouve, en passant, que dans la chancellerie romaine l'expédition des actes ne suivait pas toujours immédiatement leur rédaction.

[4] Les légats envoyés en Flandre le 25 août 1297 n'auront pas grande influence sur l'issue des pourparlers engagés alors entre Philippe et Edouard.

[5] Cette assemblée est mentionnée par Jean Desnouelles qui n'en donne point la date précise (*Hist. de Fr.*, XXI, 184). Les auteurs du *Gallia Christ.*

immédiats de l'Empire[1]. » Cette aide n'était point gratuite, du reste, puisqu'Adolphe s'obligeait à leur payer d'avance les subsides réclamés[2].

Cet accord de l'empereur avec les sujets d'Otton de Bourgogne, c'était l'entrée du royaume ouverte aux ennemis de Philippe. Les châteaux des seigneurs de Faucogney, Joinville, Arlay, Neufchâteau, Montfaucon, Montraye et Châteauvilain allaient former une véritable ligne de défense pour les gens de guerre allemands en cas de défaite, et un point d'appui pour une marche en avant. Nous soupçonnons que l'évêque de Viviers, bien convaincu de l'hostilité de Philippe contre le pape, fut pour quelque chose dans cette conférence

V. 45) la fixent à l'année 1295, ce qui est de toute impossibilité. Nous savons en effet qu'Edouard était en Angleterre à cette époque. En admettant (comme nous le faisons d'ailleurs pour l'année 1296) qu'il se soit fait représenter par procureurs, il faudrait encore expliquer l'absence des légats du pape qui avaient été les premiers instigateurs de cette assemblée. La présence d'Adolphe ne se comprendrait pas davantage, puisque le traité de Lille l'avait peu auparavant réconcilié avec Philippe. Leglay a vu plus juste en fixant cette assemblée aux fêtes de Noël 1296. (*Hist. des comtes de Flandre*, II, 172.) Mais même à cette date nous contestons encore la présence d'Edouard qui se trouvait alors à Gypewyz (*Rymer*). Celle d'Albert d'Autriche fait doute en raison de ses relations antérieures avec Philippe. Quant à Adolphe de Nassau, que Jean Desnouelles nomme également, nous reconnaissons que sa venue à Grammont vers cette époque est très possible. Le 11 décembre il était à Groningue et le 28 à Wissembourg. Ses mauvaises dispositions à l'égard de Philippe ne peuvent plus nous surprendre à la fin de 1296, puisque nous en avons trouvé trace à deux reprises dans le cours de cette même année. — Jean Desnouelles a été reproduit par Budt, † 1488, dans son *Chronicon Flandriæ*, et par une *Chronique anonyme des Pays-Bas* rédigée en latin au xve siècle. (Voy. les *Chron. de Flandre* éditées par J. J. de Smet, I, 305 et III, 116). — L'hommage que Gui de Flandre aurait rendu à l'empereur, à Grammont même, s'explique bien à la veille de l'expédition de Philippe contre les Flamands. Jean Desnouelles ajoute qu'un traité d'alliance fut ensuite conclu entre le comte et Adolphe et que la nouvelle en fut portée à Philippe par les abbés de Floresse et de Gemblours. Or les pièces dont ils étaient porteurs sont datées de janvier 1297 (*Arch. nat.*, J, 543), comme ont pris soin de le mentionner les éditeurs du xxie vol. des *Hist. de Fr.* La date de 1295 que ceux-ci ont admise pour l'assemblée de Grammont, sur la foi du *Gallia Christ.*, perd dès lors toute vraisemblance. — Grammont ou Grantmont, Geraldi ou Gerardimons, Geraerdsbergen, sur la Dendre à 30 kil. E. d'Oudenarde.

[1] Coblentz, 8 février 1297, dans les *Sitzber. der Kais. Akad. Wien*, XIV, 184.

[2] « Ac si immediate ad imperium pertinerent. »

de Coblentz. Mais ce n'est qu'une conjecture dont la preuve ne saurait être donnée.

Malheureusement pour Philippe, les sympathies qu'il avait trouvées en 1295 au delà de la Meuse et du Rhône, parmi les princes français relevant de l'Empire, n'avaient point été durables pour la plupart[1]. Les comtes de Hollande et de Savoie avaient fait retour à Edouard[2], et celui de Flandre s'était décidément rapproché du parti anglais[3]. Mais le seul des alliés du roi d'Angleterre qui eût vraiment désir d'entrer

[1] C'est à la suite de l'assemblée de Grammont, vers les mois de mars-avril 1297, qu'il faut placer sans aucun doute les ravages des troupes allemandes en Alsace, ravages que mentionne la Chronique de Colmar à l'année 1296 (Ap. Pertz, *Script.*, XVII, 262) : « Cum rex Romanorum pecuniam regis Angliæ suscepisset, misit in civitatem..... de Alsacia milites probos qui Gallicorum insultus pro posse impedirent. Cumque septimanis..... fideliter laborassent et impetum Gallorum fideliter impedissent, cives eos odire cœperant quia filias et uxores carnaliter dilexerunt. Cives de communi consilio regi Franciæ mandaverunt, quod si vellet eos de inimicis suis, id est hospitibus, quos rex Romanorum in civitatem suam ob tuicionem collocaverat, interficere vellent ipsos eos, eisque interfectis, et civitatem suam in ipsius traderent potestatem. Rex Franciæ respondit : Facite quod dicitis, et vestram voluntatem in omnibus adimplebo. Tunc cives dixerunt : Domine, tali die milites vestros ad nostram civitatem dirigatis et nos hospites nostros ad vos exire faciemus, et ipsis captivatis vel interfectis, ad nostram civitatem veniatis et eam in vestram dabimus civitatem. Cives quæ præordinaverunt per omnia compleverunt. In hac interfectione occisus est dominus Theobaldus, miles juvenis, virtuosus, filius filiæ comitis Phyrretarum et filius Conradi Wernheri de Hadstat, cum aliis gloriosis. Post hæc rex Franciæ civitati novos præpositos atque magistratos præfecit eisque dicebat : omnes majores hujus civitatis quod mihi non sua dederunt et dominum suum spoliaverunt, morte digni sunt ; mihi quoque cras idem facient. Unde perfidos capiatis resque eorum confiscetis eosque de medio tollatis et civitatem funditus evertatis. Et fecerunt et regis voluntatem subito compleverunt. » Nous n'avons pu retrouver ailleurs la trace de relations entre Philippe le Bel et quelque ville d'Alsace que ce soit. Essayer de combler les lacunes du texte précédent serait donc bien difficile. Nous aimons mieux nous abstenir que de risquer une erreur. Mais nous appelons sur ce point l'attention de tous les amis de l'histoire d'Alsace : les dépôts d'archives de cette province fourniraient sans doute la solution que nous demandons.

[2] Les seuls alliés de Philippe qui soient mentionnés dans le traité du 9 octobre 1297, dont nous parlons plus loin, sont : les comtes de Luxembourg et de Hainaut, Godefroy de Brabant, frère du duc, et le dauphin de Vienne.

[3] *Rymer*. L'acte qui fut rédigé à Groningue le 23 novembre 1297 pour l'établissement de la trêve, donne la liste des alliés du roi d'Angleterre.

en guerre contre Philippe, c'était le comte de Bar, l'impétueux Henri III, qui avait depuis peu succédé à son père. Edouard lui avait accordé quelques subsides[1] et lui avait même donné une de ses filles en mariage. Aussi le dévouement du jeune comte à la cause anglaise était-il sans bornes. Il eut l'audace de ravager les frontières de la Champagne pendant que Philippe était en Flandre. Gaucher de Châtillon, chargé de le repousser, n'eut point de peine à le faire[2]. Mais c'est en 1299 seulement que le comte devait se résoudre à traiter avec Philippe, sur l'intervention d'Albert d'Autriche.

Grâce à la versatilité d'Adolphe, ce regain d'ardeur des alliés d'Edouard contre Philippe ne devait guère avoir plus d'effet que précédemment. Au milieu de mai, après avoir réuni des forces assez considérables qui dévastaient déjà les frontières du royaume[3], l'empereur fit presser Edouard de venir s'aboucher avec lui en Hollande[4], sous prétexte de conclure mariage entre leurs enfants et de s'entendre définivement sur le fait de la guerre. En réalité il voulait obtenir l'appui immédiat d'Edouard ou, en cas de refus, se considérer

[1] Voy. son traité avec Edouard à Winendale, 7 janvier 1297. *Rymer.*

[2] Voy. précédemment la lettre d'Edouard à Adolphe, du 1er octobre 1295

[3] Voy. Girard de Frachet (Ap. *Hist. de France*, XXI, 15); Guill. de Nangis (*ibid.*, XX, 578); *la Branche des royaux lignages* (*ibid.*, XXII, 226) dont nous extrayons ce qui suit :

L'an M (si con maint homme set)
CC IIII XX et XVII
Vint pour faire aus François engaigne
Le conte de Bar en Champaigne.
Mainte personne i périlla,
Une bonne ville essilla
Que flambe et feu mist par estèles,
Quant li rois en oi nouvèles
Vers Bar (poi nous en merveillon)
Tramist Gauchier de Chasteillon.
. . . . . .

[4] Voy. la *Chron. Colmar.* « Rex Romanorum volens adjuvare regem Anglorum, in Alsaciam perrexit, etc... » Ap. Pertz, *Script.*, XVI, 262. Le chroniqueur place les événements au mois de septembre, ce qui est de toute impossibilité, à moins d'admettre qu'il a eu en vue l'expédition commencée à cette époque par Adolphe avec l'aide des princes et prélats réunis à Francfort. Il faudrait alors supprimer certains détails de son récit, par exemple, la défaite du roi de France. Voy. plus loin ce que fut en réalité l'expédition de septembre.

comme délié des engagements antérieurs. L'approche de Philippe devenait en effet menaçante. Mais le roi d'Angleterre était si peu en état d'accourir au secours de son allié qu'il lui écrivait vers le même temps de se porter sans retard à l'aide du comte de Flandre, directement menacé par le roi de France, jusqu'à ce que lui-même pût traverser le détroit, ce qu'il annonçait devoir faire dans le courant de juillet[1]. Edouard renouvelait la même recommandation en faveur du comte de Bar, dans la réponse qu'il fit le 4 juin à la demande d'Adolphe, et déclarait de nouveau qu'il ne pouvait passer sur le continent avant l'embarquement de ses troupes[2]. Les raisons qu'il alléguait, pour fondées qu'elles fussent[3], ne pouvaient satisfaire Adolphe effrayé de son isolement. L'empereur pressentait qu'il resterait longtemps encore sans défense contre Philippe, dont les gens de guerre se préparaient déjà à camper sous les murs de Lille[4]. Les exhortations d'Edouard à secourir les comtes de Flandre et de Bar ne purent secouer son inertie naturelle, bien qu'il eût, peu auparavant, en prévision de l'avenir, ménagé la réconciliation de Robert, fils de Gui, avec le comte de Hainaut[5] et payé à Henri de Blamont, au compte de Gui, 600 livres tournois pour ses préparatifs de guerre[6]. Au lieu d'opérer sur-le-champ cette concentration

[1] Nous ignorons la date précise de la lettre d'Adolphe à Edouard : mais la réponse de ce dernier, datée de Cantorbéry, 4 juin 1297, nous apprend que la demande de l'empereur lui parvint le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire le 31 mai : « ..... .Puis nous reseumes vos lettres à Canterbire le jour de la Pentecoust prescheinement passez, par lesqueles nous avons entendu qu'il vous sembleret bon que nous venissiens ensemble pur partreter des besoignes que vous et nous avons emprisez contre ledit roy de France. » — La lettre d'Adolphe fut donc écrite dans la première moitié du mois de mai.

[2] Warham, 17 mai 1297. *Rymer*.

[3] Cantorbéry, 4 juin 1297. *Rymer* : « ..... Semble à nous et à ceus de nostre conseil, qui furent près de nous quand vos dites lettres nous vindrent, que notre aler là outre sanz nos gentz, ne lour aler sans le nostre, ne serroit mie si profitables ne si covenables, come d'aler ensemble droit en Flandre, ove les choses que mestier nous auront..... »

[4] Le siège de Lille commença au milieu de juin. — D'après la Chronique de Colmar, le fils de Gui s'était jeté dans la ville avec nombre de gens de guerre allemands qu'il avait tirés particulièrement de l'Alsace. Voy. aussi sur ce point les *Ann. Gandenses*, ap. Pertz, *Script.*, XVI, 561.

[5] Cologne, 1er juin 1297. Orig. à Paris.

[6] Cologne, 3 juin 1297. Orig. à Paris.

des forces alliées que recommandait Edouard et qui pouvait gêner grandement Philippe, Adolphe s'abandonna au découragement. Il voyait juste d'ailleurs : les atermoiements d'Edouard devaient permettre au roi de France de battre les Flamands sans trop de peine : la pauvre armée de l'empereur n'eût sans doute pas empêché ce désastre.

Sous l'impression de ce découragement, et aussi sous la menace du voisinage de Philippe, Adolphe de Nassau n'hésita plus longtemps sur le parti qui lui restait à prendre. La moindre feinte aggressive des gens de guerre français eût certainement suffi pour l'amener à composition. Cette feinte ne fut même pas nécessaire. D'après le chroniqueur Jean Desnouelles, Philippe obtint le même résultat à deniers comptants : « Adont parla li contes de Hainaut (Jean d'Avesnes) qui estoit niez au conte de Flandres ; mais Robert de Flandres (le fils de Gui) l'avoit moult guerrict et grevé ; pour ce s'estoit li allies avec le roy[1]. Chis contes dist au roy que li rois d'Allemaingne estoit moult convoiteus et que, s'il lui envoioit aucun présent de deniers, que tost li feroit le guerre cesser. Dont li envoya li rois IIII sommiers de deniers par Jaque de Saint-Pol qui trouva le roy Ardouffle à Coullongne et luy dit salus de par le roy de Franche, qui luy prioit qu'il ne fust point en l'aide de ses anemis pour

[1] L'alliance fut conclue à Pont-Sainte-Maxence, au mois de mai 1297. Martène, *Thes.*, I, 1284. Il ne saurait plus être question de la haine des deux seigneurs flamands après la réconciliation opérée par Adolphe le premier juin précédent. L'initiative prise par Jean d'Avesnes peut bien avoir été inspirée par l'empereur lui-même, qui, dès le milieu de mai, comme nous l'avons montré, désirait mettre fin à une guerre qu'il jugeait devoir tourner à sa défaite. Le rapprochement amené entre Jean d'Avesnes et Robert de Flandres n'aurait eu dès lors pour but que de fournir au roi de France une occasion d'entrer en relations avec son ennemi par l'entremise du comte de Hainaut. C'est ce qui advint, en effet, soit que Philippe se soit prêté à cette tactique, soit que la logique des faits l'y ait contraint. En tout cas, le 12 juin, à Arras, il déclarait par lettres-royaux que l'hommage à lui rendu par Jean d'Avesnes pour l'Ostrevant ne se référait qu'aux parties de cette province situées dans le royaume de France. Et pour éviter toute contestation, il consentait à ce qu'une enquête établît quelle était dans cette province la limite exacte de la France et de l'Empire. Voy. Martène, *Thes.*, I, 1292. — Nous concluons de ces faits que la proposition faite à Philippe par le comte de Hainaut est antérieure au 12 juin. Mais comme le traité avec l'empereur est du mois de juillet, il faut admettre que des circonstances à nous inconnues suspendirent un instant les résolutions pacifiques des deux souverains.

luy grever, et que à son couronnement il avoit fait serment qu'il n'accroisteroit ses fiefs sur le roiaulme de Franche, et li rois de Franche avoit aussy juré à son sacre qu'il n'acroisteroit ses fiefs sur l'Empire[1] ; si luy prioit qu'il wardast son serment aussy bien comme il volloit le sien warder. Adont li fist Jaques le présent et li rois le rechut moult liement et li promist qu'il ne s'en melleroit point, pour l'une partie ne pour l'autre. Et ainsy rechut grant plenté de deniers de cascune partie ; et pour ce meffait l'ochirent puis li baron du conte de Flandre[2]. Jaques prist congiet au roy Ardouffle et parti de Coullongne et revint au biau roy au siège à Lille et li conta comment li rois Ardouffles estoit appaisiez et qu'il ne se merleroit pour une partie ne pour l'autre. Li rois en fut moult liez et en tint son siège plus seurement[3]. »

Ce récit ne se retrouve point ailleurs, mais ses données répondent trop bien au caractère connu des deux souverains pour qu'on puisse sérieusement le suspecter. Le ferait-on, qu'il resterait à montrer le point de départ de l'accord intervenu dès le mois de juillet entre le roi de France et l'empereur, accord en vertu duquel la question des limites des deux états devait être examinée et tranchée par des arbitres nommés en commun. C'était apparemment une des conditions qu'Adolphe avait mises à sa neutralité. Philippe n'eut garde de refuser et le 30 juillet il chargeait Gui de Saint-Paul et Godefroy de Brabant de s'entendre à ce sujet avec Galéran de Juliers et le prévôt de Cologne, représentants d'Adolphe[4].

Bien avait pris à l'empereur de sa résolution, car Edouard quitta Londres un mois plus tard qu'il n'avait annoncé et n'arriva à Wynchester que la veille de la Saint-Laurent, 9 août[5]. Il avait informé Adolphe de son embarquement[6]. Mais

[1] Cette double assertion est sans fondement : le contraire serait plutôt vrai, si l'on se souvient des dispositions d'Adolphe de Nassau à l'égard de Philippe, en 1292.

[2] Adolphe de Nassau fut tué à la bataille de Gelheim, par Albert d'Autriche qui lui disputait la couronne. Mais les barons flamands n'y furent pour rien.

[3] Chronique attribuée à Jean Desnouelles, ap. *Hist. de Fr.*, XVI, 186.

[4] 30 juillet 1297, au siège de Lille. Orig. à Paris, d'après Waitz.

[5] Il avait annoncé qu'il partirait le dimanche après les octaves de la Nativité, c'est-à-dire le 7 juillet (lettre du 4 juin déjà citée).

[6] Wynchester, 13 août 1297. *Rymer* : « ..... Et serrons, si Dieu plest,

le même jour, 13 août, ses alliés de Flandre, y compris Guillaume de Juliers et ses Allemands, étaient battus à Furnes par le comte d'Artois et Otton de Bourgogne [1]. La nouvelle de cette défaite parvint naturellement à l'empereur avant la lettre d'Edouard. Aussi, plus persuadé que jamais de la ruine irrémédiable du parti anglais, Adolphe rebroussait chemin, tirant vers la vallée du Danube pour de là gagner la Bohême où d'autres ennemis, excités par le duc d'Autriche, préparaient une diète qu'il fallait empêcher [2]. Le 31 août Adolphe était à Schelestadt [3], preuve que la lettre

bientost tot prestz et apparaillez de mover vers les parties de delà pour nostre commune besoigne avancer, ce que nous pourrons par l'ayde de Dieu, de vous e par l'ayde e le conseil de noz autres amys..... » Il ne s'embarqua cependant que le 22, et aborda près de Bruges le 29.

[1] Le comte de Juliers fut fait prisonnier et mourut bientôt de ses blessures à Saint-Omer. Un comte de Kalzelnbogen eut le même sort. Voy. *Anciennes Chroniques de Flandre* (*Hist. de Fr.*, XXII. 362 et 363) : « Comment à l'emprise du comte Robert d'Artois le conte Guillemme de Julliers fut prins et sa compagnie desconfitte et occis par monceaulx. » — Voy. encore sur le secours donné aux Flamands par les gens de guerre allemands, *Monachus Gand.*, ap. de Smet, *Recueil*, I, 163 et 374 ; — Girard de Frachet, ap. *Hist. de Fr.*, XXI, 16 ; — *La branche des royaulx lignages. Ibid.*, XXII, 227 ; — *Anciennes Chron. de Flandres. Ibid.*, XXII, 361 ; — *Chron. Colm.* ap. Pertz, *Script.*, XVII.

[2] « Adolphus rex Romanorum eodem anno (1297) præparans se cum militia ad invadendum regem Franciæ impeditur quia Moguntinus archiepiscopus, rex Boemiæ, Albertus dux Austriæ, duo marchiones de Brandeburg et dux Saxoniæ congregati in die Pentecostes (quo idem rex Boemiœ per dominum Moguntinum coronabitur Pragæ) condixerunt diem in quo apud Egram convenire deberent ut contra predictum Romanorum regem conspirationis suæ intentum perficerent. » *Ann. H. Steronis Alt.*, ap. Freher, *Rer. germ. script.*, I, 401. — Remarquons que le chroniqueur ignore totalement l'accord intervenu entre le roi de France et l'empereur. — Sur le rôle d'Albert d'Autriche comme allié de Philippe, voy. encore Jean Desnouelles, ap. *Hist. de Fr.*, XXI, 188. Ce chroniqueur nomme le duc d'Autriche comme un de ceux qui prirent part à la guerre de Flandre contre Philippe. Cette assertion est inadmissible : elle se retrouve à la vérité dans la chronique de Meyer, mais l'auteur se contredit lui-même (comme l'ont fait remarquer les éditeurs du tome XXI, des *Hist. de Fr.*), en rapportant quelques lignes plus loin que le duc gagné par l'or de Philippe, s'était chargé de retenir Adolphe de Nassau en Allemagne. Ceci répond mieux à ce que nous savons des relations antérieures des deux princes et se trouve confirmé directement par un passage de la chronique d'Albert de Strasbourg, qui laisse entendre que le duc d'Autriche ne répugnait pas à recevoir les subsides du roi de France.

[3] Cet itinéraire d'Adolphe pour gagner la Bohême a lieu de surprendre,

d'Edouard, qu'il devait avoir reçue à ce moment, n'avait point suspendu sa retraite. Il y avait si longtemps, en effet, que le roi d'Angleterre le leurrait de semblables promesses. Pourtant lorsqu'on apprit, à n'en pouvoir douter, que les troupes anglaises et leur roi étaient effectivement débarqués à Bruges[1], Adolphe de Nassau s'arrêta. Avant de franchir le Rhin, il voulait être bien sûr qu'il ne restait plus aucune chance pour lui de profiter de l'alliance anglaise. Une terrible tentation était survenue en effet. Le comte de Flandre, qui tenait toujours dans Lille, venait de lui écrire pour lui demander secours. Sans se décider encore, Adolphe se contenta de lui répondre[2] qu'il prenait part à ses malheurs comme s'ils étaient siens, mais qu'il n'avait pu y apporter remède jusqu'ici, en raison des occupations que lui donnait la rébellion de plusieurs princes de l'Empire[3]. Il ajoutait pourtant qu'il comptait le rejoindre bientôt avec quelques troupes, ce qu'il en pourrait rassembler au milieu des difficultés du présent. Il exhortait donc le comte à tenir ferme jusqu'à l'arrivée d'Edouard, dont le débarquement à Bruges était chose certaine, et déclarait que si l'aide du roi faisait défaut, il accourrait lui-même sans retard. Enfin il promettait de ne point traiter avec le roi de France sans intercéder pour le comte et ses sujets.

Cette lettre révèle les sentiments contradictoires qui se partageaient l'âme de ce triste empereur, incapable de s'arrêter à une résolution définitive et toujours ballotté de desseins en desseins, selon l'intérêt du moment. Il y a deux ordres de promesses dans sa lettre au comte : les unes, de

d'autant plus que l'un des fauteurs les plus décidés de l'opposition qui se manifestait contre l'autorité impériale, était l'archevêque de Mayence. Pourquoi donc l'empereur ne frappait-il pas tout d'abord les ennemis à sa portée ? Il voulait, pensons-nous, éviter les princes et prélats qui depuis cinq semaines, au témoignage de Christian Küchenmeister, attendaient dans le voisinage de Francfort le débarquement d'Edouard pour marcher contre le roi de France. Mais bientôt Adolphe se ravisa et nous aurons à nous occuper du rôle joué à la dernière heure par ces nouveaux ennemis de Philippe.

[1] Voy. sa lettre au comte de Flandre (31 août), que nous analysons plus loin.

[2] Schelestadt, 31 août 1297. Orig. à Lille, d'après Bethmann.

[3] On ne voit point clairement que cette rébellion, fomentée par le duc d'Autriche, ait été pour quelque chose dans la paix conclue avec Philippe au mois de juillet, mais désirée dès le milieu du mois de mai.

prudence, prévoient le cas où la défaite des Flamands deviendrait irrémédiable ; il se bornera alors à intercéder pour eux auprès de Philippe. Les autres sont inspirées par l'espérance que l'arrivée d'Edouard va changer la face des événements. Dans ce cas, l'empereur, au mépris de la neutralité qu'il a promise à Philippe, entrera de nouveau en campagne pour soutenir les efforts victorieux du roi d'Angleterre.

Mais la chute de Lille, survenue dans les premiers jours du mois de septembre, dut le jeter dans de nouvelles perplexités, ou au moins changer pour un temps ses dernières résolutions qu'il reprit encore un peu plus tard. Sa volonté fut bientôt forcée cependant, nous ne savons sous quelle influence, mais le fait n'en est pas moins certain. Au commencement de septembre, Adolphe de Nassau se mit à la tête des seigneurs laïques et ecclésiastiques qui depuis plusieurs semaines attendaient aux environs de Francfort le débarquement d'Edouard pour entrer en Flandre[1]. Au nombre de ces ennemis du roi de France se trouvaient l'abbé de Saint-Gall, l'évêque de Wurtzbourg, le comte Rodolphe de Habsbourg[2], celui de Montfort et nombre de petits seigneurs de Souabe et de Franconie. Le comte de Pfirt, Théobald, prévôt d'Alsace, était le véritable chef de cette armée.

On descendit la vallée du Rhin, mais assez lentement puisque, le 16 octobre, Adolphe se trouvait encore à Andernach[3]. La confiance, un moment ranimée par l'arrivée d'Edouard, avait bientôt disparu et la petite armée impériale, pour grand que fût son courage, dut se résigner au repos.

Philippe le Bel l'emportait en effet. Maître de Lille, il avait pu accabler de toutes ses forces les gens d'armes anglais.

[1] « Rex Romanorum venit in adjutorium regi Angliæ cum equis bis mille phaleratis. » *Ann. Colm.*, ap. Pertz, *Script.*, XVII. — *Chron. Colm. Ibid.*, 262 et ss.: « Rex Romanorum volens adjuvare regem Anglorum, in Alsatiam perrexit etc. » Mais il y a quelques erreurs dans ce passage, principalement en ce qui touche la victoire prétendue du comte Théobald sur les gens de guerre français, et la jonction d'Adolphe avec Edouard, laquelle ne put se faire. — Voy. aussi Christian Küchenmeister, *Helvetische Bibl.*, V, 80.

[2] La présence de ce fils d'Albert d'Autriche parmi les ennemis du roi de France ne peut infirmer ce que nous avons dit du rôle du père dans la lutte entre Philippe et Adolphe ; elle explique l'erreur dans laquelle sont tombés Jean Desnouelles et Meyer à propos d'Albert.

[3] Sa lettre à Edouard que nous mentionnerons bientôt est datée de ce lieu.

Avant la fin de septembre, Edouard, pour éviter un plus grand désastre, avait accepté d'entrer en négociations.

Ces négociations furent menées, comme précédemment, par les représentants du pape. Dans les derniers jours du mois d'août, Boniface, oubliant ses griefs contre Philippe, avait envoyé ses légats en Flandre pour essayer de rétablir la paix entre les trois souverains [1]. Après la défaite de Furnes et la chute de Lille, cette intervention était bien superflue pour décider Edouard à traiter. Mais Boniface, ignorant encore le traité survenu entre le roi de France et Adolphe de Nassau, avait été pris d'inquiétude sur le sort de ce dernier, qu'il affectionnait tout particulièrement en haine de Philippe, allié des Colonna [2]. Rien ne prouve cependant que cette affection se soit affirmée d'une manière plus positive.

Après bien des pourparlers un armistice se conclut le 9 octobre entre Edouard et Philippe. Une des causes portait que cet armistice ne pourrait courir qu'après le consentement de l'empereur. Cette condition était sans portée : Philippe n'eut garde de s'y opposer. Les réprésentants du roi d'Angleterre vinrent donc trouver Adolphe à Andernach pour lui demander quelles étaient ses dispositions à l'égard de son allié. La réponse de l'empereur n'est point contenue dans la lettre qu'il écrivit aussitôt à Edouard [3]. Il annonce seulement qu'il a fait choix d'ambassadeurs pour lui porter ses résolutions [4]. Leur mission était certainement dans le sens de la paix, puisque, le 23 novembre [5], les trêves furent prorogées jusqu'au carême de 1298 : elles le furent plus tard une seconde fois.

[1] *Apud veterem Urbem*, 25 août 1297. *Rymer*. Cette intervention peut bien avoir été motivée par la nouvelle de la défaite de Furnes survenue le 13 août. Douze jours nous paraissent suffire à la rigueur pour courir de la mer du Nord aux bords du Tibre.

[2] « Iisdem temporibus Bonifacius papa VIII Columnenses persequebatur ad unguem, cardinalibus de Columna depositis aliisque plurimum molestatis. Fovens autem rex Franciæ Columnenses papam persequebatur odio capitali : propterea quod papa in odium Franci regem diligebat Adolfum. » Alb. de Strasb., ap. *Urstisius*, II, 109.

[3] Andernach, 16 octobre 1297. *Rymer*. L'un de ces ambassadeurs était l'archevêque de Trèves, Boémond.

[4] Spire, 23 décembre 1297. Obligation signée par l'empereur, pour dédommager l'archevêque de Trèves des frais de son voyage en Flandre. Ap. Gunther, *Cod. Rheno-Mosel.*, II, 520. La date du 23 janvier 1298, donnée par Gunther, a été rectifiée par Bœhmer qui l'avait d'abord acceptée.

[5] Groningue, 23 novembre 1297. *Rymer*.

Ces négociations, qui remplissent les derniers mois de l'année 1297, ne sont pas suffisamment connues dans leurs détails pour que nous puissions préciser la part qu'y prit l'empereur. Mais évidemment il fut trop heureux d'obtenir confirmation du traité conclu avec Philippe en juillet, pour pouvoir enfin se tourner vers ses ennemis de l'intérieur qui, à cette heure même, sapaient les fondements de la puissance impériale. Comme le roi d'Angleterre, il s'en remit à Boniface du soin de terminer le différend d'où était née la guerre avec Philippe. Ce parti fit oublier sans aucun doute l'enquête juridique dont on était convenu au mois de juillet précédent.

Adolphe de Nassau n'était déjà plus empereur [1] lorsque Boniface rendit, vers la fin de juin 1298, la sentence arbitrale qui lui avait été demandée. En ce qui touchait Adolphe et Philippe, le pape déclarait nécessaire que les deux souverains respectassent mutuellement leurs droits dans les limites où ils les exercaient auparavant, sans jamais s'immiscer dans les affaires l'un de l'autre [2]. C'était le maintien du *statu quo,* rien de plus. La question de droit sur les pays en litige n'était même point abordée. La sentence était d'ailleurs sans portée, en raison de la date où elle fut rendue.

Les comtes de Flandre et de Bar, et les seigneurs du comté de Bourgogne avaient également recouru à l'arbitrage du pape [3]. La sentence qui les concerne ne nous est pas parvenue : mais nous avons quelque raison de douter que Boniface ait réussi à réconcilier ceux de Bourgogne avec Philippe, car des pourparlers s'engagèrent de nouveau à ce sujet entre le successeur d'Adolphe et le roi de France dans la seconde moitié de l'année 1299 [4]. Nous y viendrons bientôt.

Raynald résume avec beaucoup de précision, d'après la Chronique de Colmar, le changement qui s'opéra dans les relations d'Adolphe de Nassau avec le roi de France par la trêve d'octobre 1297 : *Cessatum bello est a Gallis ac Germanis, excitatæque in Germania novæ rerum controver-*

[1] Il avait été déposé à la diète de Mayence, le 23 juin 1298, par les intrigues de ce même Gérard qui l'avait fait élire. Il fut tué le 2 juillet suivant à la bataille de Gelheim près de Spire.

[2] Rome, 27 juin 1298. *Rymer.*

[3] Rome, 30 juin 1298. *Rymer.*

[4] Particulièrement aux conférences de Neufchateau. Voy. plus loin.

siones, Adolphum non ad invadendum Gallias, sed sua tuenda vires convertere coegerunt. C'est bien en effet à la fin de 1297 que ces relations prennent fin. Elles avaient eu pour origine les empiètements de Philippe sur les terres de l'Empire et le dépit qu'Adolphe de Nassau en avait conçu contre lui ; pour occasion, la guerre qui éclata entre le roi de France et celui d'Angleterre en 1294. Elles en suivirent les péripéties, et leurs phases si nombreuses sont déterminées par les phases mêmes de la lutte anglo-française.

Somme toute, Philippe le Bel n'eut guère à souffrir de l'inimitié d'Adolphe et il sut habilement le réduire à la neutralité chaque fois qu'il se sentit sérieusement menacé par lui. Edouard ne retira par conséquent aucun profit de l'alliance impériale sur laquelle il avait tant compté [1], et le chroniqueur anglais a tout dit lorsque, enregistrant à l'année 1298 la mort du roi des Romains, il se borne à cette courte notice : *Eodem etiam anno, Adolphus rex Alamannie vacuus amicis fiduciam in se habentibus et precipue, quod nequius est dicendum, regis Angliæ pactum prævaricans..... corruit*[2]. Le mépris que laisse percer l'auteur fut pour Adolphe de Nassau la digne récompense de son alliance intéressée avec le roi d'Angleterre contre le roi de France.

---

[1] C'est aussi l'opinion d'Albert de Strasbourg : le passage suivant, quoique à la date de 1297, peut s'entendre de tous les événements qui précèdent immédiatement : « Rex Angliæ, propter antiquam dominiorum guerram cupiens aggredi Francum, centum millia marcarum argenti, pro auxilio sibi promisso, sed non præstito, Adolfo principi destinavit : qui rex Romanorum infideliter agens se non disposuit ad bellum. » Ap. *Urstisius*, II, 109.

[2] *Chron. Salisb.*, ap. Pez, I, 394.

PHILIPPE LE BEL ET ALBERT D'AUTRICHE

1298-1308

L'avènement d'Albert d'Autriche marque un changement radical dans l'histoire des relations de l'Allemagne avec la France. Arrêter le développement de la puissance française dans l'ancien royaume de Lothaire avait été la pensée constante d'Adolphe de Nassau pendant les courtes années de son règne : Albert, à qui le temps ne fut guère plus largement départi, puisqu'il ne régna que dix ans, eut la sagesse de ne point consumer ses forces à ruiner celles de son voisin, alors même que les circonstances lui eussent permis de le tenter avec quelque chance de succès. Tous ses efforts tendirent au contraire à vivre en paix avec le roi de France.

Le nouveau roi des Romains était ce fils de Rodolphe de Habsbourg que nous avons vu, en 1295, conclure secrètement alliance avec Philippe le Bel, alors qu'Adolphe de Nassau appelait à lui tous les vassaux de l'Empire pour marcher contre le roi de France. Ces bonnes relations entre les deux princes avaient persisté pendant tout le règne d'Adolphe : elles s'affirmèrent de nouveau et plus vivement après le couronnement d'Albert à Aix-la-Chapelle, 23 juin 1298[1].

Dès la fin de juillet, en effet, le nouvel empereur avait fait notifier son élévation à Philippe le Bel, par une ambassade

[1] Albert d'Autriche fut élu le 23 juin 1298 à Mayence, et une seconde fois le 9 août. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle le 24 suivant. — Kopp a étudié de très près dans sa *Gesch. der eidgen. Bünde*, III, 43 et ss., les premières relations d'Albert avec Philippe, plus particulièrement aux conférences de Quatre-Vaux. Nous aurions hésité à reprendre après lui cette étude si l'examen des documents ne nous avait permis de compléter son travail et de présenter une appréciation des faits un peu différente de la sienne. Nous aurons soin d'avertir toutes les fois que nous nous séparerons de lui sur quelque point important.

solennelle[1]. Pour mieux prouver son bon vouloir, il avait demandé la main de Blanche, sœur du roi, pour son jeune fils Rodolphe[2]. C'était le projet de 1295 que l'on reprenait. Tant de hâte permet de supposer que l'empereur[3] ne jugeait pas inutile de rendre le roi de France favorable au pouvoir que lui-même venait d'acquérir par le meurtre de son souverain légitime. Pourtant il faut abandonner l'opinion qui prétend trouver dans ces premières relations la preuve du désir qu'avait Albert de se faire un allié contre Boniface ; car c'est plus tard seulement que le pontife déclara ne vouloir approuver l'élection faite à Mayence par les grands Electeurs. Par contre, les rapports du comté de Bourgogne avec le dernier empereur avaient été si troublés que l'on pouvait craindre de voir ce grand fief se détacher à jamais de l'Empire. Là était la véritable préoccupation d'Albert, comme en fait foi l'objet même de ses premières négociations avec Philippe[4].

[1] Réponse de Philippe à Albert, août 1298, ap. Chmel, *Arch. für osterr. Gesch.* II, 276. — Nous y apprenons qu'Albert avait intercédé auprès de Philippe pour obtenir la mise en liberté d'un comte de Gilburg, sans doute l'un des prisonniers faits à la bataille de Furnes.

[2] Procuratorium ad regem Franciæ pro contractu connubii, 1298. *Ibid.*, 277. C'est cette demande qui est visée par le passage suivant de Jean Desnouelles que Kopp n'a pas connu : « Li contes de Hainau ala ad ce roy (Albert d'Autriche) faire hommaige et puis pourcacha tant que li rois envoia demander à femme l'une des filles Charles le Valois, et on luy envoia, et li rois l'espousa à grand honneur. Par che mariage perdi li contes de Flandres l'allianche du roy d'Allemagne duc d'Otterisse. *Hist. de France*, XXI, 189. — C'est à tort que le chroniqueur fait Albert partie prenante dans ce mariage, puisqu'il avait épousé en 1282 Elisabeth, fille du duc de Corinthie. Charles de Valois n'est pas non plus à sa place. Ce passage est donc sujet à caution. Ce qu'il en faut retenir, c'est que le comte de Hainaut fut l'instigateur de ce mariage. Son zèle avait un motif intéressé, celui d'enlever au comte de Flandre, son suzerain, avec qui il était en guerre depuis 1298, l'appui de l'empereur contre le roi de France. Ses efforts n'eurent point le résultat qu'il en espérait puisque, dès le 28 août, Albert confirmait la révocation déjà faite par Adolphe de Nassau (juin 1297) de la mise au ban de l'Empire prononcée jadis contre le comte. Albert ne songeait donc pas à l'abandonner.

[3] Nous avons déjà expliqué pourquoi nous nous croyons autorisé à attribuer au roi des Romains le titre d'empereur, alors même qu'il ne le portait point encore.

[4] C'est ce que confirme assez bien Ottocar, lorsqu'il prétend que les

Le roi de France ne demandait pas mieux d'ailleurs que d'avoir l'empereur pour allié : c'était s'assurer un appui contre le roi d'Angleterre, le grand ennemi. Il fit donc réponse aux ambassadeurs allemands qu'il était prêt à faire amitié avec leur maître, et leur proposa en même temps une conférence à Neufchâteau, en Lorraine, pour le 15 septembre suivant. Cette conférence fut retardée de huit mois, jusqu'en juin 1299[1], époque à laquelle elle eut lieu en même temps que celles qui se poursuivaient à Bar et à Montreuil-sur-Mer avec les représentants d'Edouard. Cette coïncidence est significative : évidemment Philippe le Bel avait voulu faire entrer la menace de son alliance avec l'Empire en ligne de compte dans les négociations qu'il poursuivait du côté de l'Angleterre.

Chose singulière ! les chroniqueurs ne nous ont pas conservé le souvenir de la conférence de Neufchâteau[2]. Leur

avances faites par Albert avaient pour but de prévenir de nouveaux empiètements de Philippe sur les terres de l'Empire.

Den der von Franckreich let
An den, dy das Reich het
An seinen gemerkhen gesezzen
Dem chunig vermezzen
Ward des zu Muet
Daz es sen all daucht gnet
Daz ers wolde wenden.

(*Austriæ Chron.* ap. Pez, *Script.* III, 644).

Ottocar prête encore ce dessein à Albert lors de l'entrevue de Quatre-Vaux qui eut lieu à la fin de l'année 1299. Voy. le chap. 699, ap. *Austr. Chron.*

[1] Nous avons eu occasion de relever dans les 48 premiers mss. de la collection Clairambaut, à la Bibliothèque nationale, divers mandats et quittances, au nombre de 25, relatifs aux frais de voyage des procureurs du roi envoyés à Neufchâteau. (Vol. III, p. 31 et 33. XII, 791 et 793. XIII, 795. XXX, 2.205. XLVIII, 3.583 et 3.585.) Ces documents sont compris entre le 10 avril et le 21 juillet 1299. Deux des quittances données par l'archevêque de Narbonne sont datées de Neufchateau en Lorraine, le dimanche du mois de Pâques. Les conférences commencèrent donc de fort bonne heure : mais c'est en juin seulement qu'elles purent être activement poussées, si l'on admet qu'elles furent en corrélation avec celles de Montreuil. C'est en juin en effet que fut conclu le traité qui stipulait le mariage d'Edouard avec la sœur de Philippe le Bel.

[2] Kopp et Boutaric, qui ont vu l'un et l'autre tant de textes diplomatiques, ne connaissent pas non plus la date exacte de ces conférences : ils n'ont donc pu remarquer la coïncidence que nous avons relevée.

silence est d'autant plus inexplicable que le roi se fit représenter par des personnages bien connus des contemporains, Gilles Aicelin, évêque de Narbonne, Pierre de Belleperche, évêque d'Auxerre, le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Paul et messire Pierre Flote[1] que l'on retrouve partout à cette époque.

Le mariage proposé précédemment, de Blanche, sœur du roi, avec Rodolphe, fils de l'empereur, y fut résolu en principe[2], ainsi qu'un autre entre un des fils de Philippe le Bel et une des filles d'Albert, que l'on se réservait de désigner l'un et l'autre ultérieurement[3]. Une décision plus importante fut celle de remettre à l'arbitrage de quatre ou six personnes le jugement de toutes les contestations qui pourraient surgir entre les deux souverains au sujet des limites de leurs états, celles qui engageaient la Bourgogne exceptées[4].

Ces faits nous sont connus par trois lettres d'Albert[5] qui promulgent les résolutions finales prises après discussion par les membres de la conférence. Celle de ces trois lettres qui concerne le mariage de Blanche avec Rodolphe mérite de nous arrêter un instant en raison des stipulations importantes qu'elle contient. Albert déclare qu'il donne pour apanage à son fils les duchés d'Autriche et de Styrie, les domaines de la Marche et de Pordenone[6], et pour douaire à Blanche le comté

[1] L'évêque de Constance, Henri de Klingenberg, et Ulrich de Klingenberg son frère y représentaient l'empereur. Voy. Ottocar, p. 644.

[2] Leibnitz, *Cod.* I, 39.

[3] Orig. à Paris, d'après Waitz.

[4] *Ibid.*

[5] Ces trois lettres sont datées du mois d'août 1295. Bœhmer explique l'absence d'indication de lieu par ce fait, qu'elles émanent non de l'empereur lui-même, mais de son chancelier Eberhard qu'il avait envoyé en France muni du sceau impérial. Il en faut conclure qu'elles furent rédigées à Neufchâteau et que les conférences se prolongèrent un peu au delà du terme que nous avons marqué à l'aide des documents fournis par la collection Clairambaut. Cette longue durée des négociations s'explique par la nécessité d'obtenir l'approbation des deux souverains aux résolutions prises par leurs procureurs, avant de rendre celles-ci publiques.

[6] Cette donation se trouve imprimée dans le *Cabinet historique*, I, 13, d'après une copie de Dupuy. — *Marchia* désigne, croyons-nous, la Marche de Brandebourg, à moins qu'il ne s'agisse de la Mark, district de la Prusse rhénane, dans la région d'Arnsberg. — Pordenone (*Portus-Naonis*), ville d'Italie sur le Roncello.

d'Alsace et la terre de Fribourg. Il offre au roi de France de faire approuver ces dispositions, s'il le juge bon, par les grands Electeurs, les princes et hauts barons de l'Empire, et promet toutes les sûretés que l'on pourra exiger, même l'approbation du pape.

On est tenté de suspecter la sincérité de ces multiples propositions de garanties : cependant, comme rien dans la suite ne révèle chez l'empereur une arrière-pensée, nous devons les considérer comme une preuve du grand désir qu'il avait d'unir la maison de France à celle des Habsbourg. D'ailleurs nous constaterons bientôt la stricte exécution des conventions de ce premier traité.

Ce n'était pas sans motif que le comté de Bourgogne avait été provisoirement exclu du nombre des pays dont les limites devaient être fixées par un tribunal d'arbitres. Il y avait une question autrement grave à régler d'abord, celle même de la suzeraineté féodale à laquelle ce pays ne pouvait échapper plus qu'aucun autre. Albert voulait l'aborder sur-le-champ, et il s'en était clairement expliqué avec un seigneur bourguignon qui était venu lui rendre hommage à Nuremberg peu après son élection[1]. Or, quoique vassal de l'Empire au même titre que ses ancêtres, le comte Otton avait sous le règne précédent pris parti pour Philippe le Bel contre l'empereur. Par contre, plusieurs seigneurs du comté avaient pris fait et cause pour Edouard, l'allié d'Adolphe, dès 1295. En 1298, ces seigneurs avaient demandé au pape de les réconcilier, eux aussi, avec le roi de France[2]. Mais vainement, semble-t-il, puisqu'Albert réclama pour eux, en août 1299, une prolongation de la trêve qui leur avait été précédemment accordée[3].

Cette intervention d'Albert était intéressée. Les seigneurs bourguignons qui étaient entrés au service d'Edouard avaient argué de leur dépendance vis-à-vis de l'empereur devenu l'allié du roi d'Angleterre. Mais ils n'entendaient se soumettre à cette suzeraineté que pour échapper à celle de Philippe, qui leur paraissait vraisemblablement trop lourde. L'empereur désirait bien ne pas les abandonner ; seulement il agissait avec la prudente circonspection d'un homme qui ne veut pas

[1] Voy. Kopp, *Gesch. der eidgen. Bünde.* III, 43 et 44.

[2] Voy. plus haut.

[3] Lettres-patentes données à Strasbourg, le 5 septembre. Nous y revenons plus loin.

sacrifier ce qu'il tient pour ce qu'il espère. Philippe était son ami : il fallait craindre de l'irriter, d'autant plus qu'il croyait, lui aussi, avoir quelques droits sur le comté, depuis le traité de 1295. En tout cas, il avait dans ce pays de zélés partisans. La fille même d'Otton, Jeanne, fiancée à un fils de Philippe, prétendait continuer la politique de son père et s'appuyait ouvertement sur le roi de France pour maintenir l'indépendance de son fief vis-à-vis de l'Empire. C'était pour régler à loisir ces difficultés qu'Albert avait voulu réserver la question des limites et avait ensuite demandé au roi le renouvellement des trêves. Quelques semaines plus tard, se trouvant à Strasbourg, il promulguait l'accord intervenu avec Philippe sur ce point[1], promettant d'appeler devant sa cour de justice la comtesse Jeanne et tous ceux qui élevaient des prétentions à l'indépendance pour examiner leurs droits[2]. Mais en autorisant le roi de France à prêter à la comtesse aide juridique, Albert faisait une grave concession qui équivalait presque à la reconnaissance de la suzeraineté de Philippe sur les fiefs de Jeanne. Il semble même que l'empereur fut disposé, dans l'intérêt de la paix, à un compromis en vertu duquel il eût admis cette suzeraineté du roi, pourvu qu'on lui concédât celle des seigneurs qui se tournaient vers lui, en se déclarant vassaux de l'Empire. Albert avait ouvert la porte à cette transaction en stipulant que la trêve serait de fait rompue si les seigneurs dissidents tentaient quelque attaque contre le roi ou contre la comtesse. C'était pour l'empereur accepter l'obligation de faire respecter lui-même les conventions.

L'empereur ne ménagea rien à la vérité pour acquérir les bonnes grâces de la partie adverse. A Jeanne il promettait qu'aucun délai ne serait épuisé pour elle, aucun retard porté à préjudice[3]. A Philippe il envoyait son oncle Burchard de Hohenberg qui devait s'entendre avec le comte de Saint-Paul pour conclure alliance contre quiconque tenterait de porter atteinte à leurs droits et aux libertés de leurs états[4]. C'était Boniface que l'on visait par ce traité, et sans doute à l'insti-

[1] Strasbourg, 5 septembre 1299. Orig. à Paris, d'après Waitz.

[2] Autre document sous la même date. Même source.

[3] Strasbourg, 5 septembre 1299. Même source que pour les précédents.

[4] Autre document sous la même date. Leibnitz, *Cod.* I. 40.

gation de Philippe qui pensait déjà que l'amitié de l'empereur pouvait servir à d'autres fins qu'à celles d'une union de famille.

C'est pour régler à l'amiable toutes ces difficultés, effleurées seulement aux conférences de Neufchâteau, que les deux souverains résolurent de s'aboucher sur la frontière de leurs états [1]. L'entrevue eut lieu entre Vaucouleurs et Toul le 8 décembre de cette année 1299 [2]. Toul était ville d'Empire ; Vaucouleurs était sur le territoire français. Les conférences eurent lieu à Quatre-Vaux, à égale distance des deux villes où les souverains et leur suite avaient établi leurs quartiers respectifs, en sorte qu'aucun des deux ne recevait l'hospitalité de l'autre. C'était la première fois depuis 1275 que le roi de France et l'empereur d'Allemagne se rencontraient [3]. Aussi les chroniqueurs de l'époque se sont-ils faits l'écho de la joie générale. L'entrevue eut lieu avec solennité, en présence des Électeurs de l'Empire et d'un grand nombre de princes et prélats allemands accourus tout exprès [4]. Albert d'Autriche offrit au roi de France cent couples de chiens de chasse avec leurs veneurs. Philippe répondit par un présent de magnifiques chevaux. Bref, l'amitié des deux monarques s'affirma dès l'abord d'une manière éclatante [5].

[1] On trouve trace de la résolution d'Albert dès le 17 novembre dans une lettre qu'il écrit aux habitants de Lübeck : il leur déclare qu'il ne peut s'occuper présentement de leurs affaires à cause de l'entrevue prochaine qu'il doit avoir avec le roi de France. *Cod. lub.* I, I, 536.

[2] Elle eût pu commencer beaucoup plus tôt, puisqu'Albert atteignit Toul le 29 novembre, d'après la *Chron. Sancti Petri Erfurt.* (Mencken, *Script.* III, 311). Mais elle fut retardée jusqu'au 8 décembre, qui était le jour de la Conception de la Vierge, nous dit un chroniqueur. Cette particularité est bien dans les habitudes du moyen âge.

[3] Dom Calmet avance bien à tort (*Hist. de Lorr.* II, 338) qu'Albert et Philippe eurent diverses entrevues dans le cours de leurs règnes. Celle de Quatre-Vaux fut la première et la dernière.

[4] Ottocar a grand soin de nous apprendre que ces seigneurs allemands surpassèrent en magnificence les seigneurs français. Voy. son chap. 698.

[5] Nous énumérerons en bloc les diverses sources auxquelles nous avons recouru pour l'histoire de cette entrevue : Jean de Wiktring, ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 341. *Reimchronik*, 649. *Chron. Claustr. Neob.* ap. Pertz, *Script.* IX, 721. *Hist. Austr.* ap. Freher, I, 485. *Chron. Austr.*, ap. Rauch. II. Ottocar, ap. Pez, *Script.* III, ch. 694 à 701. *Chron. Sampetr.* ap. Mencken, III. 311. — *Chron. anonyme* finissant en 1328, ap. *Hist. de Fr.* XXI, 147. Guill. de Nangis, *Ibid.* XX, 581. Jean de Saint-

Nous savons d'avance ce qui devait s'agiter dans cette entrevue de Quatre-Vaux, puisqu'elle était spécialement destinée à confirmer les actes conclus par procureurs à Neufchâteau. Toutefois elle renferme une part de mystère qui résulte de ce fait certain pour nous, qu'une entente secrète eut lieu au dernier moment entre Philippe le Bel et Albert, nous verrons tout à l'heure sur quel point. Les contemporains qui ont attribué au roi de France le projet de donner son frère Charles de Valois pour successeur à Adolphe, se sont, croyons-nous, trompés : il ne subsiste aucune trace positive de ce projet qui a contre lui toutes les présomptions possibles, ne ferait-on que considérer les relations amicales qui liaient Philippe à Albert d'Autriche, le compétiteur d'Adolphe et le seul prince qui eût chance de réunir sur son nom les suffrages des grands Électeurs. Il y a tout lieu de croire qu'une vigoureuse opposition se fût manifestée contre Philippe parmi ces princes allemands que nous avons vus sous le règne précédent si âpres à défendre les terres de l'Empire contre toute agression du roi de France. Philippe le savait, et son habileté politique était trop grande pour qu'il ait à ce moment nourri de si folles pensées. C'est plus tard seulement, à la mort d'Albert d'Autriche, et dans des conditions autrement favorables, qu'il y eut de sa part une tentative de ce genre : c'est peut-être là l'origine de l'erreur que nous relevons.

Mais si Philippe était encore loin d'un semblable projet en 1298, il en conçut bientôt un autre non moins ambitieux que les chroniqueurs ne connaissent pas. Autant que les textes peuvent en témoigner, il paraît évident qu'il songea dès 1299 à faire servir le mariage de sa sœur avec Rodolphe à préparer son propre avènement à l'Empire. Nous le voyons en effet aux conférences de Quatre-Vaux conseiller à Albert de faire élire son fils roi des Romains[1] et de lui laisser à ce

Victor, *Ibid.* XXI, 635. Diverses pièces diplomatiques imprimées dans Leibnitz, *Cod.* 41, 42 et 43. *Arch. nat.* J. 610, nº 16-21 ; J, 611, nº 22-25. *Bibl. nat.* Ms. Decamps, 41, fº 546, cité par M. Bonnassieux.

[1] « Rex Francie regem Romanorum hortatus ut electores regni induceret quatenus filium suum in regem eligerent et ipse Romam pergeret pro imperiali benedictione ab apostolico expetenda. » *Chron. Sampetr.* ap. Mencken, III, 311. — Kopp, s'appuyant sur la chronique de Saint-Pierre d'Erfurt, prétend même que Philippe fit de ce couronnement et de la cession du royaume d'Arles la condition première du mariage de sa sœur avec Rodolphe, suivant en ceci l'exemple qu'avait précédemment

titre les rênes du gouvernement, pendant que lui-même irait chercher à Rome la couronne impériale. C'était montrer à Albert la possibilité de réaliser un double rêve : porter la couronne de Charlemagne et la transmettre héréditairement dans sa maison. Mais c'était aussi pour Philippe la possibilité de faire valoir pour lui-même les droits de ses neveux que la mort de leur père pouvait laisser un jour sans appui.

Cette proposition fut faite à l'empereur en présence des grands Electeurs qui en prirent ombrage. Que deviendrait leur droit antique à disposer de la couronne à la mort de chaque empereur si, du vivant de celui-ci, elle était donnée à son fils ? Le danger était manifeste : l'archevêque de Mayence se fit l'interprète de ses coélecteurs en termes si vifs que le roi de France put comprendre que la partie était perdue sur ce point[1]. Pénétrant sans doute ses desseins, les trois Électeurs ecclésiastiques présents refusèrent d'assister à la conclusion du mariage entre Blanche et Rodolphe[2].

Ce mariage n'en fut pas moins célébré par procureurs, car le fils d'Albert, retenu en Allemagne, nous ne savons par quel motif, n'avait pu accompagner l'empereur. Gui de Saint-Paul et le comte Burchard de Hohenberg jurèrent la stricte ob-

donné Edouard d'Angleterre, lorsqu'il avait demandé pour sa fille Jeanne un fils d'Albert. Ce rapprochement est juste, mais les exigences qu'eut à subir Albert nous semblent différentes dans les deux cas et nous ne pouvons souscrire à l'opinion de Kopp, même en substituant au royaume d'Arles les terres d'entre Meuse et Rhin, comme nous le ferons plus loin.

[1] « Sed Maguntinus, qui tunc aderat, hoc reclamit dicens se nunquam assensurum ut regni romani gubernacula in alicujus viventis heredes transferentur. » *Chron. Sampetr.* — Kopp rappelle que l'archevêque de Trèves, Bohémond, s'était ouvertement déclaré dans d'autres circonstances contre toute transaction de ce genre, comme entraînant la dislocation de l'Empire. Il est possible que l'opposition de l'archevêque de Mayence ait été inspirée par le souvenir de la conduite de Bohémond ; mais pour admettre une influence directe de ce dernier à ce moment, il faudrait supposer contre toute vraisemblance que les projets de Philippe étaient connus depuis quelque temps déjà, puisque Bohémond mourut le 9 déc. dans sa ville épiscopale.

[2] « Que desponsatio episcopis Alamanie scilicet Moguntinensi et Coloniensi, qui cum rege Romanorum illic venerant, minus placuit et hujus desponsationis copule interesse noluerunt. Sed deinceps metu sue possibilitatis, Romanorum regem Albertum exosum habuerunt. » *Chron. Austr.* ap. Rauch, II, 297.

servation des clauses du contrat, celles mêmes qu'on avait arrêtées à Neufchâteau[1].

Philippe le Bel triomphait donc en quelque mesure, puisque ce mariage avait été sa préoccupation principale, en raison des avantages qu'il en attendait. Mais l'opposition des Electeurs ecclésiastiques lui ayant fait perdre ce qu'il désirait le plus pour ses projets ultérieurs, il résolut de compenser d'un autre côté, par une entente personnelle avec Albert, ce que le mauvais vouloir des prélats allemands lui eût encore refusé[2].

Nous ne croyons pas qu'on puisse expliquer autrement le désaccord flagrant entre les chroniqueurs allemands et français sur un fait de la plus haute importance. Guillaume de Nangis et les Chroniques de Saint-Denis racontent que l'empereur, avec l'approbation des grands Electeurs, concéda au roi de France tout le pays compris entre la Meuse et le Rhin[3]. Les chroniqueurs allemands ne soufflent mot de ce

[1] *Apud Quatuor Valles.* 8 décembre 1299. Leibnitz, *Cod.* I. 42. Les avantages territoriaux dont nous avons déjà parlé étaient de nouveau stipulés, et Albert offrait toutes les garanties que l'on pouvait exiger, même le consentement de l'impératrice et des grands Électeurs. Mais une charte du 5 fév. 1300, que nous étudierons plus tard, prouve que le contrat ne fut consenti par aucun des deux électeurs ecclésiastiques présents. Quant aux laïques, le comte palatin, le duc de Saxe et le margrave de Brandebourg (il n'est jamais question du roi de Bohême), ils se montrèrent plus faciles. Philippe avait d'ailleurs pris soin de déclarer par avance que trois signatures lui suffiraient, mesurant sagement ses exigences à ce qu'il savait pouvoir obtenir : « Cum omnium electorum principum assensus propter quorumdam ipsorum absentiam et alia certa impedimenta commode haberi non possunt. »

[2] Cette entente secrète fut rapidement conclue si l'on admet que l'entrevue des deux souverains est tout entière comprise dans la journée du 8 décembre, qui est la date des nombreux documents émanés de l'empereur. Mais Ottocar nous dit que les grands Électeurs se retirèrent de leur propre mouvement, lorsqu'ils s'aperçurent que la discussion des affaires de l'Empire était remise *aux jours suivants*, dans une arrière-pensée qu'ils croyaient pénétrer. Cependant les conférences se terminèrent le second jour, puisque le 10 décembre Albert était à Saint-Nicolas, entre Nancy et Lunéville. Cette seconde journée put suffire amplement aux conversations privées des deux princes.

[3] « Albertus rex Romanorum et Philippus rex Franciæ circa adventum dominicum apud Vallem Coloris insimul congregati inclita et antiqua utriusque regni fœdera ibidem ad invicem confirmaverunt. Ubi annuentibus regi Alberto baronibus et prelatis regni theutonici concessum fuisse dicitur quod regnum Francie, quod solum modo usque ad Mosam

fait. Si l'approbation des Electeurs est chose certainement erronée[1], nous estimons pourtant que la concession fut réellement faite en secret par Albert qui acheta l'appui de Philippe auprès du pape au prix de ce territoire substitué, nous ignorons pour quelle raison, à celui du royaume d'Arles que le roi de France avait auparavant demandé[2].

Mais il importe de préciser davantage la portée de cet acte. De toute évidence, en raison même des conditions dans lesquelles elle avait lieu, la concession n'emportait point l'établissement immédiat de l'autorité royale sur le territoire en question. Albert laissait au roi de France le soin d'y pourvoir lui-même, sans prendre l'engagement d'y aider ouvertement. C'était plutôt de la part de l'empereur la promesse de ne point mettre obstacle aux tentatives plus ou moins violentes que projetait Philippe pour reculer de ce côté les limites de son royaume. Réduite à ces proportions, la concession dont parle Guillaume de Nangis répond trop bien aux données générales de la conférence de Quatre-Vaux pour qu'on puisse légitimement en contester la vérité[3].

Une objection peut être faite cependant : à la suite d'une enquête résolue peu auparavant pour fixer les frontières des

fluvium illis in partibus se extendit, de cetero usque ad Rhenum potestatis sue terminos dilataret. » Guill. de Nangis, ap. *Hist. de France*, XX, 581. Voy. aussi : Chron. de Saint-Denis, *ibid.*, 666. — Jean de Saint-Victor attribue aux mêmes Électeurs un autre consentement tout aussi incroyable ; mais son erreur corrobore ce que nous avons affirmé des desseins des deux souverains. « Ob hoc enim matrimonium facta est amicalis confœderatio Alemannorum cum Francis, paresque Alemannie, ut dicitur, consenserunt ad heredes ipsorum de cetero regnum Alemannie pervenire. » Jean de Saint-Victor, ap. *Hist. de France*, XXI, 635.

[1] Du moins celle des Électeurs ecclésiastiques. Quant aux autres, rien ne nous autorise à leur attribuer le consentement bénévole dont Guillaume de Nangis affirme la réalité. La source de son erreur provient, à notre avis, de ce que ces Électeurs laïques approuvèrent la dot concédée à Blanche, dot qui comprenait l'Alsace, il est vrai, mais non la vaste étendue de pays entre la Meuse et le Rhin.

[2] *Chron. Sancti-Petri Erfurt.*, ap. Mencken, III, 311.

[3] Boutaric a rappelé qu'au XVIIe siècle, un juriste peu connu, du nom d'Aubry, soutint dans son livre « Des justes prétentions de la France sur l'Empire, » 1667, in-4, que les limites du royaume s'étendaient en droit jusqu'au Rhin. Ce livre fit naître des protestations dans l'Empire et valut à son auteur d'être jeté à la Bastille.

deux Etats[1], on dressa entre le val de l'One et Brixey une série de bornes d'airain destinées à marquer la limite dont on était publiquement convenu[2]. Cette opération semble contredire la concession que nous avons admise. Mais ce n'était en réalité qu'une rectification de frontières au profit du duc de Lorraine, et la conséquence du traité que l'empereur avait passé avec celui-ci quelques jours plus tôt. On évitait de la sorte les réclamations gênantes du duc, sans rien abandonner cependant d'une concession que son caractère même de convention secrète laissait subsister malgré tout dans sa pleine intégrité[3].

Le roi de France gagnait donc plus qu'il n'eût jamais obtenu des Electeurs, à supposer qu'il sût mettre à profit les facilités qui lui étaient données pour étendre son pouvoir jusqu'au Rhin. Loin de là, il faillit perdre à un certain moment plus encore qu'il n'avait recu. Les événements voulaient être maîtrisés : peu s'en fallut qu'il n'en devînt la victime. Mais n'anticipons pas sur l'avenir.

Nous concevons maintenant que rien n'ait transpiré en Allemagne d'un accord où les intérêts de l'Empire étaient si mal servis. Mais Philippe, qui avait sans doute ses raisons pour cela, s'empressa de divulguer au moins dans son entourage les conventions conclues avec Albert d'Autriche sur ce point. Allusion y est faite dans certain mémoire politique composé très certainement dans la seconde moitié de l'année

[1] Enquête résolue à Neufchâteau, (Voy. l'acte du 5 septembre y relatif) et décidée de nouveau à Quatre-Vaux. Nous y revenons plus loin.

[2] Cette ligne de bornes partait du Val-de-l'One, coupait la Meuse non loin de Verdun et se dirigeait tout droit jusqu'à Traveron et Brixey. Voy. l'Information de 1390 (et non 1490) publiée par Leibnitz, *Cod.* I, 453. — Boutaric a encore signalé à ce propos la curieuse plaidoirie d'un avocat qui affirmait en 1538 que les limites de la France avaient été reculées jusqu'au Rhin lors des conférences de Quatre-Vaux. Il prétendait même qu'une borne d'airain existait encore dans le fleuve, ce qui pouvait être vrai pour la Meuse, mais non pour le Rhin (*Arch. nat.* plaidoiries X, 4906, f° 503, v°). Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* rapportent (à l'art. *Albert d'Autriche*) qu'un moderne, dont ils ne citent point le nom, considérait comme un dernier vestige de ce bornage une pierre monstrueuse que l'on voyait encore de son temps à Mill devant Dun.

[3] Kopp, qui parle aussi de cette délimitation de la frontière franco-allemande, n'y voit qu'une conséquence de l'accord intervenu entre Philippe et Albert.

1300[1]. Cette indiscrétion de Philippe était un acte déloyal qui contribua peut-être à l'échec de ses desseins. Rien ne nous permet de retrouver les mobiles qui le firent agir. Nous remarquerons seulement qu'au mois d'avril 1300, le comte de Flandre et ses deux fils, abandonnés de tous pendant la vigoureuse campagne de Charles de Valois, vinrent se remettre aux mains de ce prince qui les amena prisonniers à Paris[2]. Quelques mois plus tard, les habitants de Toul, arguant de leur indépendance vis-à-vis de l'Empire, déclarèrent se placer sous la protection du roi de France[3] : Albert d'Autriche ne protesta point davantage. La convention secrète du 8 décembre précédent recevait donc un commencement d'exécution[4] : ce premier succès pourrait bien avoir provoqué chez Philippe le Bel une expansion imprudente qu'il dut regretter plus tard.

[1] Voy. sur ce point un art. de M. Natalis de Wailly dans les *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, XVIII, 477.

[2] « Karolus comes Valesii, Dam portu Flandriæ expugnato, cum Gandavum disponeret obsidere, Guido comes Flandrensium stultam suam tunc percipiens superbiam, ad ipsum Karolum cum duobus filiis Roberto et Guillelmo accessit humiliter. » Guill. de Nangis, ap. *Hist. de France*, XX, 582.

[3] Septembre 1300, « ..... Car nous sommes de si franche condition que nous ne devons au roi d'Alemaingne, à l'évêque de Toul, ni à autre seigneur, taille ne prise, ne ost, ne chevauchiée, ains poons guerre et avoir gardain teil comme il nous plaist ; et bien l'avons acoustumée par le temps desus dit sans le consentement dou roi d'Alemaingne, de l'évesque et dou chapitre de Toul, ne d'autres quelz qu'il soient. » Lettre des citoyens de la ville impériale de Toul à Philippe, dans les *Not. et Extr. des Mss.*, XX, 135.

[4] Ottocar parle d'aggressions de Philippe contre l'Empire vers l'année 1301, c'est-à-dire à une époque où l'amitié des deux souverains était encore vivace. Ces aggressions rentrent donc dans la catégorie de celles qu'Albert avait autorisées dans la convention secrète conclue à Quatre-Vaux. Ottocar prétend à la vérité que l'empereur s'en plaignit au pape : mais ces plaintes durent suivre d'assez loin le grief et s'expliquent alors par les dispositions malveillantes qu'Albert entretint contre Philippe à partir de 1302, dispositions motivées par l'indifférence que le roi mettait de son côté à tenir les engagements qu'il avait pris. Voici le passage d'Ottocar :

Mit seinen Poten er (Albrecht)
Dem Pabst klagte ser
Wy der von Franckreich
Ket augeriten das Reich,
Und wie er het angetragen
Daz man in scholt han ers lagen.
Das schreib er durch ein Wunder
Dem Pabst alles pesunder.

L'entente des deux souverains avait été si parfaite aux conférences de Quatre-Vaux qu'ils confirmèrent aussi par provision un autre mariage déjà résolu à Neufchateau entre un des fils du roi et une des filles de l'empereur[1]. Du consentement des conjoints il ne fut pas question : comme cette alliance ne pouvait se conclure de sitôt en raison de leur âge, on ne crut point davantage devoir s'embarrasser de la question de dot et l'on décida que l'on resterait maître de la fixer en temps opportun. Le comte Gui de Saint-Paul et Burchard de Hohenberg jurèrent de nouveau, au nom de leurs maitres, le respect mutuel de ces conventions.

C'est sur la base de cette double union de famille que les deux monarques fondèrent aux yeux de tous leur alliance politique. Ils renouvelèrent la promesse faite quelques mois plus tôt de se soutenir mutuellement contre leurs ennemis et corroborèrent cette promesse du serment de Gui de Saint-Paul et de Burchard de Hohenberg[2]. Cette partie des négociations qui devait, ce semble, avoir une réelle importance en raison des attaques de Boniface contre Albert et de l'hostilité croissante entre ce même pontife et Philippe le Bel, ne paraît pas avoir beaucoup préoccupé les deux souverains. C'est qu'en effet, les stipulations secrètes dont nous avons parlé emportaient logiquement avec elles l'étroite union de Philippe et d'Albert, et fortifiaient plus que tout le reste leur alliance politique.

Les derniers moments de l'entrevue furent remplis par la discussion de la question des frontières, question que l'on voulait régler avec l'aide des seigneurs et des princes présents. Le 6 décembre[3], Albert avait confirmé trois diplômes de Rodolphe de Habsbourg et d'Adolphe de Nassau, par lesquels ceux-ci avaient essayé autrefois de fixer la limite de l'Empire du côté de la Lorraine[4]. Cette confirmation, qui précède l'entrevue avec Philippe, avait pour but de rassurer le duc de Lorraine, un des premiers accourus au devant de l'empereur.

[1] *Ap. Quatuor Valles*, 8 décembre 1299. Leibniz, *Cod.*, I, 43.

[2] Même date, même source que précédemment, p. 41.

[3] *Ap. Tullum*. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, 528.

[4] Les deux diplômes de Rodolphe sont datés de Kibourg, 29 avril 128 et de Strasbourg, 12 octobre 1289; celui d'Adolphe, de Francfort, 21 ma 1295. Sur celui du 12 octobre 1289, voy. J. Heller. *Deutschland u Franhreich in ihren politischen Beziehungen*, 1273-1291.

Le duc jouissait, en effet, comme vassal de l'Empire d'une indépendance beaucoup plus grande que s'il eût eu le roi de France pour suzerain. Sa conduite vis-à-vis d'Adolphe, en 1295, prouve avec évidence que le lien féodal n'avait rien de gênant pour lui.

Malgré cette confirmation qui pouvait paraître trancher la question, on convint à Quatre-Vaux que les empiètements prétendus de part et d'autre seraient examinés par un tribunal d'arbitres, au jugement desquels on s'en remettrait[1]. On se borna, à la suite de l'information entreprise par les commissaires enquêteurs, de redresser sur un point, à l'aide d'une série de bornes d'airain, la limite marquée par la Meuse[2]. Nous avons dit quelle portée il fallait attribuer, selon nous, à cette opération.

Les trois diplômes qu'Albert d'Autriche avait signés à Strasbourg le 5 septembre précédent, pour sauvegarder les intérêts des seigneurs du comté furent confirmés l'un après l'autre à Quatre-Vaux[3]. Cette confirmation ne préjugeant en rien de l'issue de l'affaire, nous ne saurions même pressentir ce qu'il en advint plus tard.

En apparence, l'entrevue de Quatre-Vaux n'inaugurait rien, puisqu'on se bornait à ratifier ce qu'on avait précédemment

[1] *Apud Quatuor-Valles*, 8 décembre 1299. Orig. à Paris, d'après Waitz. Nous avons indiqué précédemment la direction et les points extrêmes de ce bornage.

[2] Voy. dans Leibnitz, *Cod.* I, 453, le document que nous avons déjà cité. Information faite par ordre du Conseil de France, septembre 1390 (et non 1490 comme on le trouve imprimé) touchant les limites du royaume de France devers la Lorraine et les bornes mises à l'entrevue de l'empereur Albert I et du roy Philippe le Bel devers Vaucouleurs. — En l'absence de toute preuve écrite on se borna à interroger les anciens du pays. Cette enquête repose donc uniquement sur des témoignages oraux. Le plus âgé des témoins appelés fut une pauvre femme de 84 ans, nommée Isabelle la bossue. Malgré son grand âge elle ne pouvait connaître que par tradition les faits dont elle déposait. Nous citerons seulement le résumé du commissaire enquesteur. «..... Tous de Bine la Coste, sur la rivière de Meuse, jurés et diligemment examinés sur ce que dit est, déposent tous par une voix et d'un commun accord qu'il est voix et commune renommée au pays que un roy de France et l'empereur vindrent, longtemps a, autrement du temps ne leur recorde, au Val que l'on dit le Val de l'One..... auquel lieu furent en présence des dicts seigneurs mises bornes de cuivre pour séparer et diviser le royaume et l'Empire..... »

[3] Orig. à Paris, d'après Waitz.

résolu. C'est une raison de plus pour croire que les textes ne nous font pas tout connaître et qu'il est indispensable de recourir à une interprétation transcendante des événements postérieurs pour retrouver quel profit les deux souverains purent retirer de cette entrevue solennelle. Or, il nous a paru que pour comprendre les relations entre Albert et Philippe pendant les années qui suivent, il était nécessaire de supposer la conclusion à Quatre-Vaux de conventions particulières, dont Guillaume de Nangis nous a permis heureusement de préciser la nature.

Le premier résultat effectif des conférences que nous venons d'exposer, ce fut le mariage de Rodolphe avec Blanche de France, mariage qui eut lieu à Paris au mois de février 1300. Le fils d'Albert vint lui-même chercher sa fiancée, et la cérémonie fut célébrée en grande pompe[1]. L'entrée solennelle des deux époux à Vienne se fit quelques semaines plus tard au milieu de la joie générale[2]. Mais cette union devait être de courte durée. La jeune princesse mourut peu d'années après, au mois de mars 1305, laissant un renom de charité et de piété dont témoignent les auteurs contemporains[3].

Dès le mois de janvier 1300, Philippe et Pierre *de Moncuto,* représentants de Blanche, étaient allés demander à Albert, qui tenait alors une diète à Ulm, l'acte constitutif du douaire qui avait été assigné à la jeune princesse. C'est pour eux que furent rédigées, le 5 février, les deux pièces par lesquelles l'empereur notifiait la donation qu'il faisait, et en même temps

[1] Sur ce mariage, voy. Jean de Saint-Victor, *Hist. de France*, XXI, 635. Guill. de Nangis, *ibid.* XX, 582. Contin. de Girard de Frachet, *ibid.* XXI, 18. *Reimchronick*, 649 et ss. Ottocar, ch. 700-704 ; et l'art. déjà cité de M. Natalis de Wailly.

[2] *Chron. Austr.* ap. Rauch, II, 297.

[3] Voy. *Chron. Zwetl.* ap. Pertz, *Script.* IX, 733. *Reimchronik*, 743. Hergott, *Monum*, I, 221. Pez, *Cod. dipl.* II, 201. Le continuateur de Guillaume de Nangis prétend que Blanche mourut empoisonnée : « Ducissa Austriæ Blancha, regis Franciæ soror ex patre, mense martio una cum filio suo unico, quem a duce viro suo susceperat, veneno ut ferebatur intoxicata, diem clausit extremum. » Ap. *Hist. de France*, XX, 591. Aucun autre contemporain, français ou allemand, n'élève semblable soupçon. Nous croyons donc que le continuateur de Guillaume de Nangis a confondu cette princesse avec Marie de Luxembourg (sœur de Jean de Bohême et femme de Charles le Bel) dont la mort subite à Issoudun, en 1323, quelques mois après son mariage, fit naître en effet des bruits de cette nature, dont notre auteur, par contre, ne dit rien.

la renonciation des frères de Rodolphe aux territoires visés. L'approbation de l'impératrice, du comte palatin, du duc de Saxe et du margrave de Brandebourg était aussi stipulée[1].

Le 14 février, les représentants de Blanche reçurent en son nom le serment de fidélité des nobles et des non-nobles des villes de Veringen, Ratolf, Ach et Zell, lesquelles étaient ajoutées par l'empereur aux domaines déjà concédés[2]. Le 26, ils reçurent celui des nobles et non-nobles du comté d'Alsace, des seigneuries de Waldshut et Krenkingen (au diocèse de Constance) et de Fribourg (au diocèse de Lausanne)[3]. Les stipulations arrêtées à Neufchâteau étaient donc de tout point exécutées.

Pendant deux années, l'union fut réelle entre le roi de France et l'empereur d'Allemagne. Mais il convient de remarquer que, pendant ce même laps de temps, Philippe ne se préoccupa jamais de tenir à l'égard d'Albert l'engagement pris à Quatre-Vaux de lui faire donner par Boniface la couronne de l'Empire : du moins toute trace d'effort en ce sens a disparu. La conduite du roi s'explique d'ailleurs par l'hostilité qui existait alors ouvertement entre lui et le pape[4]. Albert d'Autriche, lui aussi, luttait contre la papauté : mais cette lutte lui portait grandement préjudice et il désirait y mettre fin. Aussi le voyons-nous, à partir de 1302, entrer en relations avec Boniface dans le dessein de se réconcilier avec lui et d'obtenir de sa bonne volonté ce qu'il ne pouvait plus espérer de l'appui du roi de France.

Si Philippe eût tenu la parole donnée à Quatre-Vaux, il est présumable que ses relations avec l'Empire eussent pris dans la suite une tout autre tournure. Mais Albert, perdant toujours plus l'espoir de trouver auprès de lui l'aide dont il avait besoin, en vint à songer au seul parti qui lui restait pour affermir son pouvoir, celui de traiter directement avec

[1] *Ap. Ulmam.* 5 février 1300. Originaux à Paris, d'après Waitz. Remarquons que le comte palatin et le duc de Saxe étaient beaux-frères d'Albert d'Autriche : le margrave de Brandebourg était son gendre.

[2] 14 février 1300. *Arch. nat.*, J, 611, n° 25 bis.

[3] Huigesein, 26 février 1300. Original à Paris, d'après Waitz.

[4] « Papa autem contrarios sibi habens regem Francorum propter Columpnensium afflictionem et quod Minores et alios Mendicantes turbavit..... insuper et regem Bohemorum propter suam et filii excommunicationem, regem quoque Romanorum propter gratie denegationem. » Jean de Wikt. ap. Bœhmer, *Fontes* I, 345, *anno* 1301.

le pape, au prix même de quelques concessions. Cette résolution est patente dès le mois de mars 1302, époque à laquelle l'empereur envoye à Rome une ambassade chargée de porter à Boniface ses propositions de paix[1].

Or c'est au mois d'avril 1301 que Boniface avait cité Albert à comparaître dans les six mois pour se justifier de l'usurpation qu'on lui imputait, menaçant de délier ses sujets de leur serment de fidélité, s'il n'obéissait. Albert n'avait d'abord tenu compte de cette menace : mais il est à croire qu'il avait à ce moment, et plus formellement que jamais, réclamé de nouveau l'intervention du roi de France, d'autant plus que les fiefs qui relevaient de l'Empire, en Toscane, venaient d'être placés par Boniface sous l'autorité de Charles d'Anjou[2].

Philippe le Bel fit la sourde oreille, et pour cause. C'est alors, pensons-nous, que l'empereur se décida à traiter directement avec le pape par voie d'accommodement. L'ambassade de mars 1302 est donc pour nous le point de départ positif de la rupture que nous verrons se manifester plus ouvertement entre les deux souverains dès l'année suivante. Les revers de Philippe en Flandre et en particulier la défaite de Courtrai, 11 juillet 1302, ne purent que fortifier l'empereur dans sa résolution[3].

Boniface se fit prier tout d'abord, comptant sans doute qu'il obtiendrait d'Albert une soumission absolue et sans réserve. Mais les événements se précipitaient, et il dut céder quand l'alliance d'Albert lui parut nécessaire pour résister

[1] 27 mars 1302, in Radam : 1° Ad excusandum ipsum regem coram domino Bonifacio papa ; 2° Super certis causis hic contentis. — Nous ne connaissons cet acte que par l'analyse qu'en donne Bœhmer.

[2] 2 décembre 1301. Ap. Theiner, *Cod. dom. temp.* I, 371 ; — Raynald, *Ann. eccles.* § 13.

[3] On peut trouver une autre preuve des relations peu amicales des deux princes à cette époque, dans ce fait que les gens de guerre allemands accouraient en foule dans les rangs des Flamands contre lesquels Philippe luttait alors si péniblement.

En l'ost [de Flandre] avoit maint Alement
Qui tuit estoient soudoier ;
Si les fesoit moult bien paier
Le roy Pierres de leur soudies.

Ap. Geoffroy de Paris, *Hist. de France*, XXII, 99. Voy. aussi *Chron. de Saint-Denis*, *ibid*, XX, 670 et 674. — Guillaume de Juliers fut l'un des instigateurs de la révolte de Bruges en 1302.

efficacement au roi de France dont l'audace grandissait chaque jour avec celle des Colonna[1]. La réconciliation du pape et de l'empereur fut scellée le 30 avril 1303 par la reconnaissance formelle de l'élection d'Albert comme roi des Romains[2]. Les grands Électeurs de l'Empire furent informés sur-le-champ de cette réconciliation et invités à obéir à Albert comme à leur souverain légitime[3]. Celui-ci fut en même temps relevé de tous ses serments antérieurs[4] : c'était le délier des engagements contractés aux conférences de Quatre-Vaux. Philippe le Bel n'avait point pris tant de peine à la vérité pour oublier les siens.

Les mobiles de la conduite de Boniface en cette occasion ne peuvent faire doute ; ils éclatent pleinement dans la violence de son langage. Qu'on en juge par ces mots : « Rex Romanorum omnes universaliter reges præcellit et hoc dicemus signanter, non obstante superbia Gallicana, qui dicunt quod non debent subici romano imperio, sed mentiuntur per gulam, quia subesse debent, sicut omnia alia regna. »

Le pontife montra bientôt qu'il entendait donner suite à cette déclaration, en déliant de tous les serments de vassalité pouvant porter préjudice à l'empereur, les prélats, seigneurs, communes et universités des diocèses d'Aix, Arles, Vienne, Embrun, Tarentaise, Lyon, Besançon, des provinces de Bourgogne et de Lorraine, des comtés de Provence, Bar, Forcalquier, etc.[5] Cette décision, qui rappelait

[1] « Quem (Albertum) papa Bonifacius diu odio prosequens et læsæ majestatis crimine reum dicens, tandem similiter in odium regis Franciæ approbavit. Quem Albertum cum papa contra regem Franciæ incitaret, ille : se hoc non facturum nisi sibi et heredibus suis regnum et imperium confirmaretur per sedem, respondit. Quod si sibi fieret, aut se Francum expulsurum de regno, aut se per hoc moriturum, promisit. Noluit enim in heredum destructionem se tanto periculo exponere pro incerto. De quo cum multum tractaretur per sedem, tandem in contrarium resedit consilium. » Math. Neuwenb., ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 170, et avec qq. variantes, ap. *Urstisius*, II, 111.

[2] Latran, 30 avril 1303. Ap. Raynald, *Ann.* §, 2.

[3] Bulles du 30 avril 1303, au duc de Bavière, ap. Deutinger, *Beitræge*, II, 156 ; aux électeurs ecclésiastiques, au duc de Saxe et au margrave de Brandebourg, ap. Kopp. *Gesch. der eidg. Bünde* II, 322 ; à Wenceslas de Bohême, ap. Erben, *Reg. Bohem.* II, 842.

[4] Autre acte, sous la même date que les précédents. Kopp, *Ibid*, 323.

[5] Anagni, 31 mai 1303. Publié pour la première fois par Boutaric dans les *Not. et Extraits des mss.* XX, 147, n° 17.

fort peu la sentence arbitrale rendue par le même pape en juin 1298, fit peut-être illusion à Albert, mais il était trop tard d'un siècle pour prétendre réaliser la subordination du royaume de France à l'Empire germanique[1].

Nous trouvons une nouvelle preuve de l'union étroite du pape et de l'empereur dans le traité par lequel ils prétendirent règler les relations de l'Empire avec l'Italie septentrionale[2]. Albert d'Autriche se déclare prêt à défendre l'Eglise contre tous ses ennemis et même à les combattre en personne. Ces ennemis de l'Eglise ne sont pas nommés ; ce n'est guère plus nécessaire pour nous que pour les contemporains.

Philippe le Bel s'était laissé devancer par ses adversaires : lors de l'alliance défensive qu'il avait conclue avec Edouard, le 20 mai précédent, on avait stipulé très exactement qu'elle ne pourrait préjudicier ni à Jean de Hainaut, ni au pape, ni au roi des Romains[3]. Il n'en faudrait pas conclure que Philippe ne nourrissait encore que des sentiments pacifiques : il y avait là peut-être une ruse du politique. En tout cas son habileté fut cette fois en défaut.

Il ne tarda point cependant à réparer sa faute. L'appui de l'empereur perdu, il ne restait que celui du roi d'Angleterre. Or le traité du 20 mai l'en avait également privé. Philippe était donc isolé : il dut en ressentir un instant quelque appréhension[4]. Un événement inespéré vint bientôt lui rendre son assurance, au moins contre l'empereur.

[1] C'est à cette attribution d'une partie de l'ancien royaume de Lothaire à l'Empire que se réduit en réalité la prétendue donation que Boniface aurait faite, d'après quelques historiens, de tout le royaume de France à Albert. La source de l'erreur où sont tombés ces historiens est probablement dans le passage suivant de Ptolémée de Lucques : « Postmodum vero suborta gravi dissensione inter regem Franciæ Philippum et papam Bonifacium, idem Bonifacius Albertum prædictum ducem Austriæ in regem Alamanniæ electum et in imperatorem promovendum, ejus electionem confirmat, eidem subjiciens verbo, non opere, regnum Franciæ sicut et alia regna. » Ap. *Muratori*, XI, 1204. Les *Ann. H. Steronis Altah.*, ap Freher., *Script.* I, 404, reproduisent ce passage.

[2] Nuremberg, 17 juillet 1308. Ap. Muratori, *Antiq. Ital.*, VI, 94.

[3] Paris, 23 mai 1303. Leibnitz, *Cod.* I, 43. — Comment M. Lud. Lalanne peut-il avancer (*Dict. hist.*, 2e édition, p. 808) que ce traité instituait une ligue défensive entre Philippe et Edouard contre Albert d'Autriche et le comte de Hainaut ?

[4] Cet isolement peut expliquer la trêve conclue le 21 septembre 1303 à Douai entre le roi et le comte de Flandre. Voy. *Arch. nat.*, I, 544, n° 13.

Derrière le grand corps germanique, un roi à peine connu dans la chrétienté, Wenceslas de Bohême, avait convoité pour son fils la couronne de Hongrie tombée en déshérence par la mort d'André le Vénitien, en 1301. Charles d'Anjou, roi de Naples, qui avait pour lui-même semblable convoitise, avec quelques droits en plus, était soutenu depuis longtemps par Boniface. Les choses traînaient en longueur cependant et l'usurpation de Wenceslas semblait devoir être définitive, quand tout à coup, en même temps qu'il attribuait à l'Empire l'ancien royaume d'Arles, Boniface s'avisa de lancer une déclaration solennelle en faveur de Charles d'Anjou contre Wenceslas[1]. Donner la Hongrie à Charles, c'était fortifier Albert d'Autriche, oncle du jeune prince, à la condition toutefois que l'on réussît à supplanter l'usurpateur. L'empereur fut invité à marcher contre le fils du roi de Bohême, aussi nommé Wenceslas, pour faire exécuter la déclaration pontificale[2], tandis que les prélats et seigneurs de Hongrie recevaient l'ordre de prêter serment d'obéissance à Charles d'Anjou [3].

Il n'est point à croire que Philippe ait connu assez tôt les actes de Boniface pour songer le premier à y mettre obstacle. C'est donc à Wenceslas qu'il faut attribuer l'initiative du

[1] Anagni, 31 mai 1303. Ap. Raynald, *Ann.* 55, 17. — Il convient de reprendre les faits d'un peu plus haut pour bien comprendre la conduite de Boniface en cette occasion.

Dès le mois de mai 1301, c'est-à-dire peu de temps après la mort d'André le Vénitien, Boniface s'était occupé de la Hongrie pour empêcher l'élection du fils de Wenceslas que l'évêque de Coloczo et autres prélats voulaient porter au trône à l'encontre de Charles d'Anjou. Les légats du pape ne purent mettre obstacle au couronnement de Wenceslas, mais ils contestèrent la légitimité de son gouvernement et y firent opposition au nom du pontife. Le clergé hongrois, excité par les évêques de Coloczo, de Gran et de Cracovie, prit parti pour Wenceslas (Voy. lettre de Boniface du 8 nov. 1301, ,ap. Theiner, *Mon. Hung.*, I, 390,) qui continua de braver le pape en s'abstenant de répondre à la citation qui lui fut faite en juin 1302. Boniface semble s'être résigné quelque temps aux faits accomplis : d'ailleurs la mort de l'évêque de Coloczo, survenue à la fin de 1301, faisait espérer la soumission des prélats rebelles. Elle n'eut point lieu cependant, et Boniface se décida à reprendre la lutte en faveur de Charles d'Anjou le jour où il lui fut possible de faire servir Albert d'Autriche à l'exécution de ses desseins. (Pour tous ces faits, voy. Raynald, *Ann. eccl.* et Theiner, *Mon. Hung.*).

[2] Lettre à Albert, Anagni, 31 mai 1303. Ap. Palacky, *Reise*, 51.

[3] Anagni, 11 juin 1303. Ap. Theiner, *Mon. Hung.* 401.

projet de combattre le protégé du pape et de l'empereur en s'alliant avec le roi de France[1]. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par quelques textes contemporains qui prétendent même que la suggestion vint du chancelier de Bohême, Pierre Aichspalter, évêque de Bâle[2]. S'il en fut ainsi, nous rapporterons au mois de juillet les négociations que le comte de Pfirt, représentant de Wenceslas, fut chargé d'entamer avec le roi de France. Le couronnement du jeune Wenceslas eut lieu en effet le 26 août : il est présumable qu'on attendit le retour du comte de Pfirt pour procéder à cette cérémonie qui était un défi porté à l'empereur.

La mission du comte avait si bien réussi qu'un traité avait été conclu entre le roi de Bohême et Philippe. Nous le connaissons par le revers que donna le premier quelque temps après le couronnement de son fils[3]. On convenait de s'entr'aider contre tous ennemis et en particulier contre Albert d'Autriche. Dans ce dessein chacun des deux alliés devait employer 100,000 marcs à armer et entretenir des gens de guerre. Wenceslas promettait aussi son appui contre le pape, à charge de réciprocité.

La mort de Boniface, survenue le 11 octobre suivant, rendit cette clause superflue et prévint une guerre prête à

[1] Sur cette alliance, voy. Ottocar, ap. *Pez*, pp. 686 et suivantes, et 738. Le chroniqueur avance que les conseillers du roi de Bohême virent d'un assez mauvais œil cette alliance avec Philippe, et il nous donne, à la manière antique, le discours que Wenceslas tint aux mécontents pour les rassurer.

[2] Sur ce personnage, voy. Ottocar, p. 702, et le *Gallia Christ.* V, 492.

[3] Palacky, *Ueber Formelbücher*, I, 322 ; — Ottocar, p. 686. — Les dates de lieu et de mois font défaut dans ce document, mais le fils du roi de Bohème y est qualifié de roi de Hongrie : donc ce revers est postérieur au 26 août. Le raisonnement à l'aide duquel nous avons cru pouvoir fixer l'époque de la mission du comte de Pfirt nous induit aussi à croire que l'acte de Wenceslas suivit de peu de jours le couronnement de son fils. Il n'est donc point nécessaire d'étendre jusqu'au 11 octobre (jour de la mort de Boniface) la limite extrême en deçà de laquelle l'acte aurait été rédigé. C'est ce que propose Bœhmer cependant, sans croire, comme nous, que cet acte soit un simple revers. Contre ce dernier point, on peut invoquer à la vérité l'absence même de date qui est le caractère des documents destinés à être authentiqués plus tard par procuration du souverain. L'alliance définitive de Philippe avec Wenceslas serait alors reculée de quelques semaines ; mais la mission du comte de Pfirt n'en subsisterait pas moins à l'époque que nous avons indiquée.

éclater. Cette facile victoire fit oublier à Philippe les engagements qu'il n'avait pris que dans l'intérêt du moment. Lorsque, l'année suivante, Wenceslas de Bohême fut attaqué par Albert d'Autriche, le roi de France ne s'inquiéta point de lui porter secours : nous ne savons d'ailleurs s'il en fut sollicité.

Par sa réconciliation avec Boniface, Albert d'Autriche avait singulièrement modifié le caractère de ses relations avec Philippe. Mais ce fut sans profit, puisque la tentative faite par Boniface de rattacher définitivement à l'Empire tout l'ancien royaume d'Arles resta sans résultat. Il ne suffisait point en effet de la seule volonté d'un homme pour tourner vers l'Allemagne ceux que leur langue, leurs intérêts, leurs tendances, leurs sympathies peut-être portaient depuis si longtemps du côté de la France. Ce qu'il importe plus de remarquer, c'est que cette alliance de la papauté et de l'Empire contre la France est un fait nouveau dans l'histoire du moyen âge et par conséquent la négation de toute tradition. Les historiens modernes de l'Allemagne se sont beaucoup plaints des tendresses de la cour de Rome pour le fils aîné de l'Eglise, au détriment du Saint-Empire. Mais, nous le demandons, jamais roi de France a-t-il autant obtenu d'un pape contre l'empereur qu'Albert obtint en cette occasion contre Philippe[1] ? Si l'on prétend apprécier le rôle de la papauté entre les deux pays, il faut simplement reconnaître que les pontifes du moyen âge n'ont presque jamais fait preuve de l'esprit de haute justice et d'impartialité qui convenait à leur rôle. Mais il y a loin de là à prétendre que les papes furent toujours les complices des rois de France dans la politique agressive de ces derniers contre l'Empire germanique.

La bulle du 31 mai marque le dernier terme de l'antagonisme des deux souverains. De 1304 à 1308, époque de la mort d'Albert, nous ne trouvons aucune trace de rapports entre eux[2]. Blanche, femme de Rodolphe, mourut en 1305 et

[1] Ottocar rapporte (*loc. cit.* p. 695-696) que le comte de Hainaut, devenu l'ennemi d'Albert, aurait reçu du roi de France le conseil de se débarrasser de lui par un meurtre. En rapprochant le contexte de l'itinéraire d'Albert, on voit que ce conseil aurait été donné dans les derniers mois de l'année 1305. Mais nous réclamons de plus amples preuves pour en admettre la véracité.

[2] *Arch. nat.*, I, 527, n° 5 et 6, d'après Boutaric.

avec elle fut détruit le lien fragile qui unissait la maison de France à la maison de Habsbourg.

Cependant l'attention de Philippe fut encore tournée du côté de l'Allemagne dans plusieurs circonstances qui ont quelque intérêt pour nous.

C'est d'abord l'évêque de Liège, à qui le roi paie pension, 1304[1], et abandonne le château de Gondricourt pour y résider sa vie durant. Ces bienfaits étaient intéressés, car l'évêque promettait en retour de travailler à gagner son frère Renaud de Bar, évêque de Metz. L'affaire pressait, semble-t-il, car l'acte porte que Renaud devra se déclarer allié du roi à la prochaine fête de Saint-André (c'est-à-dire le 30 novembre).

Puis l'évêque de Verdun, qui consent aussi à recevoir les subsides du roi de France[2]. En 1305, on stipule que le Verdunois servira de frontière au royaume de France[3]. Le pape et l'empereur sont nommément compris dans les clauses d'exception de ce traité, mais cette réserve ne saurait nous imposer, d'autant moins qu'il est spécifié que l'évêque fera tous ses efforts, si besoin est, pour prévenir les mauvais desseins de l'empereur contre le royaume de France. Il ne faut point oublier qu'à ce moment Albert d'Autriche faisait la guerre aux Suisses révoltés contre l'Empire. L'évêque de Verdun se sentait peut-être lui-même menacé. En tout cas les engagements furent réciproques. Quelques années plus tard, nous verrons Philippe prendre la ville de Verdun sous

[1] Lille, septembre 1804. Ap. Duchesne, *Hist. de la maison de Dreux*, p. 42.

[2] 1304. *Arch. nat.*, I, 583, n° 2, d'aprés Boutaric.

[3] Février 1305. Ap. Dom Calmet, *Hist. de Lorraine*, II, 557 ; édition de 1728. C'est par erreur que Boutaric (*la France sous Philippe le Bel*, 100) attribue cet acte à l'année 1307 ; la date est ainsi conçue : *datum Parisius*, V *idus februarii* 1304. — « ... Idem episcopus, subditi et terra ipsius erunt in marchiis suis defensiones et barræ pro nobis (regi Francorum) et pro subditis et terra nostris, contra omnes, præter quam contra summum pontificem et contra regem Alemanniæ, per hunc modum quod si dictus Alemannorum rex vellet aut niteretur, quod absit, regno nostro damnum inferre, predictus episcopus pro posse suo, omnibus et singulis modis quibus poterit... procurabit et faciet quod ipse rex Alemannorum super hoc desistet ; et si id procurari et facere non posset, saltem abstinebit, se si servando fidelitatem suam potest abstinere a prœstando servicium regi predicto. »

sa protection (décembre 1310), en se fondant sans doute sur ces relations antérieures [1].

En septembre 1304, Humbert, dauphin de Vienne, en avait appelé à l'empereur des vexations que lui faisaient subir l'évêque de Vaison et l'archevêque d'Arles [2]. Quelques mois plus tard, comme Albert s'était avancé jusqu'à Schaffhouse, Humbert lui demanda pour la seigneurie de la Tour du Pin les mêmes droits et privilèges dont il jouissait pour le Dauphiné. Cette faveur lui avait été accordée en récompense des services de son fils Jean de Gap, et aussi, dit l'acte, en considération de Béatrix sa femme, nièce de l'empereur [3]. Nous constatons une fois de plus qu'il y avait toujours quelque part dans ces contrées d'Outre-Rhône un esprit d'opposition très vivace contre l'influence française. Tantôt plus haut, tantôt plus bas, il se rencontrait à toute occasion dans ces pays quelque seigneur prêt à reconnaître et même à fortifier le lien qui le rattachait à l'Empire. Ce lien était si faible en somme, qu'il semblait beaucoup moins gênant que la suzeraineté autoritaire du roi de France. De là la facilité que l'empereur trouvait toujours à exercer sa domination sur quelques parties de ces provinces. Cette domination était encore bien réelle, comme le prouve une lettre aux habitants de Besançon, du 30 juillet 1307 [4]. Albert les invite à ne point chanceler dans la fidélité qu'ils lui doivent et à résister vaillamment à leurs ennemis. Ces exhortations laissent deviner quelques secrètes menées de Philippe : mais nous n'avons pu en retrouver la trace [5].

Si le roi de France était encore obligé de subir au delà du

[1] Dom Calmet, II, 561.

[2] Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, II, 121.

[3] 31 mai 1305, *ap. Scafusam.* Nous ne connaissons cet acte que par une analyse de Bethmann.

[4] *Datum in castris, ap. Saltzach.* Ap. Chifflet, *Vesontio imp.* I, 237. Quelques mois plus tôt, Albert avait accordé aux Bisontins un acte de privilège dont la teneur est malheureusement inconnue. Ensesheim, 8 avril 1307, d'après les *Oestreich. Notizbl.*, p. 90.

[5] Il est bien possible que le roi de France ait cherché à tirer sur-le-champ les conséquences politiques de l'union de son second fils Philippe avec Jeanne fille aînée d'Otton de Bourgogne, union qui fut contractée au mois de janvier 1307 (voy. Cont. Guill. de Nangis. Ap. *Hist. de France*, XX, 594). En tout cas, il ne serait pas étonnant qu'Albert d'Autriche ait pris ombrage de ce mariage.

Rhône d'aussi rudes atteintes à l'autorité qu'il s'attribuait, il entendait bien que toute la rive droite du fleuve fût sans conteste terre française. En cette même année 1305, peut-être pour faire pièce au dauphin de Vienne, il chargea le sénéchal de Beaucaire d'obtenir de l'évêque de Viviers la reconnaissance des droits de la couronne sur les fiefs de son église [1]. L'évêque, qui avait d'abord résisté, dut céder, et le différend qui durait depuis un demi-siècle fut terminé à l'avantage du roi de France. Deux ans plus tard, Philippe obligeait encore l'évêque à partager avec lui les droits qu'il possédait sur le Vivarais. Ce partage eut pour effet de soustraire décidément le diocèse de Viviers à toute autorité étrangère [2].

Dès 1301, une grosse pension avait mis dans les intérêts de Philippe l'archevêque de Cologne, Wicbold de Holte. Son successeur, Henri de Virnebourg, accepta avec non moins d'empressement d'être l'ami du roi de France. Lors du couronnement de Clément VI, à Lyon, 14 nov. 1305, le roi et le prélat s'étant rencontrés, conclurent un traité d'alliance offensive et défensive contre leurs ennemis, excepté cependant contre l'empereur d'Allemagne [3]. Cette amitié fut durable puisque, en 1308, le roi envoyait d'abord à Cologne les émissaires chargés de préparer l'élection de Charles de Valois à l'Empire. Mais nous aurons occasion de revenir sur ce point.

Nous avons dit par quelles séductions le roi de France sut rattacher peu à peu à ses intérêts les plus puissants prélats des pays rhénans. Philippe usa des mêmes moyens pour gagner à son alliance le duc de Brabant, 1304, les comtes de Savoie, 1304, et de Namur, 1307, et nombre de seigneurs moins considérables des pays d'Empire [4]. Les livres tournois

[1] 1306, 2 janvier, Lyon. Ap. Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, IV, 132 et 133, et *Gallia Christ.* XVI. *Instr.* 277.

[2] Paris, 2 janvier 1307 (nouv. st. 1308). Ap. *Ordonn. des rois de France*, VII, 7. — C'est à tort que Mesnard (*Histoire de Nimes*, I, 438) indique 1306 (nouv. st. 1307).

[3] A Lyon en 1306, d'après le *Gallia Christ.* III, 696. Et en effet Philippe séjourna quelque temps dans cette ville au mois de janvier de cette année (voy. *Table chron. de Bréquigny*). Cependant nous croirions volontiers que les auteurs du *Gallia* ont eu en vue l'acte de foi et hommage rendu par le même prélat au roi de France le 19 décembre 1305, à Lyon même (*Arch. nat.*, J, 622, n° 39), sous la garantie de Robert de Virnebourg son frère.

[4] *Arch. nat.*, J, 513, n° 8; — J, 501, n° 5; — J, 532, n° 6;

faisaient merveille auprès de ces hauts barons, besoigneux et cupides, et servaient mieux les desseins du roi que toute l'habileté du politique.

Le sens précis de ces relations avec les seigneurs et prélats allemands, au lendemain des événements de 1304, nous échappe, à vrai dire. Philippe avait-il uniquement pour but de reprendre la politique d'empiètements successifs qui lui avait si bien réussi dans les premières années de son règne? Ou bien voulait-il profiter des embarras d'Albert d'Autriche engagé dans la guerre de Hongrie (fin de 1304), puis dans celle de Suisse, 1305, pour prendre, avec la connivence de quelques-uns, ce qui lui avait été promis aux conférences de Quatre-Vaux? Nous l'ignorons ; mais toujours est-il qu'il ne tira pas grand profit, dans la suite, des alliances qu'il se ménageait à si bon prix. C'est plus tard seulement que sa conduite à l'égard des princes allemands vise un but déterminé, comme on peut s'en convaincre par les correspondances qu'il échange avec eux si fréquemment en 1307 et 1308, au moment où il songeait à se débarrasser des Templiers. Sentant les difficultés de cette entreprise, Philippe ne recula devant rien pour la mener à bonne fin. Il sollicita humblement l'appui d'Albert lui-même [1], du duc de Lothier et de Brabant [2], de l'évêque d'Utrecht [3], du comte de Juliers [4], de l'évêque de Liège [5], de l'archevêque de Cologne [6], comme

I, 622, 623 et 624. — En 1305, Philippe s'entremit entre le duc de Brabant et le comte de Luxembourg qui se disputaient la terre de Louvain. Voy. Contin. Guill. de Nangis, ap. *Hist. de France*, XX, 592, littéralement traduit par les *Chroniques de Saint-Denis, ibid.*, 679.

[1] Magnifico principi Philippo Albertus. «....Litterarum vestrarum eloquium quas misistis. etc. Dat. in Nuremberg, idus jan. regni nostri anno decimo (13 janvier 1308). *Bib. Nat., ms. lat.*, 10919, p. 235.

[2] A Philippe..... Jean duc de Lothier et de Brabant. Bruxelles, mardi après la fête de Sainte Catherine (9 novembre 1307). *Ibid.* et dans les *Not. et Extr. des mss.* XX, 162.

[3] Philippo.... Guido episcopus Traject. Middelburg, die dominica post [festum] Lucie virginis (17 décembre 1307). *Ibid*, 236.

[4] Philippo..... Gerardus comes Juliacensis (sans date). *Ibid*, 236.

[5] Philippo..... Th. Leodiensis episcopus. Datum in castro nostro Hagen, anno et die predictis, *id est*: feria secunda advesperascente ante purificationem beate Virginis 1307 (28 janvier 1308). *Ibid*, 235.

[6] Philippo..... Henricus Colon. ecclesiæ episcopus. Datum Vime (?) in vigilia conversionis Sancti Pauli (24 janvier 1308). *Ibid.* 235.

il avait sollicité déjà celui d'Edouard d'Angleterre [1]. Tous accueillirent favorablement sa demande et promirent de courir sus aux Templiers dans leurs domaines respectifs. Ce qu'ils en firent, nous ne le savons trop ; mais il n'est point probable qu'ils aient tous montré à l'égard des ennemis de Philippe le même acharnement que Jean de Brabant, lequel pour mieux marquer son dévouement au roi de France lui écrivait avec une joie mal dissimulée : « Si respondons à votre segnourie que nous avons pris les Templiers demourez en notre terre et les tenons en notre prison et leurs biens sont mis en arrest, tout ainsi comme mandé le nous avez. » Sans faire opposition, l'évêque de Liège déclara pourtant vouloir attendre les ordres du pape : c'était en réalité une fin de non-recevoir, qui honore la mémoire de ce prélat.

Ces relations avec les pays germaniques sont les dernières que nous puissions constater du vivant d'Albert d'Autriche. Elles sont presque le triomphe de Philippe, puisque princes et évêques, sans en excepter l'empereur, sont devenus les serviteurs de sa politique. C'est manifestement ce qui l'encouragea à tenter plus encore, lorsque la mort d'Albert eut laissé le champ libre aux compétitions des ambitieux.

---

[1] Philippo..... Eduardus. Westminster, 20 octobris anno regni nostri primo (1307) *Ibid.*, 236.

PHILIPPE LE BEL ET HENRI VII DE LUXEMBOURG

1308-1314

Le premier mai 1308, Albert d'Autriche, subissant à son tour le sort qu'il avait infligé à son prédécesseur, tombait sous les coups de son neveu Jean de Souabe. L'Empire se trouvait de nouveau vacant, et comme le meurtrier n'avait eu d'autre dessein que de satisfaire une vengeance personnelle, les ambitions particulières purent se produire sans obstacle, d'autant mieux que les grands Electeurs ne surent point prendre sur-le-champ la résolution virile qu'exigeaient les circonstances.

Au nombre des compétiteurs à la couronne impériale se trouva le roi de France, non pour lui-même, mais pour son frère Charles de Valois. Cette ambition, fortifiée de la plus grande puissance qui fût alors et soutenue par la papauté d'Avignon, dut gêner quelque peu les humbles princes qui, comme Henri de Luxembourg, convoitaient pour eux-mêmes l'héritage du dernier empereur. Montrons ce que fit le roi de France pour arriver à ses fins.

Le dessein de profiter de circonstances favorables pour faire passer dans sa maison le sceptre de Charlemagne était certainement arrêté depuis longtemps dans l'esprit de Philippe: les contemporains le lui ont attribué, sans grande vraisemblance d'ailleurs, à la mort d'Adolphe de Nassau. Nous ne croyons pas toutefois qu'on puisse le faire remonter au delà du mariage de Blanche avec Rodolphe, en 1299 : encore est-il que Philippe ne put guère y songer sérieusement avant les dernières années du règne d'Albert, lorsque ses relations avec ce prince eurent pris un caractère d'hostilité peu déguisée. Le soin avec lequel, à partir de 1304, il mit dans ses intérêts nombre de seigneurs et prélats de l'Empire n'était peut-être pas non plus sans viser à une fin plus haute que celle de trouver des approbateurs et des complices contre Boniface et les Templiers. Lorsqu'en mars ou avril 1308, quelques se-

maines avant la mort d'Albert, nous voyons le roi de France se faire donner l'archevêché de Trèves à Beaudoin de Luxembourg, son vassal, nous pouvons bien admettre aussi qu'il faisait déjà fond sur la reconnaissance de son protégé devenu grand Electeur. Nous allons voir ce qu'il en advint.

Avec une promptitude de résolution bien remarquable, Philippe le Bel écrivit au roi de Bohême dès le 27 mai[1] pour l'inviter à procéder à une nouvelle élection. Cette lettre, d'après sa teneur, était destinée seulement à préparer la demande qui fut faite ouvertement au même prince, quinze jours plus tard[2], de soutenir la candidature de Charles de Valois sur qui Philippe reportait ses prétentions.

Le roi de Bohême n'était déjà plus ce Wenceslas V qui, en 1304, avait fait alliance avec le roi de France contre l'empereur. Son sceptre avait passé aux mains du duc Henri de Carinthie dont le pouvoir s'était bientôt trouvé en opposition avec celui des Etats du pays. En d'autres circonstances, Philippe n'eût point songé à réclamer sa faveur, car il méditait déjà de profiter de ses embarras pour le supplanter en faisant épouser Elisabeth, sœur de Wenceslas V, à l'un de ses fils[3]. Mais ce dernier projet était encore trop peu mûr pour qu'il y sacrifiât les espérances autrement séduisantes qu'avait fait naître la mort d'Albert.

Nous ne connaissons malheureusement ni la réponse du roi de Bohême, ni son attitude ultérieure dans le complot qui se tramait contre l'indépendance de l'Empire germanique. La conduite des autres Electeurs laïques est également sans relief, en sorte que ce côté des négociations générales reste dans l'ombre pour nous.

[1] 1308, lundi après l'Ascension, c'est-à-dire le 27 mai. *Arch. nat. Cartul.*, 170, f° 106. — Dans le ms. lat. 10919, de la *Bib. nat.*, f° 106, cette lettre est datée du lundi avant l'Ascension, c'est-à-dire du 20 mai. Mais c'est là certainement une erreur du scribe.

[2] Octaves de la Pentecôte, c'est-à-dire le 9 juin. *Ibid.*, f° 107; et mss. lat. 10919 de la *Bibl. nat*, f° 93.

[3] Nous devons reconnaître que ce fait n'est nulle part clairement indiqué. Mais il nous semble ressortir nettement et de la situation de la princesse Elisabeth que Henri de Carinthie avait fait enfermer dans le château de Vischerad, dans la crainte qu'elle ne lui créât un rival en épousant quelque prince étranger, — et du conseil que donne Clément V à Philippe (Voy. lettre de Clément du 1er octobre) de ne point mettre obstacle au couronnement d'Henri, que projetait alors l'archevêque de Mayence.

Justement vers le même temps, mais pour d'autres motifs, Philippe s'abouchait à Poitiers avec Bertrand de Got, que la protection royale avait fait asseoir sur le siège pontifical d'Avignon[1]. Pour reconnaître pareil service, Clément V ne pouvait moins que de se prêter aux projets de Philippe lorsque celui-ci lui demanda d'employer tout son pouvoir à faire réussir l'élection de Charles de Valois[2]. La concession fut obtenue, nous ne savons au juste dans quelles limites ; mais il est juste de reconnaître, à la décharge de ce pape, que rien dans ses actes subséquents ne permet de croire qu'il ait accordé de faire servir son autorité souveraine à supprimer d'office les droits des grands Electeurs, comme le proposait, contre toute moralité, un politique contemporain[3].

A en croire les chroniqueurs de ce temps, cette nouvelle entrevue de Poitiers, qui suivait exactement d'une année celle où la ruine des Templiers avait été résolue, eut pour unique objet de régler quelques difficultés encore pendantes sur ce point[4]. Il résulte cependant des documents diplomatiques que les intérêts de Charles de Valois tinrent une large place

[1] « *Circa Pentecosten* (le 2 juin), Philippus rex Francie ivit Pictavim ad papam, illicque et in via diu moram contraxit. » Johannes, Paris, ap. Baluze, *Vitæ pap.*, I, 6.

[2] Nous ne pensons pas que le roi ait songé un seul instant à prendre pour lui-même le sceptre impérial, comme le lui conseillait Pierre Dubois. (Voy. *Mém. de Pierre Dubois à Philippe*, dans les *Not. et Extr. des mss.*, XX, 186.

[3] Pierre Dubois, *Mém.* cité. « Le pape, dit-il au roi, pourrait réunir les Electeurs et leur parler ainsi : Nous pouvons, si nous voulons, vous priver de votre droit dont vous avez abusé. L'empire a été retiré à l'empereur de Constantinople pour être donné à Charlemagne, parce qu'il avait refusé de défendre l'Eglise. Et vous, n'avez-vous pas élu maintes fois des chefs qui non seulement n'ont pas voulu protéger l'Eglise, mais l'ont même attaquée..... »

[4] Le Contin. de Guill. de Nangis ignore, lui aussi, les projets de Philippe le Bel sur l'Empire. D'après ce qu'il rapporte, on ne se serait occupé à la conférence de Poitiers que « du fait des Templiers. » Plus loin, mentionnant la mort d'Albert d'Autriche, il ajoute sèchement : « Cui Henricus comes Lucemburgi, miles siquidem strenuus, prudens ac fidelis, successit in regno. » Ap. *Hist. de Fr.*, XX, 598. — Les chroniqueurs de Saint-Denis ne sont pas moins ignorants : « En ce meismes an (1308) le roy de France si s'ordena pour aler à Poitiers et principalement pour le fet des Templiers : quar là tenoit le pape sa court. » *Ibid.*, 682. — « Et après (Albert d'Autriche) fu roy Henri comte de Lussembourch. » *Ibid.*, 683.

dans les pourparlers entre Philippe et Clément. L'ignorance des contemporains peut s'expliquer par le soin avec lequel le secret fut gardé en cette occasion, et aussi par cette raison que la nouvelle de la mort d'Albert arriva bien après le moment où l'entrevue de Poitiers avait été publiquement annoncée pour traiter « du fait des Templiers [1] ».

Clément V prouva bientôt son bon vouloir : le 19 juin il écrivit à Rodolphe de Bavière, comte palatin, pour l'inviter à peser mûrement le choix qu'il était appelé à faire, comme grand Electeur, d'un nouveau roi des Romains. Il le priait en même temps de lui faire connaître ses résolutions avant de procéder à l'élection [2]. Du frère de Philippe le Bel il n'était point encore question, soit que le pape jugeât prématuré de poser cette candidature, soit qu'il voulût recourir à des voies indirectes pour la faire agréer.

Un autre grand Electeur, Henri de Virnebourg, archevêque de Cologne, dont nous connaissons déjà les bonnes relations avec le roi, fut également circonvenu, mais en toute franchise, par l'entremise du cardinal-diacre de Sainte-Marie-la-Neuve, qui se trouvait aussi à Poitiers. Ce dernier se chargea de démontrer à l'archevêque les avantages qui résulteraient de l'élection de Charles de Valois, en particulier pour la croisade que l'on projetait alors à la cour d'Avignon [3]. Sa missive fut portée à Cologne par les ambassadeurs du roi de France, Girard de Landry, Pierre Barrière et Hugues de La Celle [4].

[1] Philippe atteignit Poitiers le 1er juin et y séjourna jusqu'au 20 juillet. Voy. *Excerpta e rationibus*, ap. *Hist. de Fr.*, XXII, p. XLI. — Sa lettre au roi de Bohême (27 mai, sans date de lieu) dut être rédigée peu après que la nouvelle de la mort d'Albert lui fut parvenue. — Ces faits parfaitement constatés enlèvent toute autorité au récit de Villani qui transporte la conférence à Avignon et en fait le résultat d'un accord depuis longtemps intervenu entre Philippe et Clément : « Nel detto anno 1308, essendo morto il re Alberto d'Alamagna, come adietro dicemo, per la cui morte vacava lo imperio et li Elettori d'Alamagna erano in grande discordia insieme..... etc. » Ap. *Muratori*, XIII, 436.

[2] Tolner, *Hist. Pal.*, 82.

[3] C'était aussi le grand argument que faisait valoir Pierre Dubois pour décider Philippe à prendre pour lui-même la succession d'Albert. (Voy. le *Mém.* cité).

[4] Voy. sur ce point le début de la lettre de Clément à Philippe (1er octobre), lettre que nous analysons plus loin. — Les pouvoirs de ces ambassadeurs sont datés du 11 juin 1308. Voy. *Not. et Extr. des mss.*, XX, 189.

Philippe en eut connaissance apparemment et y donna son approbation; mais la démarche du cardinal n'en conserve pas moins un caractère purement personnel.

La conférence de Poitiers dura un mois environ. Nous ne pouvons nous flatter de connaître toutes les résolutions qui y furent prises; les événements postérieurs nous permettent affirmer qu'on ne se borna pas à réclamer l'appui de l'archevêque de Cologne. Les autres Electeurs, ceux de Mayence et de Trèves tout d'abord, le comte palatin par une seconde lettre, le duc Jean de Saxe et sans doute aussi le margrave de Brandebourg, furent expressément sollicités de porter leurs suffrages sur Charles de Valois[1]. Sans oser prendre un engagement formel, l'archevêque de Cologne avait répondu aux députés de Philippe qu'il ferait selon son pouvoir pour les satisfaire[2]. Peut-être ne voyait-il pas d'un très bon œil les prétentions de son allié et regrettait-il à ce moment la dette de reconnaissance qu'il avait contractée à son égard quelques années auparavant. On crut toutefois pouvoir faire fondement sur sa réponse, et Clément V se hâta de lui écrire pour l'encourager dans ses dispositions présumées. Le succès semblait peu douteux que le pontife proposait déjà à Philippe de faire choix d'un représentant auprès du collège des Electeurs[3].

Il y avait bien des motifs cependant pour augurer moins précipitamment de l'heureuse issue de cette affaire. Nous avons dit, un second prétendant à l'Empire s'était rencontré dans la personne d'Henri comte de Luxembourg. Ce jeune prince était frère de l'Electeur de Trèves, Baudouin, et comp-

[1] Lettre de Clément à Philippe, 1er octobre 1308. Ap. Leibnitz, *Mantissa*, 241. A cette date les ambassadeurs de Philippe étaient déjà revenus d'Allemagne et avaient même rendu compte au pape du succès de leur mission auprès d'Henri de Virnebourg. — Le margrave de Brandebourg n'est jamais nommé dans les documents qui traitent de ces négociations.

[2] « Super electionis ejusdem negotio liberaliter se facturum quicquid posset effici per eundem. » Lettre de Clément du 1er octobre, déjà citée.

[3] D'après les « *Notæ felicis Osii* » de la chronique d'Albert Mussatus, le roi de France aurait semé l'argent parmi les grands Electeurs pour mieux incliner leurs volontés à ses desseins : « Post occisum imperatorem Albertum, imperii Electores Francofurdiæ convenerunt. De eligendo imperatore multa controvertuntur. Rex enim Galliæ Philippus turbabat eos : quosdam enim ex principibus pecunia corruperat (nam ambiebat imperium), et in certam spem ductus erat ab iis quibus munera dederat. Totis igitur viribus hoc agebat rex. » Ap. Muratori, *Script.*, X, 231. Ce fait n'est point d'ailleurs autrement prouvé.

tait l'Electeur de Mayence, Pierre d'Aichspalter, au nombre de ses plus dévoués amis[1]. Or, ce Pierre d'Aichspalter n'était point fâché de faire pièce au roi de France, avec lequel il se trouvait en opposition sur un autre point. Fort mêlé aux affaires de Bohême[2], il voulait couronner roi Henri de Carinthie contre le gré de Philippe qui avait intérêt à ce que rien ne vînt consolider un pouvoir dont il méditait la ruine. Clément sentait l'obstacle qu'il y avait de ce côté et, ne se croyant pas en mesure d'y porter remède, il déclara laisser à Philippe le soin d'amener les deux prélats à son dessein[3].

Nous savons encore[4] que le pape avait reçu du comte palatin la réponse aux ouvertures plus franches qui lui avaient été faites par une seconde ambassade. Mais rien ne laisse supposer que cette réponse fut telle qu'on la désirait : il est plus que probable que le comte se tint sur la réserve, attendant que les événements eux-mêmes lui montrassent clairement la conduite qu'il devait tenir.

Ce rêve de monarchie universelle que Philippe voulait réaliser au profit de sa maison était prématuré et ne pouvait que créer des embarras inextricables au souverain assez audacieux pour placer sur sa tête la triple couronne de France, d'Allemagne et de Constantinople[5]. Dans la pensée de Philippe, Charles de Valois n'était en effet que détenteur temporaire des deux couronnes qu'il voulait lui faire attribuer. Celles-ci devaient se superposer successivement à celle du royaume de France et donner ainsi au représentant de ce royaume une autorité égale dans le domaine temporel à celle que possédait le pape dans le domaine spirituel. Mais si Philippe le Bel se sentait de force à porter le fardeau d'un tel pouvoir, que fût-il advenu le jour où ce fardeau serait retombé sur les épaules d'un Philippe le Long ou d'un Louis le Hutin?

[1] Ce Pierre d'Aichspalter avait même été son médecin. Voy. *Gallia Christ.*, V, 492.

[2] Nous l'avons rencontré en effet, comme évêque de Bâle, dans les négociations entre Philippe et Wenceslas V, en 1303.

[3] Voy. sa lettre du 1er octobre 1308, déjà citée.

[4] Voy. lettre de Clément, du 22 octobre 1308, *in Laureomonte prope Burdegalas*. Ap. Leibnitz, *Mantissa*, II, 243.

[5] Charles de Valois négociait, en effet, dans le même temps avec les Vénitiens pour acquérir la couronne de l'Empire grec, à laquelle lui donnait droit son mariage avec Catherine de Courtenai. Voy. lettre de Clément du 22 octobre, précédemment citée.

Sans compter que l'unité politique d'un si vaste empire ne pouvait être que factice dans un temps où les diversités nationales et provinciales étaient encore si pleinement accentuées.

Philippe ne ménagea rien cependant pour faire réussir son ambitieux projet : médiation du pape, intrigues auprès des grands Electeurs, livres tournois surtout[1], il recourut à tous les moyens. Mais les princes de l'Empire, peu soucieux de se donner un maître, préférèrent à Charles de Valois le jeune comte de Luxembourg qui fut proclamé roi des Romains à Rentz, le 15 novembre 1308[2]. Le roi de France était donc vaincu : l'ambition avait été démesurée, l'échec fut mérité[3].

Contre toute logique, Clément se hâta d'approuver l'élection d'Henri de Luxembourg lorsque les ambassadeurs allemands vinrent le lui demander, en juin 1309 : il promit même de le couronner empereur[4]. Cette conduite ne concorde

[1] Voy. la reconnaissance donnée par Charles de Valois d'une somme de 10,500 livres tournois, dont le roi lui fait présent pour faciliter son élection. Poitiers, 16 juin 1308. Le préambule mérite d'être cité : « Savoir faissons à touz que, comme nostre très chier seigneur Philippe, par la grâce de Dieu roys de France, ait ordené à présent d'envoier au royaume d'Alemaigne certainz mesages solempnes pour l'accroissement de l'estat et de l'ounour d'aucune persone, de qui nous avons la promocion si à cuer comme nous poons plus, ou point spécialement d'atendre et d'avenir à la hautesce d'estre eslue en roy d'Alemaigne, dont élection se doit faire bien prochainement ; et il, pour suivre ceste chose ait fait bailler..... » (dans les *Not. et Extr. des mss.*, XX, 190.)

[2] Une première fois à Rentz, le 15 novembre 1308 ; de nouveau à Francfort, le 27 novembre. Le couronnement eut lieu à Aix-la-Chapelle, le 6 janvier 1309.

[3] Nous rejeterons encore l'autorité de Villani lorsqu'il avance que l'échec de Philippe est dû aux cardinaux de l'entourage du pape : l'opposition directe aux projets du roi de France ne vint que des princes et prélats allemands. Voici le passage de Villani auquel nous faisons allusion : « Et cosi fu fatto et come piacque a Dio giunti i messagi in Alamagna et presentate le lettere in otto di, i principi d'Alamagna furono congregati a Midelborgo et ivi sanza nullo scordante elessero a re de Romani Arrigo conti di Luzimborgo et cio fu per la industria et studio del detto Cardinale..... » Ap. *Muratori*, XIII, 436.

[4] Voy. le Contin. de Gér. de Frachet : « Mense junio, Henricus VII in regem Romanorum electus concorditer Aquisgrani solennes nuntios cum electionis decreto Avinioni misit ad petendum unctionem et consecrationem imperiique coronam de manu papæ, ipsiusque romanæ ecclesiæ consuetam gratiam et favorem. Cujus votis et supplicationibus annuens papa Clemens tam electionem quam personam veluti plene sufficientem, circa finem julii de concilio fratrum solenniter approbavit, assignans

guère avec celle qu'avait tenue le pontife avant l'élection. Mais cette inconséquence fut pour Clément le moyen de reprendre son vrai rôle à l'égard des deux souverains, et nous verrons qu'il y sera fidèle jusqu'à la fin.

Le nouveau roi des Romains était tel que pouvait le désirer le roi de France, à condition d'oublier que leurs intérêts avaient été un moment opposés. Elevé à la cour de France, Henri de Luxembourg avait été armé chevalier par Philippe lui-même. Nous l'avons vu dès 1294 recevoir pension du roi, se reconnaître son vassal et lui prêter appui contre Edouard d'Angleterre et Adolphe de Nassau. En novembre 1305, il assistait avec Philippe au couronnement de Clément V à Lyon[1] Au mois de janvier suivant il était encore dans cette ville et prêtait entre les mains du roi, en son nom propre et au nom de son frère Baudoin, un nouveau serment de fidélité[2]. En mars 1308, on le trouve à Poitiers : grâce à l'influence de Philippe, il obtient du pape l'archevêché de Trèves pour son frère, âgé seulement de 22 ans et comme lui élevé en France. Baudoin s'acquitta envers le roi en lui prêtant serment de vassalité[3]; il devait s'acquitter moins chichement, quelques semaines plus tard, à l'égard de son frère[4].

eidem ad consecrationem et coronam imperii assumendam in basilica sancti Petri de Urbe festum purificationis futurum usque biennium, computando a festo purificationis proxime venientis, eo tamen salvo quod papæ, absque inconstantiæ nota, prædictum terminum prorogare liceret, si, quando, qualiter et quotiens expedire sibi, pro occasione generalis concilii aut alias, videretur. » Ap. *Hist. de Fr.*, XXI, 32. — Voy. encore les *Chron. de Saint-Denis. Ibid.*, XX, 684 ; — Jean de Saint-Victor, *Ibid.*, XXI, 654 ; — Bernard Guid., *E Floribus Chronic. Ibid.*, 719 ; — *Chron. anonyme de Saint-Martial de Limoges. Ibid.*, 812, etc.

[1] Chapeaville, *Gesta pontif. Leod.* II. 344.

[2] Lünig, *Cod. germ.*, II, 1621. Ce n'est pas en 1305, mais en 1306 qu'il faut placer cet événement. Philippe se trouvait, en effet, à Lyon, au mois de janvier de cette dernière année. Voy. Pardessus, *Table chron. des dipl.*

[3] Paris, avril 1308. Promesse de foi et loyauté faite par Beaudoin, archev. de Trèves, à Philippe, en reconnaissance des services qu'il en a reçus. *Bib. Nat., fds lat.*, 10910, p. 237.

[6] Voy. Petr. Zittau ; Alb. Mussatus ; Johan. Vict. ; ce dernier mérite d'être cité : « Hic autem vir (Henricus) in rebus seculi exercitatus, fratrem habuit admodum juvenem Baldovinum, in Francia studiis liberalibus insistentem. Procurante autem fratre, cum rege et regina Franciæ, pro eo poscentibus, etatem bonis moribus supplentibus ac illustrantibus, ad predicte sedis pontificium est assumptus et in civitate Pictavis per papam

Il est singulier qu'au moment même où ils repoussaient la candidature de Charles de Valois, les grands Électeurs aient fait triompher celle d'un prince si bien inféodé au royaume de France qu'il n'entendait d'autre langue que celle de ce pays[1]. Henri de Luxembourg s'appliqua si peu à comprendre l'idiome de ses nouveaux sujets que tous les diplômes signés de sa main sont rédigés en français.

Si la politique de nos rois à l'égard de l'Allemagne subit un temps d'arrêt dans la voie qu'elle suivait depuis Philippe Auguste, par contre, l'influence morale de la France dans l'Empire, et particulièrement en Bohême, prit un essor considérable avec l'avènement de la maison de Luxembourg[2]. Vers cette même époque l'architecture gothique passe les Vosges et le Rhin, comme précédemment déjà nos romans de chevalerie. Le génie allemand n'a point encore pris conscience de lui-même. Eblouie par le merveilleux éclat de notre civilisation du XIIIe siècle, tout étonnée de la puissance politique de ce fils aîné, que la papauté a décidément préféré au chef du Saint-Empire, l'Allemagne s'oublie elle-même pour s'affectionner aux choses de France. Il était bon de rappeler cet état de l'esprit public au commencement du XIVe siècle, pour comprendre qu'aucun prince allemand n'ait même tenté de faire échec aux deux princes français qui se disputaient la succession d'Albert d'Autriche.

Mais quels que fussent les gages d'amitié qui existaient dans le passé entre Philippe le Bel et Henri de Luxembourg, il n'en était pas moins certain qu'ils avaient maintenant des intérêts opposés à faire prévaloir : la victoire de l'un n'avait donc eu lieu qu'au détriment de l'autre. De là les plaintes de Philippe contre le pape qui avait reconnu l'élection d'Henri[3].

Clementem solempniter consecratus. » Ap. Bœhmer, *Fontes.*, I, 358. — Si nous nous sommes appesanti quelque peu sur la personne même du comte de Luxembourg, c'est uniquement pour montrer l'origine des relations si amicales qui, à diverses reprises, rapprochèrent les deux maisons de France et de Luxembourg. Ajoutons que Bœhmer avait réuni avant nous, en grande partie du moins, les détails que nous avons donnés.

[1] On soupçonne pourtant qu'il avait quelque teinture de la langue allemande au moment de son élection.

[2] Il est surprenant que M. Louis Leger, dans sa récente *Histoire de l'Autriche-Hongrie* (Paris 1879), n'ait même point signalé cette influence dont les causes et la durée mériteraient une étude spéciale.

[3] Voy. le rapport des ambassadeurs au roi, publié par Boutaric dans la *Revue des quest. hist.*, 1872, p. 26.

De là le peu de hâte qu'il mit à répondre aux avances du nouveau roi des Romains qui, en politique habile, avait jugé qu'il valait mieux avoir son voisin pour ami que pour ennemi. Quelques semaines après son élection, il avait envoyé en France le marquis de Namur et le duc de Brabant pour assurer le roi de ses bons sentiments [1]. Philippe répondit sur le même ton [2], mais ce fut tout ; aucun traité ne suivit. Henri profita de son indépendance pour débattre tranquillement avec l'évêque de Cambrai la question des droits de régale [3], question à laquelle, dans d'autres circonstances, Philippe se fût certainement intéressé. Une fois seulement le roi daigna intervenir pour obtenir à l'évêque la prorogation du délai qui lui avait été fixé pour rendre hommage à l'empereur [4]. Cette intervention fut d'ailleurs sans portée [5].

De même en Lorraine, Henri VII ne craignit point de confirmer au duc Jean les privilèges concédés à sa maison en 1204 par Philippe-Auguste [6]. Les relations si amicales de

[1] Philippo Henricus imp. Cologne, 30 janvier 1309. *Bibl. nat.*, *fds lat.*, 10919, p. 238. Le couronnement d'Henri avait eu lieu à Aix-la-Chapelle, le 6 janvier précédent.

[2] Henrico Philippus rex. Paris (sans date). *Ibid.* Le début de cette lettre, où se cache beaucoup d'ironie, ne peut se référer qu'aux relations personnelles du roi avec le comte de Luxembourg, au commencement de 1308. Nous en avons parlé précédemment.

[3] Sauf l'intervention de Philippe que nous mentionnerons, les relations de l'empereur avec l'évêque furent toutes personnelles et comme telles appartiennent à l'histoire d'Allemagne. Il nous suffit d'en avoir indiqué la portée au point de vue qui nous occupe. Voy. d'ailleurs les pièces réunies par Ficker dans les *Sitzungsberichte der kais. Akad.*, XIV, et les documents mss. des bibliothèques de Lille et de Cambrai signalés par Bethmann : 5 novembre et 28 décembre 1309, 1er janvier, 10 mars, 3 septembre et 24 septembre 1310.

[4] Voy. la lettre d'Henri VII, 10 avril 1309, dans les *Sitzungsber. der kais. Akad.*, XIV, 201. Il y est dit expressément que la prorogation est consentie à la prière du roi de France.

[5] Boutaric a publié dans la *Revue des Quest. hist.*, 1872, p. 19, un travail important sur Clément V, travail dans lequel il est parlé incidemment des relations de Philippe avec Henri de Luxembourg. L'état d'esprit qui caractérise la politique du roi durant toute l'année 1309 n'a point frappé l'auteur, et l'irrésolution de Philippe lui a si bien échappé qu'il considère les négociations de 1310-1311, dont nous allons parler, comme la conséquence immédiate de l'ambassade envoyée par Henri, au mois de janvier 1309.

[6] 18 janvier 1309, Cologne. Ap. Lünig, *Cod. dipl. Germ.*, II, 1163.

Philippe le Bel avec le duc au temps d'Adolphe n'existaient donc plus. Ces faits semblent indiquer un recul de l'influence française sur ces contrées ; mais il faut se souvenir que l'empereur Henri VII était aussi comte de Luxembourg : cette situation particulière explique mieux les actes que nous venons d'exposer et en diminue singulièrement l'importance[1].

Quoi qu'il en soit, l'empereur fortifiait son influence sur un pays que le roi de France avait grandement désiré mettre dans sa dépendance. Cette considération fut sans doute celle qui poussa Philippe à nouer enfin des rapports politiques avec le nouvel empereur. Il y en eut d'autres encore. A l'instigation du pape, Henri de Luxembourg négociait alors le mariage d'une de ses filles avec le fils de Robert d'Anjou, roi de Naples, qui demandait pour douaire la plus grande partie de l'ancien royaume d'Arles[2]. Le roi de France désirait bien mettre obstacle à ce mariage, ou tout au moins priver la maison d'Anjou des avantages territoriaux qu'elle en devait retirer. Il méditait en effet pour lui-même l'acquisition de ces belles provinces de la vallée du Rhône, pour compenser apparemment ce qu'il perdait du côté de la Lorraine. Toutes les visées de sa politique vont être dirigées désormais sur l'ancien royaume de Bourgogne [3].

[1] C'est par la même raison qu'au mois de mars 1311, pendant l'expédition d'Italie, il décide par lettres patentes la fondation d'un couvent de Dominicains à Beaumont, près Valenciennes. Voy. Bertholet, *Hist. du Luxemb.*, V, 101.

[2] Voy. sur ces faits le *Mém. au roi*, déjà cité. On y remarquera entre autres choses le paragraphe suivant : « L'évêque de Bayeux dit au pape : Père, le roi des Romains n'a pas plus le droit de donner le royaume d'Arles, si toutefois le royaume existe, que moi évêque, un château de mon évêché, à moins que le pape ne le permette. » (P. 34). Ce digne évêque se laissait entraîner par un zèle inconsidéré. L'empereur était si bien, de l'aveu de tous, suzerain des pays d'au delà du Rhône que Philippe lui-même lui demandait peu après l'investiture du comté de Bourgogne pour son fils Philippe le Long.

[3] Mentionnons ici quelques actes de l'année 1309, dont la portée est difficile à préciser : 1° Acte par lequel Alice, abbesse de Sainte-Marie d'Orren, près Trèves, associe le roi de France aux prières de son monastère, avril 1308 (1309 ?) *Arch. nat.*, J, 464, n° 7 ; — 2° Acte par lequel les habitants de Blankerberghe (Belgique) nomment des procureurs pour solliciter du roi de France des lettres de rémission et de réintégration dans leurs privilèges, mars 1308 (1309). *Arch. nat.*, J, 550, n° 16 ; — 3° Ratification faite par les échevins de Monekerede et de Minden de la paix avec le roi de France, 5 juillet 1309. *Arch. nat.*, J, 553, n° 34.

C'est dans cette pensée que, sur la fin de 1309, Philippe fit prier Clément de lui ménager une entrevue avec l'empereur. Clément, aussi mal disposé à son égard qu'il était favorable à Henri, ne fit rien pour le satisfaire[1]. Le roi n'en persista pas moins dans son projet et, le 23 janvier 1310, il nommait les ambassadeurs chargés d'aller conférer avec l'empereur des affaires du comté de Bourgogne.

On se souvient qu'un fils de Philippe avait épousé, en 1306, la fille du comte Otton, Jeanne[2]. Projetée dès 129[illegible], cette alliance de famille avait acquis une importance extrême aux yeux du roi, depuis qu'il avait obtenu d'Otton l'abandon du comté de Bourgogne, dot de Jeanne, pour le tenir au nom de son fils mineur[3]. Mais les Comtois avaient pris les armes pour s'opposer à l'exécution de ce traité, qui put paraître définitivement abrogé par la naissance inespérée d'un frère de Jeanne[4]. Philippe parut céder pendant quelques années : mais il entendait bien ne rien laisser échapper de ce qui lui avait été promis. Ne pouvant composer avec les Comtois, il résolut, après le mariage de son fils avec Jeanne, de s'adresser à l'empereur, suzerain de ce grand fief depuis Conrad le Salique, pour qu'il en donnât l'investiture à l'héritier présomptif d'Otton.

Louis de Clermont, grand chambellan de France, et Pierre de Latilly, archidiacre de Châlons, furent chargés de faire les ouvertures auprès d'Henri de Luxembourg à ce sujet[5]. Ce dernier répondit en désignant le comte de Namur Jean,

[1] Voy. dans le *Mém. au roi* (pp. 26, 28, 31 et 95), les griefs portés par les ambassadeurs français devant le pape : 1° touchant les péages établis par le roi des Romains (on ne nous dit pas sur quoi) ; 2° touchant les procédés de l'archevêque de Mayence à l'égard du roi (on ne nous apprend pas à quelle occasion) ; 3° touchant la reconnaissance par Clément de l'élection d'Henri ; 4° touchant le mariage projeté entre le fils du roi de Sicile et la fille du roi des Romains, mariage que devait suivre l'alliance des deux rois ; 5° touchant la cession du royaume d'Arles au roi de Sicile. — Les deux premiers points sont tout à fait obscurs pour nous. Ils ne semblent pas d'ailleurs avoir grande importance aux yeux des ambassadeurs, car ils n'y insistent guère.

[2] Chacun des trois fils du roi de France avait de même épousé une princesse de la maison de Bourgogne.

[3] Traité de Vincennes du 2 mars 1295. Nous en avons déjà parlé.

[4] Robert, né seulement en 1300, mort en 1315.

[5] Livriac, 23 janvier 1310 (et non 1311 comme l'indique la *Table chronol. des diplômes* de Pardessus). Ap. Leibnitz, *Cod.*, I, 62.

le juriste Simon de Marville, trésorier de l'église de Metz, maître Henri de Geldon et un autre clerc, Albéric des Fauchiers, pour s'entendre avec les envoyés du roi de France non seulement sur cette affaire, mais encore sur tous les différends qui existaient entre les deux États, avec mission de conclure, si possible, une alliance[1].

Les conférences se tinrent à Paris au mois de juin 1310[2]. Il y fut décidé que le roi de France prendrait possession du comté de Bourgogne, à condition de le reconnaître pour fief de l'Empire. Cette réserve n'embarrassait guère Philippe le Bel, qui s'empressa d'y souscrire. Les autres points en litige, en particulier la question du droit pour les deux souverains de mettre des impôts sur les terres l'un de l'autre, devaient être remis au jugement de six prud'hommes nommés par chaque partie pour moitié. Afin de rendre stable l'alliance que l'on concluait en même temps, on convint que si Henri VII, une fois pourvu du titre impérial, créait un roi des Romains, celui-ci serait tenu de respecter les conventions du traité et de reconnaître le nouveau comte de Bourgogne. Les obligations de ce dernier, vis-à-vis de l'Empire, restaient ce qu'elle avaient été pour ses prédécesseurs, particulièrement en ce qui concernait l'aide à payer à l'empereur pour son voyage d'Outre-Monts. Réciproquement, Philippe promettait que tout comte placé par lui sur les frontières de l'Est ferait alliance avec ses voisins de l'Empire. C'était la pacification de ces pays que l'on assurait par ces mesures, mais rien de plus, car on prit soin de réduire les heureuses conséquences de ce traité en stipulant qu'il n'emportait point pour les contractants les obligations d'une alliance offensive et défensive[3]. Dans ces limites, il n'avait d'autre effet que de mettre fin à la défiance que les deux princes avaient nourri jusque-là à l'égard l'un de l'autre[4].

[1] Tiguri, *alias* Therugi, c'est-à-dire Zurich, 26 avril 1310. Ap. Dumont, *Corps dipl.*, I, 359. La dernière clause ne peut être qu'une réponse aux propositions des envoyés français dont la mission aurait été dans ce cas beaucoup plus étendue que nous ne l'avons indiqué, d'après l'acte du 23 janvier.

[2] Voy. le traité conclu le 26 juin. Ap. Leibnitz, *Cod.*, I, 64.

[3] 26 juin 1310. Orig. aux *Arch. nat.*, d'après Waitz.

[4] Ce traité sera confirmé par Henri, le 8 juin et le 23 septembre 1311 ; nous y reviendrons.

Si Robert de Naples et le roi de France avaient leurs raisons pour désirer étendre leur suzeraineté sur la plus grande partie du royaume d'Arles, l'empereur avait les siennes pour s'opposer à cet envahissement. Une foule de seigneurs de cette contrée avaient répondu à son appel au début de l'expédition d'Italie et étaient venus renforcer l'armée allemande. Le comte de Savoie, Jean de Châlon, deux frères du dauphin de Vienne, le comte de Forez et bien d'autres sans doute avaient passé les Alpes pour rejoindre l'empereur [1]. Comment admettre qu'Henri VII se soit exposé à perdre leur appui en accordant à Philippe ce qu'il avait refusé au roi de Naples pour une province toute voisine ? Moins complète que celle qu'exigeait Robert, la concession faite au roi de France devait paraître à quelques-uns compromettre plus sérieusement leur situation politique. L'avenir a prouvé que ces craintes étaient chimériques : elles n'en étaient pas moins fondées à l'heure où elles se produisaient, et l'on ne peut que s'étonner de la bénévolence de l'empereur en cette occasion. Sa conduite peut s'expliquer par le désir qu'il avait de ne point s'attirer l'inimitié de Philippe durant la rude campagne qu'il menait en Italie. Et puis, le lien féodal pouvait lui paraître suffisant pour maintenir les Comtois dans sa dépendance ; il ne tenait qu'à lui d'en prévenir le relâchement. Enfin, si nous ne nous trompons, les empereurs ne considéraient pas du même œil le comté de Bourgogne, terre de langue française, et la partie méridionale de l'ancien royaume d'Arles, qui était de langue provençale. Ils se croyaient sur celle-ci des droits beaucoup plus indiscutables que ceux dont ils jouissaient sur l'autre. Nous aurons plus d'une occasion de le remarquer.

Les chroniqueurs contemporains n'ont point vu de contradiction dans la conduite de l'empereur à l'égard de Philippe et de Robert de Naples. L'explication que nous en avons donnée ne peut donc se réclamer de leur autorité.

Avant de montrer comment l'annexion de Lyon à la France fit bientôt renaître, contre toute prévision, la défiance entre le roi et l'empereur, il est nécessaire que nous exposions un

[1] Ces faits ont été déjà signalés par M. G. Hüffer (*die Stadt Lyon und die Westhælfte*... Münster, 1878, p. 154), qui les emprunte aux chroniqueurs italiens.

ensemble de négociations qui sont la conséqence du traité conclu le 26 juin.

Au mois de février 1311, Philippe chargea l'évêque de Bayeux et l'élu d'Evreux d'aller proposer à l'empereur l'acceptation formelle des articles arrêtés par procureurs au mois de juin précédent [1]. Or cette proposition était faite au lendemain même de l'expédition du roi contre Lyon [2], et de la mainmise sur Verdun au nom de la protection demandée par les habitants qui relevaient pourtant de l'Empire [3]. Il faut croire que Philippe ne redoutait en rien l'opposition d'Henri VII à ces deux actes, dont le premier d'ailleurs pouvait seul avoir une gravité réelle aux yeux de l'empereur [4]. Nous expliquerons en leur lieu les raisons qui justifiaient la confiance du roi de France.

Si Philippe prévoyait la résistance de l'empereur, c'était sur un autre point. Le roi projetait en effet, sur tout l'ancien royaume d'Arles, une extension de sa suzeraineté qui excédait si bien ce qu'il pouvait obtenir qu'il y renonça presque aussitôt. Il n'en est pas moins certain que les ambassadeurs envoyés à Henri étaient chargés de lui demander pour Philippe le Long l'investiture des provinces comprises entre le Rhône et les Alpes [5]. Robert d'Anjou l'avait aussi deman-

[1] Les lettres de créance données à l'évêque de Bayeux, à l'élu d'Evreux, à l'abbé de Saint-Médard de Soissons, à Jean Forget, chanoine de Clermont et autres, sont datées de Fontainebleau, 14 février 1311. Ap. Leibnitz, *Cod.*, I, 63. Mais le développement des événements ultérieurs laisse deviner que ces ambassadeurs ne partirent pas sur-le-champ.

[2] L'expédition qui fut achevée en un mois avait commencé le 24 juin 1310, c'est-à-dire au moment où se poursuivaient à Paris les négociations avec les représentants d'Henri VII.

[3] Paris, 8 décembre 1310. Ap. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, Ed. I, t. II, 56.

[4] Ce n'est nullement l'opinion de Sismondi : « Philippe le Bel avait ôté aux Lyonnais tout espoir d'être appuyés par l'empereur en négociant avec Henri VII. Dans la semaine même où il avait signé avec celui-ci son traité d'alliance, il mit en mouvement l'armée qu'il destinait à soumettre cette grande ville. » *Hist. des Français*, IX, 266. Nous montrerons au contraire qu'il n'y a aucune connexité entre ces deux ordres de faits.

[5] C'est à cette interprétation qu'il convient de réduire, selon nous, le passage de la lettre de Clément du 1er mai 1311, où il est question de l'annexion du royaume d'Arles à la couronne de France. On ne saurait admettre que Philippe ait songé à obtenir de l'empereur l'entière et absolue cession de ces importantes provinces, sur lesquelles la suzeraineté impériale était beaucoup mieux établie que sur le Comté, la Lorraine ou la ville de Lyon.

dée en 1309 pour son fils et avait essuyé un refus. Mais Philippe le Bel comptait sur la connivence de Clément pour forcer la volonté de l'empereur. Il fit sonder les dispositions du pontife par les mêmes ambassadeurs qu'il députait à Henri : Clément, comprenant bien toute la portée de ce projet, y fit opposition[1], et Philippe dut l'abandonner.

Nous nous souviendrons de ces faits lorsque nous étudierons le rôle du pape entre le roi et l'empereur au concile de Vienne, en octobre 1311-avril 1312. Les mobiles de l'opposition que nous venons de constater nous apparaîtront alors avec pleine évidence : nous réservons jusque-là de les exposer.

Clément avait proposé un moyen terme qui pouvait satisfaire le roi pour un temps et avancer quelque peu son dessein : c'était de faire attribuer au Saint-Siège d'Avignon les pays convoités sur l'Empire. Philippe ne crut point pouvoir accepter cette proposition qui lui semblait peut-être devoir ajourner indéfiniment une annexion qu'il comptait rendre définitive à la première occasion.

En supposant que le pape se fût montré favorable à la demande du roi de France, ou celui-ci à la proposition de Clément, y a-t-il apparence que l'empereur y eût également donné les mains ? Le refus éprouvé par Robert d'Anjou en 1309 prouve le contraire : l'exemple est d'autant plus péremptoire qu'Henri de Luxembourg avait grand intérêt à gagner ce prince à son alliance. Il ne consentit point cependant à faire le sacrifice qu'on lui demandait. Philippe ne pouvait l'ignorer : mais l'investiture si promptement accordée par Henri à Philippe le Long sur le comté de Bourgogne, en 1310, faisait illusion au roi de France sur les difficultés qu'il pouvait rencontrer auprès du roi des Romains.

On a déjà remarqué que l'avènement de la maison de Luxembourg-Bohême marque une sorte de restauration de l'autorité impériale sur la Provence et le Dauphiné [2]. Nous

[1] Lettre de Clément à Philippe. Avignon, 1er mai 1311. Ap. Leibnitz, *Mantissa*, II, 244.

[2] Voy. *Essai sur la domination des Empereurs en Dauphiné*, par F. de Ripert-Monclar, dans le recueil des Positions des thèses soutenues à l'Ecole des Chartes, 1863-64. Cité par M. Bonnassieux. — A l'appui de cette assertion, nous rappellerons la lettre par laquelle Henri de Luxembourg invite l'évêque de Valence à ne point s'attribuer le titre de comte porté par les seigneurs de la ville. Milan, 15 janvier 1311; ap. Guichenon, *Bibl. Sebusiana*, 316.

venons d'en signaler la véritable cause en dévoilant les projets de Philippe le Bel sur ces provinces. Mais pourquoi cette restauration ne se produisit-elle pas également sur la Lorraine et le Comté? La raison, nous croyons l'avoir déjà indiquée. La Provence et le Dauphiné étaient pays de langue provençale et comme tels semblaient échapper plus complètement aux prétentions du roi de France; sans compter qu'elles se trouvaient au voisinage de la Lombardie où, depuis si longtemps, l'inquiète ambition des empereurs promenait les armées allemandes. La revendication qu'Henri de Luxembourg élèvera bientôt sur la ville de Lyon semble contredire notre explication; mais nous verrons que cette revendication fut inspirée par Clément V et revêt tous les caractères d'un acte isolé et sans conséquence.

Lorsque Clément V eut fait connaître son refus aux ambassadeurs français, la mission de ceux-ci auprès d'Henri VII se trouva sans portée. Ils se bornèrent à faire corroborer le traité de Paris de l'approbation de l'empereur et du serment de ses procureurs, ce qui eut lieu sans difficulté [1].

Il semble vraiment qu'Henri de Luxembourg ait eu l'intuition de ce que machinait contre lui le roi de France, car il mit une scrupuleuse fidélité à exécuter les engagements qu'il avait pris. Le 18 juin, au milieu des préoccupations du siège de Brescia, il envoyait à Clément l'évêque de Bâle, un certain Hugues de Novarre, et maître Jean *de Lucidomonte* [2], avec mission de faire choix de trois personnes qui formeraient, avec trois représentants du roi de France, le tribunal d'arbitres auquel devait être remis le jugement de tous les différends entre les deux souverains, aux termes mêmes des conventions du 26 juin [3].

Les avis officieux du pape ne furent peut-être pas sans influence sur cette détermination de l'empereur. Quoi qu'il en soit, ses représentants, après avoir conféré avec Clément V

[1] *Cremone, in monasterio S. Laurentii*, 8 mai 1311. Ap. Dœnniges, *Acta.*, II, 9.

[2] Ce Jean *de Lucidomonte* serait-il le Jean Forget, chanoine *de Clermont*, dont il est question dans les lettres de créance données par Philippe aux ambassadeurs qu'il envoie à Henri VII, en février 1311? Voy. plus haut.

[3] *Ante Brixiam, in castris*, 18 juin 1311. Orig. aux *Arch. nat.*, d'après Waitz.

de l'objet de leur mission, firent choix de l'archevêque de Cologne, de Gui de Flandre et du chevalier Otton de Grandison pour entrer en pourpalers avec les conseillers désignés par le roi de France[1].

L'évêque de Bâle et ses collègues étaient aussi porteurs d'une lettre de l'empereur qui dispensait le comte de Bourgogne, fils de Philippe, de passer les monts pour venir rendre à son nouveau suzerain l'hommage qu'il lui devait dans le délai d'une année[2]. Cette concession de l'empereur avait pour but, est-il dit, de hâter la conclusion des négociations poursuivies depuis si longtemps. Mais aucun texte contemporain ne parlant de l'arbitrage que nous voyons se préparer à ce moment, on serait tenté de supposer qu'il n'eut point lieu, si quelques faits postérieurs ne pouvaient être invoqués à l'appui du contraire.

Ainsi le 23 septembre suivant, quelques jours après la prise de Brescia[3], l'empereur confirmait le traité du 26 juin 1308 et le faisait jurer par le comte Amédée de Savoie. Il promettait en outre de le renouveler dans les quatre mois qui suivraient son couronnement. Une telle promesse ne s'expliquerait guère si Philippe n'avait répondu aux avances faites par l'empereur pour constituer l'arbitrage convenu par ce traité. En second lieu, nous trouvons au nombre des témoins signataires de cette confirmation le comte Gui de Flandre, l'un des trois personnages choisis pour arbitres par l'évêque de Bâle. Enfin, il est expressément déclaré dans cet acte que les nouveaux engagements pris par l'empereur sont reçus par Bernard *de Mercato de Yenna*[4], au nom du roi de France. L'acceptation de ce représentant de Philippe ne se comprendrait guère avant l'exécution des clauses du traité que l'on confirmait. Par cette triple considération, nous pouvons admettre que l'arbitrage eut réellement lieu dans le courant du mois d'août de cette année 1311, et que l'alliance

[1] L'acte de nomination est daté de *Castrum Bussi*, au diocèse de Vaison, 20 juillet 1311. Orig. à Paris, d'après Waitz.

[2] *Ante Brixiam, in castris*, 17 juin 1311. Ap. Chevalier, *Hist. de Poligny*, I, 398.

[3] *A Brescia*, 23 septembre 1311. Ap. Dumont, *Corps dipl.*, I, 357. Bœhmer fait remarquer très justement que la date de lieu donnée par ce document « in castris ante Brixiam », doit être modifiée comme nous l'avons fait, puisque la ville était prise depuis quelques jours déjà.

[4] Au diocèse de Belley. Voy. le *Gallia Christ.*, XV.

des deux souverains reçut ainsi une garantie nouvelle de durée, puisque tout motif de défiance et de désaccord était supprimé. Nous regrettons seulement de ne rien savoir des décisions de l'arbitrage et du champ de son action. La tentative de fixer par un accord amiable les limites contestées des deux Etats a un intérêt capital dans le sujet qui nous occupe: nous aurions grandement désiré pouvoir en préciser nettement les résultats.

Nous arrivons à l'acte important de la réunion de Lyon à la France, réunion qui ne devint définitive qu'en avril 1312. Mais pour bien apprécier le caractère de ce fait, il est indispensable que nous remontions assez haut dans le passé pour élucider pleinement la question des droits de l'Empire sur cette ville.

Au déclin du XIIe siècle, la suzeraineté de l'Empire sur Lyon avait déjà pris fin en fait[1]. Frédéric Barberousse avait déclaré en effet qu' « occupé de ses guerres en Italie et ne pouvant administrer efficacement les parties excentriques de son vaste royaume, » il accordait à l'archevêque Héraclius la souveraineté effective du Lyonnais, sous réserve cependant des droits supérieurs de l'Empire, 1157.

Mais la réserve perdit toute valeur le jour où Henri VI céda la ville et le pays environnant à Richard Cœur-de-Lion, 1193. En tant que cession, cet acte fut illusoire, car le Cœur-de-Lion n'eût jamais autorité réelle sur la ville. Le véritable héritier de l'empereur ce fut l'archevêque, qui devint en fait souverain de la ville. Son indépendance dura un siècle environ. Elle servit de transition entre la suzeraineté de l'Empire et celle du roi de France. A peine respectée par les

[1] Nous ne pourrions passer sous silence les démêlés de Philippe avec Henri de Luxembourg, au sujet de Lyon, sous peine de laisser incomplet le tableau des relations entre les deux souverains. Nous emprunterons au livre de notre confrère M. P. Bonnassieux (*De la réunion de Lyon à la France*. Lyon, 1875), et à celui de M. Georg Hüffer. (*die Stadt Lyon und die Westhaelfte des Erzbisthums*..... Münster, 1878), les détails que nous donnons sur les premiers rapports de nos rois avec la ville, sans tenter de refaire l'étude si consciencieuse qu'ils ont consacrée l'un et l'autre à cet important sujet. Nous tiendrons compte aussi de leur opinion dans les négociations de 1310-1312. Mais certain texte de Ptolémée de Lucques, qu'ils n'ont point connu, et surtout le point de vue plus général auquel nous sommes placé, nous amèneront à juger autrement qu'eux le caractère de ces négociations et à prendre pour nous la responsabilité des jugements.

Capétiens, puisque, à partir de 1164, ils intervinrent constamment dans les affaires intérieures de la ville, cette indépendance devint tout à fait précaire lorsque saint Louis, pris pour arbitre entre les habitants et l'archevêque, eut établi ses officiers dans la ville pour y rendre la justice, 1269. Elle ne fut plus qu'un mot lorsque les citoyens se furent placés de leur plein gré sous la protection du roi pour échapper aux vexations du chapitre, 1271.

Cette protection tourna rapidement à l'affaiblissement du pouvoir ecclésiastique, grâce au zèle des baillis de Mâcon. Nous omettrons d'en fournir la preuve pour les années antérieures à l'avènement d'Adolphe de Nassau, 1292. Mais, à partir de cette date, les relations de Philippe avec Lyon rentrent dans notre cadre, et si nous ne les avons point signalées en leur temps, c'est qu'elles ne furent pour rien dans les démêlés de Philippe avec l'Empire.

Il va en être autrement désormais, et nous allons voir Henri de Luxembourg, au moment où la politique séculaire des rois de France vis-à-vis de Lyon devient triomphante, faire parade de droits supérieurs qui, à la vérité, lui appartenaient *en principe*[1], mais dont l'exercice avait été abandonné *en fait* par ses prédécesseurs depuis plus d'un siècle et demi. Il importe donc de connaître les relations de Philippe le Bel avec Lyon depuis 1292.

Le 4 mai de cette année, le roi prend sous sa garde spéciale toute la ville de Lyon[2]. L'an suivant, il y établit un « gardiateur » des droits des citoyens contre l'Eglise.

En 1294, il confirme les actes précédents. Les 9 février, 6 avril, 18 mai et 2 juin 1295, Philippe promulgue de nouveaux actes qui visent au même but. De même encore les 12 novembre 1297, 16 février et 30 octobre 1298.

Enfin le 24 février 1299, l'archevêque prêtait hommage au roi, comme déjà son prédécesseur à Philippe le Hardi en 1272.

[1] A supposer que la cession faite à Richard Cœur-de-Lion ne puisse être regardée comme une renonciation formelle de l'empereur à toute suzeraineté sur Lyon. Mais il est probable que le souvenir de cet acte était perdu.

[2] M. G. Hüffer affirme (p. 119 de l'ouvr. cité) que cet acte ne fut pour rien dans l'hostilité qu'Adolphe de Nassau manifesta à ce moment contre Philippe.

La lutte ayant recommencé entre le prélat et les citoyens en 1302, Philippe intervint de nouveau en faveur des derniers, 9 mai.

Les années 1303 et 1304 marquent un temps d'arrêt dans la politique agressive de Philippe contre l'archevêque. L'Eglise de Lyon avait aidé le roi contre les Flamands par un subside considérable. Philippe s'en montra reconnaissant au point de réconcilier l'archevêque avec les citoyens (traité du 30 décembre 1304).

La présence du roi à Lyon à la fin de 1305, lors du couronnement de Clément V, fut l'origine d'une série de négociations qui aboutirent aux traités de Pontoise (septembre 1307), connus sous le nom de Philippines. Ces traités étaient plus favorables au clergé qu'aux citoyens. Les droits de la suzeraineté impériale ayant été invoqués au cours des négociations, il convient d'examiner le cas qu'on en faisait[1].

Les représentants du clergé de Lyon déclarèrent vouloir se maintenir quant au temporel dans l'indépendance dont ils jouissaient vis-à-vis de tout pouvoir étranger, quoique, à la vérité, leurs prédécesseurs eussent jadis reconnu qu'ils étaient vassaux de l'empereur. Cette indépendance dont ils se targuaient, ils ne l'avaient jamais possédée bien pleinement, puisque, comme nous l'avons dit, l'influence française avec toutes ses conséquences avait succédé chez eux immédiatement à la suzeraineté directe du pouvoir impérial.

La réponse des procureurs du roi aux allégations du clergé lyonnais fut encore plus contraire à la vérité historique. Ils affirmèrent que l'Eglise de Lyon était déjà, sans conteste et de plein droit, dans la dépendance du roi de France. C'était justement le point en question et qu'il eût fallu démontrer. Ils reconnaissaient cependant que les empereurs avaient également exercé une autorité sur la ville ; mais c'était, disaient-ils, par usurpation et grâce à la connivence des archevêques que cette suzeraineté étrangère chargeait, bien loin de les disculper.

Le point le plus curieux de l'argumentation des représentants de Philippe est celui où ils affirment hardiment que les véritables frontières des Etats, ce ne sont point les fleuves,

[1] Nous nous servirons des citations fragmentaires, faites par M. P. Bonnassieux (p. 87 et ss.), de l'acte intéressant où sont relatées les discussions des deux parties.

mais les nationalités et le droit historique[1]. Cette affirmati[illegible] était grosse de conséquences : le recours au droit historiq[illegible] n'ayant guère servi jusque-là dans l'usage qu'on avait vou[illegible] en faire pour rectifier la frontière de l'Est, il est bien vra[illegible] semblable qu'on l'eût facilement abandonné pour s'en ten[illegible] au principe des nationalités qui, dans la conception du temp[illegible] devait aisément s'identifier avec celui de la communauté [illegible] langue.

Cette discussion des droits de l'Empire a lieu de surprendr[illegible] un siècle après la cession faite au roi d'Angleterre. A not[illegible] avis, la discussion fut inspirée moins par le souvenir trad[illegible]tionnel de ces droits que par celui de la tentative faite [illegible] 1303 par Boniface, de renouer les liens de vassalité ent[illegible] l'Empire et l'ancien royaume d'Arles. Nous rencontrero[illegible] bientôt du reste une autre conséquence de cet acte audacieu[illegible].

Les Philippines avaient rapproché le roi et le clerg[illegible]. Quant aux citoyens si dévoués à Philippe, on les avait [illegible] à dessein exclus des négociations, tout en convenant de réclam[illegible] plus tard leur approbation pour tout ce qui aurait été fa[illegible]t. Cette approbation, ils trouvèrent bon de la refuser à le[illegible] tour et recommencèrent la lutte contre le chapitre et l'arch[illegible]vêque. Philippe ne pouvait frapper des gens qui se réc[illegible]amaient de lui, tout aussi bien que les chanoines. Il accep[illegible] le rôle d'arbitre qu'on lui proposa en mars 1308, et ren[illegible] son jugement peu après à Poitiers, où il conférait justeme[illegible] avec Clément V de l'élection de Charles de Valois à l'Empi[illegible], mai 1308. Mais ce serait une erreur de croire qu'il y eu[illegible] pour lui connexité entre ces deux ordres d'événemen[illegible]. Albert d'Autriche n'avait jamais élevé la moindre protesta-

[1] « Nec enim fines regnorum semper per talia fluvia distingun[illegible], sed per nationes patriæ atque terras, prout cuilibet regno ab initio fuerin[illegible] subjecte. » Plus tard, en octobre 1311, lors des négociations qui préparèrent le traité d'avril 1312, le principal argument des agents français pour soutenir le bien fondé de la suzeraineté de Philippe était tiré de ce fait que la majeure partie de la ville se trouvait sur la rive droite de la Saône et du Rhône, limites incontestées de l'Allemagne et de la France depuis le traité de Verdun : ils en concluaient que toute la ville devait appartenir au roi. Ils prétendaient aussi qu'aucun des actes rédigés sur la rive droite du fleuve n'avait jamais fait mention de l'autorité impériale ; l'assertion était imprudente. On eût pu, en tout cas, leur répondre que la cour de Rome avait toujours considéré le diocèse de Lyon comme hors de France. La preuve s'en trouve encore à l'année 1309. Voy. M. P. Bonnassieux, p. 148 et ss.

tion contre l'ingérence du roi dans les affaires de Lyon : si Philippe eût redouté quelque susceptibilité de l'Empire, il est probable qu'il eût ajourné la sentence qu'on lui demandait. A cet égard, la date de cet acte est importante : elle prouve nettement que le roi de France n'avait point encore été arrêté par les droits d'une suzeraineté supérieure dans ses relations autoritaires avec Lyon. La revendication bientôt élevée sous ce prétexte par Henri de Luxembourg peut donc être considérée comme la tardive résurrection d'une ambition que l'on croyait depuis longtemps descendue au tombeau. Nous allons rechercher d'où lui vint le souffle de vie qui l'anima quelques instants.

L'archevêque Louis de Villars, avec qui les Philippines avaient été conclues, eut pour successeur sur le siège de Lyon Pierre de Savoie qui confirma, dès son avènement, les traités de 1307. Sans nous arrêter à ses premiers rapports avec Philippe, nous rappellerons seulement qu'au commencement de 1310, vivement pressé par Nogaret de rendre hommage au roi, il refusa de le faire avant d'avoir consulté son chapitre. Ce n'était qu'un prétexte. Il quitta Paris sur-le-champ, rentra en hâte dans sa ville épiscopale et, au bout de quelques mois, se crut assez fort pour chasser de Lyon les officiers du roi. Philippe ne pouvait laisser tant d'audace impunie. Une expédition commencée le 24 juin 1310 et vigoureusement menée par Charles de Valois se termina au bout d'un mois par la prise de Lyon et la captivité de Pierre de Savoie [1].

Clément V était intervenu dès le début de la campagne et à plusieurs reprises pour préserver l'archevêque du sort qui le menaçait [2]. Ce fut vainement, et la justice royale, si dure aux mains de Philippe, accabla de tout son poids le malheureux prélat.

Nous ne pourrions raconter ici, sans sortir de notre sujet, les négociations qui suivirent la chute de Lyon et aboutirent au traité de Vienne du 10 avril 1312. Nous exposerons seulement les modifications qu'elles introduisirent dans les rapports de Philippe avec Henri VII, modifications dont le

[1] Il fut retenu jusqu'en 1312 à la conr du roi de France.

[2] Le 24 juin il envoie ses légats à Philippe et écrit aux Lyonnais. Nouvelle ambassade au roi le 29 août et plus tard encore.

caractère se révèle par la revendication qu'éleva tout à coup l'empereur sur la suzeraineté de la ville à l'encontre du roi de France. L'origine de cette politique ne fait point doute pour nous : c'est celle-là même que nous avons indiquée pour expliquer la prise en considération des droits de l'empereur par le clergé lyonnais, au moment de conclure les traités de Pontoise en 1307 : c'est la célèbre bulle de 1303 par laquelle Boniface avait tenté de faire rentrer la France dans les limites du traité de Verdun. Clément V fut, en cette occasion, le véritable conseiller de l'empereur. Depuis longtemps déjà il avait pris parti pour lui contre le roi de France. Ainsi, en février 1308, il avait refusé d'approuver les Philippines, sans toutefois les combattre ouvertement[1]. Lorsque, en décembre 1309, les députés de Philippe vinrent lui demander son avis sur l'entrevue projetée entre le roi et Henri de Luxembourg, il les chargea de dire à leur maître qu'il conviendrait mieux « de réprimer ses officiers et de les empêcher d'empiéter sur les droits du roi d'Allemagne, de peur qu'il n'en advînt quelque occasion de discussion, ce qu'il espérait ne devoir arriver de son temps[2]. » Son mauvais vouloir à l'égard de Philippe est donc manifeste. Nous avions pu le pressentir déjà en voyant Clément confirmer dès 1309 l'élection du roi des Romains, en dépit de Philippe et en contradiction avec les efforts que lui-même avait faits l'année précédente pour faire réussir Charles de Valois contre Henri de Luxembourg. Nous ne pouvons supposer que les ambassadeurs allemands, qui étaient venus demander cette confirmation, aient agité auprès de Clément la question des droits de l'Empire sur Lyon. Henri de Luxembourg devait moins encore que ses prédécesseurs songer à cette ville. Mais le pape, qui suivait avec anxiété les progrès de la politique royale et prévoyait le prochain triomphe de Philippe, dut bientôt songer au seul moyen qui restât de soustraire au joug du roi de France une église que la papauté avait de tout temps aimée d'un amour

[1] M. P. Bonnassieux (p. 110, note 5) ne semble pas loin d'admettre que l'acceptation de ce traité par l'archevêque Pierre de Savoie, peu après son élévation au siège de Lyon, fut due à l'entremise du pape. L'acte est, en effet, daté de Poitiers, 20 août 1308. Nous croyons mieux voir en y reconnaissant l'influence du cardinal de Sainte-Marie-la-Neuve, dont nous avons exposé le rôle dans l'élection de Charles de Valois.

[2] Voy. la pièce importante publiée par Boutaric, dans la *Revue des Quest. hist.*, 1872, p. 95.

particulier. Ce moyen pouvait consister à opposer les droits de l'empereur à ceux que s'arrogeait Philippe. Clément y a-t-il réellement recouru? — Nous ne saurions répondre encore en toute assurance; mais le langage qu'il tint aux envoyés de Philippe, en décembre 1309, nous met singulièrement en défiance contre lui. — Poursuivons.

Les efforts du pape pour arrêter l'expédition de Charles de Valois, en juin 1310[1], sont conformes aux sentiments qu'il nourrissait alors à l'égard de l'archevêque de Lyon et ne permettent point de rien préjuger quant aux moyens qu'il pouvait méditer pour atteindre son but. Il semble être intervenu de nouveau à la fin de 1311 pour obtenir du roi qu'il traitât enfin avec l'archevêque retenu prisonnier[2]. En tout cas, Pierre de Savoie l'en sollicita vivement quelque temps après[3]. Or, à cette époque, il est clair que le pontife méditait déjà le projet que nous lui avons attribué sous bénéfice d'inventaire, de faire agir l'empereur lui-même au nom des anciens droits de l'Empire sur la ville. Preuve en est la lettre que Henri VII adressa aux habitants de Lyon dans les premiers mois de l'année 1312 et par laquelle il affirmait hautement sa suzeraineté sur eux, menaçant de les traiter en rebelles au cas où ils refuseraient de s'y soumettre[4]. Incontestablement cette

[1] Voy. plus haut.

[2] C'est l'opinion de M. P. Bonnassieux, p. 136.

[3] Ménestrier, *Preuves*, XLV; — *Chron.* de Zantfliet, ap. Martène, *Ampl. Coll.*, V, 163: « Eodem tempore, durante concilio Viennensi, Philippus rex..... civitatem Lugdunensem integraliter sub suo dominio recepit, supra quo Clemens papa requisitus per archiepiscopum nec assensit, nec dissensit, sed reliquit in dispositione sacri concilii. » Cette dernière assertion contredit ce que nous savons du rôle de Clément dans cette affaire. Elle n'a rien d'invraisemblable, cependant, si l'on songe qu'un grand nombre de prélats allemands étaient venus au concile de Vienne, tout disposés à prendre parti pour l'empereur contre le roi de France.

[4] L'existence de cette lettre est prouvée : 1° par une note manuscrite du Trésor des Chartes, que signale M. P. Bonnassieux (p. 188, note 1) : Item copia litterae quam H. imperator misit Lugdunum. *Arch. nat.*, J.-J. 2, f° 40, v° ; — 2° Par le passage très explicite de Ptolémée de Lucques, que nous citons. Ce passage a échappé à M. P. Bonnassieux qui déclare (p. 187) ignorer absolument le sentiment d'Henri de Luxembourg dans l'affaire de Lyon. M. G. Hüffer, qui prétend pourtant (p. 143) avoir interrogé les annales et chroniques allemandes, ne le connaît pas davantage. L'interprétation que nous donnons de la lettre impériale se fonde sur les termes mêmes du passage de Ptolémée de Lucques : « Litteras papales quæ

lettre fut inspirée par le pape. Mais l'action de ce dernier résulte encore plus clairement de cette déposition d'un contemporain : « Eodem anno 1312, nous dit Ptolémée de Lucques, in concilio[1], filii regis Francie et fratres opponunt se regi Alamannie et impediverunt litteras papales que dirigebantur contra rebelles predicto regi[2]. » Ces lettres papales sont, à notre avis, une preuve irrésistible de l'influence que nous avons attribuée à Clément sur Henri VII dans la revendication qu'élève ce dernier. Toute cette politique est l'œuvre de Clément. Son point de départ est la bulle de Boniface de 1303 : son point d'arrêt fut le traité de Vienne qui donna gain de cause à Philippe contre ses ennemis, 10 avril 1312.

C'était un grand succès que ce traité, le plus grand que roi de France eût encore remporté de ce côté. Il ne paraît point qu'il ait soulevé dans l'Empire la moindre protestation : du moins n'en retrouve-t-on nulle part l'écho[3]. Ce silence confirme ce que nous avons avancé, que les réclamations élevées par Henri VII furent le résultat, non d'un mouvement spontané, mais des excitations intéressées du pape. La politique de Clément V n'a point été suffisamment remarquée jusqu'ici[4]. Elle prouve pourtant jusqu'à l'évidence que les reproches adressés par quelques historiens aux papes d'Avi-

dirigebantur contra rebelles regi (Alemanniæ). » Evidemment l'auteur entend résumer l'esprit des réclamations d'Henri, dont il vient de parler. — La date que nous assignons à cette lettre résulte pour nous de la considération des faits compris entre l'expédition de juin 1310, et le traité de Vienne en avril 1312. Cette date ne peut en aucune façon être reportée à l'année 1310, comme semble le croire M. G. Hüffer (p. 142).

[1] Il s'agit du concile de Vienne, dont la première session s'ouvrit en octobre 1311, la seconde au 3 avril 1312. A celle-ci étaient présents le roi de France, ses trois fils et son frère Charles de Valois. (*Art. de vérif.*)

[2] Ptolémée de Lucques, cité par Bœhmer.

[3] Nous avons relevé seulement dans les *Ann. Herman. Altahensis abb.* à l'année 1313, la mention suivante : Epidymia maxima Lugdunum occupavit. Ap. Pertz, *Script.*, 435.

[4] Boutaric est le premier, croyons-nous, qui ait mis en lumière le véritable rôle de Clément V à l'égard de Philippe le Bel. (Voy. *Revue des Quest. hist.*, art. déjà cité, janv. 1872.) A l'appui de son opinion, nous pensons avoir clairement établi les quatre points suivants : 1° Que Clément se fit, dès l'année 1309, le conseiller et l'appui d'Henri de Luxembourg dans ses relations avec le roi de Sicile, et ce, au détriment de Philippe ; — 2° que Clément refusa de son propre chef, en 1310, d'approuver la mainmise de Philippe sur Lyon, quoique l'empereur n'élevât encore aucune réclamation à ce sujet ; — 3° que Clément fit les

gnon ne sont pas mérités de tout point. Il est inexact d'affirmer qu'ils furent dès l'abord un instrument des rois de France contre l'Empire. Si l'accusation est fondée pour les successeurs de Clément V, comme nous le montrerons en son temps, il est juste de reconnaître qu'aux mains d'un homme énergique le souverain pontificat pouvait toujours exercer, même à Avignon, son rôle d'arbitre indépendant entre les princes de la chrétienté[1].

Il n'est point bien certain que l'échec subi devant le concile de Vienne par Henri de Luxembourg au sujet de Lyon ait été un obstacle aux heureuses conséquences que pouvaient amener les négociations poursuivies entre les deux souverains en 1310 et 1311. L'empereur s'était prêté aux projets du pape plutôt qu'il ne les avait embrassés par conviction de ses droits. Au milieu des embarras bien autrement graves que lui suscitait l'expédition d'Italie, quel souci pouvait-il prendre, lui prince français, de l'annexion au royaume de France d'une ville depuis si longtemps séparée de l'Empire? Aussi chercherons-nous ailleurs le motif de l'inimitié qui se manifeste l'année suivante entre lui et Philippe, dans des circonstances toutes différentes.

Peu après son couronnement à Rome, 29 juin 1312, Henri de Luxembourg commence la lutte contre la maison d'Anjou, souveraine du royaume de Naples sous la royauté de Robert le Sage, depuis 1309. Assez peu respectueux des droits et privilèges ecclésiastisques, lorsqu'ils le gênaient, Henri s'aliéna aussitôt la bonne volonté de Clément, qui en vint à considérer la victoire de Robert comme la victoire même de l'Église[2]. Robert reçut le titre et les attributions de vicaire en Italie pour le temporel, 1313; mais l'appui tout moral du pontife ne pouvait suffire à le protéger contre la formidable

plus grands efforts, en 1311 et 1312, pour empêcher la réunion définitive de Lyon à la France, et dans ce dessein fit intervenir l'empereur auprès du concile ; — 4° enfin, que Clément refusa absolument d'aider le roi à acquérir le royaume d'Arles, quoiqu'il en eût été vivement sollicité au commencement de 1311.

[1] Nous devons avertir que la responsabilité de ces appréciations et de celles qui précèdent sur le rôle de Clément nous revient tout entière. M. P. Bonnassieux, placé à un point de vue plus restreint, ne pouvait s'embarrasser de telles considérations.

[2] En juillet 1312, Clément avait ordonné de suspendre les hostilités pendant un an. Dœnniges, *Acta Henrici*, II, 54, 61, 231.

puissance des Impériaux auxquels rien ne résistait depuis la chute de Brescia. Clément V put regretter à ce moment la politique qu'il avait suivie à l'égard du roi de France depuis 1309[1]. S'il invoqua son intervention, nous ne le savons : il est plus probable que Philippe lui évita cette peine par le désir que lui-même nourrissait de soustraire aux coups de l'empereur un prince apparenté qui représentait la suprématie française dans un pays en proie à toutes les convoitises de l'étranger.

On peut faire remonter aux premiers mois de l'année 1313 la résolution que prit Philippe de mettre obstacle aux progrès de l'empereur en Italie[2]. Au témoignage d'Albert Mussatus, cette résolution fut inspirée par une ambassade de Robert à son cousin de France[3]. En tout cas, la preuve évidente ne s'en trouve pas avant le mois de mai 1313[4], époque à laquelle Philippe écrit au pape pour le presser d'intervenir entre les combattants. Il invoque comme jadis les intérêts de la croisade projetée, mais ce n'était peut-être qu'un prétexte[5].

[1] « Penituit autem papam videntem ejus (Henrici) potentiam ac rancorem inter Robertum et ipsum, immo et Philippum regem Francie, ejus se itineri concessisse. Turbavit enim Francum quod ipse rex se preposuit in scribendo. » Matth. Neuwenb. ap Bœhmer, *Fontes*, IV, 185. — L'explication ici donnée de l'inimitié des deux rois n'est guère sérieuse : en tout cas, elle n'offre point prise à la critique, puisque nous ne possédons aucune lettre de Philippe à Henri postérieurement au second couronnement de celui-ci, couronnement qu'il faut supposer accompli pour comprendre les susceptibilités de l'empereur. Nous retiendrons toutefois de ce passage que le désaccord régnait entre les deux souverains bien avant l'époque où nous en trouvons la première trace positive. — Il convient de rapprocher du texte de Matth. de Neuenbourg, le passage suivant des *Ann. Lubicenses* : « Eo tempore (1309), quia reges Alemannie minus aspirabant post Fredericum imperatorem ad habendum imperium, videbatur Francigenis derisorium quod se scriberent reges Romanorum. » Ap. Pertz, *Script.*, XVI, 421.

[2] Voy. la critique que nous avons faite précédemment du passage de Matthias de Neuenbourg.

[3] Ap. Muratori, *Script.*, X, 563.

[4] Paris, 12 mai 1313. Ap. Raynald, *Ann. eccl.*, § 20.

[5] Cependant, au témoignage du Contin. de Guill. de Nangis, Philippe le Bel prit la croix quelques semaines plus tard : il est vrai qu'il ne partit pas : « Eodem concursu temporis, die Mercurii post Pentecostes (c'est-à-dire le 6 juin), Philippus rex Franciæ una cum tribus filiis suis præfatis, novis militibus jam factis, nec non rex Angliæ Eduardus et regni Angliæ potentes, de manu cardinalis Nicolai ad hoc a summo pontifice destinati, crucem pro transfretando in terræ sanctæ subsidium assumpserunt et

Clément et Philippe se rapprochaient donc maintenant pour combattre Henri de Luxembourg. Les rôles de l'année précédente étaient renversés ; une nouvelle et dernière phase des relations entre le roi de France et l'empereur d'Allemagne s'ouvre à ce moment.

L'intervention de Philippe n'était point prématurée, bien au contraire. Le 25 avril, Robert d'Anjou avait été mis au ban de l'Empire[1], et pour rendre la sentence efficace, Henri de Luxembourg avait rassemblé une flotte considérable qui devait attaquer le royaume de Naples par le sud, pendant que les bandes allemandes l'attaqueraient par le nord. Clément V donna satisfaction à Philippe en menaçant d'excommunication quiconque prendrait part à cette agression[2]. La lutte acquérait des proportions nouvelles, sans que l'on pût prévoir encore si elle tournerait ou non à la défaite de l'empereur. La mort d'Henri de Luxembourg, survenue inopinément le 24 août 1313, changea la face des événements et fit plus pour le salut de Robert que les armes spirituelles de la papauté[3]. La bulle du 12 juin n'en est pas moins un épisode important de la guerre entre le roi de Naples et l'empereur. Il nous appartenait de relever qu'elle fut provoquée par le roi de France, dont les dernières relations avec l'Empire portent ainsi le caractère d'une hostilité déclarée.

La mort de Philippe le Bel suivit d'une année seulement

idipsum postmodum non modica communis populi multitudo, auditis ad hoc satis primoribus, devotionem facere maturavit. » Ap. *Hist. de Fr.*, XX, 607. — Jean de Cermenati fait un récit très pittoresque, mais invraisemblable, de l'entrevue du pape avec les ambassadeurs du roi de France. Voy. ap. Muratori, *Script.*, IX, 1276. Il contredit d'ailleurs de tout point Albert Mussatus, *Ibid.*, X, 563.

[1] Pise. 25 avril 1313. Ap. Martène, *Thes.*, III, 63.

[2] 12 juin 1313, *apud Castrum Novum, Avinionensis diocesis*. Ap. Raynald, § 21. — Sur les mesures prises par le pape pour assurer l'exécution de la sentence, on peut consulter Jean de Cermenati (ap. *Muratori*, IX, 1276), et le Contin. de Guill. de Nangis (ap. *Hist. de Fr.*, XX, 607).

[3] Quelques-uns accusèrent de cette mort le pape et le roi de France : « Hinricus imperator..... dum ad mensam Christi devotissime accederet, in sacra communione intoxicatur..... Papa vero et Philippus Francorum rex et qui Roberto regi et Ghelfis publice et occulte adhærebant, formidantes se posse humiliari per imperatoriam majestatem, nimium gaudebant. Et dicitur quod omnino immunes non fuerint suæ necis. » *Ann. Lubicenses*, ap. Pertz, *Script.*, XVI, 423. Cette accusation n'obtint pas créance, puisqu'on ne la retrouve point ailleurs.

celle d'Henri de Luxembourg[1]. Elle eut lieu avant que les grands Électeurs eussent réussi à donner un successeur au dernier empereur. Mais rien ne nous laisse supposer que Philippe ait même songé à profiter de ce long interrègne, comme il l'avait tenté après la mort d'Albert d'Autriche.

Durant les 30 années de son règne, Philippe le Bel avait vu se succéder sur le trône impérial quatre souverains[2]. Ses relations avec l'Allemagne se ressentirent naturellement de ces changements répétés, chacun des nouveaux élus apportant ses dispositions particulières à l'égard du roi de France. Cette longue possession du pouvoir fut une des causes de la supériorité de Philippe le Bel sur ses voisins. Aux variations de leur politique, il opposait une volonté persévérante, toujours tendue vers le même but et habile à profiter des circonstances. Ce but, dont la poursuite se révèle clairement à diverses reprises, ce fut d'étendre au delà de la Meuse, de la Saône et du Rhône les limites du royaume de France. Quant à la tentative de prendre la couronne de l'Empire, ce ne fut chez Philippe qu'une ambition passagère dans laquelle il eut la sagesse de ne point persévérer.

Il s'en faut de beaucoup que le but poursuivi ait été atteint. Sauf sur Lyon, le diocèse de Viviers et le comté de Bar, les efforts du roi échouèrent partout. Qu'est-il resté des entreprises que nous avons exposées contre le comté de Bourgogne, la Lorraine, le Dauphiné et la Provence, que Philippe convoita tour à tour avec plus ou moins d'à-propos ? Rien, à moins de considérer pour quelque chose le progrès de l'influence française qui en résulta et prépara ainsi l'annexion future de ces provinces. En Flandre pourtant, mais au prix de quels efforts! Philippe empiéta réellement sur l'Empire : Lille, Douai, Orchies lui restèrent.

Ces minces résultats s'expliquent fort bien d'ailleurs : les grandes préoccupations de Philippe le Bel furent ailleurs. La lutte contre l'Angleterre, les démêlés avec Boniface, le procès des Templiers, le rendement des tailles étaient des questions autrement importantes qui absorbèrent toute son énergie

[1] Philippe le Bel mourut le 29 novembre 1314.

[2] Nous comprenons, dans cette caractéristique générale des relations de Philippe le Bel avec l'Allemagne, les années qui ont précédé l'avènement d'Adolphe de Nassau, quoique notre étude ne commence qu'à cette date, c'est-à-dire en 1292.

sans lui en laisser de reste pour les agrandissements territoriaux qu'il désirait cependant. Pas plus que ses prédécesseurs, Philippe le Bel ne voulait d'une guerre ouverte avec l'Empire : les voies diplomatiques lui semblaient préférables, et ses successeurs penseront de même jusqu'à François Ier. Les guerres entre la France et l'Allemagne avant le XVIe siècle ne furent jamais que des escarmouches sans importance.

Là est le vrai motif, à notre avis, de la persistance, à travers tout le Moyen Age, de cette anomalie politique : la suzeraineté de l'Empire germanique sur des pays de langue française situés en deçà des Alpes et des Vosges. Dès le XVIe siècle nos rois songent à y mettre fin, non point violemment, mais par des négociations opportunes. Seulement, la diplomatie n'existant pas encore comme science politique, une œuvre poursuivie de cette manière devait être lente et difficile. Divers traités furent bien conclus par Philippe avec ses voisins d'Allemagne, sous prétexte d'établir entre les deux Etats des rapports durables de confraternité basés sur le respect mutuel des droits acquis. Malheureusement il en fut de ces traités comme des précédents, comme il en sera des suivants jusqu'aux temps modernes : ils furent oubliés presque aussitôt que conclus, parce que leur moindre défaut était de ne point trancher définitivement la question qui se débattait entre les deux parties et provoquait leur désaccord. C'étaient de simples trêves dont on entendait profiter de part et d'autre pour préparer de nouveau, en sous-œuvre, la solution que l'on désirait, jusqu'à ce qu'un événement inattendu, un intérêt pressant et immédiat déterminât l'un des contractants à rompre ouvertement les engagements qu'il avait juré, la veille, d'observer à tout jamais.

LOUIS DE BAVIÈRE ET LES DERNIERS CAPÉTIENS

1314-1328.

De 1312 à 1322 il y a solution de continuité dans les relations politiques de la France avec l'Allemagne. Le traité de Vienne avait décidément brouillé Philippe le Bel et Henri de Luxembourg. L'interrègne de 14 mois qui suivit la mort de ce dernier contribua encore à augmenter l'indifférence du roi de France pour les affaires d'Allemagne. Philippe le Bel mourut d'ailleurs lui-même vers le temps où la vacance du trône impérial prenait fin, en sorte que Louis de Bavière et Louis le Hutin, devenus rois presque en même temps[1], n'eurent point à continuer une tradition politique vraiment vivante. Ils avaient en outre bien des raisons pour ne pas s'inquiéter beaucoup l'un de l'autre. Apathique et inappliqué, le nouveau roi de France avait trop déjà de travailler à remplir ses coffres vides pour songer à regarder au delà des frontières de son royaume. Quant au roi des Romains, le pouvoir qu'il détenait était si fort compromis par des prétentions rivales, que son unique souci était de les réduire à l'impuissance pour exercer librement l'autorité qu'il avait reçue.

Et cependant, on put croire un instant que les deux souverains allaient, dès leur avènement, se trouver en opposition ouverte, lorsqu'on vit Louis de Bavière, quelques semaines après son élection, encourager dans leurs revendications les communes flamandes qui, habiles à profiter des embarras d'un nouveau règne, voulaient reprendre sur Louis le Hutin les villes que Philippe le Bel leur avait ravies. Par

[1] Louis le Hutin succéda à son père le 29 nov. 1314. Louis de Bavière fut élu le 20 oct. 1314 à Francfort. Frédéric d'Autriche, rival de Louis, avait été élu la veille à Saxenhausen.

lettres datées de Cologne, 3 décembre 1314[1], Louis de Bavière enjoignit à quelques seigneurs flamands[2], qui se disputaient un coin de territoire usurpé sur la France, de maintenir fermement leurs prétentions contre le roi, leur promettant d'ailleurs d'approuver tout ce qu'ils résoudraient dans la conférence qu'ils avaient acceptée avec les représentants de Louis le Hutin. Louis de Bavière s'inquiétait donc de ne point laisser amoindrir cet empire dont la possession lui était cependant encore contestée. Mais l'inaction à laquelle le réduisait son compétiteur Frédéric d'Autriche, et les agitations de la Flandre au voisinage de laquelle il se trouvait alors, suffisent à expliquer sa conduite et nous permettent d'en mesurer la portée.

Il n'osa protester en effet, lorsqu'au mois de juillet 1315, le roi de France déclara prendre sous sa protection les habitants de Verdun, pour répondre à leurs prières et en considération de ce que leur ville se trouvait en deçà des frontières du royaume[3]. C'était justement ce que contestaient les empereurs depuis plus d'un siècle.

Un autre événement eût pu de même rapprocher les deux souverains, s'ils l'eussent tant soit peu désiré. En juillet 1315, Louis le Hutin épousa Clémence, fille du roi de Hongrie[4]. A la vérité, Clémence arrivait d'Italie que son père, tout roi de Hongrie qu'il fût, n'avait jamais quittée. Mais son frère Charles-Robert exerçait le pouvoir attaché au sceptre de Wenceslas. L'empereur eût peut-être obtenu de Louis le Hutin, par l'intermédiaire de Charles-Robert, l'appui dont il avait besoin contre Frédéric d'Autriche. On ne voit point toutefois qu'il ait rien tenté dans ce sens. Les frères de Frédéric furent plus avisés, comme nous le constaterons plus tard.

Sous le règne du successeur de Louis le Hutin, les affaires

[1] Cette lettre, contenue dans le *Cartul. de Bruxelles*, n° 50, p. 324, ne nous est connue que par une analyse de Bœhmer.

[2] C'étaient : Jean Sausset de Boussoit, Thierri de Castellar, seigneur de Bielaing, et Gautier de Borgne, qualifié *canonicus Senogiensis*, chanoine de Sénones (Vosges ?).

[3] Latignac, juillet 1315. Ap. Rousset, *Hist. de Verdun*, 17.

[4] Contin. de Guill. de Nangis, ap. *Hist. de Fr.*, XX, 612 ; — Thomas de Walsingham ; — Villani, ap. Muratori, *Script.*, IX, 65. — Sur les diverses représentations figurées qui nous restent de cette princesse, voy. Hennin, *Monum. de l'hist. de Fr.*, 12 oct. 1328.

intérieures du royaume furent l'unique préoccupation du souverain. Philippe le Long, qui fut un prince réformateur, n'eut point le temps de se mêler aux affaires d'autrui. La lutte de Louis de Bavière contre Frédéric d'Autriche le laissa indifférent. Pourtant l'occasion s'étant offerte inopinément, en 1318, d'affirmer la protection que son prédécesseur avait accordée à Verdun, Philippe n'eut garde de la laisser échapper, et il intervint pour rétablir la paix entre l'évêque de cette ville et le comte de Bar qui s'étaient soumis à son arbitrage[1]. Quelques semaines plus tard, il s'assurait de la fidélité du comte de Saarbrück, Jean, en le laissant reprendre en fief la petite ville de Commercy[2]. C'est par des actes de cette nature que Philippe le Bel avait étendu peu à peu son influence sur toute la frontière de l'Est.

Sous le règne de Charles IV le Bel, les circonstances rapprochèrent enfin les deux rois, mais ce fut d'une façon d'abord indirecte.

Charles le Bel avait épousé en 1306 la fille du comte d'Artois, Blanche de Bourgogne. L'union fut de courte durée, car la reine, convaincue d'adultère, avait été enfermée au Château-Gaillard dès 1315. Devenu roi en 1322, Charles voulut assurer la perpétuité de la maison capétienne dont il était le dernier représentant. Les grands du royaume qui, à deux reprises déjà, avaient dû intervenir pour régler la succession au trône, l'exhortèrent à prendre pour femme la fille même du dernier empereur[3]. De fait, nous savons que Marie de Luxembourg était venue en France peu après la mort de son

[1] Jeudi, jour de S. Mathieu, apôtre (21 sept.), 1308. Ap. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, I. DLXXII, édit. de 1728.

[2] L'acte qui stipule cette transaction est daté d'octobre 1318. *Arch. nat.*, J. 400, n° 53. Nous ne savons rien des causes qui déterminèrent cette rétrocession.

[3] « Quant le royaume de France luy fut escheu (à Charles le Bel) et il fut roy couronné, les douze pers et les barons du royaume de France ne vouldrent pas que le royaume demourast sans hoir masle, s'ilz poeussent; pour quoy ilz quérirent sens et advis comment le roy Charles fust remarié à la fille de l'empereur Henry de Luxembourch et seur au noble roi de Bohême; par quoy le mariage fut deffait et anullé de ceste première dame qui estoit en prison, et tout par déclaration de Saint Père. » Jehan le Bel, *Les vrayes hist.*, ch. XVII. — Sur ce mariage, voy. aussi Bernard Gui, ap. *Hist. de Fr.*, XXI, 732; — Contin. de Jean de S. Victor, *Ibid.*, 677, reproduit par les *Chron. de S. Denis*; — Contin. de Guill. de Nangis, *Ibid.*, XX, 631.

père[1]. Elle avait résidé chez les Dominicaines de Montargis où l'avait amenée une sienne tante, abbesse du Val-Notre-Dame près de Luxembourg. Il est bien possible qu'avant de prendre l'habit religieux, elle eût visité la cour de France, si rapprochée du lieu où on l'exilait. Cet exil n'était peut-être pas d'ailleurs sans quelque secrète ambition de son frère Jean, devenu son seul appui. Roi lui-même et des plus vaillants, le fils d'Henri de Luxembourg pouvait prétendre faire entrer sa sœur dans la royale maison de France. Il y avait bien un obstacle à la réalisation de ce dessein : du vivant de Blanche de Bourgogne, Charles le Bel ne pouvait convoler à un second mariage sans dispense du pape. Mais la dispense fut obtenue sans grande peine, et le roi de France députa aussitôt ses ambassadeurs à Jean de Bohême qui guerroyait alors sur les frontières de Silésie. Jean répondit avec empressement à cette demande, et ne pouvant amener lui-même la jeune princesse, il la fit accompagner par son oncle Beaudouin, archevêque de Trèves, que nous connaissons de longue date. Les fiançailles furent célébrées à Provins le 21 septembre 1322, et le 30 suivant, le mariage eut lieu à Paris en grande solennité. La cérémonie du couronnement fut retardée par l'absence de Jean jusqu'à la Pentecôte de l'année suivante. C'est à cette date seulement, 15 mai 1323, que Marie de Luxembourg reçut la couronne de la main de Baudouin, son oncle, en présence de son frère et d'une grande multitude de peuple[2]. Hélas ! la joie ne dura guère : au mois de mars 1324,

[1] « La royne (Marie de Luxembourg) avoit une tante en celle ordre (de S. Dominique à Montargis), qui estoit prieuse du Val Nostre-Daime en Allemaigne, à deux lieues de Luxembourg, avec qui ele avoit esté norrie entre les suers longtemps. Et là fu-ele prinse quant ele fu admenée au roy. » Gr. Chron. de S. Denis, variante du ms. de Rouen, ap. *Coll. des Doc. inéd.*, *Mélanges hist.*, I, 416. — Le Contin. de Jean de S. Victor contredit, il est vrai, ce dernier point, puisqu'il prétend (voy. *Hist. de Fr.*, XXI, 677, ms. de Rouen) que Charles envoya chercher la jeune princesse en Allemagne. Nous avons adopté cette dernière version, mais elle n'infirme en rien le fait du séjour de Marie de Luxembourg à Montargis avant son mariage

[2] « In subsequente festo Pentecostes, regina Maria uxor Karoli regis, soror regis Boemiæ, ipso et avunculo ipsius Trevirensi episcopo præsentibus multisque Francorum nobilibus, missam celebrante et ipsam inungente Senonensi archiepiscopo, in capella regis Parisius coronatur. » Contin. de Guill. de Nangis, ap. *Hist. de Fr.*, XX, 633, reproduit par les *Gr. Chron. de S. Denis.*

la jeune reine, revenant de Guyenne où elle avait accompagné le roi dans son expédition, s'arrêta à Issoudun pour y faire ses couches. Elle mit au monde un fils qui décéda presque aussitôt : elle-même succomba bientôt (avant le 21 mars), et fut inhumée dans cette abbaye de Montargis d'où elle était sortie reine de France quelques mois auparavant[1].

Le récit de cet événement, tel que le donne le chroniqueur Jehan le Bel, est gros de mystère : « Et morurent tous deux (l'enfant et sa mère) assez souspechonneusement ; de quoy aucunes gens furent encoulpez en derrière, couvertement[2]. » Jehan le Bel ne nous dit pas ce qu'il en pense. Mais les déportements étranges qui signalèrent les règnes des trois fils de Philippe le Bel donnent quelque fondement aux soupçons que cette double mort fit naître chez les contemporains. Il y avait alors assez de gens intéressés à voir s'éteindre la race de Philippe le Bel pour qu'un crime ait été vraisemblable : nous ne saurions l'affirmer cependant, en l'absence de documents plus positifs.

Le mariage de Charles le Bel avec Marie de Luxembourg porta néanmoins quelques fruits, au point de vue politique, en renouant les liens d'amitié qui avaient existé déjà entre les deux maisons. Il fut en outre le point de départ des rapports si étroits qui unirent un peu plus tard Philippe VI de Valois et l'empereur Charles IV. Ce dernier, fils de Jean de Bohême, vint à la cour de France dès 1323 pour y faire son éducation sous la surveillance de Marie de Luxembourg. Il y resta après la mort de sa tante, même après celle de Charles le Bel dont il s'était acquis les bonnes grâces, et ne quitta Paris qu'en 1330, époque à laquelle son père le rappela pour l'emmener en Italie. Nous le retrouverons bientôt[3].

[1] « Vers la milcaresme revenoit (le roy) de Tholosain, où il avoit grant pièce demouré pour le pais mettre en paix, et amenoit avec soy sa joine femme enceinte. Et quant il furent à Yssoudon en Berry, elle fut grevée et cuide je que ce fut por le travail de charier. Si se délivra ains terme d'un filz malle à VIII mois, qui fut baptisez en haste et tantost mourut. Et la royne ne vesqui guères de lors aprez, ains mourut, et fut portez à Montargis et sevelie chez les seurs de S. Dominique auxquelles elle avoit devocion..... Priez Dieu que il ly face pardon. Amen. » *Coll. des Doc. inéd., Mél. hist.*, I, 416. Ce récit n'est qu'une amplification des *Gr. Chron. de S. Denis*, amplification fournie par le ms. de Rouen.

[2] Jehan le Bel, ch. XVII.

[3] Charles de Moravie avait environ sept ans lorsqu'il vint à Paris. Le

Les événements beaucoup plus importants que nous allons exposer désormais sont, dans une certaine mesure, une autre conséquence de ce mariage, conséquence qui fut amenée par l'intervention du pape dans les affaires d'Allemagne. Mais pour le démontrer, il nous faut reprendre les faits d'un peu haut.

Nous savons déjà qu'en octobre 1314, une double élection avait eu lieu en Allemagne : Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, soutenus par des partis puissants, prétendaient l'un et l'autre à l'exercice de l'autorité impériale. La rivalité n'était point bien acharnée, puisqu'elle dura huit ans. Ce seul fait permet d'apprécier ce que pouvait être ce pouvoir impérial qui souffrait un tel partage sans que les Electeurs crussent nécessaire d'y mettre fin. Enfin, le 28 septembre 1322, Louis de Bavière ayant battu et fait prisonnier son compétiteur à la bataille de Mühldorf, le schisme politique parut terminé. Mais Frédéric, enfermé par son vainqueur dans le château de Trautnitz, trouva des vengeurs résolus chez ceux qui n'avaient été jusque-là que des partisans sans énergie. Ses frères résolurent de le délivrer et, pour atteindre ce but, jugèrent bon d'intéresser à leur cause le roi de France, surtout le pape, qui ne pouvait pardonner à Louis de Bavière de ne lui avoir point demandé la confirmation de son élection.

Les documents ne nous permettent point de fixer l'époque précise à laquelle les ducs d'Autriche conçurent ce projet; mais il n'est point douteux pour nous qu'ils allèrent à Avignon avant de s'adresser au roi de France. Quelques rapprochements vont nous permettre de projeter un peu de lumière sur ces événements.

Jean de Bohême, nous l'avons dit, était venu à Paris en mai 1323 pour assister au couronnement de sa sœur. Il traînait à sa suite le duc Henri d'Autriche (frère de Frédéric), qu'il avait fait prisonnier à la bataille de Mühldorf, après avoir vaillamment combattu lui-même pour Louis de Bavière. Le roi de France, sans motif apparent, lui conseilla de rendre la liberté au jeune duc, ce que Jean de Bohême ne fit pourtant que l'année suivante[1]. L'intérêt de Charles le Bel

roi le garda près de lui, le fit confirmer et lui donna son nom. Philippe de Valois lui fiança sa sœur Marguerite-Blanche dès 1323, d'après Petrus Zitt. (389, 423) ,en 1324, d'après la *Vita Karoli*.

[1] « Rex Bohemorum ad beatam Virginem proficiscens peregre, in civi-

pour le duc Henri ne peut venir seulement d'un sentiment de pitié. Il faut y voir, si nous ne nous trompons, une suggestion du pape Jean XXII, dans l'esprit duquel tout le plan de la lutte qu'il méditait contre Louis de Bavière était déjà arrêté. Plus de six mois s'étaient écoulés depuis la bataille de Mühldorf : les ducs d'Autriche avaient eu le temps de venir conférer avec le pape de leurs affaires personnelles. Le mariage de Charles le Bel avec Marie de Luxembourg dut leur inspirer l'idée de recourir au roi de France par l'intermédiaire du pape pour obtenir la mise en liberté de leur frère Henri, et peut-être aussi pour essayer de détacher Jean de Bohême du parti de Louis de Bavière, dont il était un des plus fermes appuis. Le consentement donné par le pape, 5 avril 1323[1], au mariage de Blanche de Valois avec le fils aîné du roi de Bohême, pourrait bien avoir eu pour motif, dans l'esprit du pontife, de préparer la défection de Jean en obligeant de nouveau sa reconnaissance à l'égard de la papauté.

Cependant, le dessein de Jean XXII n'était nullement de supplanter Louis de Bavière par Frédéric d'Autriche, comme on pourrait le croire. La cause de ce dernier était bien perdue

tatem que Rupis Sancti Amatoris dicitur, venit ad regem Francie; fortunam belli et quod Hainricum ducem captivum abduxerit, exposuit, qui persuasit eum dimittendum. Quod et factum est in regis reversione (un an plus tard, en fév. 1324), talibus interjectis conditionibus ut duces Austrie redderent munitiones et opida ad regnum Bohemicum spectantia, ab olim Austrie ducibus obligata, insuper et instrumenta illa que rex Albertus dicitur extorsisse a Bohemis, ut nullum nisi de linea sui germinis in sue terre et regni principem acceptarent. Quibus omnibus ad regis Bohemorum desiderium explicitis, Hainricus liber et omnino solutus in Austriam est reversus. » Joh. Vict., ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 397. Mais Jean de Wiktring a commis une grave erreur en plaçant la première partie de cette scène à Rocamadour. Comme elle appartient incontestablement à l'année 1323, il faut supposer qu'il a confondu le premier voyage de Jean à Paris avec celui de 1324, dans lequel il se rencontra avec le roi en Guyenne. Dom Vaissette ne mentionne point d'ailleurs la présence de Jean dans le Midi en l'année 1323, mais seulement en 1324. C'est donc bien à tort que Bœhmer accepte l'assertion de Jean de Wiktring sur ce point.

[1] *Cod. Moraviæ*, VI, 169. Les fiançailles furent célébrées le jour de l'Ascension, c.-à-d. le 5 mai. Hüber prétend (voy. Introd. aux *Reg. Caroli*) qu'elles eurent lieu en même temps que le couronnement de Marie. C'est une erreur, puisque ce couronnement est du jour de la Pentecôte, au témoignage des chroniqueurs.

en Allemagne, et il n'y avait point apparence que l'on parvînt jamais à reporter sur lui les suffrages des grands Electeurs. Jean XXII le savait, et il méditait de trancher les difficultés d'une manière toute nouvelle. Ce fut bientôt l'opinion générale qu'il voulait transporter à la maison de France la couronne de Charlemagne, pour mieux exercer le droit de souveraine investiture qu'il s'attribuait sur l'Empire, et que limitait trop à son gré le privilège des grands Electeurs[1]. Il n'eut garde tout d'abord de manifester ouvertement ses projets, et on ne commença guère à les soupçonner que sur la fin de 1323, après la promulgation de certaine bulle que nous analyserons bientôt. Comme ses ennemis tiraient parti contre lui de l'indignation qu'avait excitée ce dessein, Jean XXII écrivit au roi de Bohême, aux archevêques de Trèves, de Mayence et de Cologne, pour se disculper[2]. Mais, loin de tenir compte des protestations du pontife, nous n'hésitons pas à faire remonter jusqu'à l'époque des négociations pour le mariage de Charles le Bel la première conception du projet dont il se défendait. La bulle qui casse l'élection de Louis de Bavière est en effet du 9 octobre 1323, et comme on ne peut supposer qu'un acte d'une telle gravité ait été résolu tout d'un coup, il n'est que légitime de le rattacher aux faits qui peuvent le mieux l'expliquer.

L'attitude de Charles le Bel en ces circonstances est digne de remarque. Aussi peu ambitieux qu'on le suppose, on ne saurait croire que l'idée de s'asseoir sur le trône de l'Empire n'ait pu lui sourire, d'autant que son mariage avec la sœur de Jean de Bohême et l'alliance des ducs d'Autriche semblaient devoir donner à sa fortune des gages de durée et de stabilité. Pourtant il ne paraît point s'être abandonné à tant d'illusion. Loin de rien entreprendre contre l'empereur, il entretenait encore avec lui les relations les plus cordiales au commencement de 1324. A cette époque, Jean de Bohême vint le trouver devant Toulouse, qu'une armée française assiégeait alors[3]. Le séjour de Jean auprès du roi fut de trop

[1] Raynald reconnaît que les lettres de Jean XXII ne démentent point ce bruit : « Nec vanum indicant Joannis litteræ ad Francorum regem, exauctorato Ludovico, agitatum de imperio transferendo ad Gallos. » (*Ann.*, 1324, § 26.)

[2] 26 mai 1324, ap. Raynald, *Ann. eccl.*, § 17.

[3] En fév. 1324, voy. son itinéraire.

courte durée pour que l'on puisse admettre qu'il ait tenté de l'aider contre la ville rebelle, à l'exemple de tant d'autres seigneurs allemands accourus en Languedoc[1]. Il n'était venu en effet que pour demander à Charles le Bel son consentement à une rectification de frontières que projetait Louis de Bavière en faveur du comte Guillaume de Hainaut. C'était du moins le prétexte de son voyage, et en effet Jean se dirigea, immédiatement après son entrevue avec le roi, vers les pays flamands, pour faire procéder sans doute aux informations nécessaires. Charles le Bel s'était empressé effectivement d'accorder ce qu'on lui demandait. La preuve s'en trouve indirectement dans un acte du 2 mars par lequel Louis de Bavière charge le comte de Hainaut de s'aboucher avec les commissaires du roi de France pour fixer la limite des deux Etats du côté de Cambrai et de l'Ostrevant[2].

La médiation du roi de Bohême pourrait s'expliquer par les obligations qu'il avait pu contracter vis-à-vis du comte de Hainaut dans le procès engagé contre le duc de Brabant, procès dans lequel Jean revendiquait, du chef de sa mère, certains droits sur les fiefs du duc[3]. Cependant nous admettrions volontiers que Jean avait une mission plus haute à remplir, peut-être celle de sonder les dispositions de Charles le Bel à l'égard de l'empereur et de connaître l'opinion de son entourage sur l'excommunication encourue par Louis de Bavière. Le soin qu'avait pris Jean XXII de rassurer le roi de Bohême sur les conséquences de la bulle du 9 octobre, en ce qui touchait son procès avec le duc de Brabant[4], indique clai-

[1] Guilelmus Egmundanus, ap. Mathæus, *Anal. vet.*, 2e édit., II, 625. Voy. aussi Dom Vaissette, *Hist. du Lang.*, IV, anno 1324.

[2] Cologne, 2 mars 1324. *Cartul. de Bruxelles*, nº 50, 326. Nous ne connaissons la pièce que par l'analyse de Bœhmer. — Ce Guillaume de Hainaut était d'ailleurs dans les meilleurs termes avec le roi de France. En 1322, Charles le Bel avait ménagé un accord entre lui et Louis de Cressy comte de Flandre. (Ap. Dumont, *Corps dipl.*, I, 52.) Son frère Jean se trouvait au nombre des seigneurs étrangers accourus à Toulouse (d'après Willelmus).

[3] « Envers l'an 1324 (il faut entendre 1323), Jean, roy de Bohême et de Pologne, comte de Luxembourg, vint à Bruxelles et proposa qu'on lui devoit assigner quelque partage de par sa mère Marguerite de Brabant, tante de nostre duc. L'on trouva cette prétention bien estrange et par ainsi on la remit aux Etats du pays comme souverain conseil du duc, etc. » Butkens, *Trophées du Brabant*, I, 398.

[4] Avignon, 14 janv. 1324. *Oberbair. Archiv*, I, 67. La teneur de la

rement qu'il y avait solidarité entre les deux princes dans la résistance qu'ils opposaient aux prétentions des ducs d'Autriche.

Jean de Bohême dut se sentir pleinement rassuré par l'empressement que mit Charles le Bel à lui accorder ce qu'il était venu demander au nom de Louis de Bavière[1]. C'est à ce moment qu'il se décida à rendre la liberté au duc Henri d'Autriche[2]. Charles le Bel l'en avait sollicité vivement dès l'année précédente, comme nous l'avons dit. La coïncidence de cet acte avec la concession faite par Charles nous autorise à croire qu'une sorte de marché fut conclu entre les deux rois. La conduite de Charles le Bel surprend d'abord, car elle ne répond point, en apparence du moins, aux projets que Jean XXII méditait en faveur du roi de France contre Louis de Bavière. En réalité, le contraire est vrai ; le pape avait pour ainsi dire dicté au roi la conduite à tenir, en l'informant directement de l'assurance qu'il avait donnée au roi de Bohême au sujet de son procès avec le duc de Brabant[3].

Jean de Bohême était en effet le véritable obstacle qui arrêtait l'exécution des desseins ténébreux du pape contre l'empereur. Si Louis de Bavière était faible par lui-même et sans volonté, Jean était la vaillance même, et l'on pressentait qu'il ne laisserait point abattre celui qu'il avait contribué plus que personne à maintenir sur le trône impérial[4]. Charles le Bel refoulait donc ses espérances, et Jean XXII temporisait. Il temporisait encore à la fin de mai 1324, puisque,

lettre prouve que le roi Jean avait lui-même sollicité cette assurance peu auparavant. C'était à sa requête en effet que Louis de Bavière avait commencé la procédure contre le duc de Brabant.

[1] Nous ignorons malheureusement dans quelle mesure il fut donné suite à la résolution dont témoigne la lettre de l'empereur, du 2 mars.

[2] Voy. le passage de Jean de Wiktring que nous avons cité plus haut, en le faisant suivre de quelques critiques. — Voy. encore l'acte donné à Bruck, le 25 fév. 1324, par lequel Léopold d'Autriche s'engage à payer une certaine somme à Jean de Bohême pour la délivrance de son frère. Ap. Lünig, *Cod. Germ.*, II, 489.

[3] Avignon, 19 janv. 1324. *Oberbair. Archiv*, I, 54.

[4] La gratitude de l'empereur ne lui fit pas défaut. M. Kervyn de Lettenhove a publié (*Froissard*, XX, 343), sous la date du mercredi avant la S. Laurent, 1330, une « reconnaissance par Louis de Bavière de la somme de 7,200 marcs d'argent dus à Jean de Bohême pour ses services rendus à la bataille de Mühldorff. »

par une lettre que nous avons déjà citée[1], il se défendait auprès des Electeurs ecclésiastiques et de Jean lui-même, du dessein qu'on lui attribuait de vouloir transporter au roi de France le sceptre de Louis de Bavière. Mais cette déclaration fut bientôt suivie d'une seconde bulle qui privait l'empereur de ses droits et déliait ses sujets de leur fidélité[2]. Le lien logique de ces actes ne se voit point clairement; il semble même qu'il y ait contradiction entre eux. Essayons pourtant de débrouiller cet écheveau, en observant l'attitude prise par le roi de Bohême en ces circonstances.

La mort mystérieuse de Marie de Luxembourg, survenue au mois de mars 1324, eût pu ruiner l'accord qui existait à ce moment entre Charles le Bel et Jean[3], accord que bien des raisons tendaient déjà à affaiblir. Il n'en fut rien toutefois, ou du moins il y eut un revirement assez prompt, et pendant longtemps encore le roi de Bohême resta l'ami du roi de France[4]. La bulle du 11 juillet, qui est une nouvelle déclaration de guerre à Louis de Bavière, ne souleva aucune protestation de la part de Jean : il abandonnait donc son ancien allié à la haine de ses ennemis. Mais cette opinion ne tient pas devant la conduite ultérieure du roi de Bohême. Vraisemblablement (et c'est ici que nous voudrions pouvoir nous appuyer sur un texte positif), il ne renonça à faire opposition aux entreprises du pape contre l'empereur qu'à une condition : c'est que ces entreprises n'auraient d'autre but que de réduire Louis de Bavière à la soumission vis-à-vis de l'Eglise, et ne serviraient nullement à le renverser au profit d'un tiers. C'est pour mieux prouver qu'il acceptait cette condition que le pape avait opposé, dans sa lettre du 26 mai, les dénégations publiques les plus formelles aux desseins qu'on lui attribuait à l'égard de Charles le Bel. Jean de Bohême ajoutait foi à cette solennelle protestation : il laissa passer la bulle du 11 juillet.

Or, quelques semaines seulement après cette date, Charles le Bel avait une entrevue avec le duc Léopold d'Autriche à Bar-sur-Aube, entrevue dans laquelle on discuta sans am-

[1] Lettre du 26 mai 1324.
[2] 11 juillet 1324, ap. Raynald, *Ann.*, § 21.
[3] Raynald affirme qu'il en fut ainsi. (*Ann. eccl.*, § 26.)
[4] Voy. Raynald, 1325, § 7.

bages l'élection du roi à l'Empire[1]. Mais, comme les Ordres mendiants et l'Université elle-même s'étaient ouvertement déclarés en faveur de Louis de Bavière contre le pape, il y a toute apparence que la conférence de Bar-sur-Aube fut tenue secrète. Ce qu'il y a de plus important à noter, c'est que les articles du traité conclu entre Charles et Léopold furent communiqués à Jean XXII. Le pape se déclara satisfait et écrivit sur-le-champ au roi de France que l'affaire lui paraissait en bonne voie, grâce au duc Léopold. Pour en hâter la conclusion, il demandait seulement qu'on lui fabriquât certaine pièce indispensable dont il avait donné l'ébauche aux ambassadeurs du roi[2]. Ce que pouvait être cette pièce, nous l'ignorons ; mais à voir l'importance que lui attribue le pape, on devine qu'elle devait être entre ses mains l'instrument principal de son succès.

La conduite de Jean XXII était la violation flagrante des engagements implicitement contenus dans sa lettre du 26 mai. Et pourtant Jean de Bohême attendit encore plus d'un an avant de se déclarer ouvertement pour Louis de Bavière contre ses ennemis. Il faut en conclure qu'il ignorait les menées de Charles et de Léopold, et surtout la part qu'y prenait le pape.

Le traité conclu à Bar-sur-Aube le 27 juillet mérite d'être étudié de près[3]. Le duc Léopold s'engageait à employer toute son influence auprès des Electeurs pour que la prétendue vacance du trône prît fin par l'élection de Charles comme roi des Romains ; il promettait en outre de gagner au nouvel élu l'appui de ses frères et de le soutenir contre Louis de Bavière, au cas même où il ne serait nommé que par provision du pape.

[1] D'après Villani (Ap. Muratori, *Script.*, XIII, 553), les négociations entre les deux princes auraient commencé dès le mois d'avril : « Nel detto anno 1324, el mese d'aprile, Carlo re di Francia venne in Tolosana con la renia sua moglia, figlivola che fu d'Arrigo imperadore, et col re Giovanni di Boemia suo cognato et piu baroni et signori ; et per li piu si credette che venisse al papa a Vignone per farsi eleggere imperadore. » — L'erreur que commet Villani en marquant au mois d'avril l'arrivée de Charles devant Toulouse en a entraîné une autre : il ressort de la suite de son récit que les négociations avec le pape auraient commencé avant la mort de Marie de Luxembourg, qui décéda au mois de mars. Il est vrai que Villani fixe cette mort à une date plus avancée.

[2] Lettre du 20 août 1324. *Oberbair. Archiv.*, I, 52.

[3] *Arch. nat.*, J. 408, n° 1.

Par contre, Charles le Bel prenait l'engagement de payer au duc Léopold, jusqu'à la délivrance de son frère Frédéric, une somme annuelle de 8,000 livres tournois comme aide de guerre, plus 20,000 marcs pour les frais de l'élection, si celle-ci réussissait, davantage encore s'il y avait provision du pape, parce que sans doute les difficultés seraient alors plus grandes[1].

Mais la cupidité de Léopold et les promesses de Charles IV ne s'arrêtaient pas là. Si le succès couronnait les efforts, le roi, pour dédommager les ducs des déboursés faits en sa faveur, leur donnerait 30,000 marcs, et au préalable, comme garantie du paiement de cette somme, les villes de Constance, Saint-Gall, Zurich, Schaffouse, Rheinfeld, Mulhouse, Neubourg, Brisach, Bâle et Selz. Diverses autres terres de l'Empire seraient aussi distribuées aux chevaliers du duc en récompense de leurs services. Ce traité avait force pour deux années, mais avec toute liberté de le proroger, si le pape jugeait bon de le faire.

C'est à ce trafic incroyable que servit l'entrevue de Bar-sur-Aube. Mais, d'après Villani[2], elle devait avoir un tout autre caractère. Léopold avait promis d'amener avec lui bon nombre de princes allemands ; et de cette assemblée devait sortir, par acclamation, l'élection de Charles le Bel au trône du Saint-Empire. Si ce projet fut réellement concerté entre le duc et le roi, ce dut être dans le courant du mois de mai ou de juin, en tout cas avant la bulle du 11 juillet. L'intervalle qui restait jusqu'au 27 juillet fut donc employé par Léopold à préparer ce coup de théâtre. Il paraît que les princes allemands firent la sourde oreille à ses propositions, puisque, pour sa plus grande honte, le duc d'Autriche vint seul à Bar-sur-Aube[3]. Toutefois personne ne se découragea, et, comme

[1] Ap. Kurz *Oesterreich unter Friedrich dem Schœne*. 482.

[2] Comme il re di Francia si credette essere eletto imperadore, ap. *Muratori*, XIII, 562. -- Ce que raconte Villani de l'entrevue de Bar sur-Aube s'appliquerait beaucoup mieux aux conférences de Rense tenues au commencement d'octobre suivant, conférences auxquelles prirent part le duc Léopold, plusieurs princes et prélats allemands et les ambassadeurs du roi de France. En tout cas, le résultat fut le même. Voy. plus loin.

[3] Voy. Math. Neuwenb., ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 201 ; — Joh. Victor. *Ibid.*, I, 397.

nous l'avons vu, on se prépara à tenter de nouveaux efforts auprès des princes de l'Empire.

Jusqu'ici le rôle du pape s'est borné à favoriser en secret l'élection du roi de France, en renversant tout d'abord Louis de Bavière. Désormais Jean XXII va agir ouvertement en faveur de son protégé et sera l'âme de toutes les négociations destinées à le faire triompher. La situation n'est plus la même, en effet, depuis la bulle du 11 juillet. Puisque l'Empire est vacant, au moins en principe, c'est pourvoir à son bien que de lui donner un autre chef, et ce chef ne saurait être que le roi de France qui consent à reconnaître à la papauté les prérogatives supérieures que lui conteste Louis de Bavière.

La logique du pape était aussi celle de Charles le Bel, et il avait été convenu entre celui-ci et le duc Léopold que, si les Electeurs se refusaient à ce qu'on leur demanderait, on se passerait d'eux en déterminant Jean XXII à agir d'autorité[1].

Mais les résistances ne tardèrent point à se produire en Allemagne après la promulgation de la bulle du 11 juillet. Tous ceux qui avaient élu Louis de Bavière ou approuvé son élection résolurent de le soutenir contre l'agression du pape. Albert, Henri et Otton d'Autriche prirent eux aussi le parti de l'empereur, à l'encontre de Léopold, leur frère : ils comprenaient enfin que Jean XXII n'était pas plus favorable à Frédéric qu'à Louis de Bavière, et que ses lenteurs à confirmer l'élection de leur frère n'étaient qu'un calcul destiné à lasser leur patience au profit d'un tiers. Ils entreprirent donc d'attirer à la cause du malheureux empereur Jean de Bohême et l'archevêque de Trèves encore indécis, et ils y réussirent[2]. La résistance s'accentuait ainsi de plus en plus : aussi, le pape qui, dans sa lettre du 20 août, se montrait encore si confiant, presse-t-il Charles le Bel, dans celle du 3 septembre, de redoubler d'efforts pour assurer le triomphe de leurs projets. Et en effet, les difficultés allaient croissant : on le vit bien aux conférences de Rense qui furent tenues, si nous ne nous trompons, dans les premiers jours d'octobre[3]. Car c'est évi-

[1] Voy. le traité du 27 juillet passé au nom de Léopold. Orig. à Paris.

[2] Pour tous ces faits, voy. Raynald, 1325, § 7.

[3] Math. Neuwenb., qui seul donne le nom de Rense, ne nous fait pas connaître la date de cette conférence. — Nous avons dit précédemment

demment à la suite des fâcheuses nouvelles reçues d'Allemagne à la fin d'août que Jean XXII chargea son légat, le prieur de Toulouse, d'aller s'entendre avec les archevêques de Cologne et de Mayence pour briser l'opposition qui se manifestait contre lui[1]. Ces deux prélats étaient plus particulièrement dévoués au pape et disposés à élire le roi de France, au moins à vie[2]. Les efforts du légat aboutirent à faire tenir le conciliabule de Rense où se trouvèrent aussi les représentants du roi de France et le duc Léopold. Ce dernier avait peut-être joint déjà ses efforts à ceux du légat pour tenir en quelque mesure les promesses faites à Bar-sur-Aube.

Mais le parti de la résistance au pape avait aussi ses représentants au sein de cette assemblée. Le frère même de l'archevêque de Mayence, Berthold de Bucheck, commandeur de l'Ordre teutonique à Coblentz, se déclara ouvertement contre l'élection de Charles le Bel. D'après Rebdorf, Jean de Bohême et son frère Baudouin, archevêque de Trèves, gagnés par les ducs d'Autriche, auraient de même manifesté leurs sentiments hostiles à la politique du pape. Bref on dut se séparer sans avoir avancé d'un pas l'élection que quelques-uns désiraient tant. Tous les efforts dépensés depuis dix-huit mois étaient en pure perte et venaient se briser contre l'opposition inébranlable des partisans de Louis de Bavière. La brillante fortune que Charles le Bel avait entrevue un instant s'évanouissait du même coup. La conférence de Rense marque donc le dernier terme de la politique que le roi de France avait suivie à l'égard de l'empereur d'Allemagne, depuis le jour où les rancunes de Jean XXII contre Louis de Bavière et les convoitises du duc Léopold lui avaient inspiré la folle

que le récit de Villani sur l'entrevue de Bar-sur-Aube répond mieux au caractère connu de la conférence de Rense. Il y a eu certainement confusion, dans l'esprit du chroniqueur, entre ces deux assemblées.

[1] « Eo tempore papa Johannes misit quemdam legatum in Alemaniam, priorem de Tholosa de ordine Hospitaliorum, mandans principibus electoribus et principaliter dominis Henrico Coloniensi et Mathiæ Moguntino episcopis, de quibus specialiter confidebat, ut alium regem eligerent. Et cum in termino condicto præsentes convenissent, domini Waldewinus Treverensis archiepus et Johannes rex Boemiæ hujus propositum impediverunt; et sic legatus reversus est sine fine. » Rebdorf, ap. Freher, *Rer. germ. Scr.* I. 423.

[2] *Epist. Marini San.*, ap. Raynald. — Cette lettre ne peut se référer qu'au fait qui nous occupe ici.

ambition que nous savons. La lutte continua entre le pape et l'empereur; mais comme le roi de France n'y fut plus mêlé, nous n'avons que faire de nous y arrêter davantage[1].

Charles le Bel, pour préparer le succès de ses prétentions, avait songé à se ménager, dès le début, l'alliance de plusieurs princes allemands. Une seule de ces alliances nous est connue, celle qui fut conclue, vers le mois de juillet 1324, avec l'évêque de Liège : mention en est faite dans deux lettres adressées par le pape aux contractants[2]. Autant qu'on peut le conjecturer par la date de ces lettres, le traité dut se signer un peu avant l'entrevue de Bar-sur-Aube. Si le duc Léopold en fut l'instigateur, comme nous le présumons, ce fut le seul fruit qui résulta pour Charles le Bel des négociations poursuivies par le duc en sa faveur, depuis la promulgation de la bulle du 11 juillet.

Notons encore, pour mémoire, qu'au mois d'octobre 1327[3] Charles le Bel renouvela aux habitants de Verdun l'assurance de protection que leur avait donnée Louis le Hutin en 1315. Le fait peut paraître de peu d'importance : c'est ainsi pourtant que l'influence du roi se substituait insensiblement à celle de l'empereur dans les pays de langue française qui étaient encore sous la suzeraineté immédiate de l'Empire.

---

[1] Au mois d'octobre 1324 une convention fut conclue entre le roi de France, d'une part, l'archevêque de Trèves, le roi de Bohême, le duc de Lorraine et le comte de Bar, d'autre, pour la répression des troubles qui désolaient alors la ville de Metz. (*Arch. Nat.* J. 580, n° 5). Cette convention, dont le protocole ne nous est connu que par une analyse, dut précéder les négociations de Rense. Charles le Bel n'avait aucun intérêt à Metz. Mais la promesse d'un appui effectif pouvait rallier à la cause du roi ceux qui réclamaient son secours. Après l'échec de Rense, pareille promesse ne s'expliquerait plus.

[2] Avignon, 13 août 1324. *Oberbair. Archiv.*, I. 70.

[3] Oct. 1327, *apud Chaletam.* Rousset, *Hist. de Verdun.* 21. Il s'agit probablement de Chalette, dép. de l'Aube, arrond. d'Arcis-sur-Aube.

LOUIS DE BAVIÈRE ET PHILIPPE VI DE VALOIS

1328-1350

Les relations de Philippe de Valois avec Louis de Bavière ne commencent qu'en 1332. Jusqu'en 1338, elles sont simplement un épisode de la grande lutte qui durait toujours entre le pape et l'empereur, lutte dans laquelle le nouveau roi de France prit aussi parti et exerça son influence. A partir de 1338, quand la pragmatique sanction de Francfort affranchit définitivement l'Empire de la papauté, les relations des deux souverains entrent dans une phase nouvelle, La guerre de Cent-Ans avait éclaté : l'empereur, sollicité des deux côtés, prit parti à son tour, et le développement de sa politique à l'égard du roi de France est lié au développement même de la guerre anglo-française. C'est, à vrai dire, l'histoire du rôle de l'Allemagne vis-à-vis de la France durant cette guerre néfaste, que nous allons traiter ici. De là l'impossibilité manifeste d'isoler les relations des deux souverains des événements contemporains. Le sens et la portée de leur politique respective ne se peuvent apprécier qu'à la lumière des préoccupations du temps : il faut donc donner au tableau qui nous occupe son cadre historique. Seulement, par avance, nous pouvons prévoir une singulière disproportion entre ces deux parties de notre tâche. Quels que soient nos efforts pour réduire le cadre, il aura toujours plus d'importance que le tableau lui-même. Mais c'est là un inconvénient inhérent au sujet.

C'est par ces considérations que nous prétendons justifier les divisions que nous avons adoptées pour le règne de Philippe VI si chargé d'événements [1]. En tenant compte rigoureusement des différences de temps, de lieux et de personnes, nous pensons y avoir introduit assez de clarté pour permettre au lecteur de se rendre un compte exact des points sur lesquels ont porté principalement nos recherches.

[1] Voy. le sommaire de la table des matières.

I

Quoique la guerre de Cent-Ans n'ait point été l'occasion des premières relations du roi de France avec l'empereur, il n'est point sans utilité de remarquer qu'elle éclata au moment même, du moins peu s'en faut, où commence l'histoire de ces relations. Mais c'est au bout de quelques années seulement que les événements militaires ont leur contre-coup dans les questions qui se débattaient alors entre Philippe de Valois et Louis de Bavière. Cette connexité ne fut nullement l'effet du hasard : les prétentions d'Edouard III sur la couronne de France avaient besoin, pour sortir de la sphère des ambitions idéales, de trouver faveur et appui ailleurs que parmi les barons anglais dont la vaillance avait trop à faire déjà de repousser au Nord les invasions écossaises pour songer à entreprendre contre le puissant roi de France une guerre de conquête.

Le roi d'Angleterre fut donc amené de bonne heure à chercher hors de son royaume le secours dont il avait besoin. En remontant quelque peu dans l'histoire des premières années de son règne, nous comprendrons comment il fut plus naturellement enclin à se tourner du côté de l'Allemagne.

Isabelle, chassée d'Angleterre avec son jeune fils par Edouard II, sur les suggestions du fameux Hugues Spenser, s'était réfugiée à la cour du roi de France son frère [1]. Contre son attente, elle n'avait point trouvé auprès de Charles le Bel l'appui dont elle avait besoin pour recouvrer et ses droits de reine et sa dignité de femme. Après un séjour de près de deux années à Paris, elle avait dû s'éloigner en hâte pour se soustraire aux dangers dont elle était menacée.

Elle se dirigea vers le Cambrésis, hors la puissance du roi de France, accompagnée seulement d'un petit nombre de fidèles qui l'avaient suivie sur le continent, et emportant sans doute au fond du cœur la haine de cette maison de France devenue si inhospitalière à l'une de ses enfants [2].

[1] Mars 1325. *Rymer*. Sur son séjour en France, voy. *Froissard* (II, 499 et note), édition de M. Kervyn de Lettenhove, qui montre combien il est difficile de concilier le récit de Froissard et des autres historiens avec les chartes données par Rymer.

[2] Jehan le Bel, *Chron.*, ch. I.

Elle ne fut point plus tôt arrivée en Cambrésis, qu'un seigneur voisin, de petite puissance, mais de grand cœur, vint lui offrir ses services contre ceux qui l'avaient chassée de son royaume. C'était messire Jehan de Hainaut, seigneur de Beaumont, « qui adoncques estoit en la flour de son age[1]. » Ce Jehan de Hainaut était frère de Guillaume, comte de Hainaut, de Hollande et de Zélande, et comme tel se faisait écouter de tous les principicules établis sur la rive gauche du bas Rhin. Il leur proposa sans ambages de l'aider à rétablir la reine dans son royaume. Mais quelques arrière-vassaux de Hainaut, de Brabant et de Hesbaye répondirent seuls à son appel : les riches, les puissants se tinrent cois, « pour ce qu'il leur semblait que l'entreprise étoit si haulte et périlleuse, selonc les descords et les grandes haines lesquelles estoient adoncques entre les barons et les communes d'Angleterre[2]. »

Jehan de Hainaut ne se mettait pas tant en peine des difficultés probables de l'entreprise ; « puisqu'il avoit promis à celle dame de la conduire jusques en son royaume, il ne luy fauldrait pour morir. » Et bien lui en prit ; car après avoir réuni une petite armée, il passa en Angleterre et fit prisonnier Hugues Spenser et le roi son maître : le premier fut décapité, le second retenu en prison et son jeune fils mis sur le trône, sous la tutelle de sa mère, décembre 1326[3].

Il va sans dire que Jehan de Hainaut fut royalement récompensé de son dévouement. Cette expédition d'Angleterre, si aventureusement commencée, est le point de départ, nous ne dirons pas de sa fortune, car il resta toujours l'humble seigneur de Beaumont, mais de l'influence qu'il eut sur le développement ultérieur des événements tant en Angleterre que dans les Flandres.

En effet, peu après l'avènement d'Edouard III, une grande guerre fut résolue contre Robert d'Ecosse qui, dédaigneux du jeune roi, se préparait à forcer les frontières anglaises par le Nord. Comme on n'avait point trop de toutes les troupes anglaises contre ces terribles Ecossais, on crut prudent de se renforcer de quelques compagnies étrangères et on songea

[1] Jehan le Bel, *Chron.*, ch. I.
[2] *Ibid.*, ch. II.
[3] *Ibid.*, ch. III, IV, V, VI.

aussitôt à Jehan de Hainaut. Le vaillant chevalier accourut sans tarder, amenant avec lui grande foison de gens de Flandre, de Hainaut, de Brabant, de Hesbaye. Cette fois nul ne contredit à l'expédition ; il en vint même plus qu'on n'en souhaitait, « pour tant que chascun cuidoit rapporter autant d'argent que les aultres en avoient rapporté, qui avoient esté en l'aultre chevauchié en Angleterre avecques luy[1]. »

La victoire resta aux Anglais et à leurs alliés, mais ce n'est point ce qui nous importe. Ce que nous voulons retenir, c'est qu'Edouard III, après avoir fondé son pouvoir par Jehan de Hainaut et quelques pauvres chevaliers de Flandre, le consolidait par ces mêmes hommes et en même temps acquérait de ce côté-ci du détroit la renommée de roi généreux à payer les services rendus.

Edouard eut bientôt dans ces parages un autre allié naturel en la personne du comte de Gueldre qui avait épousé une de ses sœurs[2]. Un autre mariage resserra d'autres liens déjà existants : Edouard III fit demander pour lui-même la nièce de Jehan de Hainaut, la fille du puissant comte Guillaume de Hainaut, de Hollande et de Zélande. Il y avait bien obstacle en ceci que Guillaume avait épousé Jeanne de Valois, cousine germaine d'Isabelle d'Angleterre. Mais le pape donna dispense[3], et le mariage eut lieu le 24 janvier 1328. Nous verrons plus tard comment Guillaume de Hainaut, placé dans l'alternative de prendre parti pour Philippe de Valois, son beau-frère, ou pour Edouard III, son gendre, se décidera pour ce dernier et lui apportera l'appoint de forces considérables.

Le fils posthume de Charles le Bel étant mort quelques jours après sa naissance, la race des Capétiens directs était éteinte. Ses droits devaient-ils passer à Edouard III, petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, ou à Philippe de Valois, neveu de ce prince et cousin du dernier roi ? On sait comment les grands du royaume prétendirent trouver dans la loi salique la véritable règle de la succession royale. Isabelle d'Angleterre se crut lésée dans son droit et n'eut point de peine

[1] Jehan le Bel, *Chron.*, ch. VII.

[2] *Ibid.*, ch. I. Ce mariage fut conclu à Westminster le 20 oct. 1331. *Rymer.*

[3] 30 août 1327. *Rymer.*

à le persuader à son fils. Les anciens ressentiments qu'elle nourrissait contre la cour de France, joints au dépit de l'ambition déçue, lui firent prêter l'oreille aux instigations de Robert d'Artois qui, chassé de France par Philippe VI, avait trouvé refuge en Angleterre, 1332. Ses neveux, le jeune comte de Namur et son frère, l'y suivirent plus tard [1].

Robert d'Artois, pour satisfaire sa vengeance, ne craignit point de conseiller à Edouard de déclarer la guerre à Philippe. Le conseil plut au roi ; mais sentant bien que, réduit à ses seules forces, il ne pourrait venir à bout d'un tel ennemi, il songea à ses bons alliés des Pays-Bas, et, dès l'année 1336, leur envoya ses ambassadeurs sous la conduite de l'évêque de Lincoln [2].

Avant de suivre cette ambassade, il faut nous enquérir de ce qu'étaient à ce moment les relations de Philippe VI avec les seigneurs et communes de ces mêmes pays.

Quelques mois seulement après son avènement, Philippe de Valois était entré en Flandre pour ramener à l'obéissance du duc les bourgeois de Bruges, d'Ypres et du Franck. La victoire de Cassel avait été le fruit de cette campagne à laquelle prirent part aussi le roi Jean de Bohême, Guillaume et Jehan de Hainaut [3]. Le duc de Juliers, Guillaume IV, rendit hommage au roi sur la promesse d'une pension de 600 livres [4]. Nous verrons plus loin que les Flamands gardèrent rancune au roi de France de cette victoire et saisirent la première occasion de lui refuser la contribution de guerre qu'il leur avait imposée [5].

Un peu plus tard, 1331, la disgrâce dans laquelle tomba Robert d'Artois donna naissance à une série de négociations

[1] Jehan le Bel, *Chron.*, ch. XXIV.

[2] On pourrait s'étonner qu'Edouard ait tant tardé à suivre le conseil de Robert d'Artois. Mais il faut se souvenir que les années 1334, 1335 et 1336 furent remplies par la guerre d'Ecosse qui détourna Edouard des affaires du continent.

[3] Quoique mentionnée par les Chroniqueurs, la présence de Jean de Bohême est pourtant douteuse, car elle est formellement contredite par son itinéraire, comme l'a fait remarquer Bœhmer. Voy. Jehan le Bel, ch. XVIII, et *Gr. Chron.* Edit. P. Paris, V, 314.

[4] Paris, 22 déc. 1328. *Arch. Nat.*, J. 522, n° 4. — A cette expédition se rattache aussi la procuration des échevins d'Ysendyke pour leur paix avec le roi. *Arch. Nat.*, J, 568, n° 14.

entre les seigneurs des Pays-Bas, chez lesquels il s'était réfugié, et Philippe VI. Robert s'était d'abord rendu à Namur avec le comte Jehan et son frère, ses neveux. Sur les instances de Philippe, l'évêque de Liége, Adolphe de La Marck, fit porter défi aux jeunes comtes pour les séparer de leur oncle, ce qui réussit[1].

Robert passa alors en Brabant, dont le duc était son parent. Philippe envoya dire au duc qu'il le tiendrait pour ennemi et le combattrait comme tel, s'il soutenait Robert de quelque manière que ce fût. Le duc, pour ne point résister ouvertement aux exigences du roi, fit retenir Robert dans l'Argentel[2]. Mais Philippe n'entendait pas n'être obéi qu'à moitié. Il négocia tant et si bien par l'entremise du comte d'Eu, connétable de France, qu'il réunit dans une même alliance contre le duc de Brabant Jean de Bohême, l'évêque de Liège, l'archevêque de Cologne, le duc de Gueldre, le marquis de Juliers, le comte de Loos, le sire de Fauquemont, le comte de Bar, Jehan de Hainaut et les deux neveux de Robert d'Artois[3]. La guerre fut rudement menée; le comte d'Eu y prit part avec les gens du roi, « pour mielx monstrer que la besongne estoit faite à son pourchas[4]. »

Le malheureux duc de Brabant vit bien qu'il ne pouvait résister. Par l'entremise du comte de Hainaut, il engagea des pourparlers avec ses ennemis pour conclure une trève. Un compromis, passé entre lui et les princes, suspendit momentanément les hostilités. Pour le surplus, je veux dire pour arriver à une paix définitive, on décida de s'en remettre à l'arbitrage du roi de France. Le connétable d'Eu et le duc de Brabant[5] allèrent trouver Philippe qui était alors à Compiègne et lui exposèrent ce qu'on attendait de lui.

[1] Jehan le Bel, *Chron.*, ch. XIX.

[2] Jehan le Bel désigne sans doute par ce nom le pays autour d'Argenteau, village de la province de Liège, sur la rive droite de la Meuse.

[3] Traité de Perwez en Brabant, 11 mai 1332, renouvelé le jour de la Saint-André 1333 (30 nov.). Voy. Kervyn de Lett. : *Froissard*, XVIII, 22 et XX, 345. Voy. encore : *Arch. Nat.*, J, 522, n° 5. Traité d'alliance entre le roi de France, d'une part, Walléran, archev. de Cologne et les comtes de Gueldre et de Juliers, d'autre, à Senlis, mai 1332 ; — J, 522, n° 7. Autre traité entre le roi et le comte de Juliers, mai 1332 ; —J, 997. Autre traité entre le roi et le comte de Gueldre, mai 1332.

[4] Jehan le Bel, *Chron.*, ch. XX.

[5] Ou au moins un de ses représentants. Quoique la sentence arbitral

Le roi déclara approuver le compromis qui avait été passé et vouloir besongner à mettre paix entre eux, puisqu'ils promettraient de suivre ses décisions[1]. Puis le connétable, en son nom propre et au nom de ses alliés, déclara par écrit qu'il était lié désormais envers le roi et le duc de Brabant[2]. Celui-ci fit sans doute même déclaration[3], et l'on se sépara. Si, comme le prétend Jehan le Bel, Philippe VI avait été vraiment l'instigateur de la guerre contre le duc de Brabant, son arbitrage à Compiègne est au moins singulier. A la fois juge et partie, il semble qu'il ne puisse exercer les droits de l'un de ces rôles sans porter atteinte aux devoirs de l'autre. Il faut croire que, dans l'esprit du temps, la haute situation du roi de France suffisait pour donner à son arbitrage les garanties d'impartialité que le duc au moins était en droit de réclamer. D'ailleurs ce qu'on lui demandait, ce n'était point une sentence immédiate entraînant la condamnation de l'une des parties, mais les éléments d'un accord futur. Et pour trouver ces éléments, Philippe prenait jusqu'à la Saint-Jean et au besoin jusqu'à Noël de l'année 1333.

Pour le présent, cette politique réussissait au roi, puisque d'une part Robert d'Artois quittait le continent pour passer en Angleterre, et que d'autre part des alliances précieuses étaient acquises dans les Pays-Bas[4]. Mais le premier de ces

de Philippe, dont nous parlons plus loin, déclare le comte d'Eu et le duc de Brabant *personnellement* constitués en droit devant le roi, nous ne pensons pas que la formule puisse être prise au pied de la lettre ; la présence du duc auprès de Philippe n'est nulle part ailleurs formellement indiquée.

[1] Royal-Lieu, près Compiègne, 20 juin 1332, Ap. Dumont, *Corps dipl.* I. c. 133.

[2] Mêmes dates. *Ibid.*

[3] La déclaration du comte d'Eu nous semble appeler une déclaration réciproque du duc de Brabant, puisque tous deux sont parties plaidantes devant Philippe. L'obscurité des termes dont se sert le connétable ne permet pas d'ailleurs de voir très nettement la procédure suivie en cette occasion Peut-être sa déclaration a-t elle précédé la lettre de Philippe VI. — Les *Gr. Chron. de Saint-Denis* ne parlent pas de la part prise par le roi de France à la guerre contre le duc de Brabant. Pour l'auteur de ces chroniques, l'assemblée des seigneurs réunis à Compiègne et l'arbitrage de Philippe sont deux faits tout différents qu'il ne comprend guère et qu'il disjoint complètement. Voy. Edit. P. Paris, V, 346.

[4] D'après les *Gr. Chron. de Saint-Denis* (V, 346), Philippe de Valois avait dessein de s'attacher tous les seigneurs des Pays-Bas pour les

deux succès tourna vite contre Philippe, puisque, comme nous l'avons dit, Robert d'Artois devint le véritable promoteur de la guerre entreprise par Edouard III contre le royaume de France. Quant à l'alliance avec les princes allemands, nous constaterons bientôt le maigre profit qu'en retira Philippe. Le roi de France ne perdait jamais l'occasion cependant de s'immiscer dans les affaires des seigneurs flamands et savait toujours y trouver quelque gain. En 1333, le comte de Flandre, aidé des comtes de Gueldre et de Juliers, entreprit le siège de Malines contre le duc de Brabant[1]. Le siège terminé, Malines fut vendue au comte par l'évêque de Liège, en vertu d'un traité conclu le 2 octobre 1333[2]. Philippe convoitait cette proie : il ne put l'obtenir sur-le-champ, mais il l'eut l'année suivante[3]. Cette acquisition fut le résultat de négociations dont il ne reste malheureusement pas de traces[4].

Ce siège de Malines fut sans doute l'obstacle qui empêcha Philippe de donner à sa médiation entre le duc de Brabant et ses ennemis les effets promis pour l'année 1333. Mais pour être ajournés jusqu'en 1334, ces effets n'en vinrent pas moins[5]. Ils furent préparés d'ailleurs par des traités partiels conclus entre le duc de Brabant et le comte de Namur le 18 novembre

tourner au besoin contre le comte de Hainaut dont la puissance l'effrayait. Celui-ci par ses filles était en effet apparenté à l'empereur, au roi d'Angleterre et au comte de Gueldre, et se proposait de donner sa quatrième fille au fils aîné du duc de Brabant. Philippe rompit ce dessein en promettant à ce dernier sa propre fille Marie. Le mariage eut lieu en effet l'année suivante, et les Grandes Chroniques ajoutent : « Pourquoy le conte de Hainau fu si couroucié que oncques puis il ne fina de contrarier à la couronne de France. »

[1] *Gr. Chron.*, V, 355.

[2] Liège, 2 oct. 1333. Ap. Butkens, *Trophées du Brab.*, I., Pr. 164.

[3] Voy. plus loin le traité du 9 août 1334.

[4] *Gr. Chron.*, V., 355.

[5] Il n'y a point à croire que Philippe se soit occupé de cette paix avant la fin de l'année 1333, comme il l'avait promis, puisque, dans le traité du 27 août 1334, on renvoie directement au compromis de 1332 pour plus de détails sur les causes du différend entre les deux parties : « Sur tous les débats et discors meus entre les dictes parties par tout le temps passé jusques à aujourd'huy, comme plus amplement est contenu au compromis sur ce faict..... lequel compromis avons receu et recevons et nous enchargeons par vertu d'iceluy compromis et pouvoir à nous octroié et donné, comme dict est..... ».

1333[1], entre le duc de Brabant et le comte de Hainaut le 22 mai 1334[2].

La tâche de Philippe VI en fut d'autant facilitée. Dès le mois de juillet il reprit les pourparlers avec ces princes. Une conférence, fixée à Amiens pour le 27 août, devait amener la conclusion d'une paix générale. Pour en assurer le succès, le roi envoya à Cambrai l'évêque de Thérouanne, l'abbé de Saint-Nicaise de Reims, l'archidiacre de Tournay, Ansel seigneur de Joinville, Mathieu de Trie, maréchal de camp, Henri de Picquigny, Guy de Turpin et Michel de Recourt, ses conseillers, qui devaient aviser à rétablir l'accord entre le duc de Brabant et ses ennemis.

Le 29 août[3], furent réglés entre le duc et le comte de Gueldre divers points du débat que soulevait la suzeraineté de quelques villes ; mais la solution définitive de cette affaire fut ajournée jusqu'aux conférences d'Amiens. En outre, les deux princes, pour resserrer leur amitié, décidèrent un mariage entre leurs enfants. Les conditions pécuniaires de ce mariage devaient être déterminées et le furent en effet à Amiens, le 25 août, par un traité spécial[4] qui faisait Philippe exécuteur et garant responsable des engagements que prenait le duc Jean.

Toutes les lettres d'alliance que le duc tenait du comte de Gueldre ou de ses prédécesseurs devaient être remises à Amiens entre les mains du roi qui en disposerait à son gré, après avoir pris conseil du roi de Bohême et du comte de Hainaut.

Enfin le duc accordait quelques satisfactions au seigneur de Heinsberg et à messire Jean de Fauquemont[5].

Le 9 août suivant, à Amiens, en présence du roi lui-même, le duc de Brabant, dont on ne pouvait trop tirer, s'engageait à payer à Jean de Bohême d'importantes sommes pour le

[1] Butkens, *Trophées*, I, Preuves, 163.

[2] *Ibid.*, 174.

[3] Cambrai, 2 août 1324 ; inséré dans le traité du 27 août suivant. Butkens, *Trophées*, 166, 174.

[4] Amiens, 25 août 1334 ; inséré dans le traité du 27 août suivant. *Ibid.*

[5] Il va sans dire que lorsque nous analysons un traité, nous ne nous arrêtons qu'aux articles importants. Pour les points de détail, nous ne pouvons que renvoyer au texte lui-même.

dédommager des torts qu'il avait subis. Par contre, la ville de Malines était cédée à Philippe, ce qui annulait la vente que l'évêque de Liège en avait précédemment faite au comte de Flandre[1].

Nous avons déjà marqué les points particuliers qui furent réglés le 25 août. Deux jours plus tard, Philippe prononçait entre les deux parties et déclarait le différend terminé[2].

Le 30, une dernière difficulté était levée entre le duc de Brabant et l'évêque de Liège, touchant la ville de Malines[3]. Cette fois la paix était bien conclue. Les représentants du roi de France s'étaient efforcés de mettre d'accord les intérêts multiples qui se débattaient entre les seigneurs accourus à Amiens. La teneur du traité en fait foi :

1° Il abrogeait les alliances faites contre le duc de Brabant et interdisait à celui-ci de poursuivre aucun des alliés.

2° Il enjoignait aux deux parties de vivre désormais en paix l'une avec l'autre.

3° Il ordonnait de rendre les prisonniers faits de part et d'autre, sans les mettre à rançon, sans même exiger l'intégrité des sommes que quelques-uns avaient déjà commencé de payer.

4° Il établissait que ceux qui, au mépris de l'hommage rendu, avaient guerroyé contre leurs seigneurs seraient de rechef admis à leur jurer fidélité et à jouir de leurs biens propres, comme avant, nonobstant vente ou aliénation qui aurait pu être faite de ces biens par le suzerain.

5° Il prescrivait que tous les articles arrêtés à Cambrai entre le duc de Brabant et le comte de Gueldre par l'entremise des commissaires du roi seraient strictement observés.

6° Il révoquait certaines lettres rédigées quelque 130 ans[4] plus tôt, desquelles le duc de Brabant s'était réclamé contre le duc de Gueldre.

7° Il déclarait que tous les marchands de Brabant et de Gueldre pourraient voyager en toute sécurité dans les deux pays.

8° Il réduisait de moitié sous certaines conditions la grosse

[1] Amiens, 9 août 1334. Ce traité est mentionné par Bœhmer, sans indication de source. Nous avouons n'avoir pu la retrouver nous-même.

[2] Amiens, 27 août 1334. Ap. Butkens, *Trophées*, 166, 174.

[3] Amiens, 30 août 1334. Ap. *Brabantsche Yeesten door Willem*, 798.

[4] Six-vingt et onze ans, porte le texte.

dot promise par le duc de Brabant à sa fille pour son mariage avec le duc de Gueldre.

9° Il contenait la promesse du roi de faire exécuter et respecter les traités des 2 et 25 août, insérés dans le présent acte.

10° Enfin il réglait quelques autres points intéressant les relations du comte de Hainaut et du comte de Gueldre avec leurs vassaux, relations qui ne rentrent pas directement dans notre sujet.

A en juger par ces articles, il semble que Philippe de Valois était bien en droit de compter sur l'alliance de tous ces seigneurs des Pays-Bas, en cas de besoin, ou tout au moins qu'il pouvait ne point craindre de les voir se tourner contre lui et donner appui à ses ennemis. L'or d'Édouard et plus encore l'habileté de l'évêque de Lincoln en décida autrement.

II.

C'est en l'année 1336 qu'Edouard III envoya aux Pays-Bas ses ambassadeurs, avec mission de préparer la guerre contre Philippe. Leurs efforts, d'abord tournés du côté des seigneurs de cette contrée, se portèrent bientôt du côté de l'empereur lui-même. Cette raison, jointe à des raisons de chronologie, nous oblige à exposer dès maintenant les relations de Philippe VI avec Louis de Bavière. Nous pourrons ainsi, lorsque nous aborderons l'histoire des négociations poursuivies en Allemagne par Edouard contre Philippe, avoir une idée précise des dispositions dans lesquelles pouvaient se trouver, vis-à-vis de ces deux rois, les princes du Saint-Empire et l'empereur lui-même.

Louis de Bavière, depuis 1322, était en lutte avec Jean XXII qui refusait de reconnaître son élection et avait même lancé contre lui, vers la fin de 1328, les foudres de l'excommunication [1]. Maintes fois l'empereur avait tenté de se relever de cette déchéance, mais le pape y avait mis obstacle en faisant de l'abdication de Louis de Bavière la condition première de tout accord. Nous ne sachons pas que, depuis 1324, le roi de

[1] La sentence fut publiée en France une première fois en juin 1329, une seconde fois en août 1330. Voy. *Gr. Chron.*, V, 331 et 339.

France se soit de nouveau mêlé à cette grande querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Mais en 1332, Philippe VI, qui songeait à prendre le commandement d'une expédition en Terre-Sainte, désirait fort que la papauté fût libre d'embarras du côté de l'Empire, pour donner à la croisade une vigoureuse impulsion. L'occasion d'intervenir s'offrit à lui dans la seconde moitié de l'année 1332.

Sur la fin de septembre[1], Jean de Bohême vint à Paris assister au tournoi que Philippe célébrait en l'honneur de son jeune fils qu'il armait chevalier. Ce fils n'était autre d'ailleurs que Jean le Bon, fiancé peu auparavant à une fille du roi de Bohême[2]. Sans pouvoir nous prononcer absolument, nous soupçonnons que la venue de ce dernier avait été motivée par une invitation du roi de France, dont le dessein aurait été justement d'intéresser Jean de Bohême à la réconciliation du pape et de l'empereur.

Jean avait en effet conclu avec Louis de Bavière, le 23 août précédent, un traité d'alliance dans lequel il lui promettait entre autres choses de travailler à lui obtenir le pardon du pape. De fait, Jean quitta bientôt après son royaume pour se rendre à la cour d'Avignon. Nous imaginons cependant, à en juger par la suite, que cette promesse occupait fort peu le roi de Bohême lorsqu'il s'arrêta d'abord à Paris, et qu'il ne songeait nullement à en remplir les conditions, par la raison qu'aucun intérêt immédiat ne l'y poussait encore.

Mais pendant les quelques semaines que Jean passa à la cour de France, Philippe dut l'entretenir de ses projets de croisade, si propres à charmer tôt ou tard l'esprit aventureux du roi de Bohême. Il dut lui montrer les obstacles qui en arrêtaient l'exécution, entre lesquels la lutte du pape et de l'empereur. Puisque Jean avait promis de travailler à y mettre fin, pourquoi ne tiendrait-il pas sa promesse dans l'intérêt de la croisade?

Que cette affaire ait été débattue entre le roi de France et

[1] Voy. *Cont. de Guill. de Nangis*. Ed. Géraud, II.

[2] « Die II januarii, rex Boemiæ feliciter applicuit Parisium cum filia sua, quam dedit in uxorem filio regis Francie, de quo in Parma facta fuit magna leticia. » *Chron. Parmense ms.* cité par Bœhmer. — Voy. aussi les *Gr. Chron.* Edit. P. Paris, V, 350. — Dans l'acte passé à ce sujet entre Philippe et Jean de Bohême (Orig. à Paris, d'après Bœhmer), il est stipulé que Jean sera l'allié du roi contre tous, excepté contre l'empereur.

Jean de Bohême, c'est ce que prouve assez bien une lettre que Philippe adressa à Louis de Bavière vers la fin de 1332[1], pour le décider à se soumettre. Cette lettre fut rédigée peu de temps après le retour de Jean qui avait quitté Avignon dès le 24 novembre pour venir de nouveau conférer avec Philippe. Il ne semble pas cependant que les projets de ce dernier aient beaucoup préoccupé le roi de Bohême pendant les quinze jours qu'il passa dans la ville papale[2]. Il méditait lui-même une expédition en Italie qui l'absorbait davantage[3], et l'énorme somme de 10,000 florins qu'il dépensa en profusions de toute nature était vraisemblablement destinée à servir ses propres intérêts beaucoup plus que ceux de Philippe. Son retour même à Paris ne fut motivé que par l'espoir d'obtenir du roi les secours dont il avait besoin pour passer en Italie, secours qui lui furent accordés d'ailleurs, comme nous l'apprennent divers textes, sans marquer toutefois le moment de cette concession. Cette considération était seule assez grave pour décider Jean à retarder d'un instant son départ pour l'Italie, où l'attendait son fils Charles, margrave de Moravie.

La lettre de Philippe à Louis de Bavière ne servit guère plus que le voyage de Jean de Bohême à Avignon. L'empereur fit simplement réponse qu'il enverrait ses ambassadeurs au pape. Nous ne savons s'il le fit.

En somme, le conseil donné à Louis de Bavière de se soumettre équivalait à se déclarer contre lui. Pour Philippe, il n'y avait point d'autre solution possible, et il essayait de la faire prévaloir, puisqu'un chroniqueur de l'époque, après avoir raconté avec grande sobriété, suivant sa coutume, l'histoire de Louis de Bavière, prend soin d'ajouter : « *Et* aussi le roy de France lui estoit en nuisance[4]. » Mais faute de détails plus explicites, nous ne saurions déterminer quelle fut au juste à ce moment la mesure de l'hostilité de Philippe à l'égard de Louis de Bavière.

Pourtant l'année suivante, l'empereur, fatigué de la lutte, se

[1] Dubravius, *Hist. Bohem.*, cité par Raynald, anno 1332.

[2] Il arriva à Avignon le 10 nov. et y fut reçu en grande pompe.

[3] Il réussit à conclure avec le pape un traité secret qui réglait d'avance le sort de la Péninsule.

[4] *Chron. des quatre premiers Valois*, p. 2. — Cf. Henri de Dissenh, ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 20.

démit de l'Empire en faveur d'Henri de Bavière, son cousin[1]. Le roi de France, informé le premier de cette résolution, en fit porter la nouvelle au pape[2], qui aussitôt envoya ses légats recevoir la démission de Louis et introniser à sa place Henri de Bavière[3]. Le roi de Hongrie, Charles, et Robert de Sicile firent opposition : mais le roi de France et Jean de Bohême étaient contre eux. Le rôle de ce dernier est particulièrement important dans ces circonstances. Vers la fin d'octobre, il revient d'Italie où il se trouvait depuis le commencement de l'année. La première mention que l'on rencontre de sa présence en deçà des Alpes est relative à ses fiançailles avec Elisabeth, fille de Frédéric le Beau, fiançailles qui furent célébrées en Autriche. Cette mention se réfère aux premiers jours de novembre, car le 30 Jean est au Quesnoy, où il conclut alliance avec divers princes contre le duc de Brabant. C'est dans l'intervalle de ces deux dates qu'il s'aboucha avec Louis de Bavière pour préparer l'acte d'abdication du 19 novembre; le traité passé le 7 décembre suivant entre Philippe et Henri de Bavière lui attribue en effet une participation formelle à cet acte.

Délivré des embarras que lui donnaient les affaires d'Italie, Jean s'était ressouvenu des intérêts de Philippe et de la croisade projetée[4]; il avait, dans cette pensée, provoqué la meilleure des solutions, puisqu'elle sauvegardait la paix de la chrétienté et rendait possibles les projets du roi de France, sans sacrifier à ce double objet la dignité du chef élu du Saint-Empire romain.

Ce fut lui encore qui dirigea les délibérations du congrès de Francfort tenu dans les premiers jours de décembre. Ce congrès devait compléter l'acte du 19 novembre en préparant l'élection d'Henri de Bavière. Le 6, on confirma l'accord intervenu à Rotenburg entre Louis et Henri de Bavière. Le 7, on rédigea sous la garantie de Jean une convention entre

[1] A Rotenburg, le 19 nov. 1333, d'après Bœhmer. Mais cette date est contestée.

[2] Voy. la lettre de Jean à Louis de Bav , 28 juin 1334, ap. Raynald, *Ann.*, 1334, § 20.

[3] Ptolémée de Lucques, *Hist. eccles* , XXIV, 42, cité par Raynald, 1333, § 23.

[4] Philippe de Valois avait pris la croix au Pré-aux-Clercs le 1er octobre 1333.

Henri de Bavière et le roi de France[1], convention qui suppose entre les deux princes des négociations antérieures dont la trace ne se retrouve plus cependant. Nous savons seulement que Philippe avait prêté à Henri 300,000 marcs pour les frais de son élection. En tout cas, ces négociations durent se poursuivre par l'intermédiaire du roi de Bohême. L'action directe qu'exerça ce dernier sur les résolutions de Louis de Bavière est, comme nous l'avons dit, expressément constatée dans l'acte du 7 décembre. C'est à lui également que nous attribuerons la clause par laquelle Henri de Bavière déclarait qu'en considération des efforts déjà faits par Philippe VI pour le succès de la croisade, il voulait vivre en paix avec lui sans jamais porter atteinte à ses droits ni aux frontières de son royaume. Le roi de France, désigné par la cour d'Avignon comme chef de l'expédition pouvait donc quitter sans crainte son royaume, puisque le successeur de Louis de Bavière se déclarait son ami. En réalité, les bonnes dispositions d'Henri allaient bien au delà de cette simple déclaration : il promettait en effet, pour le cas où il serait élu roi des Romains, de concéder à Philippe VI, en reconnaissance de ce que celui-ci avait fait en sa faveur, les droits régaliens sur certains diocèses relevant de l'Empire : Arles, Avignon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Marseille, Valence, Embrun, Vienne, Genève, Lyon, Viviers, Sion, Lausanne, et sur la Provence, le Dauphiné, Forcalquier, Dalbonne, Faucigny, la Savoie, la Bresse, la Franche-Comté, et ce, jusqu'à restitution des 300,000 marcs prêtés par le roi, restitution qu'Henri de Bavière s'engageait à faire à Paris même[2]. Le consentement des grands Electeurs à ces articles était affirmé, la garantie du roi de Bohême ajoutée et la confirmation du pape promise, sans que le serment du sacre pût jamais en dispenser[3]. Plus avisé que ses prédécesseurs, Philippe VI de Valois dédaignait donc de demander pour lui cette couronne impériale que Charles de Valois, quelque dix ans plus tôt, avait tant convoitée. Il jugeait plus politique de la faire attribuer à un autre et réclamait seulement pour prix du service rendu, oh!

[1] Francfort, 7 déc. 1333. *Bibl. nat.*, *ms. franç.*, 6537, p. 19.

[2] Voy. l'acte cité du 7 déc. 1333.

[3] Bœhmer fait remarquer à bon droit que la constitution même de l'acte prouve qu'il fut rédigé dans la chancellerie de France, sous l'influence du roi par conséquent.

peu de chose, l'ancien royaume d'Arles, la vallée de la Saône et du Rhône jusqu'à la mer. Il comptait bien qu'Henri de Bavière, pressuré par tous ceux qui auraient aidé à son élection, ne serait jamais en état de restituer les 300,000 marcs. Cette somme pouvait donc être considérée moins comme un prêt que comme le prix même des territoires dont la suzeraineté était reconnue temporairement au roi de France.

Par malheur, les espérances respectives des contractants furent déçues. Les grands Électeurs, dont l'approbation était pourtant affirmée, n'acceptèrent point l'abdication de Louis de Bavière. Henri ne put être élu et les conventions de Francfort demeurèrent lettre morte.

III

La mort de Jean XXII, survenue le 4 décembre 1334, fit naître l'espoir de mettre fin à cette longue querelle du Sacerdoce et de l'Empire. Benoît XII, fort mal disposé pour le roi de France[1], se montra plein d'égards pour les ambassadeurs que Louis de Bavière lui envoya peu après son élévation. Ceux-ci, au bout de deux mois de séjour dans la ville papale, en repartirent le 5 juillet[2] pour porter à leur maître les propositions de Benoît.

Quoique maître de la situation et engagé déjà dans la voie de la réconciliation, le pape s'avisa pourtant qu'il serait bon de prendre l'avis du roi de France avant de rien conclure avec Louis de Bavière. Le 31 juillet, alors que les ambassadeurs allemands, confiants dans sa parole et fondés à espérer le succès de leur mission, avaient depuis plus de trois semaines quitté Avignon, Benoît écrit à Philippe[3] pour l'informer de ce qui a déjà été fait et le prier de lui faire con-

[1] « Dixit enim (Benedictus) : Absit quod rex Francie per consanguineos meos, si per me ditarentur, me sicut predecessorem meum ad sua quævis vota coartet! » Matt. de Neuwenb., ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 205. Benoît joue pourtant vis-à-vis de Philippe le rôle qu'il attribuait bien à tort à son prédécesseur.

[2] Ils avaient atteint Avignon vers la fin d'avril. Cf. Jean de Wiktring, ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 415.

[3] Raynald, 1335, § 3 ; — Jehan le Bel, *Chron.*, ch. XXVIII. — Nous reviendrons plus tard sur cette question de la suzeraineté du Cambrésis.

naître les conditions qu'il entendait poser aux ambassadeurs touchant les différends qu'il avait lui-même avec l'Empire pour quelques villes du Cambrésis. Il ajoutait que la réconciliation de Louis de Bavière avec l'Eglise était chose désormais certaine, puisque l'empereur acceptait les conditions qu'on lui posait.

La réconciliation était certaine en effet, mais à la condition de tenir les engagements pris avec les ambassadeurs allemands et de ne point faire intervenir quiconque pouvait avoir intérêt à y mettre obstacle.

Or, Philippe était de ceux-là[1]. Si l'hostilité d'Edouard eût pu dès lors se manifester ouvertement, peut-être le roi de France eût-il hésité à s'aliéner l'esprit de l'empereur. Mais Edouard, occupé à guerroyer contre les Ecossais, n'avait point encore donné suite aux suggestions de Robert d'Artois.

Il y avait cependant un autre motif de ne point s'opposer à la réconciliation de l'empereur et du pape, celui-là même qui, à la fin de 1332, avait déterminé en partie le voyage du roi de Bohême à Avignon. Mais la croisade, quoiqu'elle fût toujours en projet, devenait moins probable que jamais depuis la mort de l'énergique Jean XXII. Benoît XII ne s'en préoccupait guère et avait tourné toute son activité du côté des réformes intérieures. Les dispositions du roi de France se ressentaient de celles du pape.

Le traité de Francfort avait modifié complètement les premiers sentiments de Philippe à l'égard de l'empereur. En 1332, il avait voulu réconcilier le pape avec l'Empire et n'avait pu y réussir. En 1335, on demandait son adhésion simple à cette réconciliation tant désirée: il la refusa.

Quel était donc le motif de sa conduite?

Si nous remarquons que, quelques semaines seulement après l'échec des conférences de Francfort, Jean de Bohême s'était engagé vis-à-vis du roi de France à obtenir d'Henri de Bavière, au cas où celui-ci deviendrait roi des Romains, l'exécution des promesses faites à Francfort[2], nous pouvons en

[1] Voy. Albert de Strasb., ap. *Urstisius*, II, 126. « Prædictus rex Francie et rex Sicilie seu Apulie, omnes quasi Cardinales a proposito averterant præconcepto. Venerant enim ad impediendum factum ad Curiam duo archiepiscopi, duo episcopi et duo comites ex parte regis Francie et totidem ex parte regis Roberti..., etc. »

[2] Traité de Poissy, 15 fév. 1334. Orig. à Paris, d'après Bœhmer.

conclure que Philippe espérait donner à ces promesses l'occasion de se réaliser en faisant échec aux négociations entre le pape et l'empereur pour amener ce dernier à abdiquer une seconde fois en faveur de son cousin, comme en 1333.

Il n'est pas vraisemblable que le roi de Bohême ait inspiré à ce moment même les résolutions de Philippe. Il était rentré à Prague à la fin du mois de juin, et très certainement Philippe ne put le consulter dans l'entre-temps des pourparlers. D'ailleurs, le 16 septembre, Jean convenait avec Louis de Bavière, à Ratisbonne, d'une trève de 9 mois qui suspendait pour ce temps la haine dont ils se poursuivaient mutuellement depuis les conférences de Francfort. Raynald nous semble donc confondre l'ordre des temps lorsqu'il prétend, à l'année 1335[1], que le roi de Bohême, à l'exemple de Robert de Naples, de Charles de Hongrie, de Casimir de Pologne et d'Henri de Bavière, protesta contre toute idée de rapprochement entre le pape et l'empereur.

Lorsque les ambassadeurs allemands revinrent à Avignon, les dispositions du pape à leur égard étaient toujours les mêmes, parce que Philippe, qui n'avait guère reçu sa lettre avant la fin d'août, n'avait pu encore lui donner réponse. Celle-ci ne parvint à Avignon que dans les derniers jours de septembre, apportée, semble-t-il, par plusieurs prélats et comtes de la cour du roi[2]. Les ambassadeurs de Louis de Bavière, auxquels on avait refusé tout d'abord de répondre d'une manière formelle, durent augurer mal de ces retards. C'est seulement le 9 octobre, après que le pape eut pris le temps de délibérer avec les représentants du roi de France, qu'un consistoire eut lieu dans lequel Macquard de Randeck supplia Benoît de recevoir enfin l'empereur dans son pardon. Le pape déclara qu'il ne pouvait se prononcer encore, et le 10[3], il écrivit à Louis de Bavière pour lui poser de nouvelles conditions.

[1] Raynald, § 6 et 7.

[2] Albert de Strasbourg (cité par Raynald, § 6) parle d'une ambassade envoyée par Philippe de Valois au pape vers cette époque; mais il ne précise pas la date.

[3] Ap. Raynald, 1335, § 7. La lettre porte la date de *VI idus Sept.* Bœhmer a déjà montré qu'il fallait lire *VI idus Oct.* — Albert de Strasbourg fait au sujet de cette seconde ambassade de Louis de Bavière un récit peu vraisemblable dans ses détails : « Cum papa Benedictus nuncios recepisset benigne, in aurem nunciis flens quasi conquerebatur, quod

En effet, Philippe avait fait réponse au pape qu'il ne consentirait à aucun accord avec Louis de Bavière au sujet du Cambrésis avant de connaître les conditions auxquelles lui, Benoît, se réconciliait avec l'empereur[1]. Le pape, sous l'influence des cardinaux dévoués à Philippe, les lui communiqua, en faisant observer qu'elles étaient si dures que Louis de Bavière ne voudrait sans doute pas les accepter. C'était une première rétractation des promesses faites aux ambassadeurs allemands et une concession aux exigences de Philippe[2].

Benoît n'avait cependant cédé qu'à regret à l'influence du roi de France, car il prévoyait les maux qui résulteraient de la prolongation du différend avec Louis de Bavière. Le 28 octobre[3], il écrivait à Philippe pour lui faire part de ses craintes et lui montrer les dangers qui, déjà, de tous côtés, se manifestaient contre lui. L'opposition de Philippe était d'autant plus malencontreuse que l'empereur était tout disposé à la paix ; il avait chargé les ambassadeurs qu'il envoyait pour la seconde fois à Benoît de recourir à l'intervention du pape pour obtenir du roi de France appui contre ceux qui troublaient alors la paix publique en Allemagne[4]. Le traité ne fut pas conclu : cela va de soi.

Louis de Bavière avait bien à cœur, lui aussi, d'en finir avec cette lutte où ses forces s'épuisaient sans profit pour l'Empire. Vers le commencement de mars de l'année 1336[5], il envoya une troisième fois ses ambassadeurs à Avignon pour tenter un dernier effort et obtenir des conditions plus douces

ad principem esset inclinatus et quod rex Francie sibi scripserit certis litteris, si Bavarum sine ejus voluntate absolveret, pejora sibi fierent quam papæ Bonifacio a suis prædecessoribus essent facta : nunciique ad rogatum papæ per Delphinum per montana sunt usque Lausannam perducti. » Ap. *Urstisius*, II, 127.

[1] Raynald, 1335 § 7.

[2] Bœhmer rapporte tous ces faits au 28 octobre, ce qui est bien douteux. Tout ce que raconte Raynald au chap VII de l'année 1335, d'après les *Epist. secr.*, jusqu'aux mots « ad propositas vero de Rege..... » nous semble suivre de peu la lettre de Benoit du 31 juillet. Malheureusement la chronologie des faits est difficile à établir en cet endroit, parce que Raynald résume sans beaucoup d'ordre tout l'ensemble des relations entre Philippe, Benoit et Louis de Bavière.

[3] Raynald, 1335, § 7.

[4] Nuremberg, 4 août 1335. *Arch. nat.*, d'après Bœhmer.

[5] 5 mars 1336. Herwart, 637-674, d'après Bœhmer.

que celles qui lui avaient été posées en octobre précédent. Philippe qui, à ce moment même, se trouvait aussi à Avignon[1], fut certainement consulté sur la réponse à faire. En dépit du silence des chroniqueurs, nous nous croyons fondé à lui attribuer, bien plus qu'à Benoît lui-même, le refus de transaction qu'on opposa aux représentants de l'empereur.

Et pourtant on était à la veille de la guerre avec l'Angleterre.

Louis de Bavière avait prévu le cas où cette tentative suprême échouerait comme les autres. Quelques semaines plus tard[2], nous voyons Benoît lui reprocher de vouloir s'allier avec le roi d'Angleterre pour mettre à mal le roi de France et son royaume. Pour que, à cette date déjà, une alliance de Louis de Bavière et d'Edouard fût regardée comme imminente, il faut nécessairement supposer entre eux des négociations antérieures dont la trace ne nous a pas été conservée, mais qui remontent certainement aux premiers mois de l'année 1336[3].

Philippe ne fut sans doute pas étranger à cette lettre du pape. A la nouvelle d'une coalition de l'empereur et du roi d'Angleterre, il dut regretter la politique qu'il avait suivie et chercher à nouer avec Louis de Bavière des relations directes. L'occasion qui semblait perdue de réparer cette faute s'offrit heureusement. Edouard, encore trop occupé par la guerre d'Ecosse pour donner grande attention aux affaires du dehors, ne répondit point immédiatement aux avances de Louis de Bavière[4]. Celui-ci, déçu de ce côté et s'abandonnant de plus en plus aux espérances du moment, au lieu de marcher inflexi-

[1] Voy. le *Cont. de Guill. de Nangis* et *Froissard*. D'après ce dernier. (Edit. Kerwyn, II, 340), Philippe s'y trouvait encore le 29 mars. Cf. Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*.

[2] Lettre de Benoit à Louis de Bavière, 14 mai 1336, ap. Raynald, § 39.

[3] Le long récit d'Albert de Strasbourg sur l'alliance d'Édouard avec Louis de Bavière, quoique placé sous l'année 1336, vise les événements de l'année 1338. Voy. plus loin.

[4] Pourtant ces avances ne durent point être sans influence sur les résolutions d'Edouard, puisque, dès la fin de 1336, avant même que la guerre 'Ecosse fût terminée, il se préparait à agir contre le roi de France et demandait au pape vers le commencement de 1337 (Raynald, § VII) l'autorisation de s'allier avec Louis de Bavière.

blement à son but, voulut tenter encore les chances d'un rapprochement avec le roi de France[1].

Vers la fin de septembre il fit porter à Philippe par Guillaume de Juliers un acte d'alliance[2]. Dans l'état des relations entre les deux princes depuis la fin de 1335, et après l'union tentée par Louis avec l'Angleterre, nous ne pouvons attribuer qu'au roi de France l'initiative de la proposition. Les documents ne nous permettent pas de suivre les diverses phases des négociations qui commencèrent alors[3] pour aboutir au

[1] Raynald (*anno* 1336, § 30), s'appuyant sur un passage d'Albert de Strasbourg, prétend que, nonobstant la lettre du pape, Louis de Bavière conclut réellement cette alliance avec Edouard. On ne comprend plus alors comment, trois mois plus tard, Louis de Bavière se serait de nouveau rejeté du côté du roi de France. Le passage d'Albert de Strasbourg doit viser les événements de l'année 1337. C'est en effet vers le milieu de cette année, comme nous le verrons plus loin, que l'évêque de Lincoln entre en pourparlers avec Louis de Bavière et réussit à le détacher de l'alliance française.

[2] Frisingen, 24 sept. 1336, ap. Leibnitz, *Cod.* 148.

[3] Nous proposons sur ce point une conjecture à laquelle il ne manque peut-être que d'être vérifiée par un texte positif. — Guillaume de Juliers dut arriver auprès de Philippe vers la fin d'octobre, puisque la proposition dont il était porteur est datée de Frisingen, 24 sept. Mais ce traité avec Philippe n'ayant été conclu que le 23 décembre, il faut se demander ce que fit Guillaume à la cour de France dans l'intervalle.

Or, nous savons d'autre source qu'en quittant Paris, après la signature du traité, il se rendit à Avignon où il arriva le 3 janvier 1337 (Voy. *Tertia vita Bened.* XII) avec d'autres représentants de l'empereur pour traiter de la réconciliation de celui-ci avec le pape. Cette nouvelle mission nous semble significative. Nous en inférons que le retard de deux mois apporté à la conclusion du traité vint de ce que Philippe aurait pris tout à coup prétexte de la situation de Louis à l'égard du pape pour refuser de conclure le traité. Une lettre de Benoît que nous citons plus loin (23 nov. 1336) laisse deviner en effet que le roi de France mettait pour première condition à son alliance la réconciliation préalable de l'empereur avec le pape. Guillaume serait donc retourné en Allemagne vers le commencement de novembre pour presser Louis de Bavière d'envoyer ses ambassadeurs à Avignon, et il serait rentré à Paris vers le milieu de décembre avec d'autres représentants de l'empereur, lesquels, le traité une fois conclu, retournèrent immédiatement en Allemagne, puisque la confirmation donnée par Louis est du 1 février 1337.

L'empereur avait pris les devants d'ailleurs, car le 28 octobre (Voy. *Raynald.* § 31), il avait fait partir Rupert, comte palatin du Rhin, avec des lettres de rétractation pour la cour d'Avignon. — Mais une difficulté se présente ici : si Rupert quitta réellement Nuremberg le 28 oct. 1336, comment expliquer qu'il ne soit arrivé à Avignon que le 31 janvier 1337, comme nous l'apprenons d'autre part ? Il n'y a pas deux solutions possi-

traité conclu le 23 décembre suivant. Philippe promettait à l'empereur son amitié sous la condition expresse que ni lui ni ses sujets ne donneraient les mains à toute entreprise dirigée contre le royaume de France[1]. Cette condition visait spécialement le roi d'Angleterre; nous constaterons plus tard qu'elle ne servit de rien. Toutefois le traité fut confirmé par l'empereur le 1er février 1337[2]. Ce fut très certainement la vue claire du danger qu'il y aurait à rejeter Louis de Bavière du côté d'Edouard qui poussa le roi de France à faire sa paix avec l'empereur. Il y était sollicité en outre par Marguerite de Hainaut, sa nièce, qui, en 1324, avait épousé Louis de Bavière. Cette princesse désirait resserrer les liens de parenté qui par elle unissaient les deux souverains, et elle s'y employa. Le pape consulté avait répondu qu'il vaudrait mieux à tous égards attendre que Louis de Bavière fût réconcilié avec l'Eglise, mais qu'il importait avant tout d'empêcher l'alliance des ennemis du royaume. Cet avis prévalut. Pourtant, en dépit de ce traité et des engagements qu'il y prenait, Philippe resta l'ennemi secret de Louis de Bavière. Quoique les mobiles de sa politique ne se puissent nettement dégager des textes que nous connaissons, et semblent même avoir été ignorés des contemporains, nous ne voyons pas qu'ils puissent être différents de ceux que nous avons marqués en commençant. Philippe conservait l'espoir d'amener Louis de Bavière à une nouvelle abdication en faveur d'Henri de Bavière[3], et c'est à ce but que visaient ses efforts, à peine réfrénés par l'appréhension de voir l'empereur démasquant ses plans aller renforcer le parti d'Edouard.

Benoît XII, par sa faiblesse et sa condescendance[4] pour le

bles. Il faut admettre qu'on lui fit rebrousser chemin pour entendre les conditions qu'apportait Guillaume de Juliers au nom de Philippe, et qu'ensuite il prit avec lui la route de Paris, où il assista par conséquent à la conclusion du traité du 23 décembre.

[1] *Apud Luparam, propre Parisius*, 23 déc. 1336. Ap. Leibnitz, *Cod.* 147. Bœhmer ne mentionne pas ce traité à sa place chronologique, mais seulement à propos de la confirmation du 1 février suivant.

[2] Nuremberg, 1 fév. 1337. Ap. Leibnitz, *Cod.*, 148.

[3] Nulle trace de relations entre Philippe et Henri de Bavière, ni Jean de Bohême, alors dans son royaume. Nous savons pourtant qu'en 1336, le roi de France avait demandé à Benoît XII d'accorder l'archevêché de Mayence à Beaudoin, archevêque de Trèves et frère de Jean. L'intervention de ce dernier est ici incontestable. (Voy. Raynald, 1336, § 17.)

[4] « Communi consilio missi sunt Ulricus episcopus Curiensis et Gerla-

roi de France, fut le complice de cette politique ténébreuse qui, malgré les protestations pacifiques de l'un et de l'autre, entretint pendant si longtemps dans la chrétienté des discordes qui ne profitaient à personne. C'est dans l'esprit de cette politique que Philippe, au lieu de soutenir les ambassadeurs que Louis de Bavière envoyait à Avignon au commencement de 1337 [1], fit agir auprès de Benoît pour empêcher les négociations d'aboutir. Cette conduite peu scrupuleuse semblait habile parce que, en retardant la réconciliation du pape avec l'empereur, elle devait maintenir ce dernier dans la dépendance du roi de France, dont Louis espérait faveur et appui pour cette réconciliation qui était la première condition du traité conclu le 23 décembre précédent. La preuve des menées de Philippe contre Louis de Bavière à ce moment se trouve dans la lettre que Benoît écrivit au roi le 4 avril [2] pour lui montrer le danger de sa politique au cas où le roi des Romains ou quelqu'un des siens viendrait à en découvrir les fils. D'ailleurs la paix étant le premier des biens, Benoît déclarait vouloir en finir avec les affaires de l'Empire et recevoir Louis de Bavière à résipiscence.

Mais cette résolution du pontife fut de courte durée : car le 11 suivant [3], il faisait savoir aux envoyés de Louis de Bavière qu'il ne pouvait encore absoudre leur maître parce qu'il doutait de sa repentance. Les cardinaux français à la dévotion de Philippe sont, à notre avis, les fauteurs de ce nouveau refus.

Philippe tint compte néanmoins des avis du pape, par la crainte de provoquer un rapprochement entre Louis de Bavière et Edouard. Vers mai ou juin [4], pour raffermir l'alliance précédemment conclue, il envoya quelques-uns de ses conseillers aux ambassadeurs allemands qui étaient à Avignon. Cette démarche ne servit guère, grâce à l'esprit de résolution

cus comes de Nassowe, ex parte episcoporum Moguntinensis provincie, ad papam et cardinales, pro reformatione principis Ludovici laborantes; quibus papa Benedictus, *præ timore regis Franciæ*, annuere non audebat. » Alb. de Strasb., ap. *Urst.*, II, 132, à propos du synode tenu à Spire en mars 1338.

[1] Ils arrivèrent à Avignon le 31 janvier, d'après Bœhmer. — Voy. Henri de Dissenh., ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 26.

[2] Avignon, 4 avril 1337, ap. Raynald, § 2.

[3] D'après la *Tertia vita Bened.*, XII. — Rebdorf confirme le fait.

[4] Ptolémée de Lucques, cité par Raynald, 1337, § 3.

dont Louis de Bavière fit preuve enfin, à la fois contre le roi de France et le roi de Bohême. Toutes les menées souterraines de Philippe contre Louis à cette époque avaient été favorisées en effet par ce dernier. A la suite des conférences de Francfort, en décembre 1333, il avait rompu avec l'empereur[1] et pris vis-à-vis du roi de France l'engagement dont nous avons parlé[2]; mais il ne paraît point s'être mêlé aux négociations d'octobre-décembre 1336, occupé qu'il était par les affaires de Carinthie. Le 9 octobre il avait conclu à Ems avec Charles de Hongrie, les ducs Albert et Otton d'Autriche, le margrave Charles de Moravie et le comte de Tyrol une alliance dont l'empereur était exclu, ce qui rompait définitivement les trêves passées avec lui le 16 septembre de l'année précédente. Mais bientôt, libre d'embarras du côté de la Carinthie, il travailla avec plus d'ardeur que jamais à la chute de l'empereur, jurant même de le livrer au pape, mort ou vivant[3]. Un peu plus tard il semble être revenu à des sentiments moins violents et se contente de faire savoir à Benoît, qu'avec l'aide d'Henri de Bavière, des rois de Hongrie et de Pologne, il compte bien faire procéder à une nouvelle élection impériale.

Louis de Bavière ne leur en laissa point le loisir : le dépit qu'il conçut, joint à l'irritation que lui causait l'occupation de quelques villes du Cambrésis par les gens du roi de France[4], joint aussi aux sollicitations d'Edouard[5] et de l'évêque de Lincoln[6] avec lequel il était entré en relations, modifièrent profondément son esprit et donnèrent enfin à sa politique une direction plus constante. Vers la fin de 1337, il rappela tout à coup les ambassadeurs qu'il avait à Avignon[7], quoique ceux-ci eussent finalement convenu avec le pape du jour où se devait conclure la réconciliation depuis si longtemps poursuivie.

Cette fois la rupture était réelle et sans retour. Louis de

[1] Voy. *Encyclop.* d'Ersch et Gruber. Art. Jean de Boh.
[2] Voy. précédemment, fév. 1331.
[3] Voy. *Encyclop.* d'Ersch et Gruber.
[4] Raynald, 1338, § 13 et 54.
[5] Voy. lettre de Benoît à Edouard, 20 juillet 1337, ap. Raynald, § 7.
[6] Voy. plus loin le traité conclu à Francfort le 13 juin.
[7] Raynald, 1337, § 3.

Bavière échappait à l'influence de Philippe pour tomber sous celle d'Edouard d'Angleterre. Voyons ce qui va s'ensuivre.

IV.

Lorsque Robert d'Artois avait conseillé au roi d'Angleterre de mettre la main sur la couronne de France, en homme habile et de bon conseil il lui avait aussi montré les voisins de son ennemi prêts à l'aider dans cette entreprise. « Il n'est rien en ce monde, lui avait-il dit, que li Allemant désirent si que d'avoir aucune cause et title de guerryer le royaume de France, pour le grand orgueil qui i est à abatre et pour partir à la ricoise[1]. » Et il disait vrai. Les princes allemands se croyaient toujours menacés par l'ambition des rois de France et ne demandaient pas mieux que de venir piller, sous ce prétexte, les riches contrées d'au delà du Rhin. Aussi l'expédition d'Ecosse était à peine terminée qu'Edouard envoyait sur le continent son meilleur diplomate, l'évêque de Lincoln, pour aviser à former contre le roi de France une ligue de tous les princes de la rive gauche du Rhin qui relevaient de l'Empire. C'était répondre à la provocation de Philippe qui, avec l'aide du comte de Flandre, avait fait arrêter tous les Anglais qui se trouvaient dans le pays. A cette nouvelle, Edouard avait convoqué les barons au parlement de Norttingham pour commencer les représailles (fin sept. 1336). Puis, après avoir vainement réclamé du comte de Flandre la mise en liberté des prisonniers[2], il avait refusé au duc de Brabant l'exportation des laines d'Angleterre[3] et prohibé en même temps les tissus de Brabant qu'on importait dans l'île[4]. Pendant ce temps ses ambassadeurs négociaient

[1] Froissard, *Edit. Kervyn de Lett.*, II, 324. — Cf. *Ibid.*, 390 : « Monsigneur, je le vous ai bien tousjours dit : vous trouverez plus d'amis et de bon confort de là la mer que vous ne cuidiés, car onques Allemant ne peurent amer les Français. » — Les nombreuses notes ajoutées par M. Kervyn de Lettenhove à son édition de Froissard, particulièrement dans les tables, sont riches de renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs. Nous regrettons seulement que l'éditeur n'ait pas pris la peine d'indiquer toujours les sources où il a puisé.

[2] 18 oct. 1336, *Ad comitem Flandriæ expostulatio*. Rymer.

[3] 3 déc. 1330. *Ibid.*

[4] 12 déc. 1336. *Ibid.*

aux Pays-Bas avec le comte de Juliers, l'évêque de Liège, l'archevêque de Cologne, les comtes de Gueldre, de Hainaut, de la Marck, et plus loin encore, avec le duc d'Autriche[1]. L'évêque de Lincoln poursuivait aussi sa mission [2]. Le 24 mai 1337, il était à Valenciennes où il réunissait en conférence les comtes de Hainaut et de Gueldre, et le marquis de Juliers qu'il amenait à l'alliance d'Edouard. Nouvelles conventions le 27, à Mons, avec le comte de Hainaut ; le 28, à Bintz, avec Hermann Blankart, doyen d'Ays ; le 1er juin à Valenciennes, avec le comte de Juliers et la comtesse sa mère. Le 7 juin, veille de la Pentecôte, l'évêque est à Bruxelles où il négocie avec le chevalier Guillaume de Dunenvorde[3].

Sans prendre repos, il amenait ainsi peu à peu à l'alliance d'Edouard tous les princes des Pays-Bas. Mais il n'était pas

[1] Les actes donnés par Rymer aux noms de ces divers princes et prélats sont compris entre le 4 déc. 1336 et le 10 fév. 1337. — Nous ne pouvons songer à faire l'historique de ces négociations autrement que par cette simple indication de noms propres et de dates. Nous renvoyons d'ailleurs à la liste des alliés d'Edouard aux Pays-Bas et en Allemagne, telle que l'a dressée M. Kervyn de Lettenhove (*Froissard*, XX, 51) à l'aide des rôles et chartes mss. qu'il a eus entre les mains. Cette liste complète celle que fournit Rymer. — Sur la présence du marquis de Brandebourg, fils de Louis de Bav., dans l'armée d'Edouard, voy. Alb. de Strasb., ap. *Urst.*, II, 128.

[2] Le principal chroniqueur de cette époque, Jehan le Bel, s'étend longuement sur les négociations poursuivies dans les Pays-Bas contre le roi de France. Il leur donne un enchaînement rigoureux qu'on ne peut guère retrouver qu'à l'aide des documents diplomatiques que nous a conservés Rymer. Mais si l'on compare le récit du chroniqueur avec ces documents, on constate qu'il est singulièrement défectueux au point de vue chronologique. Entre autres erreurs, il place au commencement de 1337 l'arrivée d'Edouard à Anvers, laquelle n'eut lieu qu'en juillet 1338. Cette première confusion en amène une seconde qui consiste à faire du roi anglais le négociateur direct de tous les traités qui précédèrent l'alliance avec l'empereur, alors qu'ils furent très certainement l'œuvre de l'évêque de Lincoln. Aussi, pour Jehan le Bel, l'activité diplomatique de ce dernier se développe dans les derniers mois de l'année 1336, c'est-à-dire six mois trop tôt. Il en résulte que le chroniqueur ne sait comment remplir l'année 1338 et la passe sous silence, mentionnant cependant la diète de Cologne qu'il place je ne sais plus où. Il y a bien quelque chose à retenir de son récit : mais le départ entre la vérité et l'erreur étant fort difficile à faire, nous lui emprunterons seulement quelques traits qui, quoique attribués à Edouard, se rapportent aux négociations de l'évêque de Lincoln et en marquent bien le développement et le caractère.

[3] Pour tous ces faits, voy. Rymer.

seul chargé de gagner au parti anglais les seigneurs allemands de ces contrées. Jean de Thrandestone, simple clerc du roi, avait reçu même mission. De novembre 1336 jusqu'en février 1339, où l'on suit de près ses traces, on voit qu'il passa cinq fois d'Angleterre sur le continent, où il déploya pour le service de son maître une incroyable activité. Cependant son rôle était subordonné à celui de l'évêque de Lincoln et semble avoir consisté moins à prendre l'initiative des négociations qu'à aider à leur succès[1]. Ces alliances étaient le but principal d'Edouard, et c'est pour en faciliter la conclusion qu'il revient sur la prohibition des tissus de Brabant[2] et charge l'évêque de Lincoln de négocier de nouveau avec le comte de Flandre[3]. Il fait même proposer à ce dernier d'unir leurs deux maisons par un mariage entre leurs enfants[4], ce qui eût infailliblement détaché le comte du parti de Philippe. Enfin il promet ses subsides aux comtes de Mons[5], de Marle[6], de Hollande et de Gueldre et au duc de Brabant. Du récit de Jehan le Bel, chroniqueur de cette époque, il ressort pourtant que les seigneurs des Pays-Bas, quoique bien disposés pour Edouard III, ne se souciaient guère d'entrer en lutte contre le roi de France. Le duc de Brabant en particulier, sans oser refuser à son cousin l'aide qu'il réclamait, eût bien voulu ne point se brouiller avec Philippe de Valois. Il prit même soin, à diverses reprises, d'assurer celui-ci de son dévouement. De là, pour l'évêque de Lincoln, des difficultés qui retardaient quelque peu ses progrès. Rien d'étonnant d'ailleurs à ces hésitations des princes. Ils étaient riches de bonnes intentions et déclaraient ne désirer rien tant qu'aider le gentil roi d'Angleterre contre son ennemi. Mais cet ennemi les effrayait. Philippe de France était vindicatif et puissant. Il connaissait déjà la route du Brabant, et celle du Hainaut et celle des Flandres. Vraiment il y aurait folie à tenter contre lui les chances d'une guerre ordinaire, alors qu'on n'avait aucun motif personnel de le faire.

[1] La relation de son voyage est fort précieuse pour l'historien. Elle a été publiée par M. Kervyn de Lett. (*Froissard*, XVIII, 513.) Au tome XXIII, 195, l'éditeur en a donné une analyse sous forme d'itinéraire.

[2] 10 fév. 1337. *Rymer*.

[3] 15 avril 1337. *Ibid.*

[4] 19 avril 1337. *Ibid.*

[5] 15 mai 1337. *Ibid.*

[6] 24 mai 1337. *Ibid.*

Ce que chacun pensait tout bas fut dit tout haut à l'évêque de Lincoln, sans doute à cette assemblée générale qui se tint à Valenciennes le 24 mai. C'est là aussi peut-être que fut donné à l'évêque le conseil, dont parle Jehan le Bel, de nouer alliance avec l'empereur.

En tout cas, le conseil fut suivi : de Bruxelles, où nous l'avons laissé le 7 juin, l'évêque se dirigea vers Francfort, où il arrive dans les derniers jours du mois. Il y conclut d'abord avec le comte palatin un traité par lequel il lui promet 1,600 florins, outre la solde de ses troupes [1]. Puis il retourne conférer à Bruxelles avec le duc de Brabant [2], revient sur ses pas, s'arrête à Cologne [3], et le 13 juillet [4] rentre à Francfort où l'attendaient d'autres ambassadeurs d'Edouard pour traiter avec Louis de Bavière. On signe avec ce dernier un traité par lequel les deux parties se promettent aide et appui contre leurs ennemis et tout particulièrement contre le roi de France [5]. L'empereur s'engage en outre à amener au roi d'Angleterre 2,000 hommes d'armes pour la Saint-Michel [6]. Il demande en retour que le roi veuille bien l'accompagner à la cour d'Avignon où il compte aller chercher bientôt lui-même le pardon du pape [7]. En attendant il se fait assurer 300,000 florins pour préparatifs de guerre, stipulant avec grand soin qu'ils seraient payés tel jour dans la ville de Dordrecht [8].

Les conditions posées et acceptées, Louis de Bavière fit connaître au comte Rainaud de Gueldre sa résolution d'attaquer Philippe de Valois pour reconquérir les droits et

[1] 30 juin 1337. *Ibid.*

[2] 7 juillet. *Ibid.*

[3] 10 juillet. *Ibid.*

[4] Ou peut-être le 23 juillet. Le 13 nous paraît plus probable cependant, parce que cette date coïncide avec l'arrivée de l'évêque de Lincoln qu'on attendait très évidemment. En outre la lettre-circulaire adressée aux princes allemands (voy. plus loin), pour leur faire connaître la résolution de l'empereur, porte la date du 23. Or nous ne pouvons croire qu'elle ait été rédigée immédiatement après la conclusion du traité. Tant de hâte n'est point dans les habitudes du moyen âge. — La date du 13 est fournie par Buchner, 477.

[5] *Buchner*, 477. — Ratification du 26 août par Edouard. *Rymer*.

[6] *Buchner*, 477. D'après Chapeaville, le terme fixé était la Saint-André. (Voy. *Gesta epis. Traject.*)

[7] *Buchner*.

[8] *Ibid.*

domaines que les rois de France avaient ravis à l'Empire L'annonce de cette résolution était accompagnée de la demande d'un contingent d'hommes et de chevaux, à laquelle le comte devait s'empresser d'accéder sous peine de châtiment[1]. Cette demande, d'ailleurs, ne fut point adressée seulement au comte de Gueldre; copie en fut portée à divers princes, à la ville de Harlem[2] et à quelques autres du Brabant[3], dans le dessein de les liguer contre le roi de France, que tous en Allemagne regardaient comme le principal obstacle à la réconciliation de l'empereur avec le pape[4]. Dès que le traité du 13 juillet eut été conclu, Louis de Bavière rappela les ambassadeurs qu'il avait à Avignon, sans se soucier des conséquences d'un tel procédé[5]. Désespérant de fléchir le pontife et sachant d'où lui venaient les obstacles, il rompait définitivement en visière à ses ennemis et liait étroitement sa cause à celle du roi d'Angleterre.

Cette rupture était sérieuse, car au mois d'octobre suivant, Louis de Bavière n'envoya point ses ambassadeurs à Avignon pour y traiter avec le pape et le roi de France, comme il avait été convenu précédemment[6]. Quant à l'évêque de Lincoln, à partir du moment où il a conclu l'alliance entre l'empereur et le roi son maître, nous perdons sa trace. Il est probable qu'il retourna sur-le-champ en Angleterre avec les autres ambassadeurs. Son œuvre était achevée en effet; il avait fait entrer dans le parti d'Edouard tous les plus puissants princes de la rive gauche du Rhin et l'empereur lui-même. Au roi d'agir et de mettre en œuvre les forces que son habile négociateur avait su grouper à son profit contre le roi de France.

La déclaration de guerre à Philippe fut faite à Westminster, le 21 août 1337[7]. Cinq jours plus tard, Edouard écrivait lui-même à Louis de Bavière, pour ratifier l'acte de Francfort[8].

[1] Francfort, 23 juillet 1337. Orig. à Munich (*Redinghovens hds.*) d'après Bœhmer.

[2] Olenschlager, *Staatsgesch.*, 204.

[3] Chapeaville, *Gesta epis. Traject.*

[4] Voy. Rebdorf, cité par Raynald, 1338, § 8.

[5] *Raynald*, 1337, § 3.

[6] *Ibid.*, 5.

[7] *Rymer.*

[8] *Ibid.*

Le 3 octobre[1], il lui écrivait de nouveau pour régler les conditions de l'alliance et le bénéfice que chacune des parties contractantes en devait retirer.

Le 7, il prenait le titre de roi de France au parlement de Westminster et dès lors tournait toutes ses pensées du côté du roi de France.

Cette année 1337 a une importance extrême dans le développement des événements que nous étudions, parce que les négociations, encore indécises aux mois de mars et avril, trouvent tout à coup et avec une rapidité peu commune au moyen âge leur solution logique. Grâce à l'activité d'Edouard et à l'habileté de l'évêque de Lincoln, les hésitations de l'empereur cessent en quelques semaines ; son alliance avec Edouard est chose conclue ; la politique astucieuse de Philippe est vaincue, et le pape, après trois années de pourparlers avec Louis de Bavière, est réduit aux regrets, faute d'avoir su conserver sa pleine liberté d'action.

Il est bien certain que nul plus qu'Edouard n'a gagné à cet affermissement des situations respectives. Le succès avait même dépassé ses espérances, et le bruit courut vers la fin de 1337 que l'empereur se disposait à lui vendre pour une grosse somme ses droits à l'Empire[2], sans doute en désespoir de se réconcilier jamais avec la papauté. Ce bruit n'est pour nous qu'un grossissement populaire du projet qu'avait Louis de Bavière d'accorder à Edouard le vicariat de la Basse-Allemagne, c'est-à-dire autorité pleine et entière sur tous les princes allemands établis sur les frontières occidentales de l'Empire. Quoique Edouard n'ait reçu le titre de vicaire qu'en septembre 1338, la lettre de Boniface citée précédemment prouve que la résolution de le lui donner était prise par l'empereur dès la fin de 1337.

V

Arrêtons-nous un instant à considérer les modifications apportées par l'évêque de Lincoln aux relations antérieures du roi de France avec l'empereur et les seigneurs des Pays-

[1] *Rymer.*

[2] Voy. la lettre de Benoît à Philippe, 6 nov. 1337, ap. Raynald, § 12.

Bas : car là est notre véritable sujet. Ces seigneurs des Pays-Bas, qui en 1334 étaient les alliés déclarés de Philippe contre le duc de Brabant, se sont peu à peu désintéressés de sa cause. En 1336, il n'est point possible de préjuger encore quel parti ils embrasseront, car leurs relations antérieures avec la France et l'Angleterre ne les ont engagés ni pour l'un ni pour l'autre des deux rois. Mais, quoique indécis encore, il est aisé de voir que, sous l'influence des promesses et de l'argent prodigués par l'évêque de Lincoln, ils sont acquis à Edouard. Lorsque Philippe de Valois somme Guillaume de Juliers de l'aider contre le roi d'Angleterre, le duc s'excuse en prétextant qu'il est malade[1]. Pour prendre les armes et préparer leurs troupes contre Philippe, ces seigneurs n'attendent donc qu'une occasion ; leur volonté est favorablement disposée : il ne s'agit plus que de la déterminer. L'alliance de Louis de Bavière avec Edouard fut un premier coup frappé sur eux dans ce dessein. Le second sera l'embarquement d'Edouard à Anvers, le 22 juillet 1338 ; le troisième, qui emportera toute hésitation, sera la cession faite à Edouard du titre de vicaire de l'Empire, à la diète de Coblentz le 3 septembre 1338.

Les calculs du roi de France à l'égard de l'empereur devaient être également déjoués : le moment vint où Louis de Bavière, de guerre las, prêta l'oreille aux propositions intéressées du roi anglais et se résolut à chercher dans une alliance avec lui la sécurité qu'il avait vainement espéré obtenir du roi de France. Après avoir vu les princes des Pays-Bas déserter son parti pour celui d'Edouard, Philippe vit encore Louis de Bavière se tourner contre lui et faire cause commune avec son ennemi. Nous allons étudier maintenant les conséquences de ce double résultat.

Edouard avait continué en Allemagne ses négociations auprès des princes de ce pays. Le 2 septembre, il envoyait porter au margrave de Brandebourg Louis, comte palatin du Rhin[2], le revers de l'alliance conclue précédemment. Le 18, il donnait ses ordres pour recevoir en tout honneur le comte de Gueldre qui venait conférer avec lui[3]. Le 4 octobre[4], il

[1] *Froissard*. Edit. Kervyn, XXII, 10.
[2] Westminster, 2 sept. 1337. *Rymer*.
[3] Wodestok, 18 sept. *Ibid*.
[4] Westminster, 4 oct. *Ibid*.

assurait à Thierry Pytan, chambellan de l'archevêque de Cologne, une pension annuelle de 300 florins pour les services qu'il en avait reçus. Dans l'entretemps, il négociait avec le duc d'Autriche pour la conclusion du mariage de sa fille Jeanne avec un des fils d'Albert[1], et il envoyait ses représentants à l'empereur pour resserrer son alliance avec lui[2]. Le 17 octobre[3], répondant à une lettre du pape, il énumérait ses griefs contre Philippe ; puis, après avoir ajouté que son alliance avec Louis de Bavière n'aurait bientôt plus lieu de scandaliser l'Église, attendu que l'empereur avait promis de faire sa soumission, il suppliait Benoît de l'aider dans son entreprise.

Le roi de France, en apprenant l'alliance des deux souverains, s'était mis immédiatement sur la défensive et n'avait point hésité à faire arrêter nombre de gens qui à ce moment passaient d'Allemagne en France, soit qu'il usât de représailles envers Louis de Bavière, soit qu'il eût ses raisons pour suspecter ces étrangers de venir en France servir les intérêts de l'empereur. En tout cas, le fait est attesté par une lettre de Louis de Bavière, que sa date de lieu nous oblige à rapporter au milieu du mois d'août. L'empereur ordonne à divers ecclésiastiques et abbés cisterciens d'Ebrach, se rendant à un synode général de leur ordre tenu à Citeaux, de rebrousser chemin sur le champ, attendu que les partisans du roi de France courent les grandes routes de la contrée et arrêtent tous ceux qui arrivent d'Allemagne[4].

Mais ce n'était là qu'une mesure de circonstance : le roi de France avait compris qu'il lui fallait fortifier sa cause par d'autres moyens, et il chercha des alliés. Au commencement de l'année 1337[5], on rédigeait dans la chancellerie royale un acte d'alliance avec les ducs d'Autriche. Cet acte semble n'être que le revers d'un traité précédemment conclu, à une date qui est sans doute celle même des conférences d'Ems[6].

[1] Londres, 2 sept. *Ibid.* — Westminster, 7 oct. *Ibid.*

[2] Westminster, 3 oct. *Ibid.*

[3] Westminster, 17 oct. *Ibid.*

[4] Slusingen, août (?) 1337. Ap. Dobner, *Monum. hist. Boh.*, V, 497. La date de mois a été determinée par Bœhmer : il n'est guère possible de la préciser davantage.

[5] Paris, 12 janvier 1337. Ap. Steyerer, 113.

[6] C'est-à-dire octobre 1336.

C'est là que Jean de Bohême, comme nons l'avons dit, avait passé avec ces mêmes ducs un traité dirigé tout spécialement contre l'empereur. Cette union du roi de France et des ducs d'Autriche serait donc son œuvre. Mais ceux-ci ne semblent pas avoir pris grand souci du traité, puisque, dès la fin de 1337, ils entrent en relations suivies avec le roi d'Angleterre qui cherchait à se les attacher en donnant sa fille à l'un d'eux. De fait, Philippe ne s'était point beaucoup préoccupé de maintenir les liens noués à Ems avec ces princes. C'est l'année suivante seulement qu'il donnera à cette affaire une sérieuse attention.

Au mois de juillet 1337, le roi faisait alliance avec l'évêque de Liège contre Edouard et Louis de Bavière[1]. Deux semaines plus tard, à l'abbaye de Moncel, près Pont-Sainte-Maxence, il obtenait de Waléran, duc de Deux-Ponts, promesse d'un secours d'hommes[2] et renouait amitié avec le comte de Flandre[3]. Le protocole du traité constatait « la bonne volonté du comte à servir le roy en ceste présent guerre qui est en apparent encontre le roy d'Engleterre, le Bavaire, leurs complices et leurs adhérens. »

Poursuivant sans désemparer cette campagne diplomatique, le roi de France réussit à mettre dans ses intérêts plusieurs autres seigneurs et communes des pays rhénans. Jean Quatre-mars, chevalier de Cologne, et Geoffroy, comte de Linanges, lui rendent hommage, le premier sous promesse d'une pension de 100 ll. parisis[4]. Les communes de Frise s'engagent à le servir contre le roi d'Angleterre et le comte de Gueldre tourné au parti anglais[5]. Même engagement de la part du roi de Bohême et du duc Henri de Bavière, ce dernier ayant préalablement obtenu un à-compte de 5,600 florins[6]. Quelques indices nous laissent croire que les échevins de Cologne

[1] Poissy, 29 juillet 1337. *Arch. nat.*, I, 527, n° 13 *bis*. L'un des procureurs de l'évêque était Renaud de Gohre, chanoine de Cologne.

[2] 14 août 1337. *Arch. nat.*, I, 624, n° 21.

[3] *Froissard*. Edit. Kervyn, XVIII, 45.

[4] Paris, 23 août 1337 et sept. 1337. *Arch. nat.*, I, 624, n° 20 et I, 620, n° 24.

[5] 8 nov. 1337. *Arch. nat.*, I, 526, n° 2. Traité renouvelé en mars 1339, *Ibid.*, n° 4.

[6] 9 nov. 1337. Arch. nat., I, 194, n° 26. M. Kervyn de Lett. signale un traité analogue (XXIII, 17) conclu vers le même temps avec un duc de Bavière qu'il appelle Robert.

furent gagnés aussi à la cause du roi de France vers la même époque[1].

Ce qui eût davantage importé, c'eût été de détacher l'empereur du parti d'Edouard. Philippe n'y songea que plus tard. La tentative demandait au moins pour réussir l'habileté diplomatique du roi de Bohême. Mais ce dernier, depuis qu'il était lui-même l'adversaire déclaré de l'empereur, n'était guère en position de traiter avec lui. Sa présence à Paris au mois d'août 1337[2] ne semble pas avoir visé le moins du monde à modifier les rapports de Philippe avec Louis de Bavière. Si les conséquences de l'inimitié des deux rois à l'égard l'un de l'autre ne se produisirent pas sur le champ, c'est que l'approche de l'hiver fit reporter à l'année suivante le commencement des hostilités contre le roi d'Angleterre.

Louis de Bavière semblait d'ailleurs vouloir lui-même temporiser. La première trace de ses préparatifs contre Philippe de Valois ne se trouve qu'au milieu de 1338, dans deux pièces fort précieuses pour nous à ce point de vue.

La première est un accord conclu à Francfort entre l'empereur et les juifs de Worms[3], accord par lequel ceux-ci promettent de payer 2,000 florins à l'empereur et à divers autres princes pour leur expédition de France,

La seconde, de quelques semaines seulement postérieure[4], est aussi datée de Francfort. Louis reconnaît avoir reçu de la ville de Wetzlar une aide pécuniaire pour son expédition contre Philippe. On en pourrait conclure avec assez de vraisemblance que Louis de Bavière leva sur plusieurs villes une contribution spécialement destinée à la campagne de France.

Nous savons d'autre part[5] que, en cette même année 1338, dans deux synodes tenus en Allemagne, Louis de Bavière se plaignit vivement aux princes et seigneurs assemblés de ce

[1] Le catalogue du fds Joursauvault (art. 3372) mentionne en effet une lettre de Philippe de Valois aux échevins de Cologne sur les entreprises d'Edouard. Nous serions embarrassé de lui assigner une autre date que l'année 1337.

[2] Le 6 août 1337, il était à Maubuisson-lez-Pontoise, où il donnait quittance d'une somme reçue de Philippe.

[3] Francfort, 1 mai 1338. Orig. à Worms, d'après Bœhmer.

[4] Francfort, 17 mai 1338. Ap. Guden, *Syllog.*, 495.

[5] Lettre de Benoît, 21 juin 1338, ap. Raynald, § 8.

que Philippe détenait encore des terres de l'Empire, et manifesta même le projet de les reprendre par les armes. Les deux synodes où Louis de Bavière éleva ces récriminations ne peuvent être que celui de Spire, tenu en mars, et celui de Francfort, tenu le 17 mai suivant[1]. Nous concluons de tous ces faits que les premiers mois de l'année 1338 sont l'époque de la plus grande activité de l'empereur contre le roi de France. Louis était excité d'ailleurs par le roi d'Angleterre, et le bruit courait alors qu'il avait reçu d'Édouard, ainsi que plusieurs autres princes allemands, des sommes considérables pour aider à ses préparatifs. En réalité, sur la proposition de l'empereur[2], une entrevue avait été fixée avec Édouard à Synach sur le Rhin pour y conférer des intérêts du moment. Mais à cette même époque, un simple chevalier d'Autriche nommé Jean d'Arbange, et Godefroy de Nancy, secrétaire du duc de Lorraine, s'abouchaient de leur côté pour aviser aux moyens d'amener un accord entre l'empereur et Philippe. Une lettre de Benoît XII[3] nous apprend que cette tentative pacifique était le fait des ducs d'Autriche qui étaient entrés en pourparlers avec le roi de France quelque temps auparavant. C'est à eux, en effet, que Philippe avait cru bon de recourir lorsque, au commencement de 1338, il voulut tenter encore une fois de séparer Louis de Bavière du roi d'Angleterre. Les négociations entamées entre eux à cette occasion sont rendues certaines pour nous par les événements subséquents; mais aucune trace directe ne nous en est restée, et ce que nous connaissons des conférences tenues à Vienne au mois d'avril 1337 a trait à tout autre chose, comme nous le montrerons plus loin.

Quoi qu'il en soit, les ducs consentirent à servir les desseins du roi de France avec le secours du duc de

[1] Voy. lettre de Louis de Bavière au chapitre métropolitain de Liège pour le convoquer au Synode. Francfort, 23 avril 1338, ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 217. L'empereur déclare qu'il s'agit de régler les difficultés entre l'Empire et la papauté. Mais la quittance donnée à la ville de Wetzlar (voy. plus haut) prouve qu'on s'occupa aussi des affaires de France.

[2] La proposition est du 12 mai 1338. Voy. plus loin sur ce point la lettre d'Édouard à Louis de Bavière, Walten, 28 juin, ap. Rymer. « ..... De gratiosis celsitudinis imperatorie litteris, sub data IV id. maii nobis missis, per quas nobis ..... »

[3] 21 juin, déjà citée.

Lorraine Rodolphe[1], auquel ils envoyèrent bientôt Jean d'Arbange. Les conférences de ce dernier avec le représentant du duc de Lorraine aboutirent à fixer une entrevue entre Philippe et Louis de Bavière à Saint-Dié, pour le dimanche après la Nativité de Jean-Baptiste (28 juin). De cette entrevue pouvait sortir la réconciliation de l'empereur avec le roi de France et subsidiairement avec le pape. Mais elle n'eut point lieu. Quelques jours avant l'époque fixée[2], l'empereur avait demandé qu'on voulût bien la reporter jusqu'à la fête de la Sainte-Marguerite (20 juillet)[3]. Benoît augurait mal de cette prorogation. Il lui semblait que Louis de Bavière ne songeait qu'à gagner du temps pour mieux tromper le roi de France et il invitait ce dernier à se défier[4].

Benoît avait raison. Le 23 juillet[5], Louis de Bavière demandait un nouveau délai, jusqu'au 1er septembre. Or, la veille même, Édouard avait débarqué à Anvers. L'entrevue projetée avec lui à Synach dès le mois de mai, et de nouveau acceptée quelques semaines plus tôt[6], devenait donc possible. Louis de Bavière, rassuré de ce côté, oubliait le reste.

Nous comprenons maintenant pourquoi, contre toute convenance, cette seconde demande de l'empereur est postérieure à la date de l'entrevue d'abord acceptée. Louis de Bavière, informé vers la fin de juin qu'Édouard se disposait à passer le détroit, n'avait pu guère recevoir avant le 20 ou 22 juillet la réponse du roi anglais à la proposition d'entrevue

[1] Nous voyons en effet dans le traité d'alliance dont nous parlerons plus loin, que Rodolphe, duc de Lorraine, est au nombre de ceux que l'on excepte des clauses comminatoires. Sa médiation était donc déjà résolue. Il va devenir l'intermédiaire habituel entre Louis de Bavière et Philippe pour les atermoiements répétés que réclame le premier. Voy. les lettres de Louis de Bavière des 23 juillet, 23 août, 5 sept.

[2] Lettre de Louis de Bavière, *in valle Dyepach*, 18 juin 1338. Orig. à Paris, d'après Bœhmer.

[3] Ou peut-être 8 juillet, s'il s'agit de Sainte-Marguerite de Hongrie. En tous cas, ce ne peut être le 12 juillet, comme il est dit dans la lettre du 23 juillet.

[4] Lettre de Benoît du 21 juin, déjà citée. Mais comment, à cette date, Benoît pouvait-il être instruit de la prérogative demandée par Louis le 18 juin ? Il y a là une légère difficulté que nous ne savons résoudre.

[5] Lettre de Louis de Bavière, Francfort, 23 juillet 1338. Orig. à Paris, d'après Bœhmer. — Autre lettre sur le même sujet, portant notification de la prorogation. Même date, même source.

[6] Voy. la lettre d'Edouard à Louis de Bav., 28 juin, déjà citée.

qu'il lui avait adressée de nouveau. Nous comprenons aussi pourquoi, l'entrevue avec Edouard une fois arrêtée, Louis de Bavière déclarait qu'il se ferait représenter à Saint-Dié, au lieu d'y aller lui-même.

A la vérité, Louis de Bavière alléguait de meilleurs motifs dans sa lettre à Rodolphe. Il fondait sa demande sur ce que les ducs d'Autriche, qu'il attendait pour l'accompagner à Saint-Dié, n'étaient pas encore arrivés. Le prétexte était spécieux.

L'empereur ne tarda point du reste à jeter le masque, et dans sa lettre du 23 août[1] il justifie pleinement nos présomptions de tout à l'heure. L'entente avait perdu déjà de sa probabilité, lorsque Louis de Bavière avait annoncé qu'il enverrait ses représentants à Saint-Dié, au lieu d'y venir lui-même. Cette fois il annonce qu'il ne peut même les y envoyer. Et pour quelle raison? Parce qu'il est convenu d'une entrevue avec Edouard à Sintzig[2], et qu'il a besoin des conseillers désignés pour aller à Saint-Dié. Pourtant il chargeait le duc de Lorraine de négocier avec le roi de France un nouveau terme, par exemple la Saint-Michel, soit qu'il voulût réellement ne point s'aliéner Philippe, soit qu'il espérât n'être point contraint de se mêler à la guerre. Mais il va de soi qu'à aucun égard cette proposition ne pouvait être prise au sérieux par le roi de France. Si Philippe eût pu conserver des illusions à ce sujet, les événements qui suivirent bientôt durent le désabuser.

Mais nous n'avons encore rien dit d'un acte important qui toutefois n'avait tenu que le second rang dans les préoccupations des ambassadeurs réunis à Vienne : nous voulons parler de l'alliance conclue entre les ducs et le roi de France. Celui-ci, en effet, avait pris occasion des relations que les événements avaient nouées entre eux pour leur proposer de renouveler l'alliance du 12 janvier 1337. Ce renouvellement eut lieu le 7 avril 1338[3]. Les deux parties se juraient

[1] Lettre de Louis de Bavière à Rodolphe. 23 août 1338. Orig. à Paris, d'après Bœhmer.

[2] Cette entrevue avait été fixée d'accord probablement avec les ambassadeurs d'Edouard venus à Francfort vers le 20 juillet, et apportant avec eux la réponse de leur maître à la proposition d'Edouard.

[3] *Arch. nat.*, I, 408, n° 2. Daté de Vienne, 7 des ides d'avril 1338. — Bœhmer demande si des conventions particulières n'eurent point lieu en même temps. « Sollten neben diesem sehr allgemein gehaltenen Bund nicht noch besondere Verabredungen bestanden haben? » Tout ce que

appui mutuel et promettaient réciproquement de fermer tout passage à leurs ennemis sur les terres qu'elles possédaient. Toutefois les ducs faisaient leurs réserves au sujet de l'Empire qu'ils prétendaient défendre au cas où il serait attaqué, même par le roi de France. Ce traité ne visait donc que le roi d'Angleterre, de l'alliance duquel le roi de France voulait détacher les deux ducs[1]. Il y fut spécifié que les traités existant antérieurement entre les ducs et les ennemis du roi de France seraient abrogés, en tant qu'ils pouvaient être dirigés contre ce dernier. En outre, Philippe devait toujours être compris dans les clauses d'exception de tout traité passé entre les ducs et autres princes.

Nous allons voir bientôt quel compte on tint de cet acte. Au printemps de 1338, les préparatifs d'Edouard, un moment suspendus, reprennent avec une nouvelle énergie. Ne pouvant passer lui-même immédiatement sur le continent, il agissait par ses ambassadeurs. Un acte du 28 avril, renouvelé le 9 juin[2], prouve que ceux-ci faisaient effort pour gagner complètement à sa cause le trop timide duc de Brabant. Le 10 mai[3], Edouard lui avait même député son plus habile négociateur, l'évêque de Lincoln, pour conclure le mariage de son fils avec la fille du duc. L'évêque avait en outre reçu mission de traiter définitivement avec le comte et les communes de Flandre, et il avait réussi, au moins en partie, à les mettre du côté d'Edouard. L'accord conclu le 10 juin[4] porte en substance que les Flamands, en retour des avantages commerciaux qu'on leur assurait, s'abstiendraient d'aider le roi de France et de nuire au roi d'Angleterre en quelque manière que ce fût.

C'était beaucoup d'avoir obtenu cette neutralité du comte, si l'on songe que celui-ci était tout dévoué à Philippe depuis

nous avons raconté de l'entrevue projetée à Saint-Dié est la réponse à cette question.

[1] Bœhmer demande encore dans quel rapport ce traité peut se trouver avec les relations antérieures et postérieures des ducs avec le roi d'Angleterre. La suite le fera connaître en montrant que, à ce moment déjà, les ducs étaient de mauvaise foi.

[2] Pro mercatoribus Brabantiæ, ap. *Rymer*. « Cum inter nuncios nostros in partibus transmarinis existentes et..... ducem Brabantiæ super quibusdam arduis et urgentibus negotiis sit tractatum. »

[3] Londres, 10 mai 1338. *Rymer*.

[4] Anvers, mercredi après la Trinité (10 juin) 1338. *Ibid*.

l'expédition de 1358. Le 26 juin Edouard confirmait lui-même cet accord[1]; puis, confiant plus que jamais dans le succès de son entreprise, il se dispose à franchir le détroit[2]. Le 22 juillet, comme nous l'avons indiqué précédemment, il débarque à Anvers. Le 1er août, il est à Cologne, le 6 à Francfort, le 3 septembre à Coblentz[3].

C'est dans cette dernière ville qu'eut lieu, du 2 au 5 septembre 1338, entre le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne une entrevue qui a pour nous une importance extrême, parce que les affaires de France en furent le principal objet. Quoique le but principal fût de protester contre l'excommunication papale dont l'empereur avait été frappé, cette question resta au second rang[4]. L'entrevue eut un caractère d'imposante solennité, destiné selon toute vraisemblance à gagner un plus grand nombre de partisans à la cause que représentaient les deux souverains. Sur la principale place de la ville, deux sièges élevés avaient été préparés pour l'empereur et le roi d'Angleterre. Quatre ducs, trois archevêques, six évêques, trente-sept comtes et une foule de chevaliers se pressaient autour des deux trônes, tandis que le peuple remplissait de son tumulte les rues avoisinantes. A un moment, l'empereur se lève sur l'estrade et, revêtu de la pourpre impériale, couronne en tête, sceptre en main, il énumère à haute voix tous les torts dont le roi de France s'était rendu coupable à son égard. Puis, présentant à Edouard un diplôme scellé du grand scel impérial, il déclare qu'il le nomme vicaire général de l'Empire dans les provinces

[1] Walton, 26 juin 1338. *Rymer*.

[2] Dès le 6 mars de cette année 1338, on trouve trace du projet qu'avait Edouard de passer sur le continent. Voy. *Rymer*.

[3] Sur l'itinéraire d'Edouard, voy. la relation de Jean de Thrandestone (Froissard-Kerwin, XVII, 161). Elle ne concorde pas cependant de tout point avec le récit du voyage du roi à Coblentz, publié par Pauli d'après le *Ward robe book*, dans les *Quellen und Erorterungen*, VII, 413.

[4] On promulgua cependant l'ordonnance *Fidem catholicam* et *Licet juris*. Voy. Bœhmer, *Req.* — Voy. aussi *Mém. Acad. Inscr.* Ire série, XXXVI, 128: Observ. de M. de Bréquigny sur un écu d'or de Louis de Bavière semblable aux écus d'or frappés en France sous Philippe de Valois de 1337 à 1346. « L'auteur détruit l'opinion de Pfeffel qui prétend que cette pièce fut frappée en 1338 pour servir de monument au décret de la diète de Coblenz qui déclara Philippe de Valois privé des fiefs qu'il possédait dans la mouvance de l'Empire et nomma Edouard III vicaire général de l'Empire dans la basse Allemagne. »

néerlandaises. Le lendemain, la messe entendue, l'empereur jure solennellement au roi d'Angleterre de lui prêter aide et secours contre le roi de France, sept années durant[1]. Comment rompre jamais un serment aussi solennel! A cette grande comédie de l'empereur contre Philippe, il manqua cependant d'être jouée jusqu'au bout. Le premier jour, Louis de Bavière se donne comme le grand offensé et charge Edouard de le venger, en lui conférant le vicariat de l'Empire. Mais le second jour, chacun reprend son véritable rôle et l'empereur n'est plus que l'humble allié du roi anglais auquel il promet fidélité et dont il reçoit les subsides[2].

Aussi bien, il n'importe guère : ce qui était plus grave pour Philippe, c'est que les ordonnances promulguées par ses deux ennemis, à la suite de cette entrevue, étaient éminemment propres à faire triompher leurs plans[3].

L'empereur édictait des peines sévères contre quiconque tenterait de mettre obstacle à toute expédition militaire faite dans l'intérêt de l'Empire, et il enjoignait à ses feudataires et sujets d'y aider directement par des contingents d'hommes. Il interdisait sous certaines conditions les guerres privées et toute attaque contre ceux qui prendraient part à une expédition d'intérêt général. A cette même entrevue de Cologne le roi d'Angleterre profita de la présence de l'archevêque de Trèves, Beaudoin, pour obtenir de lui, moyennant la somme de 100,000 florins d'or payables en deux termes, un secours de 500 hommes contre Philippe[4]. Les derniers mois de l'an-

[1] Nous empruntons ces détails à H. de Knygton, *de Event. Angl.*, ap. Twysden, *Hist. Angl. Script.*, 2571. Cf. Albert de Strasbourg : « Et ecce rex Angliæ cum reverentia accidens principem (Luduvicum) in villa Rens (*lege* Coblentz) super Rhenum sibi facto homagio colligavit se eidem. Princeps vero ipsum regem, datis super eo literis imperialibus, generalem vicarium per Germaniam et Teutoniam deputavit. Scripsit quoque literas princeps regi Franciæ, quem Philippum de Valesio nominavit, quod ab occupatione terrarum Imperii desisteret, ac fideli Imperii Eduardo regi Anglie, principi suo dilecto, super querelis suis justitiam faceret coram ipso principe..... etc. » Ap. *Urst.*, II, 127. — Voy. également Jean de Wiktring, ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 432 ; — Henri Rebd. *ibid.*, IV, 521 ; — *Chron. des quatre premiers Val.*, p. 9 ; — *Gr. Chron.* Edit. P. Paris, V, 374.

[2] « Dedit autem rex Anglie Ludovico principi LXXX milia aureorum et in duplo tantum, ut cum eo cum magno exercitu terram accederet Francie, quod eidem promisit. » Alb. de Strasb., *loc. cit.*, 127 et 128.

[3] Ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 219.

[4] Coblentz, 6 sept. 1338, ap. Gunther, *Cod. Rheno-Mosellanus*, III, 380.

née 1338 furent employés à compléter ce faisceau d'alliances si bien noué contre le roi de France. Le 18 septembre[1], l'empereur confirmait les privilèges de Cologne, sans doute en retour de quelque promesse de service. Le 12 novembre, il chargeait le comte de Gueldre de conclure le mariage de sa fille Isabelle avec le fils aîné du comte de Flandre[2] et de négocier avec les communes de Flandre une alliance perpétuelle[3]. Même mission avait aussi été donnée au comte de Gueldre à l'égard du comte Simon de Hale[4].

Chose étrange! après son entrevue avec le roi d'Angleterre, Louis de Bavière se soucie encore de la conférence proposée à Philippe pour la Saint-Michel. Il fait savoir au duc de Lorraine[5], son intermédiaire habituel, que, à la prière des ducs d'Autriche présentement empêchés, il désirait reporter à la Saint-Denis (9 octobre) l'entrevue fixée à la Saint-Michel. En conséquence il le priait d'obtenir l'adhésion du roi de France à ce nouveau terme.

C'était toujours le retard des ducs qu'il invoquait pour justifier ces atermoiements. On conviendra que le prétexte commençait à vieillir et que depuis longtemps le rôle de ces ducs devait paraître équivoque au roi de France. De fait, Philippe était joué moins encore par l'empereur que par eux. Nous n'avons malheureusement point le moyen de les suivre pas à pas dans leurs intrigues, durant cette année 1338. Mais les événements subséquents prouvent indirectement qu'au moment même où ils paraissaient vouloir rapprocher l'empereur et le roi de France, ils ne songeaient, en dépit des engagements pris vis-à-vis de ce dernier, qu'à se rallier au parti d'Edouard. Ce projet est, croyons-nous, la véritable cause des délais successifs réclamés par Louis de Bavière qui, d'intelligence avec eux, cherchait à entretenir les illusions du roi de France. Quel autre moyen, en effet, de comprendre

— Ils devaient servir à partir du 1 janvier 1339, à raison de 1.000 florins par mois.

[1] Malines, 18 sept. 1338. *Rymer.*

[2] Anvers, 12 nov. 1338. *Rymer.* — Ce mariage traîna en longueur, car le 13 nov. 1339, Edouard donnait de nouvelles lettres de créance à ce sujet.

[3] *Ibid.*

[4] Anvers, 14 janv. 1339. De indempnitate pro comite Gelriæ. *Ibid.*

[5] Wiesbaden, 9 sept. 1330. Orig. à Paris, d'après Bœhmer.

la lettre de Louis de Bavière au duc de Lorraine écrite au lendemain de la diète de Coblentz? Evidemment, les ducs d'Autriche, peu encore assurés de leur alliance avec Edouard, prenaient la précaution de réserver l'avenir en ménageant Philippe.

C'est le 25 novembre seulement qu'ils conclurent avec Edouard un traité d'alliance offensive et défensive [1], par lequel ils s'engageaient à envoyer 200 hommes à Francfort à la première réquisition. Ce traité était la violation flagrante de la foi jurée à Philippe en avril précédent. Le bon vouloir que les ducs avaient manifesté à ce moment n'était donc pas sincère, ou tout au moins les effets en étaient subordonnés dans leur esprit au succès ou à l'échec des avances qu'ils comptaient déjà faire au roi d'Angleterre.

Le 30 novembre 1338, le roi de France nommait Jean de Bohême son lieutenant en Languedoc [2]. C'est apparemment à l'instigation de ce même Jean, et pour prévenir une défection, que Philippe à ce même moment assurait à Catherine d'Autriche, fille de Léopold, mariée au sire de Coucy, une rente de mille livres [3].

Mais il était trop tard. L'appui sur lequel Philippe avait compté était perdu pour lui. Après la mort d'Otton survenue le 26 février 1339, son frère Albert, seul survivant des six fils d'Albert I d'Autriche, se rapprocha tout à fait de l'empereur dont il avait été autrefois l'adversaire. Dans les premiers jours de mai, il eut avec Louis, à Reichenhalle, une entrevue dans laquelle se conclut leur alliance [4]. Le roi de France n'avait plus rien à attendre de lui.

VI

Philippe de Valois expiait, en somme, la politique perfide dont il avait usé au début de son règne à l'égard de l'empereur. Celui-ci triomphait et du roi de France et du pape, grâce à l'appui que lui prêtait le roi d'Angleterre. Benoît

[1] Vienne, 25 nov. 1338. *Denkschr. der Münchener Akademie*, XIV, 217.

[2] Estrepilly vers Mantes, 30 nov. 1338. Ap. Dom Vaissette, *Hist. du Lang.*, IV, 228.

[3] Nov. 1338. *Bibl. Nat., mss. franç.* 6537, p. 30.

[4] 12 mai 1339. *Chron. Leodiense*, ap. Pez, I.

comprit qu'il fallait diriger ses coups contre ce dernier, et dans la lettre qu'il lui écrivit le 13 novembre 1338[1], il essaye de le déterminer à se séparer de son allié, à déposer le titre de vicaire qu'il en a reçu et finalement à faire sa paix avec le roi de France. Pour mieux faire accepter sa médiation, il prend soin d'expliquer à Edouard que la décime accordée à Philippe sur le clergé devait, dans sa pensée, servir seulement contre l'empereur. Le roi d'Angleterre ne dut point trouver l'explication suffisante ; en tout cas, il ne se laissa point distraire de ses projets et dédaigna même de répondre au pontife. Celui-ci, soit qu'il s'abusât sur l'effet de sa lettre, soit qu'il voulût tenter une autre voie, écrivit également à Arnaud de Verdala, son ambassadeur près le roi des Romains[2]. Il se déclarait prêt à recevoir Louis de Bavière à résipiscence, à la condition toutefois que la paix avec Philippe précéderait. Benoît XII, si ferme en ce moment vis-à-vis de l'empereur, eût dû se montrer le même à l'égard de Philippe, lorsque celui-ci, quelques mois plus tôt, s'opposait à l'accord entre le pape et l'empereur dans l'espoir de profiter des embarras de ce dernier.

Mais Benoît XII n'agissait point avec pleine indépendance; il subissait la funeste influence du roi de France au lieu de suivre ses inspirations personnelles, toutes de conciliation et de paix. Avec un peu plus de volonté, il eût pu prévenir la guerre entre Philippe VI et Louis de Bavière, et peut-être par suite entre Philippe VI et Edouard. Maintenant, il s'efforçait vainement d'y mettre obstacle en provoquant entre l'empereur et le roi de France une entente devenue impossible. Pourtant l'intervention du pape ne fut pas tout à fait inutile à ce moment, puisqu'une trêve, qui devait durer jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste de 1339, fut conclue entre le roi de France et celui d'Angleterre.

L'hostilité anglaise, que nous avons vue si active durant les derniers mois de l'année 1338, continua à se manifester avec un égal acharnement au commencement de 1339.

Le 16 février[3], Edouard signait à Anvers un traité avec les ducs Albert et Otton d'Autriche, traité par lequel chacune des deux parties promettait d'envoyer 200 hommes à Francfort,

[1] Avignon, Idus nov. 1338. *Rymer.*
[2] 13 déc. 1338. *Raynald,* § 16-17.
[3] *Rymer.*

à la disposition de l'autre, sur la première réquisition. C'était la reproduction d'un des articles du traité du 6 septembre précédent. En dépit du caractère de mutualité des obligations stipulées, il est bien évident qu'Edouard seul devait en tirer profit. Les ducs le comprenaient bien d'ailleurs et ils semblent avoir éprouvé quelque scrupule à combattre celui avec qui, quelques mois plus tôt, ils entretenaient encore des rapports d'amitié au moins apparents. Par une clause spéciale, il est convenu que dans la guerre contre le roi de France leur participation se bornera à combattre seulement le duc de Bourgogne allié de Philippe.

Quelques jours plus tard[1], comme si Edouard eût senti le besoin d'assurer tous les avantages obtenus à Coblentz, il chargeait ses représentants, l'évêque de Lincoln, le comte de Gueldre et quelques autres, de fixer avec les représentants de Beaudoin de Trèves une entrevue pour préparer l'exécution des promesses faites à l'archevêque peu auparavant[2].

Ce premier acte fut ratifié le 18 mars suivant[3]. Le 27 avril[4], Edouard confirma au comte palatin du Rhin certaine donation faite deux ans plus tôt à Francfort. Enfin, le 22 juin[5], se conclut à Bruxelles le mariage d'un fils d'Edouard avec Marguerite fille du duc de Brabant, mariage qui avait été résolu dès l'année précédente. C'est ainsi qu'Edouard préparait sans relâche sa lutte avec Philippe.

Mais d'autre part, Benoît XII continuait ses efforts en faveur de la paix.

Au commencement de cette année 1339[6], il faisait savoir à Arnaud de Verdala, son ambassadeur près le roi des Romains, qu'il ne pouvait accepter les propositions de réconciliation de la part de Louis de Bavière, à moins que celui-ci ne consentît auparavant à faire sa paix avec le roi de France.

[1] 27 fév. 1339. *Rymer*.

[2] 28 fév. 1339. Conventio cum arch. Treverensi. *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*

[5] Mardi avant la S.-J.-B. = 22 juin. *Ibid.*

[6] 28 janvier 1339. *Raynald*, § 6. — Jean de Bohême ne fut peut-être pas étranger aux actes du pape à cette époque. A la suite de la nomination faite à Estrepilly le 30 nov. 1338 (voy. plus haut), il était parti pour le Languedoc. Nous savons de source certaine que le 26 déc. il était à Marmande sur la Garonne. Il s'y trouvait encore le 24 janvier 1339. Il put fort bien dans l'entretemps entrer en relations avec le pape.

Auquel cas Louis devait encore envoyer ses représentants à Avignon et décider Edouard à y députer les siens. Alors lui, Benoît, s'entremettrait auprès de Philippe et amènerait entre les deux parties un accord que pourrait suivre la réconciliation de l'Empire et de la Papauté. Ainsi les intérêts de l'Eglise étaient subordonnés à ceux du roi de France, sans que celui-ci fit rien cependant pour rendre possible une entente définitive. Néanmoins la présence d'Arnaud de Verdala en Allemagne semble avoir mis trêve pour un instant aux préparatifs de Louis de Bavière contre Philippe.

C'est peut-être dans l'intention de discuter avec Edouard les propositions du pape, que Louis de Bavière se rendit à Francfort dans les premiers jours de mars 1339. A peine y était-il, qu'arriva un émissaire anglais, le fameux Jean de Thrandestone, avec lequel il conféra jusqu'à la fin de mars [1]. A en juger par la durée de son séjour à Francfort, Jean de Thrandestone avait eu une mission difficile à remplir, lui qui d'ordinaire savait si vite incliner les esprits du côté de son maître. Il réussit encore cependant, car l'on peut considérer comme inspirées par lui deux lettres de Louis de Bavière qui datent de cette époque. La première est adressée aux échevins d'Ypres [2] pour leur annoncer l'élévation d'Edouard au vicariat de l'Empire. La portée de cette déclaration faite au mois de mars 1339 nous échappe, mais il est à croire que le roi d'Angleterre y avait quelque intérêt direct.

La seconde est adressée aux magistrats de Harlem [3]. Louis de Bavière les presse d'organiser leurs forces pour se joindre immédiatement au comte de Hollande et de Hainaut, lequel se prépare à entrer en France. Cette seconde lettre était en

[1] Voy. la relation de Jean de Thrandestone, déjà citée, p. 162.

[2] 14 mars 1339. *Froissard-Kerwyn*, II, 551. Voy. aussi (*ibid.*, 548) une lettre du comte de Gueldre au comte de Flandre sur le même sujet.

[3] Francfort (sans autre date), ap. Beka, *Chron.* Ed. Buchelius, p. 115. — Bœhmer hésite entre 1339 et 1340. Nous préférons 1339, en nous fondant sur ce que, vers le mois d'avril ou mai de cette année, le comte de Hainaut ravagea la frontière de France, comme le prouve une lettre du roi audit comte, sous la date du 23 juin (voy. plus loin), lettre dans laquelle Philippe se plaint justement de ces déprédations. La conduite du comte nous semble la conséquence de la lettre de Louis de Bavière aux magistrats de Harlem. — Louis de Bavière ne séjourna que deux fois à Francfort dans le courant de l'année 1340, d'abord le 7 juin, puis du 28 août au 8 sept., dates trop tardives pour rendre compte de certains faits.

forme de circulaire, puisque copie en fut adressée à d'autres villes encore[1]. La préoccupation qu'elle révèle de hâter le dénouement par un redoublement d'activité ne nous semble pas le fait de Louis de Bavière, dont l'esprit était plus disposé à espérer du temps les occasions propices qu'à provoquer par un effort personnel les circonstances attendues.

Benoît put croire un instant qu'il allait réussir dans son œuvre de pacification, lorsqu'au mois de juin il envoya au roi d'Angleterre deux cardinaux chargés de préparer la paix avec Philippe. Leurs efforts aboutirent en effet à obtenir d'Edouard qu'il traitât par ambassadeurs avec le roi de France[2]. Le bruit de cette nouvelle étant parvenu à Louis de Bavière, celui-ci députa immédiatement à Edouard quelques-uns de ses conseillers pour s'enquérir au juste des dispositions du roi à son égard ; il craignait à bon droit que, sous l'influence des émissaires du pape, il ne fût sacrifié par son allié à des intérêts opposés.

La sincérité d'Edouard, dans le consentement qu'il donne à des négociations de paix avec Philippe, peut être mise en doute pour bien des raisons, et en particulier si l'on considère l'accueil qu'il fit aux conseillers de l'empereur. Non content de les rassurer par des protestations verbales, il renouvelle par écrit le traité d'alliance précédemment conclu avec Louis de Bavière[3]. Cette conduite dut singulièrement refroidir les dispositions pacifiques du roi de France et décourager le zèle d'intervention de la cour d'Avignon. En effet, c'était, avant toutes choses, l'affaiblissement et la chute de l'empereur que poursuivait Benoît XII ; et dans cette vue il avait cru habile de lui retirer l'appui du roi anglais en déterminant celui-ci à la paix avec Philippe VI. Or, Edouard commencait par resserrer son alliance avec l'empereur et continuait à s'assurer les faveurs des princes de l'Empire, du comte de Hainaut[4], du comte de Saar[5] et du duc de

[1] C'est du moins ce qu'affirme Bœhmer sans en donner la preuve : « Naturlich ein gleichlautend auch an Andere ergangenes Schreiben. »

[2] Anvers, 1 juillet 1339. *Rymer.*

[3] Filford, 2 août 1339. *Rymer.*

[4] Littera de servando comitem Hanoniæ indempnem. Bruxelles, 13 août 1339. *Rymer.* — Pro comite Hanoniæ quod propter subsidium jam faciendum regi, alias ad id faciendum non tenetur. Bruxelles, 10 août 1339. *Ibid.*

[5] De advocatione prioratus de Monte-acuto concessa comiti Sar. 10 sept. 1339. *Ibid.*

Gueldre[1]. Les ambassadeurs du pape, bien vite convaincus de l'inutilité de leur présence auprès d'Edouard, le quittèrent vers le milieu de septembre[2].

Les événements que nous avons exposés depuis l'entrevue de Cologne ne semblent guère, de prime abord, intéresser les relations de la France avec l'Allemagne. Depuis cette époque, en effet, ces relations n'existent plus, ni avec l'empereur, ni avec les princes allemands. Et pourtant, il n'est pas un des faits relevés par nous qui ne rentre forcément dans notre cadre, parce que tous sont une manifestation d'hostilité de l'Allemagne contre la France. Seulement cette hostilité se produit dans des conditions qui lui donnent un caractère particulier.

Edouard avait, dès le début de sa querelle avec Philippe, songé à recruter des alliés en Allemagne et il y avait travaillé par ses ambassadeurs. En moins d'une année, il eut de l'autre côté du détroit des forces au moins égales à celles dont il pouvait disposer dans son royaume menacé au Nord par les Ecossais. Mais alors, la terre anglaise lui paraît trop éloignée, son peuple trop séparé de l'ennemi qu'il voulait atteindre, et il transporte en pays allemand son centre d'opérations. C'est aux Pays-Bas qu'il organise ses forces : l'argent anglais seul lui est de quelque utilité. Puis, ne se trouvant pas encore suffisamment maître dans son nouveau royaume, il se fait donner le titre de vicaire de l'Empire dans les provinces rhénanes. Dès lors, incontestablement, toute la force dont il dispose contre son adversaire lui vient de ce nouveau titre, bien plus que de celui de roi d'Angleterre. Les provinces néerlandaises deviennent un domaine propre dans lequel il a pleine autorité et d'où il souffle la guerre contre Philippe. L'empereur lui est soumis en tout et pour tout. Edouard est

[1] Pro duce Gelrie de feodo pro homagio præstito ei concesso. Bruxelles, 21 sept. 1339. *Ibid.* « Puis fist mander (le roi d'Angleterre) tous les Alemans qui estoient de s'aliance, qu'il vinsent à luy pour avoir conseil avecques eux sur ce qu'il avoit à faire. Ilec (à Gand) fut ordené que le roy d'Angleterre feroit deux osts, desquels il auroit un avec ceux de Gant et de la terre d'Alos et les princes d'Alemaigne et s'en iroit devant Tournay.,. » *Gr. Chron.* Edit. P. Paris, V, 388.

[2] Litteræ de protectione pro cardinalibus. Valenciennes, 19 sept. 1339. *Ibid.* — Les cardinaux avaient attendu sans doute le retour des ambassadeurs de l'empereur qui, à Filford, avaient promis à Edouard de rapporter bientôt la déclaration de leur maître.

le chef incontesté de l'invasion qui se prépare des frontières françaises par les gens de guerre allemands. Louis de Bavière a si peu un rôle propre, si peu une individualité réelle en ces circonstances, que personne, pas même les ambassadeurs du pape, ne songe à négocier avec lui pour empêcher la guerre. Nous assistons à ce spectacle singulier d'un roi qui déserte son royaume, devient maître et seigneur d'un pays voisin et pousse ce pays tout entier dans une guerre à laquelle celui-ci n'avait point été directement provoqué.

Philippe de France n'avait point pour le soutenir des alliés bien nombreux. De son alliance avec les communes de Frise en mars 1339[1], alliance dirigée contre le duc de Gueldre, nous ne sachons pas qu'il ait tiré grand profit. Sa lettre au comte de Hainaut[2], pour se plaindre des déprédations de ses sujets dans le royaume, prouve qu'il avait à craindre les attaques de ceux-mêmes qui ne s'étaient pas déclarés ouvertement contre lui. Les seuls qui vinrent à son aide furent Philippe de Navarre, Aymon, comte de Savoie, Humbert, dauphin de Vienne, Jean, roi de Bohême et son fils Charles, margrave de Moravie[3]. C'était bien peu pour résister à la coalition que nous avons vue se former aux Pays-Bas et en Allemagne sous l'hégémonie d'Edouard. Mais Philippe comptait agir d'audace et porter la guerre sur le territoire même de son ennemi par une invasion en Allemagne du côté du Rhin inférieur[4]. Il en fut détourné par Benoît qui craignait qu'un premier échec ne donnât aux troupes de Louis de

[1] *Arch. nat.*, I, 526, n° 4.

[2] Vincennes, 23 juin 1339. *Ibid*, XXI, 476.

[3] *Villani*, ap. Muratori, *Script.*, XIII, 818 ; — *Masson*, cité par Raynald, 1339, § 13. — Voici le passage de Villani : « Il re di Francia sentendo, come il re Adoardo havea passato in Brabante, e il grande danno che il detto Re e gli altri alligati havieno fatto à Cambrai, incontanente si provide. E prima havea richiesti tutti i suoi baroni del eame, re il re de Navarra suo cugino, e il re Giovanni di Buemme, e il conte di Savoya, e'l dalfino di Vienna ; e ciascheduno gli venne in ajuto con gente d'arme assai a cavallo et a piede. » — Jean et son fils Charles arrivèrent à Paris vers sept. 1339 (d'après la Vita Karoli, 102). Ils y étaient encore en mars 1340 (*Ibid.*, 261). Ils avaient amené avec eux, entre autres seigneurs de renom, les frères Georges et Conrad de Wildgrafen, Guillaume comte de Katzenelnbogen et le jeune comte de Veldenz. (Test. des Kœnigs, 9 sept. 1340, § 5, cité par Bœhmer.)

[4] *Raynald*, 1339, § 13.

Bavière l'occasion de commencer les ravages. Le roi se résigna à attendre.

L'ouverture des hostilités fut encore une fois et au dernier moment précédée d'une tentative de pacification dont l'origine n'est pas très claire, mais dans laquelle le duc de Brabant fut chargé de négocier entre Philippe et Edouard[1]. Toujours chancelant dans ses dispositions, le duc eût bien voulu prévenir cette lutte qui lui faisait grand'peur. Il tenait au moins à prouver au roi de France son bon vouloir, en attendant qu'il pût prendre ouvertement parti contre lui. Benoît XII, lorsque revinrent les ambassadeurs qu'il avait envoyés à Edouard, dut bien comprendre que tous ses efforts étaient en pure perte et qu'il ne réussirait pas plus à rapprocher Edouard de Philippe qu'à réconcilier l'empereur avec l'Eglise, tant qu'on le soupçonnerait de vouloir favoriser avant tout les intérêts du roi de France. Pourtant il crut devoir persévérer dans cette politique, soit qu'il la jugeât habile, soit qu'il n'osât plus rompre avec elle ; et au commencement d'octobre[2], c'est-à-dire immédiatement après le retour de ses ambassadeurs, il renouvela à Edouard la protestation de l'année précédente, déclarant que son titre de vicaire de l'Empire était sans valeur, attendu que celui dont il le tenait avait été excommunié par Jean XXII. Il écrivait en même temps à Louis de Bavière[3] pour tenter encore de le retenir. Mais avant même que la lettre du pape lui fût parvenue, Edouard avait mis son armée en mouvement et fait savoir aux alliés du roi de France qu'il acceptait la bataille qu'ils lui offraient[4].

La bataille n'eut point lieu cependant, au grand mécontentement du marquis de Juliers, du duc de Gueldre, de Jean de Hainaut et de Louis margrave de Brandebourg[5], alliés allemands d'Edouard, lesquels, après avoir fait de grands préparatifs, voyaient leurs forces décroître dans l'inaction par

[1] Voy. lettre d'Edouard au duc de Brabant, Markoyne, 4 oct. 1339. *Rymer.*

[2] Avignon, 12 oct. 1339. *Rymer.*

[3] Avignon, 11 oct. 1339. *Raynald*, § 8. — Cf. *Henri de Dissenh.*, ap. Bœhmer, IV, 31.

[4] Juxta Cruy Sti Benedicti, 19 oct. 1339. *Rymer.*

[5] Sur la présence de ce dernier fils de Louis de Bavière dans l'armée d'Edouard, voy. *Albert de Strasbourg*, ap. Urstisius, II, 128.

les maladies qui décimaient hommes et chevaux, et leur infligeaient des pertes qu'Edouard s'efforçait vainement de compenser par ses subsides [1].

Pas plus que l'intervention du duc de Brabant, les lettres du pape à Edouard et à Louis de Bavière ne changèrent quelque chose aux projets des ennemis de Philippe VI. Elles eurent plutôt pour effet de resserrer leur alliance. Le 28 novembre, peu après avoir reçu la lettre du pape, Edouard, qui savait que Louis de Bavière en recevait une semblable, envoya à ce dernier l'un de ses plus habiles représentants, le comte de Juliers, pour le raffermir dans sa fidélité, au cas où la chose serait nécessaire [2]. C'est sans doute à l'instigation de ce comte de Juliers que Louis de Bavière résolut alors de braver ouvertement le pontife en chargeant Edouard et ses alliés de pousser vigoureusement les opérations militaires contre la ville et l'évêché de Cambrai [3], au mépris des protestations que Benoît XII venait d'élever contre le siège de cette ville.

Les derniers mois de l'année 1339 furent encore remplis pour Edouard par des négociations avec ses alliés d'Allemagne. Le 13 novembre, il donnait pleins pouvoirs à ses ambassadeurs pour conclure enfin le mariage projeté entre sa fille Isabelle et le fils du comte de Flandre [4], et obtenir du comte lui-même de nouveaux secours [5]. Le 10 décembre, il s'attachait définitivement le sire de Cuyk en lui assurant une pension annuelle de 250 livres, en retour de l'hommage que

[1] Voy. dans Rymer le don de 20,000 florins que fait Edouard au marquis de Juliers à titre de dédommagement, Anvers, 8 déc. 1339. — M. Kerwyn de Lett. mentionne (*Froissard*, XX, 59) un compte inédit qui porte à l'énorme somme de 227,504 livres le total des déboursés faits par Edouard du 20 juin 1338 au 26 mai 1340, tant pour les dépenses de sa maison que pour les subsides servis à l'empereur, aux ducs de Gueldre et de Brabant, au sire de Fauquemont, à Charles de la Mark frère de l'évêque de Liège, aux archev. de Cologne et de Mayence.

[2] *Rymer*. — Edouard se fiait beaucoup à l'habileté du comte de Juliers. La preuve de sa confiance se retrouve dans divers actes passés à cette époque entre le roi et ledit comte. Voy. *Rymer*, 8 et 28 déc. 1339, deux pièces, etc.

[3] Landshut, 25 janvier 1340. *Mieris*, III, 632.

[4] Anvers, 13 nov. 1339. *Rymer*.

[5] *Ibid.*

celui-ci lui rendait[1]. Même don était fait au duc de Brabant quelques jours plus tard[2].

L'approche de l'hiver amenant forcément l'interruption des opérations militaires, Edouard songea à passer en Angleterre pour en tirer, disait-il, de nouvelles ressources nécessaires à son entreprise contre les oppresseurs des droits de l'Empire, mais en réalité appelé par le soin de la guerre qui se continuait avec les Ecossais, à l'instigation de Philippe[3].

Pendant ce temps, le pape redoublait d'efforts et d'exhortations pour réconcilier tous ces princes ennemis. Le 9 janvier 1340[4], il écrivait au comte de Hollande et aux villes d'Ypres, de Bruges et de Gand pour les inviter à la paix. Si ses exhortations eussent été écoutées, Edouard perdait des alliés précieux qu'il avait tout fait pour gagner à sa cause. Mais il n'avait rien de semblable à redouter; les Flamands et leur chef Arteveld lui étaient tout dévoués pour le souci qu'il avait de leurs intérêts commerciaux, et c'est d'eux que lui viendra bientôt l'invitation de prendre le titre de roi de France[5]. Il est vrai que, pour ce parjure de leurs serments antérieurs, ils furent excommuniés par le pape[6], mais cela n'avançait guère la cause de Philippe. Les Flamands déclarèrent qu'il n'y avait point eu parjure, puisqu'Edouard portait le titre de roi de France, et, satisfaits de ce sophisme, ils persistèrent dans son alliance. Toutes choses à ce point, il ne semblait point que la guerre entre le roi de France et ses ennemis pût être évitée : ce n'était plus qu'affaire de temps. Et pourtant elle n'eut point lieu !

Edouard, durant les premiers mois de l'année 1340, entama avec Philippe des négociations en vue de la paix. Le point de départ de cette politique nouvelle semble être la lettre que Benoît lui adressa tout à la fin de décembre

[1] 10 déc. 1339 et 1 janv. 1340. *Ibid.*

[2] Anvers, 28 déc. 1339. *Ibid.*

[3] Voy lettre d'Edouard, Anvers, 4 déc. 1339. *Rymer.* — Il débarqua en effet dans son royaume vers le milieu de février 1340 et y resta jusqu'au 22 juin, époque à laquelle il revint en France pour y séjourner jusqu'à la fin de novembre.

[4] Avignon, VI idus jan. (9 janvier) 1340. *Raynald*, § 1 et 2.

[5] Voy. Froissard, Jehan le Bel, etc.

[6] *Raynald*, 1340, § 3.

1339[1]. Le pontife affirmait que l'inutilité des efforts faits jusque-là pour engager la lutte était la preuve que Dieu ne voulait pas permettre que le sang de ses rachetés fût ainsi versé sans raison. Il pressait donc le roi de ne point attirer sur lui la colère divine en s'obstinant à cette guerre impie.

Soit que l'insuccès de ses troupes contre les Ecossais lui donnât quelques inquiétudes, soit que le comte de Juliers, envoyé à l'empereur quelques semaines plus tôt, ne lui eût point rapporté une réponse satisfaisante, Edouard consentit à ouvrir des pourparlers avec le roi de France pour la conclusion d'une trêve[2].

Cette tentative de pacification, reprise pour la centième fois, n'aboutit point sur-le-champ, puisqu'Edouard, à la suggestion d'Arteveld et des Flamands, prit peu après le titre de roi de France[3]. Même après qu'il fut repassé en Angleterre, il travailla à resserrer son union avec les princes des Pays-Bas[4] et à grouper autour de lui de nouveaux alliés[5]. En juillet il fit même porter défi à Philippe de Valois, comme pour mieux prouver sa force[6]. Quelques mois plus tôt, le comte de Hainaut avait agi de même[7]. Philippe n'en pouvait mais: il voyait lui manquer ceux-mêmes sur lesquels il croyait pouvoir compter, comme les bourgeois de Valenciennes que le comte d'Eu[8] et le duc de Normandie[9] essayaient en vain de ramener.

[1] Avignon, 23 déc. 1339. *Rymer*.

[2] Littera procuratoria ad tractandum cum Philippo de Valesio, Anvers, 2 janv. 1339 (nouv. st. 1340). *Rymer*.

[3] Voy. dans Rymer une série d'actes sur ce point, à la date du 8 fév. 1340.

[4] Pro duce Gelriæ, Anvers, 4 janv. 1340; — De tractando cum duce Flandriæ, même date; — Super conventionibus cum Flandrensibus, Gand, 28 janv. 1340; — Pro duce Gelriæ, Gand, 6 fév.; — Pro hominibus Gandavensibus, Knyngton, 20 fév.; — Pro diversis burgensibus Flandriæ, Wesminster, 9 mai; — Pro marchione Juliacensi, Westminster, 12 mai, ap. *Rymer*; — Traité d'alliance avec les communes de Flandre, 23 mars, ap. *Froissard-Kerwyn*, XVIII, 110.

[5] Pro Guidone de Flandria, Gand, 26 janv. 1340. *Rymer*.

[6] Provocatio ad pugnam facta Philippo de Valesio. Près Tournay, 26 juillet 1340. *Rymer*.

[7] 2 avril 1340, ap. *Froissard-Kerwyn*., XVIII, 136.

[8] Lettre du comte d'Eu aux bourgeois de Valenciennes, 2 mai 1340. *Ibid*., 149.

[9] 3 juin 1340. *Ibid*, III, 152.

En dépit de l'uniformité et de la monotonie des événements, on peut constater qu'il y a bien réellement recrudescence de haine et redoublement d'activité des deux parts. Mais les choses allaient mal aussi pour Edouard du côté de l'Ecosse. Pour se procurer de l'argent, il avait dû engager sa couronne et celle de la reine à ses bons amis les archevêques de Trèves et de Cologne[1]. Aussi, lorsqu'il se disposa à repasser sur le continent vers le milieu de juin, ce fut avec l'idée bien arrêtée de conclure la paix avec son ennemi. La victoire de l'Ecluse, remportée sur la flotte de Philippe qui avait voulu lui barrer le chemin, changea un instant le cours de ses idées, puisque, aussitôt débarqué, il appelle à lui les ducs de Brabant et de Juliers, les comtes de Hainaut, de Gueldre, de Loos, de Fauquemont et autres alliés allemands, pour marcher sur Tournai[2]. Mais le siège était difficile; Edouard se lassa bientôt et, au bout de quelques semaines, finit par se rendre aux pressantes sollicitations de Benoît qui avait ordonné dans toute la chrétienté des prières publiques en faveur de la paix. Une trêve fut enfin conclue à Esplechin avec Philippe de Valois, le 25 septembre 1340[3]! Les alliés allemands des deux partis en profitèrent naturellement[4]. D'après le continuateur de Guillaume de Nangis,

[1] *Rymer*.

[2] Le siège commença le 1 août et ne fut levé que le 1 oct. Voy. *Villani*, *Uvalsing*, *Meyer*, etc. — Les alliés allemands (ou relevant de l'Empire) de Philippe étaient: le roi de Bohême, l'évêque de Liège, le duc de Lorraine et le comte de Flandre. Ceux d'Edouard étaient: le duc de Brabant, le duc de Gueldre, le comte de Hainaut, Jean de Hainaut son oncle, le marquis de Juliers, le comte de Mons, le sire de Fauquemont, Jacques d'Arteveld et toutes les communes de Flandre. Voy *Gr. Chron.* V, 402, et *Chron. des quatre premiers Val.*, p. 4.

[3] *Rymer*. — Cette trêve devait durer jusqu'à la Saint-Jean de 1341.

[4] « Un rôle conservé aux arch. de Lille renferme l'énumération des trêves conclues entre Philippe de Valois et le comte de Hainaut pendant la période qui suivit la levée du siège de Tournay : »

1° Li ralongemens des triuwes jusques à la Ste Croix (14 sept.) l'an XLI entre le roy de France, le duc de Braibant, le duc de Ghelre, le marchis de Jullers et monseigneur de Biaumont. Donné à Antoing le dimanche après le jour Saint-Laurench (12 août) l'an de grâce MCCC quarante et un.

2° Revers de l'acte précédent.

3° Prorogation jusqu'à la Saint Jean-Bapt. de l'année 1342, donné à Antoing le mercredi après la Nativité N.-D. (12 sept.) 1341.

4° Revers de cette prorogation. — Ap. *Froissard-Kerwyn*, XXIII, 344.

cette trêve avait été conclue à l'instigation de Jeanne de Valois, sœur de Philippe VI, belle-mère d'Edouard et veuve de Guillaume de Hainaut[1].

Nous ignorons les préliminaires du traité; nous savons seulement qu'il fut conclu pour le roi de France par Jean de Bohême, Adolphe évêque de Liège, qui avait toujours refusé de prendre parti pour Edouard, Rodolphe duc de Lorraine, Aimon comte de Savoie et Jean comte d'Armagnac[2]. A l'exception du dernier, tous relevaient à quelque titre de l'Empire. C'étaient, avec le comte de Flandre et l'évêque de Cambrai, les seuls dont Philippe eût obtenu l'appui effectif ou du moins la neutralité.

Ainsi furent rendus vains pour un moment tous les préparatifs de guerre faits de part et d'autre. Les alliés d'Edouard aux Pays-Bas ne furent pas les plus satisfaits, mais ce n'était pour eux que partie remise. Il n'était point question de Louis de Bavière dans la trêve passée à Esplechin le 25 septembre; mais en fait, il bénéficia comme tout le monde des avantages qu'elle garantissait momentanément. Il en prit occasion pour réfléchir sur les profits de son alliance avec Edouard et vit combien ils avaient été illusoires. Se sentant isolé, impuissant, exposé sans défense à tous les coups de la papauté, il ne songea plus dès lors qu'à sortir de la position équivoque où le laissait la trêve d'Esplechin.

VII

A dater de la diète de Coblentz, les relations directes de Louis de Bavière avec le roi de France avaient pris fin, puisque Louis s'était donné sans réserves au roi d'Angleterre. Elles vont se renouer désormais, et la trêve du 25 septembre est le point de départ d'une phase nouvelle dans les rapports de l'empereur et du roi de France[3].

[1] Edit. Géraud, II; — *Gr. Chron.*, V, 403 : « Puis vous dirai de la contesse de Haynau qui tant pourchaca devers le roy de France son frère et vers le roy d'Angleterre qui avoit sa fille espousée avec le roi de Behaigne, que un jour de parlement fu pris entre les deux roys. »

[2] Le duc de Brabant, le duc de Gueldre, le marquis de Juliers et Jean de Hainaut sire de Beaumont représentaient Edouard.

[3] Henri de Rebdorf attribue à la conduite de Louis de Bav. des motifs

D'après Albert de Strasbourg, les ouvertures seraient venues du roi de France par l'intermédiaire de l'impératrice, sa nièce[1]. L'empereur se laissa gagner aisément et envoya aussitôt à Philippe une ambassade dont malheureusement les actes ne nous ont pas été conservés. Son existence même ne nous est connue qu'indirectement, par une lettre de Louis de Bavière aux habitants d'Augsbourg, lettre dans laquelle il leur mande qu'il a prélevé par avance, sur les contributions dont ils sont redevables, une somme de 720 livres pour les frais de voyage de maître Ulrich d'Augsbourg député au roi de France[2]. Cette lettre est du 15 novembre: maître Ulrich était déjà de retour à cette date, d'où nous concluons que l'empereur n'avait point perdu de temps, depuis la signature de l'armistice d'Esplechin, pour nouer avec Philippe des rapports nouveaux. Il est d'autant plus regrettable pour nous d'ignorer les circonstances de cette première ambassade que nous ne savons rien non plus de ce qui suivit le retour d'Ulrich. Les mois de décembre 1340 et janvier 1341 furent consacrés sans doute à la discussion des conditions faites par le roi de France et peut-être à un nouveau voyage d'Ulrich d'Augsbourg. En tout cas, c'est seulement le 24 janvier 1341, plus de deux mois après le retour d'Ulrich, que l'empereur, alors à Vilshofen, fit rédiger dans sa chancellerie l'acte

assez peu relevés : « Anno Domini 1339 (*lege* 1340) et vicesimo quinto regni, idem Ludewicus, *consumpta parte pecunie sibi data a rege Anglie, cum de reliqua parte non posset sibi satisfacere*, auxilium non fecit eidem. Propter quod et multi alii principes Alemanie in subsidium ejusdem regis non veniunt, prout tractatum existebat. Imo Ludewicus familiaritatem contrahit cum rege Francie, sperans per hoc se reconciliari pape et Ecclesie. » Ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 522.

[1] « Post hæc (la trêve d'Esplechin) misit Francus nuncium et literas imperatrici, filiæ sororis suæ, quam dominam Alemanniæ scripsit, ut inter ipsum et principem concordiam, si posset, ordinaret, et sibi nuncium, de quo princeps confideret, de concordia attentanda destinaret. Et missis hinc inde pluries nunciis et literis inter principem et Francum, interpositis juramentis et confectis literis, liga perpetua est firmata : in qua ipse Francus principem cum sede apostolica reformare juravit. Et sic princeps per Francum et in tota Francia post hœc et Parisiis scriptus est et nominatur imperator. » Ap. *Urst.*, II, 128. — Marguerite de Hainaut, fille de Guillaume I et de Jeanne de Valois, avait épousé Louis de Bav. en 1324. — Jeanne de Valois, qui avait ménagé la trêve d'Esplechin, ne fut sans doute pas étrangère au traité dont il s'agit ici.

[2] Munich, 15 nov. 1340. Orig. à Augsbourg, d'après Bœhmer.

par lequel il s'engageait sous serment à tenir le roi de France pour allié[1].

Parmi les témoins dont la présence à la rédaction de cet acte est signalée, il ne se trouvait aucun représentant du roi de France. Il en faut tirer cette conclusion que l'acte était destiné à être porté à Philippe, auprès duquel le traité devait définitivement se conclure; les formules incomplètes le prouvent déjà suffisamment.

Deux nouveaux actes complétant le premier furent rédigés en chancellerie quatre jours plus tard : leur teneur peut être considérée comme résumant les conditions faites par Philippe à Ulrich d'Augsbourg. D'une part, Louis de Bavière s'engageait à ne point troubler le roi de France dans la possession des biens, pays, droits et privilèges qu'il avait acquis sur l'Empire[2]. D'autre part, il promettait de reprendre au roi d'Angleterre le titre de vicaire impérial, dès que le traité serait conclu[3]. Il le fut le 15 mars 1341, au bois de Vincennes[4]. Philippe, qui avait le premier proposé cette paix, consentait à tenir l'empereur pour fidèle allié, en considération de la promesse que faisait celui-ci de se réconcilier avec le pape, et aussi par égard pour l'impératrice sa nièce[5]. La promesse de réconciliation avec Benoît XII était contenue dans une lettre que Louis avait adressée directement à Philippe, mais qui est perdue pour nous. Philippe n'eut garde cette fois de mettre obstacle à l'accord de l'empereur et du pape : il lui importait avant tout de séparer Louis de

[1] Vilshofen, 24 janvier 1341. Ap. Leibnitz, *Cod.* 153.

[2] Vilshofen, 28 janv. 1341. Orig. à Paris.

[3] Même acte.

[4] Palacky, *Ueber Formelbücher*, 348. — Cf. *Jean de Wiktring*, ap. Bœhmer, I, 439.

[5] Cette allusion à la femme de Louis de Bavière justifie le passage d'Albert de Strasbourg que nous avons rappelé précédemment. — Henri de Dissenhoven nous fait parfaitement connaître les mobiles de la conduite de Philippe en cette occasion : « Anno autem Domini MCCCXLI, in mense marcii, rex Philippus Francorum concordiam fecit cum Ludewico qui se pro imperatore gerebat..... (Ludewicus) suos nuncios misit ad papam, ut ipsum etiam talem haberet et per alios haberi faceret. Quod papa facere recusavit, immo grave tulit, quod rex premissa fecerat antequam per Ecclesiam fuisset absolutus. Premissam autem concordiam fecerat rex Francorum propter timorem quem habuit a rege Anglie qui regnum ipsius fuerat aggressus, ut supra est notatum. » Ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 35.

Bavière d'Edouard, pour ruiner enfin les projets de ce dernier. Sans même prendre conseil de Benoît, il traita avec les ambassadeurs de Louis, règla toutes choses avec eux, puis envoya au pape pour lui annoncer la conclusion du traité et plaider la cause de son allié[1]. Benoît éprouva quelque mécontentement de voir que le roi de France avait devancé le pardon que l'empereur sollicitait de l'Eglise. Il ne s'en cacha point dans la réponse qu'il donna aux envoyés de Philippe[2]. Toutefois il déclara que, nonobstant la conduite du roi, il était prêt à recevoir Louis de Bavière en grâce, pour peu que celui-ci témoignât de son repentir et de sa sincérité.

Il nous reste sur ce sujet une autre lettre de Louis à Philippe, postérieure d'un mois environ au traité de Vincennes, et rédigée évidemment après le retour des ambassadeurs envoyés en France[3]. Elle est la preuve du grand désir qu'avait l'empereur de mettre fin à sa lutte avec Benoît, car Louis de Bavière y donnait au roi toute liberté d'action pour amener la réconciliation de l'Empire et de la Papauté, faisant seulement réserve de ses droits et de sa dignité.

Le même jour, c'est-à-dire le 25 avril 1341, Louis, pour ouvrir la porte à une entière pacification, enlevait à Edouard le titre de vicaire de l'Empire dans les provinces rhénanes[4]: c'était le meilleur moyen de sceller l'alliance avec le roi de France, en ôtant à celui-ci toute raison de défiance.

Mais Louis de Bavière reprenait trop vite espoir. L'expérience du passé eût dû l'instruire cependant; il est vrai qu'elle n'avait point davantage instruit Philippe de Valois. Comme en 1335 et 1336, le roi songea bientôt à s'assurer l'alliance de l'empereur, tout en empêchant encore une fois sa réconciliation avec le pape. C'était la violation des engagements pris précédemment. La faiblesse et l'irrésolution de Benoît servirent encore cette perfidie.

Albert de Strasbourg résume parfaitement la conduite du pape et du roi lorsqu'il dit: « Francus quod noluisset, simulavit se velle; Benedictus quod voluisset, simulavit se nolle[5].»

[1] *Raynald*, 1340, § 12.
[2] Avignon, IX Kal. maii (23 avril) 1340. *Raynald*, § 13.
[3] Munich, 25 avril 1341. Orig. à Paris.
[4] Autre acte, sous la même date. *Ibid.*
[5] *Urstisius*, II, 128.

Mais rien ne nous apprend comment l'un et l'autre se comportèrent vis-à-vis des ambassadeurs de Louis de Bavière.

A la diète tenue à Francfort le 15 juin suivant, l'empereur fit promulguer la paix conclue entre lui et le roi de France, et en même temps la déclaration qui enlevait à Edouard le titre de vicaire de l'Empire[1]. Il en instruisit ce dernier par lettre particulière[2], et s'excusa auprès de lui du traité passé avec le roi de France au mépris de leurs conventions antérieures, en lui rappelant l'armistice de Dornik conclu autrefois par Edouard sans son assentiment. Il lui offrait toutefois sa médiation pour le cas où il voudrait faire sa paix avec Philippe. L'armistice touchait en effet à sa fin et rien ne laissait supposer que l'on fût disposé de part ni d'autre à reprendre les hostilités. Mais Edouard déclina l'offre qui lui était faite[3] en accusant l'empereur de mauvaise foi. L'accusation était d'autant moins fondée de sa part qu'il avait lui-même le premier donné l'exemple de l'oubli des intérêts de son allié en signant avec Philippe, en septembre 1340, un armistice qui laissait l'empereur sans appui contre les entreprises de ses ennemis.

En dépit du secret dont on avait entouré les négociations poursuivies entre Philippe et Louis de Bavière, la nouvelle de la défection de ce dernier était parvenue aux oreilles d'Edouard bien avant la promulgation faite à la diète de Francfort. Tout au commencement de février, Jean de Thrandestone, en compagnie d'un autre clerc, maître Jean de Burton, avait été envoyé à Louis de Bavière et aux Electeurs de l'Empire, nous ne savons pour quel motif[4]. Leur voyage ayant duré jusqu'au 25 mai, il serait bien surprenant qu'ils n'eussent rien appris chemin faisant. Effectivement ils apprirent beaucoup. Le bruit du rapprochement de Louis et de Philippe

[1] Ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 223. — C'est à tort, comme on l'a remarqué déjà, que Henri de Dissenhoven place à Aix-la-Chapelle la promulgation de ces deux actes.

[2] Francfort, 25 juin 1341. Ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 221. C'est Rymer qui nous donne la date du 25 juin.

[3] Westminster, 14 juillet 1341. *Rymer*. — La conduite de Louis de Bavière inspire au chroniqueur Jean de Wiktring une réflexion judicieuse que fit peut-être aussi le roi d'Angleterre : « Nam juxta Salomonem, occasionem querit, qui vult recedere ab amico. » Ap. *Bœhmer*, I, 439.

[4] Voy. la relation de Jean de Thrandestone, déjà citée.

était si bien accrédité dès lors que les Etats anglais refusèrent vers ce temps de consentir au mariage d'une fille d'Edouard avec le jeune duc Frédéric d'Autriche[1], mariage que le roi d'Angleterre négociait depuis longtemps pour mettre dans son alliance ce prince et son oncle Albert. En annonçant à ce dernier les motifs qui l'obligeaient à retarder cette union, Edouard ne manquait pas de l'exhorter à essayer de ramener l'empereur. Quelles qu'aient été les dispositions du duc sur ce point, il est certain que toute tentative en ce sens était désormais inutile. Edouard le comprit bientôt et se résigna ; car peu de jours après il écrivait aux Flamands, aux échevins d'Ypres et de Gand pour les prier de consentir à la prorogation des trêves jusqu'à la Décollation de Saint Jean-Baptiste de l'année 1342[2].

Assuré de l'alliance de l'empereur, tranquille du côté d'Edouard, Philippe de France se tourna aussitôt du côté des princes et prélats allemands et entreprit à son tour auprès d'eux les négociations qui avaient si bien réussi au roi d'Angleterre.

Beaudoin de Trèves, que nous connaissons de si longue date, fut le premier entamé. Ce protégé de Philippe le Bel, cet ancien allié de Charles IV, d'origine française puisqu'il était frère d'Henri de Luxembourg, avait fait preuve plus d'une fois de versatilité durant sa longue carrière. D'abord partisan de Philippe, comme son neveu Jean de Bohême, il s'était en 1339 déclaré ouvertement pour Edouard sans que les mobiles de sa conduite soient bien clairs pour nous. Pourtant son hostilité se fit à peine sentir et il dut accueillir avec joie la trêve d'Esplechin.

Dès le 30 juillet de l'année suivante[3], le roi de France lui faisait porter l'assurance qu'il voulait le traiter en ami et le protéger toutes les fois qu'il en aurait besoin. L'archevêque ne demandait pas mieux. Il s'ensuivit un traité dont le revers donné par Beaudoin nous a seul été conservé[4].

L'archevêque de Mayence, à l'exemple de son collègue de

[1] Fils d'Otton, lequel était mort en 1339.

[2] Londres, 13 juin 1341. *Rymer*.

[3] Vincennes, 30 juillet 1341. Ap. Brower, *Ann.*, II, 213 ; — Hontheim, *Hist. Trev.*, II, 146.

[4] Trèves, 17 sept. 1341. Ap. Dumont, *Corps dipl.*, I, 202.

Trèves, désirait aussi l'amitié du roi de France. Il lui députa son secrétaire, Jean de Liberg, vers le commencement de septembre. Philippe se montra naturellement bien disposé et le prouva en adressant à l'archevêque ses lettres d'alliance[1]. Quant aux ducs de Brabant et de Gueldre, au marquis de Juliers et à Jean de Hainaut sire de Beaumont, frère de Guillaume comte de Hainaut, ils prorogèrent d'abord[2] jusqu'au 14 septembre la trêve conclue avec le roi de France, et une seconde fois[3] jusqu'au 24 juin 1342. Par ces divers traités avec les seigneurs de la rive gauche du Rhin, Philippe mettait le roi d'Angleterre dans l'impuissance de recommencer immédiatement la guerre, au cas où celui-ci l'eût voulu. Il eût pu sans doute, avec un peu d'habileté, tourner contre lui tous ses anciens alliés : mais nous constaterons dans la suite que cette habileté lui fit défaut.

La réconciliation de Louis de Bavière avec le pape avait été une des conditions du traité du 15 mars 1341 entre l'empereur et le roi de France. Nous avons dit qu'elle traîna en longueur par la perfidie du roi de France et l'irrésolution de Benoît. Avec l'avènement de Clément VI au trône pontifical, 7 mai 1342, Louis de Bavière put espérer une prompte solution aux difficultés du présent, car il n'y avait point apparence que le nouveau pape voulût prolonger plus longtemps une situation aussi embarrassante pour les deux parties.

Aussi Louis de Bavière lui envoya-t-il sur-le-champ Humbert, dauphin de Vienne, son parent[4]. Le choix ne pouvait être meilleur, semble-t-il, car Humbert était voisin des papes et en bonne intelligence avec eux. Cependant les pourparlers n'aboutirent pas: la responsabilité en pourrait bien revenir à Jean de Bohême qui, au commencement de juillet, se trouvait

[1] Saint-Germain en Laye, 20 sept. (*alias* 10 sept.) 1341, ap. Schmik, *Beitraege*, II, 104. — C'est par erreur que M. Kervyn de Lett. attribue à Philippe de Valois (ap. *Froissard*, XXI, 301) une lettre d'Edouard à l'archev. de Cologne, 14 fév. 1342, pour le remercier de son appui. Voy. *Rymer*.

[2] 12 août 1341, d'après un rôle conservé aux archives de Lille et cité par M. Kervyn de Lett., XXIII, 344.

[3] 12 sept. 1341, *ibid.* — Le marquis de Juliers et le duc de Gueldre n'avaient point cependant rompu avec Edouard, car celui-ci, par deux actes datés des 10 et 12 sept. (*Rymer*), ordonne encore le paiement des pensions qu'il leur servait.

[4] Lettre de créance donnée à Humbert. Rotenburg, 17 mai, 1342, ap. Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, II, 475.

au voisinage de la ville pontificale et semble y être demeuré assez longtemps[1]. Il avait en effet des griefs contre Louis à ce moment. Lorsqu'au début de son voyage il s'était rencontré avec le duc Albert d'Autriche à Vienne, il n'avait point caché le dépit qu'il éprouvait de voir le comté de Tyrol ravi à son second fils par l'empereur[2]. Ce dépit ne le quitta point, car un chroniqueur de l'époque, Jean de Wiktring, parlant des négociations qui eurent lieu d'octobre 1342 à janvier 1343 entre Louis et le pape, en attribue formellement l'échec au roi de Bohême aussi bien qu'au roi de France[3]. Plus tard, lorsque nous exposerons la conduite de Jean, si décisive sur la marche des négociations entre l'empereur et le pape, il faudra nous souvenir des événements de 1342 pour comprendre la direction nouvelle que prend la politique de Clément. La responsabilité du roi de France en sera d'autant allégée.

Louis de Bavière ne fut point découragé par ce premier insuccès. Vers octobre, il envoie une seconde ambassade à Clément VI[4], plus nombreuse, plus solennelle que la précédente : elle se composait d'Albert de Hohenberg, chancelier impérial, Randeck, prévôt de Bamberg, Ulrich d'Augsbourg, que nous avons déjà rencontré, et Wolfram de Nellenbourg, maître de l'Ordre teutonique.

Ceux-ci vinrent d'abord trouver le roi de France pour le prier de les appuyer auprès du pape, selon la promesse qui en avait été donnée. Mis en demeure de s'exécuter, Philippe ne pouvait refuser. Il les fit accompagner par son chancelier et Ulrich de Savoie, et tous ensemble atteignirent Avignon au

[1] Le 3 juillet, il règle à Pont-St-Esprit une contribution imposée à la ville de Breslau. — Notre conjecture a d'ailleurs été proposée déjà par Bœhmer.

[2] Vers mars-avril. Voy. *Jean de Wiktring*, ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 443 : « Porro Johannes rex Bohemiæ Albertum ducem affatur, querulans filii sui causam..... Deinde ad papam, ad regem Franciæ, ad principes, nobiles et amicos deferens negotium suum, concilium et auxilium deprecatur. »

[3] « Anno Domini MCCCXLIII, nuncii Ludewici a curia inefficaciter revertuntur, negotium retrocessum in regem Franciæ contorquentes, qui dudum promiserat quod eum Sedis gratie reformaret. Obstitit etiam regis Bohemorum instans querela, suum ac filii dedecus ulcisci per justitiam postulantis. » Ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 446.

[4] Voy. *ibid.*, 445 ; — *Henri de Dissenh.*, ibid , IV, 35 ; — *Gr. Chron.* V, 423.

mois de décembre. Nous ignorons pour quelle cause, mais toujours est-il qu'on ne parvint pas à s'entendre et que les ambassadeurs allemands quittèrent Avignon au bout de quelques semaines[1] en accusant Philippe de l'échec des négociations[2]. Il n'était point juste pourtant de s'en prendre uniquement au roi de France. Louis de Bavière venait de faire une expédition en Lombardie qui, en tout état de cause, eût modifié les sentiments du nouveau pape à son égard, à supposer que, dans le principe, ils lui eussent été favorables. Clément avait fait effort pour réunir les princes italiens en une ligue contre Louis de Bavière[3]. Celui-ci en effet était redevenu l'ennemi de l'Eglise. On le vit bien dans le long réquisitoire que le pape fit dresser contre lui en avril 1343[4], et dans la résolution qu'il prit bientôt de donner à la question pendante une solution de sa manière, en opposant à Louis de Bavière un compétiteur à l'Empire.

Louis de Bavière pressentit peut-être cette résolution. En tout cas, il sentait son pouvoir décroître, et la lutte lui devenant de plus en plus à charge, il essaya encore d'y mettre fin

[1] Au commencement de 1343, d'après Jean de Wiktring ; — avant la fin de 1342, d'après Henri de Dissenh., *loc. cit.*, 38.

[2] Nous avons déjà dit que c'était aussi l'opinion de Jean de Wiktring. Albert de Strasbourg renchérit encore sur celui-ci : « Hic (Clemens papa) ab antecessoris sui moribus multum distans, mulierum, honorum et potentiæ cupidus ac suorum avidus promotor ac seipsum et curiam de simonia diffamans, ipse Francus Franco ferventer adhæsit. Tempore quoque coronationis suæ primo genito Franci qui cum duce Burgundiæ avunculo suo aderat, magnam pecuniæ summam erogavit. Qui filius Franci, gener Bohemi, intrans consistorium pro rege Alemanniæ rogavit, sed in dolo. » Ap. *Urstisius*, II, 133. — Cf. *Froissard*, édit. Kervyn, II, 345.

[3] *Raynald*, 1342, § 16 et 17.

[4] « Anno Domini MCCCXLIII, mense aprilis, in cena Domini (10 avril), in missa publica, Clemens papa VI omnes processus factos per papam Johannem XXII contra Ludewicum, qui se pro imperatore gessit, publicavit, protestans quod crucem contra ipsum predicaret nisi obediret mandatis Ecclesie, assignando sibi adhuc tres menses. Quibus elapsis, de mense septembris misit papa propositum Babenbergensem, qui electus in discordia venerat ad curiam, ad ipsum, ut nuntios suos mitteret ad curiam. Quos misit eodem anno mense decembris. » *Henri de Dissenh.* ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 38. — Cf. *Raynald*, 1342, § 16 et 17 ; 1343, § 42, 58 et 59. — *Alb. de Strasb.*, II, 133, donne une preuve singulière du dédain de Clément pour Louis de Bavière.

en faisant sa soumission au pape. Le 20 septembre[1], il écrivit à Clément une lettre plus humble, plus pressante encore que les précédentes : « Comme le petit enfant après le sein de sa mère, ainsi mon âme soupire après la réconciliation. » Cette lettre fut portée par une ambassade où se retrouvaient quelques-uns de ceux qui, en 1342, avaient déjà rempli auprès du pape la même mission : Humbert, dauphin de Vienne, maître Ulrich d'Augsbourg, Marquard de Randeck, prévôt de Bamberg, puis Eberhard de Trunnau, prévôt d'Augsbourg[2]. Clément leur fit attendre longtemps la grâce qu'ils sollicitaient, car c'est le 16 janvier seulement[3] que se tint le consistoire dans lequel les représentants de Louis de Bavière firent soumission au nom de leur maître. Jean de Bohême était présent à ce consistoire. C'est à lui que nous faisons remonter la responsabilité des longueurs par lesquelles les représentants de Louis de Bavière durent passer avant d'atteindre le but de leur mission. Il ne semble pas toutefois que ses conseils intéressés aient été réellement écoutés avant l'arrivée de son fils, au mois de mars, puisque, le 24 février[4], Clément écrivait à Philippe pour l'inviter à resserrer l'alliance conclue avec Louis de Bavière en 1341. Bien plus, même pendant le séjour du margrave de Moravie à la cour d'Avignon, le pape continue ses pourparlers avec les représentants de Louis de Bavière[5]. Nous concluons de ce double fait que l'humiliation volontaire de l'empereur au consistoire du 16 janvier avait changé les

[1] Landshut, 20 sept. 1343, ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 42. — Cf. *Raynald*, 1344, § 10.

[2] Leur lettre de créance est du 18 sept. Ap. Valbonnais, *Hist. du Dauphiné*, II, 473. — La présence de Humbert, dauphin de Vienne, justifierait la mention faite par Jean de Wiktring d'une ambassade de Philippe à Louis de Bav. vers les mois de juin ou juillet 1343 : « Imperator, receptis ambasiatoribus regis Francie, de obtentu gratie Sedis apostolice spem concepit, quam sicut anchoram firmam tenet ; et missis suis nunciis adhuc agentibus in curiam relevationem tedii prestolatur. » Ap. Bœhmer, *Fontes*, I, 449.

[3] Et non le 6 janvier, comme l'a imprimé Bœhmer. — Cf. *Henri de Dissenh.*, ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 44.

[4] VI Kal. Martii (24 fév.). Voy. *Raynald*, 1344, § 9.

[5] Etaient-ce toujours les ambassadeurs qui avaient pris part au consistoire du 16 janvier ? Nous ne le pensons pas. En tout cas, ils en étaient à leur second voyage.

premières dispositions de Clément à son égard, et que celui-ci était bien décidé à lui accorder son pardon[1].

Malheureusement pour Louis de Bavière, le compétiteur cherché par Clément dès le milieu de 1343 s'était bien vite trouvé, grâce au roi de Bohême. Son fils Charles, margrave de Moravie, l'élève de Clément VI, le même que nous avons connu enfant à la cour de Charles le Bel, ne demandait pas mieux que de porter la couronne impériale en attendant que celle de Hongrie et de Bohême lui vînt par déshérence. Averti par son père (cela ne fait point doute pour nous), il accourt à Avignon où il est magnifiquement reçu. Dès lors la cause de Louis de Bavière est perdue. Quoique le compte rendu des conférences tenues à ce moment[2] ne dise point que Clément ait pris vis-à-vis du jeune prince l'engagement formel de le pousser au trône de Louis de Bavière, il est bien probable qu'un accord intervint entre eux sur ce point[3]. Le traité conclu vers ce temps par Jean avec le pape, les avantages qu'obtint Charles pour sa ville de Prague, son prompt départ[4] et la conduite ultérieure de Clément, tout le laisse deviner. Mais Jean de Bohême et son fils étaient rappelés chez eux par la guerre de Lithuanie : Clément ne se déclara donc pas sur-le-champ et les négociations continuèrent du pape avec l'empereur et avec le roi de France.

Des premières, nous ne savons presque rien. Henri de Dissenhoven nous dit seulement qu'à la Pentecôte de 1345 de nouveaux ambassadeurs de Louis de Bavière avaient quitté Avignon, désespérés de pouvoir jamais se réconcilier avec le pape[5]. Des secondes, nous pouvons tirer quelques rensei-

[1] C'est pour dégager autant qu'il est juste la responsabilité de Philippe et expliquer sa conduite ultérieure que nous avons tant insisté sur les négociations entre le pape et Louis de Bavière.

[2] Voy. *Beness*, ap Pelzel et Dobr., II, 333.

[3] « Ex causis istis et aliis (Clemens) mandavit principibus ut alium in regem Romanorum eligerent. Rex vero Bohemie Johannes nomine, volens filium suum vindicare, cui uxor ablata fuerat et comitatus Tirolis, se promciorem ostendit ad consentiendum quod fieret electio de filio suo Karolo... » *Henri de Dissenh.*, ap. Bœhmer, IV, 49. — Quoique le chroniqueur mentionne ces faits du voyage de Jean de Bohême à Avignon en 1346, nous croyons qu'ils appartiennent plutôt au voyage de mars 1344, dont les circonstances nous sont connues.

[4] Vers la fin d'avril 1344. *Beness, loc. cit.*

[5] *Henri de Dissenh.*, ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, 46.

gnements qui éclaireront l'attitude de Philippe en cette occasion. Nous ignorons, à vrai dire, si le roi avait fait réponse à la proposition de Clément du 24 février. Mais une lettre qu'il lui adresse quelques mois plus tard[1] révèle chez lui l'intention de soutenir Louis de Bavière, peut-être pour faire pièce au margrave de Moravie. Vers les premiers mois de l'année 1345[2], Philippe renouvelle son intervention en faveur de Louis, preuve que Clément n'avait point encore pris définitivement parti. Il est vrai que la réponse de ce dernier est grosse de mécontentement à l'égard de l'empereur qui, est-il dit, avait violé les promesses qu'il avait récemment données[3].

Avec une persévérance dont nous chercherons tout à l'heure l'explication, Philippe s'interpose une troisième fois au commencement de 1346, mais bien vainement[4]. Après avoir faibli pendant deux années, la lutte entre le pape et l'empereur était arrivée à sa période aiguë depuis le retour de Jean de Bohême et de son fils à Avignon (avril 1346). Dès le 12 avril 1346[5], Clément renouvelait contre Louis de Bavière la sentence d'excommunication dont celui-ci avait été déjà frappé en 1328, et, sans prêter plus d'attention que précédemment aux avis du roi de France[6], il poursuit résolûment son but. Au souvenir de la politique déloyale dont Philippe de France avait usé si souvent dans le passé contre Louis de Bavière, on ne peut qu'être étonné de la persistance qu'il montre maintenant à le sauver de la colère de Clément VI. Manifestement il y a pour lui quelque intérêt nouveau en jeu, dont le triomphe est attaché au triomphe même de l'empereur. Le désir de s'attacher Louis de Bavière contre Edouard, dont l'hostilité n'avait point encore pris fin, ne peut suffire à nous donner le véritable sens de cette politique nouvelle, si l'on songe surtout qu'aucun des avantages

[1] 22 sept. 1344, *Raynald*, 1345, § 10. — Raynald considère cette lettre comme la réponse à la proposition du 24 fév., ce que nous ne saurions admettre, eu égard au long intervalle qui sépare ces deux dates.

[2] *Raynald*, 1345, § 18.

[3] Lettre de Clément à Philippe, 11 mai 1345. *Raynald*, § 18.

[4] *Raynald*, 1346, § 2.

[5] II id. aprilis (12 avril). *Raynald*, § III.

[6] Philippe aurait intercédé pour Louis de Bav. une troisième fois, d'après *Raynald*, 1346, § XXIX.

à recueillir de l'alliance de Louis de Bavière ne pouvait faire défaut avec le margrave de Moravie.

Ce n'est donc plus aux mobiles du passé qu'il faut demander l'explication de la conduite de Philippe. A la lumière des textes tronqués et rarissimes que cite Raynald, nous croyons que l'esprit du roi de France était hanté à ce moment du désir de réserver pour lui-même dans l'avenir la couronne que Clément voulait donner à Charles de Moravie. Henri de Bavière était mort en 1339 et avec lui l'espoir de recueillir les fruits du traité du 6 décembre 1333. Mais un jour ou l'autre, la succession de Louis de Bavière allait s'ouvrir fatalement. Philippe, pour entrer en lice, avait besoin de trouver le champ libre, et par conséquent il devait faire opposition à l'élection préventive de Charles de Moravie. De là ses efforts en 1344, 1345 et 1346 pour réconcilier l'empereur et le pape, efforts qui réussirent moins bien cependant que ceux qu'il avait tournés jadis contre ce même Louis de Bavière.

Le premier document qui nous arrête est l'acte par lequel Charles de Moravie fait promesse au pape de remettre à son arbitrage tous les débats qui pourraient naître entre lui et le roi de France[1]. A quel propos? L'acte ne le dit pas, mais nous pouvons inférer des circonstances de temps et de lieu que cette déclaration visait l'opposition prévue et peut-être déjà réelle de Philippe au margrave de Moravie. Pourtant c'est le 3 juin seulement[2] que Clément fit part au roi de France de la résolution qu'il avait prise d'opposer le fils de Jean de Bohême à Louis de Bavière. Mais sentant bien qu'il était nécessaire de ménager Philippe, il prit grand soin de lui expliquer qu'il avait cru pouvoir s'abstenir de lui demander avis, en raison des relations amicales qui existaient entre lui et le prince. Il rappelait, en outre, qu'il lui avait autrefois déjà manifesté la résolution de faire procéder à une nouvelle élection. Conséquemment Philippe ne pouvait s'étonner du retard qu'on avait mis à l'avertir. Clément avait attendu en réalité que l'entreprise offrît quelque chance de réussite pour s'en ouvrir publiquement. Charles de Moravie, au départ d'Avignon, avait immédiatement tiré vers l'Allemagne pour

[1] Avignon, 22 avril 1346, ap. Theiner, *Cod. dom. temp.*, II, 161. — Autres actes contenant même promesse au nom d'autres princes. *Ibid.*

[2] *Raynald*, 1346, § 29.

travailler les Électeurs et les gagner à sa cause. Il n'importe point à notre sujet de le suivre dans ses démarches multiples pour faire agréer sa candidature. Disons seulement qu'à la fin de mai son succès était encore trop douteux pour justifier pleinement la confiance du pape.

Pourtant l'issue fut telle que la désirait Clément, puisque, le 11 juillet, Charles fut élu empereur à Rentz par Gerlach de Nassau, archevêque de Mayence, Beaudoin, archevêque de Trèves, oncle de Charles, Waléran de Juliers, archevêque de Cologne, Jean de Bohême, et Rodolphe duc de Saxe[1].

Louis de Bavière avait dès lors un rival déclaré.

Que répondit Philippe à la lettre de Clément VI? Les chroniqueurs ne nous le disent point; mais à supposer que le roi de France, obéissant à un premier mouvement de colère contre Clément ou de générosité à l'égard de Louis de Bavière, ait songé à faire opposition, il est certain qu'il ne persévéra pas longtemps dans ce dessein. L'élection de Charles fit cesser ses dernières hésitations; on peut le conjecturer du moins d'après une lettre de Jean, son fils aîné, déclarant qu'il veut être en toute occasion le fidèle allié du nouveau roi des Romains[2].

En raison même de l'importante déclaration qu'elle contient, nous ne pouvons croire que cette lettre ait été écrite sous la seule influence de Clément. En supposant qu'il y eût été sollicité directement par la cour d'Avignon, au voisinage de laquelle il se trouvait alors[3], Jean, en une telle occurrence, dut pour le moins s'enquérir de ce que pensait le roi et lui demander son assentiment. La date du 30 mai que porte cette lettre ne peut aucunement faire preuve contre notre conjecture: la fausseté en est évidente[4]. Autrement elle précéderait la lettre de Clément à Philippe du 3 juin, ce qui est inadmissible.

La possibilité de l'attribuer au 30 juin n'existe pas davantage pour une autre raison qui, subsidiairement, réfute aussi la première date. Jean parle de Charles de Moravie comme

[1] *Henri de Dissenhoven*

[2] Aiguillon, 30 mai (?) 1346, ap. Ludewig, *Reliq. Mss.*, V, 450.

[3] Jean assiégeait Aiguillon sur la Garonne depuis le commencement de l'année. Il y demeura jusqu'au 20 août.

[4] Hüber (*Regesta Kar.*) l'avait déjà soupçonné.

étant déjà roi des Romains. Or nous savons que l'élection de Rentz n'eut lieu que le 11 juillet. A moins d'admettre l'emploi anticipé du titre que convoitait Charles, force nous est de reporter au 30 juillet la lettre de Jean. A cette époque justement[1] (mais par une exacte coïncidence qui n'est que fortuite), Clément VI écrivait lui-même à Charles de Moravie pour le féliciter de son élection.

Philippe avait sans aucun doute répondu à la lettre de Clément du 3 juin. Sa réponse put être connue du pape à Avignon vers le milieu de juillet. La déclaration de Jean indiquerait, à notre sens, que Philippe, sans donner peut-être son approbation formelle aux entreprises de Clément, se montrait assez disposé à le laisser faire. Le pape aurait alors déterminé le jeune prince à donner au nouveau roi des Romains une marque d'adhésion qu'il ne pouvait encore espérer du roi lui-même.

La suite des événements va nous retenir plus encore à cette conjecture.

VIII

Le roi de France n'avait pu s'entêter longtemps dans ses velléités d'ambition. L'Anglais était redevenu menaçant et avait jeté Philippe dans des préoccupations autrement graves que celle de prendre pour lui la couronne impériale. Depuis la trêve d'Esplechin en septembre 1340, toute notre attention a été concentrée sur Avignon et les machinations dont la cour papale est à ce moment le théâtre. L'année 1346 nous ramène aux événements de la guerre de Cent ans.

Les menées de Philippe en Allemagne dans le seul dessein de ravir à Edouard ses alliés semblent avoir été plus importantes durant la trêve que ne le montrent les rares documents qui nous restent. Les conseillers du roi anglais, rendant compte au parlement de ce qu'ils ont vu et entendu pendant leur voyage sur le continent durant l'année 1344, prononcent ces paroles significatives : « Le dit adversaire (Philippe VI) s'efforce de tollir à nostre seigneur le roy ses alliés, aussi en Brabant et en Flandre comme en Allemagne, et si est-il

[1] Avignon, 30 juillet 1346. *Raynald*, § 32.

en ferme purposé, à ce que nostre seigneur le roy et son conseil ont entendu en certain, de détruire la lange angloise et d'occuper la terre de Engleterre (que Diex deffende !) si remédie ne soit mys contre la malice par force »[1]. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que Philippe continua d'entretenir des relations amicales avec quelques-uns des seigneurs des Pays-Bas. Le 22 mars 1345, nous voyons que le nouvel évêque de Liège, Engelbert de la Marck, lui rend hommage pour une pension de 1,000 livres de rente[2]. Quelques mois plus tard[3], le comte de Flandre, alors à Paris, donnait plein pouvoir à ses conseillers pour traiter du mariage de son fils avec la fille du duc de Brabant. C'était Philippe qui ménageait cette union. Le 3 février 1346, ses ambassadeurs eurent à Bitche une entrevue avec les envoyés de Brabant et de Flandre. Le mariage fut conclu, à charge par le comte de Flandre de renoncer à ses droits sur la seigneurie de Malines. Onze jours après, le roi de France ratifiait le traité à Notre-Dame-des-Champs, près Paris.

De son côté, Edouard ne restait pas inactif. En décembre 1345[4] il envoie à Louis de Bavière un chevalier nommé Wulfurt de Ghistelles, dont la mission ne peut faire doute. Il s'agissait évidemment de regagner l'alliance de l'empereur contre le roi de France. Mais le moment était mal choisi en raison de l'attitude que Philippe avait prise dans la lutte du pape et de l'empereur. L'envoyé anglais ne put rien obtenir.

Ainsi, de part et d'autre, on se préparait à rompre les trêves[5]. Le débarquement d'Edouard sur les côtes de la basse Normandie, à la fin de juillet 1346[6], eut une influence prépondérante sur la conduite du roi de France vis-à-vis du nouvel empereur. De Louis de Bavière il n'y avait plus rien à espérer contre Edouard. D'ailleurs, lui demander appui, c'eût

[1] Cité par M. Kervyn de Lett. *Froissard*, XX, 65.

[2] D'après M. Kervyn de Lett. *Froissard*, XXII, 159. (27 nov. 1345.)

[3] Pour toute cette affaire, voy. *ibid.*, XXI, 249.

[4] *Ibid.*, 403.

[5] Elles avaient été prorogées jusqu'au 29 sept. 1346.

[6] Le 11 juillet Edouard était encore au port de Sainte-Hélène dans l'île de Wight (*Rymer*). Le 3 août il était à Lisenne (*Ibid.*). La date de son débarquement à la Hougue se peut donc marquer vers le 15 juillet, peut-être même au 12, comme le prétend M. Kervyn de Lett., *Froissard*, XX, 65.

été s'engager à la réciproque contre son compétiteur. Comment se résoudre dans des circonstances aussi graves à combattre Charles de Moravie et ce Jean de Bohême qui dans le passé s'était toujours si vaillamment porté à la défense du royaume contre Edouard? Etait-ce par respect pour le traité de juin 1341 que Philippe avait soutenu l'empereur contre Clément de 1344 à 1346? Nous savons qu'il n'en était rien. Puisque la fortune tournait décidément contre Louis de Bavière, puisque Charles de Moravie avait pour lui le prestige d'une élection consentie par plusieurs et confirmée par le pape, le roi de France se dit qu'il y aurait folie à regimber plus longtemps contre les faits accomplis, et vers le milieu de juillet, il envoya prier Jean de Bohême et son fils d'accourir à son aide[1].

Cette décision suivit de quelques semaines seulement la réponse que Philippe avait envoyée au pape. Charles de Moravie qui, en dépit de son élection, était réduit à l'inaction, dut recevoir avec joie l'ambassade que lui adressait le roi de France. La signification de cet appel, dans l'état de leurs relations, ne pouvait lui échapper: il accourut avec Jean de Bohême et quelques centaines de chevaliers. Son arrivée à Crécy se peut marquer vers le 20 août. Le jour de la bataille, il était à l'avant-garde, derrière les archers génois, au côté de son vieux père aveugle. Il y reçut deux blessures, et les siens durent l'entraîner loin du champ de bataille, pour qu'il ne tombât pas aux mains des Anglais[2]. Jean, victime de son héroïsme, avait été mortellement frappé

[1] Voy. *Math. de Neuwenb.*, *Beness*, *Henri de Dissenh.*, *Villani*, *Alb. de Strasb.* — C'est d'après la date connue de l'arrivée de Charles près de Philippe (vers le 20 août) que nous fixons au milieu de juillet le départ des ambassadeurs français, lesquels ne dépassèrent point Luxembourg.

[2] Voy. surtout *Villani* et *Froissard*. — Ces faits sont tellement connus que nous n'y insistons pas, renvoyant d'ailleurs aux biographes de Jean de Bohême (*Olenschlæger*, *Lenz*, *Schœtter*, etc.) et aux historiens de la bataille de Crécy. Nous noterons seulement que le margrave de Moravie donna prise au blâme de plusieurs par sa conduite sur le champ de bataille: « Lequel Charles (porte une rédaction de Froissard) encharga tantost les armes d'Allemaingne, l'aigle à II testes, comme empereur, lesqueles armes il emploia moult mal au premier commandement. » — « This Charles electid empereur fled of the batail of Crescy. » *Chron. anonyme de Leland*, citée par M. Kervyn de Lett., XX, 27. — Voy. aussi *Villani*, ap. Muratori, XIII, liv. 12, ch. 66; — *Alb. de Strasb.*, ap. Urst., II, 137; — *Henri de Rebd.*, ap. Bœhmer, IV, 529, etc.

et son cadavre était resté au pouvoir des ennemis. On le transporta au bout de quelques jours à l'abbaye d'Ourcamp (près Noyon), où Charles de Moravie s'était lui-même réfugié.

La menace des Anglais avait été l'occasion inespérée qui avait rapproché l'un de l'autre Philippe de Valois et Charles de Moravie. Celui-ci, jugeant avoir assez fait pour le roi de France, dont la cause était pourtant plus compromise que jamais, quitta bientôt l'abbaye d'Ourcamp et revint à Luxembourg.

Il y était déjà, lorsqu'il reçut de Philippe l'invitation pressante de s'employer auprès d'Edouard à obtenir une trêve. Il est fâcheux que rien ne nous permette de fixer avec précision le moment où le roi de France résolut de faire intervenir Charles de Moravie auprès du roi d'Angleterre. L'effet moral produit sur l'esprit de Philippe et de ses conseillers par la terrible défaite de Crécy devrait être diversement apprécié, selon le plus ou moins de hâte qu'ils mirent à arrêter les progrès d'Edouard. A en juger par la réponse de ce dernier, réponse datée du 12 octobre seulement[1], nous croyons que les ambassadeurs de Charles ne quittèrent point le continent beaucoup avant la fin de septembre, d'où nous avons pris fondement pour conclure que le roi des Romains était depuis quelque temps déjà à Luxembourg lorsqu'il fut sollicité de s'entremettre auprès d'Edouard. Son intervention fut d'ailleurs inutile. C'est seulement par l'entremise des légats du pape qu'une trêve put être conclue entre Philippe et Edouard, le 24 juin 1347.

Ce titre de roi des Romains, que portait Charles de Moravie depuis qu'il avait été couronné à Rentz, était assez précaire, si l'on considère qu'aucun pouvoir effectif n'y était joint. Le fils de Jean de Bohême n'était en réalité qu'un prétendant à l'Empire, puisque l'exercice de l'autorité impériale restait aux mains de Louis de Bavière. Mais telle n'était point l'opinion des contemporains, et il faut bien admettre que Charles tirait de son élection une force réelle, puisque Philippe, placé dans la nécessité que nous savons, recourt à lui avant de recourir au pape. Entre le roi de France et le roi d'Angleterre, le duc de Moravie n'eût pu servir d'intermédiaire dans le monde féodal : mais il avait titre d'empereur élu. Comme

[1] Westminster, 12 oct. 1346, ap. Ludewig, *Reliq. Mss.*, V, 465.

tel, il avait une autorité qui, dans l'espèce, pouvait valoir celle du pape lui-même.

Une des conséquences de la reprise des hostilités entre Edouard et Philippe était donc de mettre fin pour un temps aux défiances du roi de France et du nouveau roi des Romains. Mais, chose remarquable, leur alliance n'eut point les effets durables que l'on était en droit d'espérer. Au milieu des tristes réflexions qui suivirent le désastre de Crécy, Charles de Moravie semble avoir pressenti qu'il y aurait pour lui plus de dommage que de profit à lier sa fortune à l'un ou l'autre des deux rois alors en guerre. Il préféra rester neutre entre eux, et sa conduite ultérieure ne démentit qu'un instant seulement cette première résolution[1]. En tout cas, une nouvelle et longue phase du rôle de l'Allemagne dans la guerre de Cent ans commence avec l'avènement de l'empereur Charles IV. Philippe s'abstint également pendant les dernières années de son règne de se mêler aux affaires d'Allemagne. Après la demande d'intervention qu'il avait adressée à Charles, au lendemain de Crécy, il ne songea plus à solliciter de lui l'aide dont il avait encore tant besoin contre les Anglais, même après que le fils de Jean de Bohême, par son couronnement à Bonn[2], eut acquis une force nouvelle. Il se désintéressa de même des dernières passes du long duel de la papauté avec Louis de Bavière. Ce duel ne dura plus guère d'ailleurs. Le malheureux empereur, qui était bien en droit d'attribuer au roi de France une grosse part de responsabilité dans ses défaites, put se réjouir quelque temps de l'abaissement de son ennemi. Mais sa propre mort, survenue par accident en octobre 1347, mit fin à toutes ses misères et laissa le champ libre à Charles de Moravie.

Le fils aîné du roi de France, Jean duc de Normandie, fut seul à entretenir avec le nouvel empereur des relations effectives. Elles furent peu importantes du reste, et sans raison d'être bien apparente. Mais Charles de Moravie n'était pas fâché de pouvoir compter dans le futur roi de France un allié fidèle, et il ne dédaignait pas de resserrer avec Jean

[1] La promesse renouvelée par Charles IV les 19 sept., 19 déc. et 27 avril 1347, de remettre à l'arbitrage du pape les différends qui pourraient naître avec le roi de France, n'eut, par suite, aucun effet dans les années subséquentes.

[2] 26 nov. 1346.

une amitié qui se fondait déjà sur une parenté assez étroite, puisque Jean avait épousé en 1332 Bonne de Luxembourg, sœur de Charles de Moravie, et que Charles était marié depuis 1324 avec Blanche de Valois, tante de Jean. Philippe était bien vieux, bien usé et penchait visiblement vers la tombe[1]. Il y avait tout profit à gagner par avance les bonnes grâces de son successeur. Peut-être même la secrète ambition de Charles allait-elle plus loin encore, jusqu'à espérer du jeune prince quelques bonnes compagnies de gens de guerre qui feraient bien mieux les affaires de sa candidature que les anathèmes dont Clément VI chargeait Louis de Bavière.

Toujours est-il que le 15 novembre 1346[2], Charles IV transportait sur la tête de la femme de Jean de Normandie les 1,200 livres tournois de rente qu'il avait payées jusque-là au duc de Bourbon, comme frère de cette Béatrix de Bourbon qu'avait épousée Jean de Bohême en 1334[3]. Le 22, il fait abandon à cette même duchesse de Normandie, pour paiement de sa dot, d'une rente de 4,000 livres qu'il possédait sur quelques terres[4]. Mais ce n'était là que le prélude d'un acte plus important qui fut accompli à Trente, le 7 mai de l'année suivante[5].

Nous ne savons par l'initiative de qui, ni dans quelles circonstances, Charles promit alors sous serment d'être le plus fidèle allié de Jean et de ses quatre fils, de ne jamais faire cause commune avec leurs ennemis et de les aider à conserver leur couronne au cas où quelque ennemi voudrait la leur ravir. Evidemment ce traité visait le roi d'Angleterre: c'est contre le vainqueur de Crécy que Jean songeait à prendre ses précautions. Pour le présent, ce traité n'obligeait en rien Charles de Moravie, puisque le nom de Philippe n'était même point mentionné. Il engageait seulement l'avenir, mais un avenir fort rapproché, puisque Jean allait bientôt recueillir la succession de son père. Cependant, quelque embarrassée

[1] Il était né en 1293 et avait par conséquent 53 ans.

[2] Luxembourg, 15 nov. 1346. *Arch. nat.*, I, 432, 12.

[3] Après la mort de Jean de Bohême, Béatrix se remaria avec Eudes II, seigneur de Grancei en Bourgogne.

[4] Trèves, 22 nov. 1346. *Arch. nat.*, I, 432, 13. — Bonne de Luxembourg mourut peu de temps après (11 sept. 1349) à l'abbaye de Maubuisson où elle fut enterrée. Voy. Hennin, *Monum. de l'hist. de Fr.*

[5] Trente, 7 mai 1347. Ap. Dumont, *Corps dipl.*, I, 6, 230.

que fût la situation de l'héritier présomptif du roi de France, celle du rival de Louis de Bavière ne l'était pas moins. Aussi réclama-t-il de Jean réciprocité de services. Ce dernier, après que son père eut ratifié l'acte d'alliance donné à Trente[1], en fit rédiger le revers au commencement d'août[2] et l'expédia à Charles de Moravie.

L'intervention de Philippe est à remarquer, car rien ne la justifie d'après les termes du traité donné par le roi des Romains. Il semble que le roi ait voulu ravir pour lui-même un appui que Charles promettait à son fils pour le temps où il serait roi. Ce traité devait d'ailleurs rester lettre morte.

Quoique devenu par la mort de Louis de Bavière seul maître de l'Empire (octobre 1347), Charles eut bientôt à lutter contre des compétiteurs ardents qui le menacèrent de là même façon dont lui-même avait menacé son prédécesseur. Dans de telles conditions, il ne pouvait pas plus songer à aider son voisin contre les Anglais, que celui-ci ne pouvait lui porter secours contre ses ennemis de l'intérieur. Charles en conclut que, sans porter préjudice à personne ni violer ses engagements passés, il lui était bien permis de prendre appui là où il le pouvait et de réclamer du roi d'Angleterre aide et secours contre ceux qui lui disputaient l'Empire. Cette idée dut germer dans son esprit vers les premiers mois de l'année 1348, après qu'Edouard III eut résolument refusé pour lui-même la couronne impériale que les Grands Électeurs lui avaient offerte[3]. Charles députa aussitôt vers le roi anglais, qui reçut avec grand honneur son ambassade. Mais les visées des deux princes étaient bien différentes. Le premier voyait dans l'alliance anglaise un moyen de renforcer sa cause et de triompher de ses compétiteurs à l'Empire. En aucune façon il ne songeait à nuire au roi de France qui n'était point engagé dans cette querelle. Mais Edouard, directement en

[1] Près Calais, juillet 1347. « Nous adecertes, les lettres ci-dessus transcriptes (du 22 nov. 1346) et toutes les choses et chascunes contenues en icelles qui par notre dit frère ont esté faites, de notre volenté et consentement aianz fermes, estables et agréables, ycelles voulons, loons, gréons, ratiffions, etc. » *Arch. nat.*, I, 432, n° 14.

[2] Prope Lomberias, in tentoriis nostris, 4 août 1347. Ap. Ludewig, *Reliq. Mss.*, V, 451.

[3] Edouard fut même élu roi des Romains le 10 janv. 1348, *sub castro Lonstein*.

lutte avec Philippe, ne pouvait résister à l'idée de tourner contre son ennemi l'allié que les circonstances lui donnaient. Enlever à Philippe tout espoir d'être secouru par l'empereur ne suffisait point : il fallait préparer contre lui un succès définitif en faisant concourir à sa ruine les forces mêmes qui l'avaient autrefois servi.

Le 23 avril[1], Edouard déclara accepter le traité proposé par Charles IV, et sans perdre de temps il lui envoya ses ambassadeurs[2]. Les obligations qu'ils contractaient à l'égard l'un de l'autre, sans être bien déterminées, consistaient à se donner aide et conseil, en cas de besoin. Rien de plus légitime : mais, par un article qui semblait alors de peu de conséquence, il était spécifié que si Charles déclarait jamais la guerre à Philippe de Valois pour défendre les droits de l'Empire, il joindrait dans ce cas ses troupes à celles du roi d'Angleterre, de telle sorte qu'ils pussent s'entr'aider dans leurs revendications respectives.

C'est dans sa ville de Prague que Charles IV donna aux députés d'Edouard le revers du traité qu'ils lui apportaient[3]. Il promettait de soutenir le roi d'Angleterre contre tous ses ennemis, Philippe excepté, à moins pourtant que celui-ci ne portât atteinte aux droits de l'Empire. Pourtant, et c'était là le point important pour Edouard, Charles consentait à laisser toute liberté à ses sujets de passer au service du roi d'Angleterre, fût-ce même contre le roi de France. Cette concession, tout en ménageant à l'Empereur aux yeux de Philippe le bénéfice de la neutralité, n'allait à rien moins qu'à faire des gens de guerre allemands les instruments de la ruine du royaume de France. La duplicité de l'empereur est

[1] Westminster, 23 avril 1348. Ap. Ludewig, *Reliq. Mss.*, V, 459.

[2] Lettres de créance, même date, *ibid.*, 461.

[3] Prague, 24 juin 1348. *Ibid.*, 463. — La date nous est fournie par Wurdtwein, *Nov. subst.*, XI, 59. — M. Kervyn de Lett. a publié (*Froissard*, XIV, 443) une curieuse lettre adressée à l'empereur Charles de Luxembourg sur la légitimité de l'avènement de Philippe de Valois au trône, par un serviteur du roi de France qui ne se nomme pas. Cette lettre dépourvue de toute date pourrait fort bien avoir été inspirée par les négociations de 1348 que nous venons d'exposer : « ..... In animum michi venit hæc scribere tuæ celsitudini quæ, ut aiunt, summopere cupit inter regna Franciæ et Angliæ concordiam reformare. » M. Kervyn l'attribue quelque part (t. XVIII) à l'année 1350 : cette date nous paraît peu justifiée.

ici évidente ; mais il avait besoin du roi d'Angleterre : peu lui importait le prix dont il achetait son appui. Par bonheur, il ne fut point possible à Edouard de tourner immédiatement contre la France les ressources dont il allait disposer, et les conséquences de ce traité n'atteignirent point Philippe qui put passer en paix les deux dernières années de son règne. Rien ne montre qu'il ait tenté de reconstituer avec Charles IV l'alliance que la défaite de Crécy avait brisée. On pourrait le conjecturer toutefois des efforts faits par Clément VI, à la fin de 1348 et en 1349, pour renouer entre les deux maisons de France et de Luxembourg les liens de parenté que la mort de Blanche avait rompus. Celle-ci, comme nous l'avons vu, était sœur de Philippe VI et avait épousé en 1324 Charles de Moravie. Elle mourut à Prague, le 1er août de cette année 1348. Le pape fit porter à l'empereur ses témoignages de condoléance et lui conseilla de prendre de nouveau femme dans la très chrétienne maison de France [1]. Mais ses conseils ne furent point écoutés, Edouard était là pour empêcher tout rapprochement entre Charles IV et Philippe. Il fit proposer à son allié de lui donner en mariage la plus jeune de ses filles, cette Isabelle que nous avons vue offerte au fils aîné du comte de Flandre en nov. 1338. Le 1er février 1349 [2], le marquis Guillaume de Juliers reçut pleins pouvoirs pour négocier la conclusion de ce mariage qui échoua pourtant, puisque, le 4 mars suivant, Anne princesse palatine du Rhin, fille du comte Rodolphe, fut fiancée à Charles, à Baccarach sur le Rhin [3]. L'empereur revenait à sa première résolution, celle de rester neutre entre les deux rois pour conserver toute indépendance, et il préférait la fille d'un comte palatin à une princesse de France ou d'Angleterre, c'est-à-dire aux deux plus brillants partis qu'il pût rencontrer alors. Quand il se remaria en 1353 avec Anne de Schweidnitz, et en 1363 avec Elisabeth de Poméranie, ce fut encore dans de simples maisons princières qu'il alla prendre femme, comme s'il eût voulu ôter aux deux rois de France et d'Angleterre le droit de faire fondement sur lui dans le terrible duel où ils étaient

[1] Avignon, 19 sept. 1348. Ap. Pelzel, *Urkbuch.*, I, 200. « ..... Ex christianissima domo Francie que velut peculiaris ipsius Ecclesie filia ab ejus devotione nunquam declinavit. »

[2] Westminster, 1 fév. 1349. *Rymer.*

[3] *Franciscus*, p. 315.

engagés et dont il se tint jusqu'à la fin soigneusement éloigné.

IX.

Pour éviter de rompre le récit des relations si complexes que la guerre de Cent ans avait fait naître entre Louis de Bavière et Philippe de Valois, nous avons omis jusqu'ici de parler des efforts tentés par ce dernier, à l'exemple de ses prédécesseurs, pour étendre son autorité sur les provinces de l'Est qui relevaient de l'Empire. Nous en toucherons quelques mots seulement, parce que là n'est point le véritable intérêt des relations de Philippe avec Louis de Bavière. C'est principalement sur le Cambrésis et le Dauphiné que portèrent ces efforts, quoique cependant la Lorraine ne soit pas restée tout à fait à l'abri des convoitises du roi. Ainsi en 1331, il accorde des lettres de protection à la ville de Verdun [1] et révoque une sauve-garde précédemment concédée [2]. En 1336, il prend le rôle d'arbitre entre la ville et le comte de Bar [3]. La même année, les Verdunois ayant voulu, nous ne savons par quelle inspiration, se placer sous la protection de Jean de Bohême, leur voisin par son duché de Luxembourg, Philippe enjoignit à son bailli de Verdun d'y mettre bon ordre, ce qui eut lieu sur-le-champ [4].

Du côté du Cambrésis également, les limites des deux suzerainetés, celle de l'empereur et celle du roi, furent toujours contestées. La rivalité éclata ouvertement en 1335, lorsque Louis de Bavière eut fait défense à l'évêque de Cambrai, Gui d'Auvergne, de laisser construire ou acheter des châteaux dans son diocèse par les Français et de leur en donner l'investiture [5]. Au nom de son autorité de suzerain, il menaça même l'évêque de sa colère s'il contrevenait à cet ordre. Nous avons constaté précédemment que cette question avait influé quelque peu sur les premières relations de Philippe et

[1] Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, IV, DLXXXVI.
[2] *Ibid.*, DLXXXVII.
[3] *Ibid.*, DXC.
[4] Rousset, *Hist. de Verdun*, p. 23.
[5] Voy. Kervyn de Lett. *Froissard*, XX, 25.

de Louis et même déterminé, en partie, le caractère tortueux et déloyal dont elles sont entachées. L'empereur eût peut-être obtenu beaucoup du roi de France auprès du pape s'il eût consenti à quelques concessions sur le Cambrésis. Bien loin de là, en juillet 1337, il instituait le comte Raynaud de Gueldre et le margrave Guillaume de Juliers, vicaires de l'Empire dans le diocèse de Cambrai [1], ce qui équivalait à la prise de possession effective du territoire en litige. L'évêque Guillaume d'Auxonne [2] semble avoir tout fait pour échapper à cette tutelle des vicaires impériaux, et c'est apparemment pour l'en punir qu'Edouard ravagea la ville et son territoire pendant la campagne de 1339 [3]. Louis de Bavière ne jugea pas la punition suffisante et il chargea Edouard, de concert avec les ducs de Brabant et de Gueldre et le comte de Hainaut, de traiter Cambrai en ville rebelle [4]. C'était décréter sa ruine, car les soudards anglais ou allemands qui couraient alors les Pays-Bas n'étaient pas gens à n'exécuter qu'à demi la sentence impériale. Par bonheur, le roi d'Angleterre dut regagner précipitamment son île pour combattre les Ecossais, et Cambrai échappa ainsi au sort qui le menaçait. Quelques mois plus tard, Guillaume d'Auxonne obtenait de Philippe la châtellenie de Cambrai [5], et la ville elle-même s'engageait à recevoir une garnison française [6]. Les événements qui suivirent la prise de Tournai et l'alliance de Philippe avec Louis de Bavière donnèrent quelque répit aux Cambrésiens. En 1349, Charles de Moravie, devenu empereur, se crut assez fort pour faire reculer l'influence française de ce côté, comme il le tentait au même moment en Dauphiné [7]. Il fit savoir au nouvel évêque de Cambrai, Pierre de Clermont, qu'il avait concédé à Waléran de Luxembourg, son neveu, les revenus que l'église de Cambrai tirait de divers fiefs mouvant de l'Empire, et ce, sous prétexte que le prédécesseur de l'évêque ne lui avait pas rendu, à lui Charles, roi des Romains, l'hommage qui lui était dû. Il promettait d'ailleurs que cette

[1] Nyhoff, *Gedenkwürd.*, I, 359.
[2] Intronisé en 1337. Cf. *Froissard-Kervyn*, III, 1, 4, 13.
[3] Voy. à ce sujet la lettre de Benoit XII à Edouard. *Rymer*, II, c. 53.
[4] Landshut, 25 janv. 1340. Ap. Mieris, *Charterbook*, II, 632.
[5] 9 mai 1340. Ap. Kervyn de Lett. *Froissard*, XVIII, 144.
[6] 13 mai 1340. *Ibid.*, 147.
[7] Voy. plus loin.

Toujours est-il que son fief resta simple comté. Edouard crut sans doute gagner Humbert à son alliance en obtenant de Louis de Bavière l'érection promise en 1335. Il s'y employa en effet au commencement de 1338[1]; mais ce fut sans résultat. Humbert, sans se mêler directement à la guerre entre Edouard et Philippe, donnait toutes ses sympathies à ce dernier. On le vit bien en avril 1343, lorsqu'il consentit à lui faire don de ses états, en faveur de Philippe duc d'Orléans, fils puîné du roi[2]. Il est vrai que le comte, dégoûté du monde et privé d'enfants, n'avait point un bien grand effort à faire pour résigner son autorité[3]. Ce fut pourtant l'habileté de Philippe qui inclina les sentiments d'Humbert du côté de la France[4], alors que tant de raisons pouvaient le porter du côté de l'empereur. Le Dauphiné, relevant de l'Empire pour la plus grande partie, semblait à ce titre devoir lui faire retour. Il n'en fut rien heureusement et les armes des Dauphins se confondirent bientôt pour toujours avec celles des rois de France. L'année suivante[5], Humbert reprit la cession en faveur de Jean duc de Normandie, ce qui fut confirmé aussitôt par deux bulles du pape (9 juillet et 11 septembre 1344). Mais du vivant du comte, on pouvait estimer que l'acte n'avait point encore toute la force d'un fait accompli. C'est ce que pensait, du moins, le fils de Jean de Bohême, Charles de Moravie, lorsqu'en octobre 1346, peu de jours après cette bataille de Crécy où on l'avait vu au nombre des fuyards, il écrivait à Humbert pour lui notifier sa récente élection à l'Empire et lui proposer la confirmation des privilèges concédés par les empereurs aux Dauphins ses prédécesseurs[6]. C'était vouloir suborner le comte pour lui reprendre au profit de l'Empire ce qu'il avait donné au royaume de France. Mais Henri de Villars, archevêque de Lyon et lieutenant du comte en Dau-

[1] Westminster, 3 mars 1338. *Rymer.*

[2] Vincennes, 23 avril 1343. Ap. Valbonnais, II, 452.

[3] « Ymbert dauphin de Vienne, lequel n'avoit nul hoir, ne il n'estoit pas en espérance qu'il en deust nuls avoir de quelque femme que ce fust, comment messire Philippe fils du roy de France succèderoit en Dauphiné. » *Gr. chron.*, V, 423. — Le chroniqueur eût dû rappeler pour plus d'exactitude qu'Humbert laissait un fils naturel, Amédée-Donné de Viennois, tige des seigneurs de Viennois; et aussi deux filles naturelles.

[4] Voy. sur ce point *Alb. de Strasb.*, II, 130.

[5] Avignon, 9 juin 1344.

[6] Thionville, 7 oct. 1346. Ap. Valbonnais, II, 529.

sentence serait levée aussitôt que Pierre aurait fait acte de vassal[1]. Charles affirmait encore sa suzeraineté, en interdisant à l'évêque de battre monnaie sans sa permission et de faire opposition à l'archevêque de Trèves toutes les fois que celui-ci voudrait exercer lui-même ce privilège dans l'étendue du comté de Cambrai[2]!

En Dauphiné, la lutte eut un caractère un peu différent. Humbert II avait succédé en 1333 à son frère Guigues VIII, mort sans enfants. Le roi de France eût bien voulu prendre pour lui-même ce vaste fief. Il n'osa cependant et préféra recourir au pape. Il écrivit à Benoît XII peu après son avènement, en lui demandant avec instance de couronner roi de Vienne son fils aîné Jean, gendre du roi de Bohême[3]. C'était s'assurer l'appui de ce dernier. Mais Benoît, prévoyant l'opposition de Louis de Bavière, refusa d'aider aux projets du roi de France. L'empereur se tint pour averti et dès le mois de mars de l'année suivante[4], il envoya à Humbert le comte Louis d'Ottingen avec mission de resserrer par un traité le lien de vassalité qui unissait toujours le Dauphiné à l'Empire, quoi qu'eût fait Philippe le Bel pour le briser entièrement.

Le représentant de l'empereur réussit dans sa mission, puisque, le 16 avril suivant[5], il conférait à Humbert, au nom de son maître, l'investiture du Viennois, avec promesse d'ériger ce comté en royaume.

Ulrich d'Augsbourg, Marquard de Randeck et Eberhard de Trunnau, ceux-là mêmes que nous avons vus précédemment à la cour d'Avignon, ratifièrent comme signataires cette promesse solennelle, bien capable de rattacher définitivement le Dauphiné à la suzeraineté de l'empereur. Il paraît pourtant qu'Humbert II se fit scrupule d'accepter pareil honneur de celui qui était encore l'adversaire irréconcilié de la papauté[6].

[1] Aix-la-Chap., 25 juillet 1349, dans les *Publ. de la Soc. de Luxemb.* I, 51.

[2] Autre acte sous la même date, ap Gunther, *Cod. Rheno-mosell.*, III, 525.

[3] *Alb. de Strasb.* Ap. Urstisius, II, 125.

[4] Munich, 20 mars 1335, ap. d'Achery, *Spicil.* III, 719.

[5] 16 avril 1335, *apud Balmam, Lugdunensis dioc. Ibid.*

[6] D'après l'*Art de vérifier les dates*. Nous ignorons la source de cette assertion qui à la vérité s'accorde bien avec le caractère connu de Humbert II, puisque, promu aux ordres sacrés peu de temps après son abdication, il mourut dans un monastère de Clermont en 1355.

phiné pendant l'expédition de celui-ci contre les Turcs, laissa entendre à Charles de Moravie que sa tentative était vaine[1], et ce dernier, bien convaincu de son impuissance à ravir lui-même ce qu'il demandait, se résigna à sa défaite. Devenu maître incontesté de l'Empire par la mort de Louis de Bavière, il essaya encore de ressaisir ce que l'Empire avait perdu de ce côté, en instituant un vicaire général auquel l'ancien royaume d'Arles et de Vienne et ses appartenances devaient rendre obéissance comme à l'empereur lui-même[2]. Mais cette résurrection tardive de l'autorité impériale, qu'il essayait également sur le Cambrésis, ne servit de rien puisque, quelques mois plus tard, 15 juillet 1349, à Lyon, Humbert, décidé à prendre la bure, abdiquait solennellement en faveur de Charles de France, fils aîné du duc de Normandie. Il est vrai que celui-ci reçut de l'empereur lui-même l'investiture de son nouveau fief[3]. Mais cette reconnaissance bénévole de la suzeraineté germanique ne pouvait abuser personne. Aux mains d'un fils de France, le Dauphiné ne devait point tarder à se détacher complètement de l'Empire. Ce ne fut plus qu'affaire de temps.

---

[1] *Ibid.*

[2] Voy. lettre de Charles de Moravie à l'évêque de Valence pour lui enjoindre de se soumettre en toutes choses à l'autorité du comte Aymar de Valence, vicaire de l'Empire. Luxembourg, 16 mars 1349. Ap. Hoffmann, *Nov. Script. Coll.*, I, 317.

[3] Cf. *Alb. de Strasb.*, II, 153. — Sur tous ces faits, voy. J.-J. Guiffrey, *Hist. de la réunion du Dauphiné à la France.* Paris, 1868.

CHARLES IV DE LUXEMBOURG ET JEAN LE BON

1350-1364

En dépit des trêves conclues à la fin du règne de Philippe VI, la guerre avec Edouard avait recommencé dès l'avènement de Jean, quoique assez mollement : le roi sentait qu'il avait besoin d'alliés pour purger son royaume des terribles envahisseurs qui le ravageaient depuis 15 ans. Et pourtant il faut descendre jusqu'à l'année 1355 pour trouver trace de relations avec l'empereur. Antérieurement à cette date les négociations de Jean le Bon au delà de la Meuse et du Rhin n'ont point grande importance. Nous voyons seulement, comme tant de fois déjà, comme plus tard encore, les livres parisis obtenir au roi de France l'hommage de maint seigneur allemand : Ferri de Nassau et son fils[1], Ourry de Dambelec[2], le comte Humbert et son frère Burkard[3], puis peu après, Ferri de Crusbach, simple chevalier[4]. Dès les premiers mois de son règne, Jean avait chargé Pierre de la Forêt, évêque de Tournay, le sire de Revel et un certain Charles d'Espagne d'aller recevoir le serment de fidélité de l'archevêque de Cologne[5]. Un peu plus tard il avait été choisi pour arbitre

[1] Paris, 16 août 1351. *Arch. nat.*, I, 625, n° 68.

[2] Paris, 30 sept. 1351. *Arch. nat.*, I, 621, n° 49. Moyennant 200 écus d'or.

[3] Même date. *Ibid.*, n° 6.

[4] Paris, 18 juin 1354. *Ibid.*, n° 57. Moyennant 300 ll. — Voy. à l'année 1357 quelques actes analogues.

[5] En 1350, d'après M. Kervyn, *Froissard*, XXIII, 16. — Pierre de la Forêt ayant été transféré à l'évêché de Paris au mois de décembre de l'année 1350 (d'après Gams, *Series epis.*), nous y voyons la récompense du zèle déployé par lui dans cette mission. C'est du fait de cette translation que nous partons pour attribuer *au dernier tiers* de l'année 1350, c'est-à-dire au règne de Jean le Bon et non à celui de Philippe VI, l'ambassade en question. Pierre de la Forêt succédait sur le siège de Paris à Audoin Aubert, transféré à Auxerre.

entre un prince allemand et un duc anglais. Otton de Brunswick était alors à Saint-Denis; ayant eu vent que le duc Henri de Lancastre avait tenu sur son compte dans l'église de Saint-Pierre de Cologne des propos offensants, il le provoqua en combat singulier. Des pourparlers s'engagèrent et l'on fit le roi Jean juge de la querelle. Une enquête fut ouverte qui prouva que les paroles du duc avaient été mal rapportées. Il ne fut point difficile de réconcilier les deux parties. La sentence arbitrale montre les efforts du roi pour prévenir les funestes conséquences de ce malentendu [1].

Arrivons aux négociations avec l'empereur.

C'est en Allemagne seulement que le roi de France pouvait chercher l'appui dont il avait besoin contre les Anglais, tant à cause de la proximité du pays qu'en raison même des traditions politiques qui voulaient que l'empereur, aussi bien que le pape, fût toujours mêlé aux événements importants dont la chrétienté était le théâtre. L'Espagne avec ses quatre royautés, l'Italie avec ses principautés et ses républiques multiples, n'avaient point dans l'Europe du XIVe siècle l'importance politique du Saint Empire Germanique, depuis surtout que la papauté avait délaissé Rome pour Avignon. Et puis, cas particulier, n'y avait-il pas eu déjà entre Jean et Charles de Moravie des relations amicales au temps où le feu roi Philippe détenait encore le pouvoir? Ces liens d'autrefois, Jean le Bon voulut les renouer lorsque la prise du château de Nantes par les Anglais et les préparatifs d'une nouvelle descente d'Edouard sur le continent laissèrent présager de nouveaux désastres. Au mois de mai 1355 [2], le roi prit résolûment l'initiative et envoya ses ambassadeurs à Prague proposer à l'empereur le renouvellement de l'alliance conclue jadis à Trente, le 7 mai 1347.

En supposant même que les ambassadeurs français aient quitté Paris tout à la fin de mai, il est étrange que leur présence à Prague ne puisse être constatée avant le milieu d'août. C'est le double du temps qu'il fallait pour aller d'une

[1] La sentence est du 9 déc. 1352. Leibnitz, *Script. rer. Brunsw.*, II, 52. — Voy. aussi sur ce point : Knygton, *de Event. Angliæ*, et Bréquigny, *Recueil*..... LXXV. — Cet Otton de Brunswick était fils ainé d'Henri de Grèce et petit-fils d'Adélaïde de Montferrat.

[2] Voy. Lünig, *Reichsarchiv*, VI, 1 35.

capitale à l'autre[1]. Nous soupçonnons qu'ils s'arrêtèrent en chemin auprès du duc de Bourgogne, dont les intérêts se trouvaient engagés dans diverses propositions que Jean adressait à l'empereur, outre celle de renouveler l'alliance précédente. C'est seulement le 26 août[2] que Charles IV leur donna le revers de l'acte qu'ils avaient apporté. Ce nouveau retard fut provoqué probablement par la discussion des articles, discussion qui dut être longue et passionnée[3]. Si le roi Jean, pour mettre Charles IV dans son parti, lui avait fait d'importantes concessions sur plusieurs points depuis longtemps en litige entre les rois de France et l'Empire, il ne pouvait pourtant se résigner à toutes les hontes, et prévoyant les exigences de Charles, il avait donné à ses ambassadeurs des instructions en conséquence. C'était beaucoup déjà de reconnaître Verdun, Cambrai et Cateau-Cambrésis comme terres de l'Empire, puisque, à ce titre, elles allaient faire retour à Charles IV.

Cependant Jean prêtait encore les mains à une autre diminution de sa puissance en accordant que Charles, son fils aîné, tînt le Dauphiné comme fief de l'Empire, à la seule réserve des droits qu'il avait sur le comté de Vienne, quoique la ville elle-même dût retourner aussi à l'Empire[4]. C'était le sacrifice de tous les avantages acquis en 1343 par la donation que Humbert II avait faite à la couronne de France. Une

[1] En 1457, la nouvelle de la mort de Ladislas de Hongrie parvint de Prague à Tours, où séjournait Charles VII, en moins de 30 jours. — Nous avons trouvé dans le ms. 20112 des *mss. franc. de la Bibl. Nat.*, p. 28, l'acte d'hommage rendu par Ebernard de Wurtemberg à Jean, le 5 juin 1355. Cet hommage n'aurait-il pas été prêté entre les mains des ambassadeurs du roi?

[2] Prague, 26 août 1335. Ap. Ludewig, *Reliq. Mss.*, V, 451.

[3] Dès le 21 août, en effet (voy. plus loin), la majorité du comte de Bourgogne avait été déclarée par l'empereur à la demande des ambassadeurs français. Que fit-on jusqu'au 26?

[4] Cette situation de vassal de l'Empire put déterminer en quelque mesure le fol projet que conçut le Dauphin Charles, à l'instigation du roi de Navarre (fin 1355), de se retirer en Allemagne pour mieux faire opposition à la politique de son père. Le seigneur de Graville (*Kervyn*, XXI, 430), Gaucher de Lor, Robert de Lorris, Guillaume de Namur et Maubué de Mainemares, écuyer de Charles le Mauvais (*Ibid.*, XXII, 117, 121, 136, 257), devaient accompagner le jeune prince dans cette escapade qui pourtant n'eut pas lieu. Jean pardonna généreusement à son fils et au roi de Navarre (lettres de rémission du 6 janv. 1356. *Ibid.*, XXI, 331).

concession non moins grave fut celle qui reconnaissait à Charles IV la suzeraineté du comte de Bourgogne. L'autorité en vertu de laquelle Jean prétendait disposer des biens du comte était celle que lui donnait la charge de baillistre de Philippe de Rouvre dont il avait épousé la mère en 1350[1]. Depuis ce moment il avait tiré de la Bourgogne de grandes ressources contre les Anglais, quoique les Etats de cette province eussent refusé en 1353 de laisser introduire chez eux la gabelle. L'habileté de l'empereur et la faiblesse de Jean le Bon ramenaient ainsi derrière le Rhône notre frontière du Sud-Est pour l'extension de laquelle Philippe le Bel avait tant peiné.

La comparaison de l'acte apporté par les ambassadeurs de Jean avec celui qu'ils reçurent de Charles IV, la considération de l'intervalle qui sépare les 21 et 26 août et quelques renseignements venus d'ailleurs nous autorisent à maintenir ce que nous marquions dès le début, à savoir que la conclusion de l'alliance entre Charles et Jean n'alla pas sans difficultés. Sur le premier point, l'empereur garda tout l'avantage puisque Verdun, Cambrai et Cateau-Cambrésis lui revinrent. Sur le second point, il l'emporta également, car il ne laissa même pas au Dauphin l'usage des droits que Jean voulait lui réserver sur le comté de Vienne. Sur le troisième enfin, il fut spécifié que le comte de Bourgogne se reconnaîtrait vassal de l'Empire. Pourtant Charles consentit à déclarer la majorité du jeune comte[2], comme le roi de France l'avait demandé. C'était de la part de ce dernier une demande habile. Il se prévalut en effet de cette majorité pour refuser d'enregistrer le traité, en prétextant qu'il touchait aux droits d'un tiers, et qu'il convenait de les examiner avec plus de soin[3]. Une autre difficulté avait surgi encore par la prétention qu'élevait le Dauphin de Vienne d'exercer vis-à-vis du comte de Savoie et des habitants de Faucigny les droits de haute

[1] Philippe de Rouvre, duc et comte de Bourgogne, était né en 1345. Il était donc encore mineur quand sa mère Jeanne de Boulogne épousa en secondes noces Jean le Bon.

[2] Prague, 21 août 1355. Ap. Lünig, *Reichsarchiv*, VI, 563.

[3] Lettre de Jean à Charles IV, 1355. Ap. Ludewig, *Rel. Mss.*, V, 456. — Sans autre date : mais la teneur nous permet de l'attribuer au mois d'octobre. Voy. plus loin notre discussion pour établir ce point.

suzeraineté[1]. Charles avait fait ajourner la solution de ce débat dont il voulait se réserver les bénéfices et on avait admis que toutes choses seraient provisoirement maintenues dans leur état présent. Il semble qu'il convenait de prendre au préalable l'avis du comte de Savoie directement intéressé dans la question. Mais pour conserver sa pleine liberté d'action, Charles IV avait fait savoir au comte qu'il lui interdisait de se mêler de cette affaire sans son autorisation[2].

Peu après cette conférence du mois d'août étaient arrivés à Prague quelques ambassadeurs d'Edouard, lesquels venaient simplement demander à Charles de ménager une trêve avec le roi de France. C'est du moins ce que nous donne à croire une lettre de Jean à l'empereur[3]. Il n'est guère admissible cependant qu'Edouard n'ait espéré rien de plus de l'alliance qu'il avait conclue avec Charles en 1347, alliance dont, jusqu'ici, nul des deux n'avait eu l'occasion de tirer profit. D'ailleurs, à ce moment, le roi d'Angleterre ne pensait à rien moins qu'à faire sa paix avec le roi de France. Il avait envoyé son fils en Gascogne peu auparavant, et lui-même se disposait à passer en Flandre pour y prendre le commandement de ses gens de guerre[4]. Comment supposer qu'il songeât réellement à solliciter une trêve du roi de France?

La date de l'arrivée des ambassadeurs anglais à Prague se peut marquer avec certitude aux derniers jours du mois d'août, ce qui réduit encore singulièrement le nombre des conjectures plausibles sur le but de leur voyage. Ou bien ils venaient demander secours contre leurs ennemis ; ou bien, à la nouvelle que le roi de France avait député à Charles IV, ils voulaient simplement prévenir tout rapprochement entre les deux princes, en rappelant à l'empereur qu'il était lié vis-à-vis d'eux par des engagements antérieurs. La première de ces deux conjectures ne résout point toutes les difficultés.

[1] Le 5 janv. 1355, Jean avait conclu avec le comte un traité.

[2] Prague, 26 août 1355. *Mém. et doc. de Genève*, XVIII, 257. — Plus tard en 1361 (Prague, 17 mai. Voy. *Hist. Zeitschr.*, V, 86) Charles déclara que le comté de Savoie et autres territoires voisins situés dans le royaume d'Arles seraient désormais fiefs immédiats de l'Empire. Nos rois n'ayant guère porté leurs visées jusque là pendant le moyen âge, nous n'insisterons pas sur ce fait.

[3] 1355, *déjà citée*.

[4] Edouard débarqua à Calais vers la St-Michel. Voy. *Rymer*.

Edouard III n'eût pas attendu jusqu'en juillet-août 1355 pour réclamer l'aide de Charles IV, s'il eût cru pouvoir l'obtenir. Depuis longtemps toutes relations avaient cessé entre les deux souverains, ce qui s'explique, selon nous, par la résolution qu'avait prise Charles IV de rester spectateur dans la querelle des deux rois de France et d'Angleterre. Edouard, sur la foi des déclarations de l'empereur, se contentait de cette neutralité. Peu satisfait assurément de perdre le profit positif d'une telle alliance, il se consolait par la pensée qu'elle était aussi bien perdue pour son ennemi et s'endormait dans cette sécurité. De là l'interruption de tous rapports entre lui et l'empereur jusqu'en 1355.

Jean le Bon fit peut-être même raisonnement au début de son règne : mais les difficultés de la suite l'amenèrent à tenter de rompre à son profit la neutralité dans laquelle se renfermait Charles IV. Nous avons vu qu'il y réussit. C'est sur le bruit de ce succès, pensons-nous, qu'Edouard se hâta d'envoyer à Prague, dans l'espoir de l'emporter sur son rival, ou tout au moins de ramener Charles IV à ses premières résolutions.

Mais les ambassadeurs anglais arrivèrent trop tard ; le traité du 26 août était résolu et Charles déjà lié vis-à-vis des représentants du roi de France. L'empereur chercha pour les premiers une compensation. Il avait voulu par l'acte du 26 août profiter des avantages qui s'offraient à lui, bien plus que faire triompher la cause de Jean sur celle d'Edouard. Il proposa donc aux ambassadeurs anglais de ménager une trêve entre eux et le roi de France ; cette proposition, qui servait encore les vues de l'empereur, fut acceptée par les représentants d'Edouard : mais elle était si imprévue, si bien en dehors des instructions données, que le roi d'Angleterre, sans en tenir compte, débarqua à Calais peu de temps après.

Si nous avons pu retrouver par conjecture, avec quelque vraisemblance, cette partie des négociations entre les ambassadeurs d'Edouard et Charles IV, c'est en tenant compte des événements contemporains et surtout en rapprochant diverses dates qui nous ont paru significatives. Rien d'ailleurs ne vient infirmer directement nos assertions. Pourtant il faudrait encore nous défier des apparences si nous ne trouvions dans la suite la justification partielle de nos conjectures. Ainsi dans une lettre adressée à Charles au sujet de cette

trêve[1], Edouard le remercie sèchement de sa démarche auprès de Jean et s'excuse de ne l'avoir point fait plus tôt par les embarras de l'expédition contre Calais. Ce n'est point sur ce ton et en s'accusant de pareille négligence que le roi d'Angleterre eût remercié l'empereur d'un service dont il aurait personnellement sollicité le bénéfice.

La démarche de Charles fut telle d'ailleurs qu'elle pouvait être dans ces circonstances. Rodolphe de Friedberg, son conseiller, et Simon de Lingen, maître de l'ordre des Frères Prêcheurs, porteurs d'une lettre de l'empereur, allèrent trouver d'abord Edouard pour l'inviter au nom de leur maître à suspendre les hostilités avec le roi de France. Ils furent, à ce qu'il semble, assez mal reçus, car ce fut avec la pleine conviction de l'inutilité de leur mission qu'ils quittèrent Edouard pour se rendre auprès de Jean[2].

La chronologie de cette partie de notre sujet est assez difficile à établir, parce que les actes des ambassadeurs anglais près de Charles IV et des allemands près d'Edouard ne nous sont connus que par une lettre de Jean à l'empereur, lettre qui ne porte elle-même aucune indication de lieu ni de mois. Pourtant, si l'on ne peut préciser la date des faits, il est possible d'établir leur succession et même de marquer avec certitude le moment en deçà duquel ils se sont accomplis.

Nous sommes assurés, par exemple, qu'Edouard n'aborda point à Calais avant la Saint-Michel[3]. C'est donc vers le milieu de septembre qu'Adolphe de Friedberg et son compagnon purent conférer avec lui. Ce point est capital. Nous l'avons considéré comme acquis lorsque nous avons affirmé que les ambassadeurs anglais se rencontrèrent à Prague avec les ambassadeurs français. L'arrivée en France des représentants de l'empereur ne put donc pas précéder de beaucoup celle d'Edouard.

Si l'on considère que les ambassadeurs anglais attendaient à Prague le retour de Rodolphe de Friedberg, il est à présumer que ce dernier fit diligence pour remplir au plus vite

[1] Ap. Hetesford, 1 déc. (1355). Ap. Ludewig., *ouvr. cité*, V, 467. La date d'année fait défaut.

[2] Voy. sur ce point la lettre de Jean à l'empereur citée précédemment. Nous établissons plus loin que cette lettre, dépourvue de date de mois, appartient au mois d'octobre.

[3] Le 11 sept., Edouard était encore à Portsmouth. *Rymer*.

sa mission, et pressa la réponse de Jean. De là cette conséquence : c'est que la lettre de Jean appartient certainement à la première quinzaine d'octobre[1]. Le roi de France ne se trompa pas d'ailleurs sur la valeur des propositions qui lui étaient faites, quelque désir qu'il eût apparemment d'éviter les hostilités. La présence d'Edouard en Picardie et du prince Noir en Gascogne, les impressions personnelles que Rodolphe de Friedberg avait rapportées d'Angleterre, lui donnèrent prétexte pour décliner la proposition de Charles IV[2]. La tentative faite par l'empereur échouait ainsi des deux côtés.

La lettre de Jean à Charles IV parlait aussi du traité d'alliance que lui avaient apporté les ambassadeurs allemands. Tout en remerciant l'empereur de sa bienveillance, il lui faisait savoir qu'il ne pouvait actuellement rien confirmer, par égard pour les droits du tiers compris dans le traité. Il se proposait donc de lui envoyer bientôt une seconde ambassade à Prague, pour discuter ce point particulier et quelques autres encore.

Ainsi tombèrent sans résultat toutes les négociations de l'année 1355. Edouard comptait recommencer Crécy. Charles, en dépit de ses promesses, voulait rester neutre. Jean entendait n'être la dupe de personne, ni d'Edouard sur la question d'une trêve, ni de Charles sur les divers points dont nous avons parlé. Dans de telles conditions, tout accord profitable était impossible. La pacification des deux royaumes ne fut point avancée d'un pas.

On ne voit point que Jean le Bon ait renoué avec Charles IV, au sujet du traité du 26 août, les négociations qu'il annonçait. Il arriva sans doute en cette occasion ce qui se voit si fréquemment au moyen âge : on entreprend, puis bientôt, au premier obstacle, on hésite, on s'arrête même tout à fait, pour peu que les parties n'aient point un intérêt immédiat à poursuivre l'œuvre commencée. Chaque règne offre de ces exemples, et ces avortements constituent une partie de leur histoire. Ceci est vrai plus particulièrement des relations diplomatiques entre les Etats : la diplomatie n'ayant alors

[1] Une autre preuve s'en trouve encore dans ce fait que Jean, par cette lettre, accuse réception du traité du 26 août. Il n'est pas à croire qu'il ait attendu pour cela au delà de l'époque que nous avons fixée, puisque ses ambassadeurs étaient de retour avant la fin de septembre.

[2] Voy. la lettre de Jean à Charles de Luxembourg, déjà citée.

ni principes bien définis, ni personnel spécial, ni moyens de communications faciles, ni sources d'information sûres, elle marchait sans esprit de suite, à l'aventure, ou, pour être plus exact, au vent des intérêts et des besoins du moment. Le présent existait seul pour elle. Quelquefois cependant on se fondait sur des traités antérieurs pour prouver un droit, vaincre un mauvais vouloir, justifier une prétention; ainsi s'établissait une sorte de tradition. Quant à maîtriser l'avenir, nul n'y songeait : nul, excepté pourtant le pontife de Rome dont les efforts conscients étaient toujours tournés vers un but défini.

Cette digression ne nous a point fait perdre de vue notre sujet : elle nous y ramène même directement. C'est en effet le pape lui-même qui, vers le milieu de 1356, entreprit, à l'exemple de ses prédécesseurs, de faire servir son autorité à terminer la guerre entre les deux rois de France et d'Angleterre. A cette fin, il écrivit à l'empereur[1], en le priant de fixer un lieu de rendez-vous aux cardinaux qu'il lui envoyait pour conférer de la paix. Il lui demandait en outre de s'employer activement à rapprocher les deux rois, promettant de son côté de se rendre bientôt à Metz pour tâcher de rétablir l'ordre dans les affaires de l'Empire.

Que le roi de France ait inspiré l'intervention d'Innocent VI auprès de Charles IV, la chose n'est pas douteuse. Un document de cette époque nous montre Jean attentif à gagner les bonnes grâces de l'empereur, juste au moment où le pape demandait à ce dernier son intervention. Vers le mois de mai[2], le roi faisait porter à Charles IV, par le duc de Normandie, son fils, quelques parcelles de la couronne d'épines conservée à la Sainte-Chapelle et pour laquelle l'empereur avait, paraît-il, une dévotion particulière. Si l'on se place au point de vue des idées de l'époque, ce don avait une valeur singulière. Ravir à la sainte couronne quelques-unes de ses épines, n'était-ce point diminuer sa vertu efficace? On s'y décida pourtant; seulement on prit soin de s'assurer la complicité de l'Eglise en chargeant l'archevêque de Rouen de procéder à l'opération.

Si le duc Charles de Normandie n'eut d'autre mission à remplir auprès de l'empereur, il est à croire que ses capacités se trouvèrent à la hauteur de la tâche. Mais son arrivée

[1] Avignon, 26 mai 1356. *Raynald*, § 1.
[2] Paris, mai 1356. Ap. Pelzel, *Urkbuch.*, II, 288.

à Prague dut coïncider avec celle des cardinaux, de telle sorte qu'il put assister à la conférence demandée par le pape et peser sur les résolutions[1]. Par malheur, nous ne savons rien de cette conférence : il est même contestable qu'elle ait eu lieu. Pendant les mois de juin, juillet et août, Charles IV ne quitta point sa ville de Prague[2], et la série de ses actes publics pendant ce laps de temps ne laisse point deviner la présence en Allemagne de légats du pape. Nulle trace non plus dans la correspondance de l'empereur avec Innocent. D'ailleurs le voyage de Metz promis par le pontife n'avait point eu lieu, ce qui est une présomption nouvelle en faveur de l'échec de la conférence annoncée.

Cet insuccès de l'intervention du pape fut amené probablement par la faute de Charles IV : en tout cas, il laissait le roi de France à ses seules forces. Ce fut pour celui-ci grand dommage, car la honte de Crécy qu'il prétendait effacer fut doublée par celle de Poitiers ; il fut fait lui-même prisonnier après avoir vu son armée dispersée, 19 septembre 1356.

A la nouvelle de ce désastre, qui laissait à l'Anglais toute licence pour ravager le royaume, Innocent, sans perdre un instant, écrivit à Edouard pour l'inviter à la paix[3], et en même temps fit presser l'empereur de prendre en main la négociation d'une trêve. Les cardinaux Talleyrand, évêque de Saint-Albano, et Nicolas, du titre de Saint-Vital, devaient joindre leurs efforts aux siens pour atteindre ce but. Mais, dans l'esprit du pontife, Charles ne devait être que l'instrument et non l'instigateur même de la trêve; c'est ce que prouve le paragraphe de la lettre d'Innocent où celui-ci annonce qu'il a donné des instructions particulières à l'abbé de Cluny, son légat. Ces instructions ne pouvaient avoir trait

[1] En supposant même que la conférence ait eu lieu, ce que nous infirmons plus loin, notre assertion n'a que la valeur d'une conjecture. En effet, le document qui nous fait connaître la mission de Charles de Normandie n'en fixe pas le moment, et comme il est lui-même dépourvu de date de jour, tout essai de chronologie se trouve frappé d'avance d'une chance d'erreur dont les limites restreintes suffisent cependant à changer du tout au tout les résultats.

[2] La seule exception que nous ayons relevée porte sur le mois de juillet. Le 1er, Charles se trouvait à Policz, mais le 17 il était déjà de retour à Prague. Voy. Hüber, *Reg. Karoli.*

[3] Voy. la réponse d'Edouard au pape. Westminster, 20 oct. 1356. *Rymer.*

qu'aux conditions de la trêve, que le pape désirait sans doute rendre aussi douces que possible pour le roi de France.

L'empereur était à Salzbach dans le haut Palatinat lorsqu'il reçut l'abbé de Cluny[1]. Il se montra bien disposé et écrivit sur-le-champ à Edouard, l'exhortant à accorder au roi un armistice pour lequel lui, Charles, proposait de s'entremettre. Edouard n'eut garde de refuser. La victoire de Poitiers avait été si complète que les vainqueurs s'étaient trouvés quelque peu embarrassés du nombre des prisonniers, et force leur avait été de relâcher la plupart d'entre eux sur parole. Il y avait donc profit à leur laisser le temps de rassembler les grosses sommes dont ils devaient payer leur liberté. En outre, les gens de guerre anglais s'étaient vite répandus dans le pays, pillant et ravageant tout, en sorte qu'il n'était guère possible à ce moment de les mener contre l'ennemi. Edouard fit réponse à Charles qu'il acceptait sa proposition[2]. L'empereur avait promis d'ailleurs que, pour mieux travailler à la paix, il se hâterait de gagner Metz où il avait affaire. Nous le voyons en effet, peu après son entrevue avec le légat du pape, se rapprocher assez rapidement des frontières de France. Il quitte Salzbach vers le 20 octobre et se dirige sur Francfort. Le 4 novembre il est à Coblentz; le 14 à Luxembourg; le 17 il atteint Metz où le Dauphin de Vienne arrive à son tour quelques jours plus tard. Il ne faudrait pas croire cependant que ce voyage de Metz fut motivé seulement par le désir d'être plus à portée du théâtre des négociations. L'empereur avait avec les Messins de vieilles querelles qu'il voulait régler depuis longtemps, et ce voyage était déjà résolu lorsque l'abbé de Cluny lui apporta la missive du pape. La grande hâte qu'il mit à atteindre son but peut seule être prise en considération.

Les diverses circonstances du séjour de Charles IV à Metz ont été rapportées par les chroniqueurs. Nous ne nous arrêterons qu'à celles qui ont trait aux affaires de France. Le 22 décembre arriva le Dauphin de Vienne, avec son jeune frère et 2,000 chevaux. Il venait, disait-il, prêter serment de foi et hommage à l'empereur pour son fief du Dauphiné et

[1] Il est certain que Charles séjourna dans cette ville du 8 au 17 oct., peut-être même plus longtemps. Or nous estimons que 15 jours suffirent à l'abbé de Cluny pour courir d'Avignon aux bords du Mein.

[2] Westminster, 13 nov. 1354. *Rymer.*

recevoir de lui l'investiture. En réalité, il ne songeait qu'à bien disposer Charles IV en sa faveur et le véritable motif de son voyage était d'obtenir de l'empereur quelque assurance de secours pour remédier à la triste situation du royaume[1].

Le 25 suivant, jour de Noël, une cour plénière eut lieu à Metz. Les archevêques de Trèves, de Cologne et de Mayence, le margrave de Misnie, le duc de Brabant comme représentant du roi de Bohême, le cardinal Talleyrand et l'abbé de Cluny comme représentants du pape, vinrent rendre hommage à l'empereur[2]. C'est en ce même jour probablement que fut aussi confirmé par le Dauphin[3] le traité du 4 août 1347, une première fois renouvelé l'année précédente par Jean lui-même, comme nous l'avons vu. Le 28, Charles IV ratifia à son tour un autre traité[4], celui du 7 mai 1347, qu'il avait conclu n'étant encore que duc de Moravie avec Jean alors duc de Normandie. Les termes mêmes de cette double confirmation permettent de les considérer comme la réciproque l'une de l'autre, assurant à chacun des contractants le bénéfice de promesses équivalentes.

Les engagements pris par l'empereur ne souffraient pas de longs délais, comme bien on pense. Aussi le Dauphin, pour aplanir les obstacles dont l'empereur eût pu se prévaloir, lui promit une somme de 50,000 florins[5] qui devaient évidemment servir à l'armement des gens de guerre qu'on lèverait en Allemagne. Le même jour, le Dauphin, pressé de rentrer

[1] Huguenin, *Chron. de Metz*, 98. — Voy. aussi *Chron. de Berne*, citée par M. Kervyn, XXI, 338 : « Karolus dux Normanniæ..... abiit Metis ad videndum Karolum imperatorem avunculum suum, et quæsivit ab eo consilium et juvamen ad liberandum patrem suum de manibus Anglicorum. » D'après M. Kervyn de Lett., Charles aurait obtenu du comte d'Anhalt la promesse d'un secours. XXI, 333.

[2] « Dominus imperator ibidem (Metis) moram faciens, curiam imperialem et concilium principibus imperii in eadem civitate, in festo Nativitatis Christi tunc venturo, celebrandam indixit. Instante igitur festo Nativitatis Domini, venerunt ad curiam imperialem ambasiatores domini pape, videlicet cardinales Petragoricensis et abbas Cluniacensis ; item duo filii regis Francie, primogenitus et secundus, sororini domini imperatoris, item archiepiscopi Treverensis, Coloniensis et Maguntinensis..... etc. » *Beness*, 369.

[3] Ap. Lünig, *Reichsarch.*, VI, l. 45, sans date.

[4] Metz, 28 déc. 1356. *Arch. nat*, I, 386, n° 4.

[5] Metz, 28 déc. 1356. Orig. à Paris, d'après l'*Arch. der Gesell.*, X, 659.

dans son royaume, quittait Metz avec ses gens. Le légat du pape fit de même le lendemain [1].

Le départ du Dauphin fut certainement précipité, puisque Charles IV n'eut pas le temps de lui faire tenir auparavant la confirmation de ses privilèges et en particulier de son fief du Dauphiné [2]. Cette confirmation eut lieu le 1er janvier 1357 [3]. En même temps Charles IV nommait le fils de Jean vicaire général de l'Empire dans tout le Dauphiné [4], ce qui était une solution très habile donnée aux difficultés qui avaient surgi à ce propos en août 1355.

Chose curieuse! nous ne voyons pas qu'il ait été question à Metz de la trêve avec l'Angleterre, quoique la réponse d'Edouard fût certainement connue avant l'arrivée du Dauphin. Pourtant cette trêve dut être résolue en principe, car les cardinaux Talleyrand-Périgord et Nicolas, légats du pape, présents à Metz, sont ceux mêmes qui, trois mois plus tard, à Bordeaux, en amènent la conclusion entre les deux parties au nom du pape. Il est vraisemblable que l'on s'entendit dès l'abord et que d'un consentement mutuel l'on prorogea le délai nécessaire à préparer cette trêve, laquelle, pour être durable, exigeait en effet qu'on fit choix de part et d'autre de seigneurs chargés de la faire respecter dans les limites de leurs fiefs. La conséquence de cet atermoiement fut de transporter de l'empereur au pape l'arbitrage du traité. Charles IV n'est pas même nommé dans l'acte du 23 mars [5].

En dépit des preuves multiples de sympathie que l'empereur donnait au Dauphin, celui-ci ne retira donc pas grand profit de la conférence de Metz. D'ailleurs la promulgation de la fameuse ordonnance du 3 mars et les difficultés intérieures qui en furent la suite ne laissèrent pas au fils de Jean le loisir de réclamer de Charles IV l'exécution de ses promesses. En outre, depuis la trêve du 23 mars, les Anglais avaient suspendu la guerre et le prince Noir était retourné en Angleterre. Il y avait donc répit de ce côté [6].

[1] Huguenin, *Chron. de Metz*, 99.

[2] A moins que la date donnée par Huguenin ne soit erronée.

[3] Metz, 1 janv. 1357. Orig. à Paris, d'après l'*Arch. der Gesell.*, XI, 483.

[4] Metz, janv. 1357. Ap. Chevalier, *Invent. des Arch. des Dauphins de Viennois*. La date du jour est probablement la même que celle de l'acte précédent.

[5] Bordeaux, 23 mars 1357. *Rymer*.

[6] Nous mentionnons ici quelques actes de l'année 1357, qui semblent

L'année 1358 fut encore moins favorable pour reprendre contre les Anglais les préparatifs qui avaient occupé les derniers mois de l'année 1356. La royauté, qui avait à se défendre à l'intérieur contre la bourgeoisie et les paysans révoltés, ne songeait même plus à se mettre en garde contre le retour offensif de l'ennemi extérieur.

Le meurtre des ministres du Dauphin par les Parisiens, la guerre des Jacques, la ligue d'Etienne Marcel avec Charles le Mauvais mirent le pouvoir royal plus près de sa perte que ne l'avaient fait les défaites de Crécy et de Poitiers. Contre de tels ennemis, surgissant tout à coup autour de lui, le Dauphin ne pouvait songer à chercher un secours lointain. Mais Charles IV, jugeant que son cousin de France était plus gravement menacé qu'au temps des Anglais, résolut, de son propre mouvement, de le tirer des périls qui l'entouraient. Cette spontanéité d'action nous semble certaine : nulle trace en effet d'une ambassade du Dauphin à l'empereur ; nulle allusion à une demande de secours à lui faite dans les lettres que Charles IV adresse aux bourgeois de Strasbourg et de Metz pour en obtenir un contingent. La date même de ces lettres, postérieure de plus d'un mois à la rentrée du Dauphin dans Paris, prouve que l'empereur n'avait connu que fort tard les événements dont Paris était le théâtre. L'exagération des faits dut être pour beaucoup dans la détermination que prit Charles IV[1]. Il se peut qu'au lendemain de l'alliance conclue par Charles le Mauvais avec Edouard, on ait mêlé les Anglais aux troubles qui désolaient alors le royaume. L'intervention de Charles IV s'expliquerait mieux alors, car nous ne saurions nous contenter de la raison qu'il en donne lui-même, en rappe-

sans rapport immédiat avec les faits que nous avons exposés. Sous la date : Paris, 27 mars 1356 (1357), nous trouvons un acte par lequel trois seigneurs allemands promettent que Waldemar, prince d'Anhalt, servira le roi de France avec 200 heaumes. Burkhard comte de Schraplan, l'un des trois seigneurs, s'engage lui aussi à se mettre au service du roi. *Arch. nat.*, I, 622, n° 71. — Sous la date : Paris, 17 nov. 1357, nous trouvons encore un hommage de Burkhard, comte de Magdebourg, à Charles régent du royaume, pour une pension de 400 florins. *Arch. nat.* I, 621, n° 62. — Le 1 nov. 1357, à Bruges, un certain Jean de la Tour, qui semble un émissaire du roi de France, reçoit quittance de 1.000 florins d'or donnés à Radekin Wranwendorp, marchand d'Allemagne. *Arch. nat.*, M, 259.

[1] L'empereur habitait alors le château de Karlstein, à quelques lieues de Prague.

lant que le Dauphin était vicaire de l'Empire et avait droit comme tel à la protection de son suzerain[1]. Toujours est-il que le 12 septembre, Charles écrivait aux citoyens et aux magistrats de Strasbourg[2] et de Metz[3] pour leur exposer le grand péril dont était menacé le fils du roi de France et les inviter à y subvenir selon leur pouvoir, en rassemblant à Toul au 25 octobre quelques centaines de soldats suffisamment pourvus de vivres pour deux mois. Mais Charles IV reconnut bientôt l'inutilité de son secours ; et de tous ses efforts il ne resta que la preuve de son bon vouloir à l'égard du Dauphin. C'était la première fois d'ailleurs qu'il se manifestait d'une façon positive.

A la fin de l'année 1359, les Anglais firent de nouveau invasion en Picardie. Le traité de Londres signé par le roi Jean au mois d'avril avait été rejeté en mai par les États généraux assemblés à Paris et les trêves de 1357 étaient depuis longtemps expirées : la guerre allait recommencer.

Les premiers mois de l'année 1360 furent marqués en effet par les ravages des ennemis en Champagne et en Bourgogne : la lutte devenait partout désastreuse pour le roi de France. Il faut croire que Charles IV fut réellement pris de pitié à ce spectacle, car le 27 janvier il chargea l'archevêque de Cologne, Guillaume, de ménager entre Edouard et le Dauphin une nouvelle trêve plus longue que les précédentes, afin de donner aux deux parties tout loisir pour conclure enfin une paix définitive[4].

L'intervention de Charles IV était si bien acceptée que les ambassadeurs anglais vinrent conférer avec lui à Aix-la-Chapelle vers la fin du mois de mars 1360[5], c'est-à-dire peu de temps après la trêve conclue par eux à Guillon avec le

[1] « Cum Delphinus praedictus sit princeps Imperii, ipsis (Delphino et fratri) adversus eorum œmulos..... deliberato procerum nostrorum consilio, intendimus efficaciter subvenire. »

[2] Karlstein, 12 sept. 1358. Ap. Wencke, *Coll. arch.*, 380.

[3] Karlstein, 13 sept. 1358. Ap. Tabouillot, *Hist. de Metz*, IV, 174. — Cette intervention de l'étranger dans nos troubles civils est intéressante à constater au XIVe siècle. Il faut descendre jusqu'au XVIe siècle pour la voir se produire de nouveau.

[4] Prague, 27 janv. 1360. Ap. Lacomblet, *Urkb. fur G. d. N. R.*, III, 504.

[5] « De Maguncia vero ivit (Carolus) Aquisgrani et in illis partibus legacio regis Anglie ad ipsum accessit. Et inde reversus Magunciam in

duc Philippe de Bourgogne [1]. Il est au moins surprenant qu'à la suite de cette entrevue avec les représentants d'Edouard, l'influence de Charles IV ne puisse être constatée dans les négociations qui précédèrent le traité de Brétigny signé le 8 mai suivant. Ce traité, l'un des plus désastreux de notre histoire, ne peut nous arrêter ici ; mais nous devions constater que l'empereur d'Allemagne n'y eut aucune part, ni en bien ni en mal, et n'y fut même pas représenté. Ainsi éclate pleinement la vanité des promesses faites par lui au roi de France. Le Dauphin n'en tira pas même le profit d'une protestation sympathique contre les violences qu'il subissait de la part de son vainqueur.

Les relations directes de Jean avec l'empereur n'avaient commencé qu'en 1355 ; elles prirent fin dès 1356, et, somme toute, elles n'eurent qu'une importance secondaire. Celles du Dauphin avec ce même Charles IV offrent plus d'intérêt, en raison des événements au milieu desquels elles se produisirent. Mais elles ne durèrent pas davantage, puisque, selon toute apparence, elles ne dépassent point non plus l'année 1356. Rien de moins certain en effet que l'entrevue de Mouzon-sur-Meuse entre le Dauphin et Charles IV, en janvier 1363. Les *Annales Mosomagenses*[2], qui sont seules à en parler, ne nous disent pas même quel en fut l'objet. Rappelons encore un fait intéressant. A Pâques de l'année 1363, Jean se rendit à Avignon où il se rencontra avec Pierre de Chypre. Celui-ci avait quitté son royaume peu auparavant pour venir réclamer des princes chrétiens aide et secours contre les Musulmans. Entre les mains du pape, lui et Jean firent serment de se croiser contre les infidèles. Le roi de France paraissait, autant par ses défauts que par ses qualités, le chef désigné de l'expédition. Urbain V lui en réserva le commandement. Il écrivit à l'empereur pour l'informer de ses

die palmarum (apr. 14).... » *Henri de Dissenhoven*, ap. Bœhmer, *Fontes*, IV, p. 116.

[1] Indentura de treugis triennalibus Burgundiae duci concessis, 10 mars 1360. *Rymer*.

[2] Janv. 1362 (nouv. st. 1363). « Fuerunt multi nobiles in Mosomensi castro, scilicet imperator Romanorum, dux Normandiæ et Dalfinus Karolus, filius regis Francorum, Johannes de Cron epus Remensis, dux de Bauvic et comes de Scamp, comes Salubenen et multi alii nobiles, et habuerunt sibi magnum conloquium et recesserunt die Sancte Epiphanie. » Ap. Pertz, *Script.*, III, 165.

projets et du commencement d'exécution qu'il leur avait donné, en l'invitant à se joindre à Jean et à mettre ses gens sur pied pour le mois de mars 1365[1]. Mais au commencement de janvier 1364, Jean retourna prisonnier en Angleterre où il mourut trois mois plus tard. Le projet du pape pouvait devenir le point de départ d'un rapprochement entre l'empereur et le roi de France. C'est ce qui n'advint que sous le règne de Charles V.

Charles de Luxembourg, qui sous Philippe VI s'était montré si âpre à revendiquer les droits de l'Empire sur les pays de langue française, ne semble pas dans la suite s'être appliqué d'une façon particulière à faire sentir sa suzeraineté de ce côté. Il est vrai que le roi Jean ne fit non plus aucun effort en sens contraire. Nous savons ce qui eut lieu pour le Dauphiné. Lorsqu'en 1360 les bourgeois de Cambrai vinrent se plaindre à l'empereur de la dureté de leur évêque, Charles fit preuve d'autorité en déférant à Wenceslas de Brabant, son frère, le jugement de cette affaire[2], en révoquant certaines lettres de privilèges accordées audit évêque[3], et en déclarant prendre la ville sous sa protection[4]. Wenceslas de Brabant, Guillaume de Juliers, Albert de Bavière et Rainaud de Gueldre furent même chargés par lui de défendre en toutes circonstances les intérêts des bourgeois. Il n'était guère question dans tout cela des droits du roi de France.

En 1362, Philippe, quatrième fils de Jean le Bon, fit demander à l'empereur l'investiture du comté de Bourgogne, que détenait déjà Marguerite de France comme plus proche héritière de Philippe de Rouvre. Charles de Luxembourg s'empressa de satisfaire le jeune prince[5] et, quelques mois plus tard[6], enjoignit à l'archevêque de Lyon et aux autres prélats du royaume d'Arles d'obéir au comte de Savoie et de lui garder fidélité comme au représentant direct de l'Empire dans leur pays. Cet essai de restauration de la puissance

[1] Avignon, 25 mai 1363, ap. *Raynald*, § 20. — Semblable lettre fut aussi envoyée à plusieurs autres princes de l'Empire.

[2] Mayence, 4 oct. 1360. Ap. Glafey, *Anecd.*, 387.

[3] 5 oct. *Ibid.*, 382.

[4] 7 oct. *Ibid.*, 379.

[5] Nuremberg, 15 janv. 1362. *Arch. nat.*, I, 250, n° 13.

[6] 24 juin 1362. D'après Hüber. *Reg. Karoli.*

impériale entre le Rhône et les Alpes, nous l'avons constaté déjà sous le règne d'Henri de Luxembourg. Il eût pu réussir à la faveur de l'abaissement où était alors la royauté française. Mais à Jean le Bon succéda Charles le Sage : l'audace de l'empereur trouva un terme.

CHARLES IV DE LUXEMBOURG ET CHARLES V LE SAGE

1364-1378

Le projet d'une nouvelle croisade en Terre Sainte avait failli unir encore une fois le roi de France et l'empereur Charles, en les rapprochant dans une action commune contre les infidèles. C'est de ce projet interrompu par la mort de Jean que naquirent entre son successeur et l'empereur d'Allemagne les premières relations. La trace en est à peine saisissable, quoique certaine. Il faut essayer de la fixer pour marquer l'enchaînement des négociations qui eurent lieu à cette occasion entre le pape et les princes chrétiens, et pour bien comprendre les faits que nous exposerons ultérieurement.

Un mandement de Charles V, daté du 25 octobre 1364[1], ordonne d'allouer aux comptes de Jehan l'Uissier une somme de 300 francs d'or que le roi avait fait remettre à deux chevaliers venus devers lui, l'un d'Allemagne et l'autre de Chypre.

Sous la date du 13 décembre, nouveau mandement plus explicite[2] témoignant, comme le précédent, d'un don d'argent fait par le roi à un messager de l'empereur.

Aucune allusion, du reste, à la mission dont était chargé le chevalier allemand. Mais la qualité de son compagnon, qui est dit venir de Chypre, nous fournit quelque lumière. En réalité, comme nous l'établirons plus loin, ce dernier venait de la part du roi de Chypre, qui courait alors l'Allemagne en quête d'alliés contre les Musulmans.

C'est dans ce dessein, en effet, que, dès la fin de l'année 1362, Pierre I accompagné de son fils et de son chancelier, Philippe de Mézières, avait quitté son île pour passer en

[1] Voy. *Mandements de Charles V*, publiés par M. L. Delisle, dans la Coll. des *Doc. inéd.* Mand. nº 108.

[2] *Mand. de Ch. V*, nº 146.

Europe. Nous avons constaté qu'il s'était rencontré à Avignon avec le roi Jean et que tous deux avaient reçu la croix des mains d'Urbain V. Au départ de cette ville, Pierre de Chypre s'était mis en route pour l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre, afin de disposer les princes en sa faveur, puis était revenu en France au commencement de 1364[1]. Ce fut pour y apprendre la mort de Jean († 3 avril), chef désigné de la croisade. Le 7 mai, Pierre assistait à ses obsèques dans la basilique de Saint-Denis; le 19, il était présent au couronnement de Charles V à Reims et de là il était reparti pour l'Allemagne. Il séjourna tour à tour en Bavière, en Saxe, en Bohême, en Pologne et en Autriche. Le 11 novembre seulement il arrivait à Venise.

Cette longue course à travers l'Europe avait permis au roi de Chypre de connaître les principaux princes de la chrétienté et de les juger. Dès avant de passer en Italie, il avait fait choix, selon nous, du chef futur de l'expédition.

C'est là un point important que nous voudrions pouvoir mettre hors de doute, car il est en corrélation avec la mission des deux chevaliers envoyés à Charles V en octobre 1364. Si Pierre de Chypre a tardé si longtemps à solliciter l'appui simultané des deux plus puissants souverains du continent, c'est qu'il n'a point encore pris parti entre eux. Mais à dater de ce moment il subordonne certainement l'un à l'autre dans son estime, par la considération du plus ou moins de secours qu'il peut attendre de chacun d'eux.

C'est à l'empereur d'Allemagne et non à Charles V que Pierre prétendit transmettre la succession laissée vacante par la mort de Jean le Bon. C'est à Charles IV qu'il voulut confier l'organisation des forces de la croisade, comme au plus puissant des princes chrétiens. Mais l'empereur, tout en acceptant volontiers ce rôle, ne dédaigna pas d'en partager le poids avec le roi de France. Telle fut, si nous ne nous trompons, l'objet de la mission des deux chevaliers allemands que nous avons rencontrés précédemment. Il y eut réponse de Charles V (nous verrons plus loin dans quel sens), puis sans

[1] Sur son itinéraire, voy. M. de Mas-Latrie. *Hist. de Chypre*, II, 239. — Nous avons de cette époque une promesse de Nicolas Tenneghel, écuyer allemand, de servir le roi de France. Paris, 11 avril 1364. *Arch. nat.*, 621, n° 68. Ce Nicolas Tenneghel ne serait-il pas de la suite du roi de Chypre ?

doute réplique de l'empereur, car le messager dont il est parlé dans le mandement du 13 décembre ne semble point avoir fait partie de la suite des deux premiers chevaliers. L'intervalle qui sépare les deux mandements, à supposer qu'ils aient tous deux été libellés immédiatement après les déboursés d'argent dont ils font mention, est celui qu'il fallait pour courir de Paris à Bautzen (résidence de Charles IV pendant le mois de novembre 1364) et en revenir.

Le voyage que fit Charles IV à la cour d'Avignon en mai 1365[1] fut motivé en partie par le désir d'obtenir du pape confirmation de son rôle et par la nécessité de satisfaire en quelque mesure aux obligations qui en découlaient. Nous connaissons par une lettre d'Urbain V à Charles V les principales affaires qui furent l'objet des délibérations du pape avec l'empereur[2]. La question de la croisade y tint une très grande place. En principe, elle fut résolue; mais comme on faisait grand fond sur la participation du roi de France, il fut décidé qu'on travaillerait d'abord à rétablir la paix entre lui et le roi d'Angleterre: plus tard, on aviserait à délivrer le royaume des compagnies d'aventuriers qui le ravageaient depuis le traité de Brétigny. A cette fin, l'empereur devait solliciter du roi de Hongrie libre passage sur ses terres pour jeter directement ces routiers sur l'Orient et du même coup préparer le chemin à l'armée régulière. Au cas où le roi de Hongrie refuserait, l'empereur se chargeait des frais du transport à l'aide des navires vénitiens[3]. Nous voyons clairement par cette lettre du pape que Charles IV possédait bien réellement le commandement de l'expédition. De l'attention donnée par lui aux embarras qui assiégeaient le roi de France, on devrait peut-être inférer que ce dernier avait argué de ces embarras pour décliner toute participation à la croisade, à l'encontre de la proposition qui lui en avait été faite en octobre 1364 par les deux chevaliers dont nous avons parlé.

Quoi qu'il en soit, toutes les résolutions prises à Avignon

[1] Il atteignit cette ville vers le 22 mai.

[2] Avignon, 9 juin 1365. Ap. *Raynald*, § 1. — Deux autres lettres du pape en date du 18 juin, adressées, l'une au cardinal Andruinus, l'autre au légat Egidius, confirment les faits que nous fournit la lettre au roi de France. Voy. Theiner, *Cod. dipl. dom.*, II, 428.

[3] Le roi de France devait seulement négocier avec les chefs de ces compagnies pour leur faire accepter cette combinaison.

demeurèrent sans effet, et Charles V dut ne compter que sur lui-même pour se tirer des difficultés dont il était entouré. Il se débarrassa des Grandes Compagnies en les envoyant au secours du roi de Castille, Henri de Transtamare, sous la conduite de Duguesclin[1]. D'autre part, la grande pacification que l'empereur déclarait vouloir entreprendre n'eut pas lieu par son intervention, et si, sous le règne de Charles V, la France ne vit point se renouveler les hontes de Crécy et de Poitiers, elle n'en fut en rien redevable à l'empereur d'Allemagne. Quant à la croisade elle-même, elle resta toujours à l'état de projet.

Les années qui suivent sont vides de faits intéressant notre sujet. Aucun rapport direct entre l'empereur et le roi de France, ni en 1365, ni en 1366, ni en 1367. Pourtant un mandement de Charles V, daté du 31 octobre 1366, nous apprend qu'il avait reçu peu auparavant un messager de l'empereur apportant une lettre de son maître[2] et des nouvelles de l'impératrice qui relevait de couches[3]. En l'absence de plus amples renseignements, nous devons croire que la lettre de Charles IV avait trait uniquement à cet événement de famille et ne concernait en rien les affaires politiques.

En avril 1368, le duc de Clarence, fils d'Edouard III, vint à Paris. Il se rendait à Milan pour épouser la fille de Galéas Visconti. Vers le même temps, mais par un tout autre chemin, arrivait aussi Wenceslas, duc de Brabant et de Luxembourg, frère de l'empereur[4]. C'étaient, pour le roi de France, deux hôtes illustres au devant desquels il prit soin d'envoyer les premiers dignitaires de sa maison[5].

[1] Quelques-uns passèrent en Allemagne avec l'archiprêtre de Cervolles. Ils en reviendront quelques années plus tard.

[2] Rouen, 31 oct. 1366. *Mand.* n° 350 : « .... Lesquelz 200 franz et coupe dessus diz, nous avons donné à Loys de Coulongne, familier et serviteur de nostre très-cher et amé oncle l'empereur des Rommains, pour cause dez lettrez et nouvellez qu'il nous a apporteez de nostre dit oncle et aussi pour les nouvellez de nostre très chière et amée ante, l'emperreis des dits Rommains, qui a eu une fille. »

[3] Le 11 juillet, à Prague, la femme de Charles de Luxembourg avait en effet donné le jour à une fille nommée Anne. — Vers nov. ou déc. 1337, Charles V reçut également part de la naissance d'un fils de la duchesse d'Autriche. Voy. *Mand.* n° 1537.

[4] *Mand.*, n° 1368, sous la date du 4 mai 1368.

[5] Le comte de Sarrebruck, bouteiller de France, alla au devant du

Il y a apparence que les deux ducs se rencontrèrent à la cour de Charles V et conférèrent avec lui des affaires du moment. En tout cas, peu de temps après, le sire de Coucy, beau-père du duc de Clarence, se rendait en Allemagne[1]. C'est une présomption déjà en faveur de notre conjecture. Nous verrons tout à l'heure comment le rapprochement de quelques faits permet de retrouver assez bien la raison du voyage de ce seigneur. Sa présence en Allemagne à la fin de septembre 1368 est chose certaine, car Charles V lui envoya à cette époque un de ses sergents d'armes « pour certaines besoingnes[2]. »

D'autres indices, tout aussi obscurs d'ailleurs, prouvent pourtant que, en cette année 1368, l'attention de Charles V fut quelque peu tournée du côté de l'Allemagne. Ainsi il avait envoyé à Aix-la-Chapelle et à Cologne deux serviteurs dont la personnalité et le rôle ne peuvent être bien définis[3], mais qui en tout cas étaient à demeure dans ces deux villes « pour certaines besoingnes grosses et secrètes. » Il semble que le roi ne tirait pas d'eux tout ce qu'il désirait, car au mois de novembre il les fait changer de résidence. Hannequin passe d'Aix-la-Chapelle à Cologne et Arnoul de Cologne à Bruges[4]. C'est de ce côté sans doute que s'était dirigé Enguerrand de Coucy[5]. Nous savons aussi qu'Arnaud de Corbie, conseiller du roi, le sire de Châtillon et l'évêque d'Auxerre furent en-

duc de Luxembourg ; le sire de Fieules au devant du duc de Clarence. *Mand.* n° 1368. — Cette double visite rappelle celle dont fut honoré le roi Jean en 1352 par la venue d'Otton de Brunswick et d'Henri de Lancastre. Nous en avons touché quelques mots en leur temps.

[1] *Mand.* n° 69, ci-après. — Ni Duchesne (*Hist. génér. des maisons de Guines et de Coucy*), ni Dom Toussaint du Plessis (*Hist. de la ville et des seigneurs de Coucy*) ne font mention de ce voyage.

[2] Paris, 30 sept. 1368. *Mand.* n° 69 : « Nous vous mandons que à notre amé et féal sergent d'armes, Jehan le Moine, lequel nous envoyons hastivement en Almaigne par devers notre amé et féal cousin le sire de Coucy pour certaines nos besongnes..... »

[3] L'un est Hannequin-Lyon, qualifié valet du roi ; l'autre est simplement appelé Arnoul. *Mand.* n° 476, ci-après.

[4] Vincennes, 22 nov. 1368. *Mand* n° 476.

[5] Il est très certain en tout cas qu'il ne s'enfonça guère en Allemagne, car le sergent d'armes que lui dépêcha Charles V le 30 sept était déjà de retour le 6 nov. (Voy. *Mand.* n° 472, par lequel le roi lui alloue une somme de 40 francs en dédommagement du *roncin* qu'il a perdu dans son voyage.)

voyés à Tournai au commencement de 1369, ainsi que Guillaume Blondel, maître des requêtes[1]. Or, justement à cette époque, les ducs de Brabant et de Juliers, les villes de Cologne, d'Aix-la-Chapelle et quelques autres s'unissaient pour résister aux gens de guerre qui ravageaient la rive gauche du Rhin. L'acte de cette union fut rédigé à Cologne en 1369[2]. Or Charles V était directement intéressé à l'extermination de ces brigands que le traité de Brétigny avait laissés sans emploi. Un grand nombre d'entre eux avait bien consenti à passer les Pyrénées avec Duguesclin. Mais tous n'étaient point partis, et c'est pour se débarrasser des derniers que le roi de France s'entendit sans doute avec le duc de Brabant et les autres villes de l'Union, où nous le voyons entretenir des émissaires. Cet expédient était tout aussi efficace que celui qu'avait proposé l'empereur Charles IV en 1365, lorsqu'il déclarait se charger de purger le royaume de ces bandes en les jetant sur les Turcs[3].

Les années 1369, 1370 et 1371 furent remplies pour le roi de France par la guerre qui se ralluma entre les Anglais. Après Henri de Transtamare, Charles V avait gagné à son

[1] Voy. un mandement de Ch. V à ses trésoriers, 12 janv. 1369. *Bibl. nat., Coll. Clair.*, XXXIV, 2567. Quittance du 19 janv. 1369. *Ibid.*, 2567. Autre quittance, 8 fév. 1369. *Ibid.*, XV, 1021. Autre quittance, 25 fév. 1369. *Ibid.*, XXXIV, 2567. — Nous avons encore relevé dans cette collection une série de mandements et de quittances attestant des relations fort suivies entre le roi et le duc de Brabant Albert de Bavière, mais pour un tout autre objet. Le duc et le roi étaient en grande hostilité en 1369, puisque celui-ci fit saisir par tout le royaume les biens des habitants du Hainaut. Voy. M. *Kervyn de Lett.*, XXI, 480. — Les actes dont nous parlons sont compris entre le 8 avril 1369 et le 30 déc. 1370 : t. X, 583 et 585; XII, 787; XIV, 875; XXIX, 2115; et XLV, 3327.

[2] Nous empruntons ces faits à Bertholet, *Hist. du Luxemb.*, VII, 67.

[3] « Accidit quoque annis Domini 1368, 1369 et 1370 quod Navarri, Almanni, Normanni et aliorum nationum, in multis locis Franciæ per societates congregati, fere omnes partes Franciæ regni quæ sunt inter Saonam et Somenam flumina oppresserunt cædibus et prædis. » *Chron. de Berne*, citée par M. Kervyn, *Froissard*, XXI, 342. — Ces routiers n'étaient pas uniquement ceux dont on s'était débarrassé après le traité de Brétigny, car leurs ravages sont mentionnés par la *Chron. de Berne* dès 1358 : « Eodem tempore (1358), Navarri qui secum habebant multos Anglicos, Almanos, Hasnonenses et plures alios, populares de Francia sine misericordia aut gladiis jugulabant, aut strictis carceribus mancipabant. » *Ibid.*, 341.

alliance le roi d'Ecosse, 28 décembre 1371. Ce fut dans l'espoir d'obtenir de l'empereur même appui, qu'il lui envoya, l'année suivante, ses ambassadeurs. Nous trouvons trace de leur mission, dès le 22 janvier, dans un mandement du roi allouant une somme d'argent à l'évêque de Paris, Aimeri, qu'il députe en Allemagne « pour certaines besoingnes touchant le profit de nous et de nostre royaulme [1]. » Un mois plus tard, le roi lui donne ses lettres de créance et lui adjoint le chevalier Rodolphe de Lonppego [2]. Cette fois on ne fait plus mystère du but de leur voyage : ils sont chargés de renouveler avec Charles IV les traités antérieurs. Le jour de Pâques 1372 (28 mars), les ambassadeurs français étaient déjà à Prague, car leur présence à la consécration d'un monastère, faite le jour suivant par l'empereur, est mentionnée [3]. Le 1er avril, ils reçurent le protocole de l'acte qu'ils étaient venus proposer à l'empereur [4]. Ce dernier s'engageait même à fournir quelques secours à son allié contre le roi d'Angleterre. A en juger par la rapidité avec laquelle ce traité fut conclu, on peut croire que Charles IV ne voyait plus les mêmes inconvénients qu'autrefois à renouer avec le roi de France des liens d'amitié. C'est qu'en effet ce dernier triomphait à présent de ses ennemis, et toute participation de ses alliés à la guerre contre l'Angleterre devenait désormais inutile.

La conduite antérieure de Charles IV nous autorise à lui attribuer ce calcul. D'ailleurs, bien que la lutte ait continué entre Charles V et Edouard III, on ne voit point qu'à aucun moment l'empereur ait fait passer au roi de France les secours promis, soit en hommes, soit en argent. Si Charles V tira quelque chose de l'Allemagne vers cette époque, ce fut d'ailleurs, du Brabant sans doute ou du Luxembourg, car Wenceslas, le sire de Bouquehont [5], et Godefroy de La Tour, grand rentier de Brabant, lui avaient prêté hommage [6], et

[1] Paris, 22 janv. 1372. *Mand.* n° 352.

[2] Paris, 24 fév. 1372. *Arch. nat.*, J, 432, n° 18.

[3] *Beness*, 415 et 416.

[4] Prague, 1 avril 1372. *Arch. nat.* J, 432, n° 19.

[5] Nous n'avons pu identifier ce nom, à moins qu'il ne s'agisse de Bouquenon sur la Sarre au diocèse de Metz.

[6] Melun, 17 nov. 1374. *Mand.* n° 1079, pour le paiement de ce qui pouvait être dû à ces seigneurs de la rente annuelle pour laquelle ils sont devenus hommes du roi et sont entrés en sa foi et hommage. Voy.

vraisemblablement lui rendaient comme à leur suzerain les services féodaux.

Dès 1366, Charles V recevait l'hommage d'un autre chevalier allemand, Thierri de Bâle, pour une pension de 500 royaux d'or[1]. En 1371, il prenait à ses gages deux chevaliers des Pays-Bas, Pierre de Cederich et Mauque de Louvain, qui restèrent pendant trois mois sous les ordres du connétable[2]. En 1372, nous en trouvons un autre, Clignet de Brabant, que le roi aide à payer sa rançon[3]. Plus tard, en 1377, nous voyons Charles V envoyer à Clisson un chevalier de Bohême qui était venu lui offrir ses services[4], et allouer une somme de 100 fr. au bâtard de Brabant pour l'aide qu'il en avait reçue[5]. Il est vraiment curieux de constater que ces seigneurs de petit pouvoir firent plus pour le roi de France que le puissant empereur d'Allemagne, lequel, en dépit de ses promesses, évitait toujours de sortir de sa neutralité.

Nous passerons sous silence l'étrange expédition d'Enguerrand de Coucy en Allemagne pour revendiquer contre les ducs Albert et Léopold d'Autriche ses droits sur l'héritage du duc Léopold, son grand-père (oct. 1375). Cette expédition a été racontée dans ses détails mieux que nous ne saurions le faire[6] : nous ajouterons seulement à ce que l'on sait déjà que Charles V profita de cette occasion pour se débarrasser des dernières bandes de routiers que l'Allemagne n'avait cessé de lui renvoyer depuis 1368. Ils furent enrôlés sans peine à la suite d'Enguerrand et s'enfoncèrent avec lui dans les montagnes de la Suisse, pour la plus grande paix du roi de France[7]. C'est ainsi que l'entreprise ambitieuse du sire de

ap. *Clair.*, XVII, 1121, mandement aux trésoriers en faveur d'Aleaume Boistel, pour ses frais d'un voyage à Tournai vers le sénéchal de Hainaut, 13 avril 1374. Quittance du 19 avril. *Ibid.*, p. 1119.

[1] Paris, 14 avril 1366. *Arch. nat.*, J, 622, n° 77.

[2] Paris, 4 mai 1371. *Mand.*, n° 775. Voy. quittance de Pierre de Cédérich, 15 août 1371, ap. *Clair.*, XXVI, 1925.

[3] 7 mai 1372. *Mand. Préface*, p. VII.

[4] Senlis, 9 août 1377. *Mand.* n° 1422.

[5] Vincennes, 17 oct. 1377. *Mand.* n° 1485.

[6] Voy. surtout : Rodt, *Ingelrams von Coucy's Einfall in die Schweiz*, dans le *Schweizer. Geschichtsforscher*, XIV ; — Henri Bardy : *Enguerrand de Coucy et les grands Bretons* : épisode de l'hist. d'Alsace, 1368-76. Paris, 1860, in-8. — La contestation se termina par un traité entre les deux parties, 13 janv. 1376.

[7] Voy. dans la *Coll. Clair.*, une série de mandements et quittances

Coucy servit les vues de Charles V mieux que n'eût pu le faire sa vaillante épée tournée contre ces brigands.

Les dernières années de Charles V furent remplies par des préoccupations toutes pacifiques à l'égard de l'Allemagne. Il chercha à fortifier par des mariages ses bonnes relations avec ce pays, et en 1374 il envoya demander au roi de Hongrie, Louis le Grand, la main de sa fille, Catherine, pour son second fils, Louis d'Orléans. On espérait même obtenir de la reine Jeanne, fille de Pierre Ier de Bourbon, qu'elle assurât sa succession aux deux époux[1]. Mais Catherine mourut en 1376, et sa mort rendit vaines toutes les espérances.

Au commencement de 1375, Charles V fiança sa fille Marie à Guillaume, fils du duc Albert de Bavière et de Hainaut[2]. Mais le mariage ne fut pas consommé, la jeune princesse étant morte quelque temps après.

Une autre fille du roi, Catherine, née vers 1378, fut promise dès 1379 à un autre Bavarois, Robert, fils du duc Robert le Tenace[3]. Charles V mettait ainsi dans ses intérêts quelques-uns des plus puissants barons de l'Empire. Mais cette sage politique ne produisit pas tous ses résultats : Catherine fut donnée en 1386 à Jean de Berri, comte de Montpensier. Elle mourut d'ailleurs en 1388. Ce fut peut-être un malheur pour le royaume, car Robert devint peu de temps après roi

compris entre le 1 mars et le 15 mai 1376 : t. V, IX, XIV, XVI, XVII, XVIII, XXII, XXIII, XXXII, XXXV, XL, XLVI. Cf. Duchesne, *Hist. gén. de la maison de Guise et de Coucy*, p. 267.

[1] Voy. les *Instruct.* de Charles V aux ambassadeurs qu'il envoie au roi de Hongrie, 10 août 1374. *Arch. nat.*, J, 458, n° 1. — Le consentement du roi de Hongrie est daté de Bude, 24 déc. 1374. *Ibid.*, n° 3. Nous trouvons dans les *Mandements de Charles V* deux actes qui portent trace des négociations poursuivies entre les deux souverains. Le roi de France fait allouer certaines sommes « à nostre amé Crestien de Blommeroes, chevalier, conseiller de nostre frère le roy de Hongrie, lequel chevalier est nouvellement venuz devers nous de par nostre dit frère. » Paris, 25 janv. 1377 (n. st. 1378), n° 1616. — Autre mandement y relatif, n° 1647, sous la date du 4 mars 1377 (1378). Si la date d'année 1377 pouvait être maintenue, nous en conclurions que ce Crestien de Blommeroes était venu apporter la nouvelle de la mort de Catherine.

[2] Acte du 28 fév. 1375 avec la ratification des villes et nobles de Hollande. *Arch. nat.*, J, 412, n° 1. — 17 sept. 1375. Promesse d'Albert de Bavière de faire exécuter ledit mariage. *Ibid.*, n° 6.

[3] Traité du 20 fév. 1379. Ap. Dumont, *Corps dipl.*, II, a. 128.

des Romains, lorsque Wenceslas de Bohême eut été déposé par les grands Electeurs [1].

Charles de Luxembourg, qui faisait si bon marché sous Jean le Bon des prétentions des rois de France sur les pays situés entre le Rhône et les Alpes, se montra plus circonspect sous le règne de Charles V. Il est vrai qu'il n'avait plus rien à désirer, à moins de prétendre supplanter définitivement et sans retour possible l'influence française dans tout l'ancien royaume de Lothaire. Il se contenta d'exercer avec modération et sans bruit l'autorité qu'il avait reprise sur la Provence et le Dauphiné. En 1365, il se fit donner la couronne du royaume d'Arles, à l'exemple de Frédéric I [2]; et pour mieux prouver son pouvoir, il confirma, à la prière de l'évêque d'Avignon, les privilèges accordés à l'église de cette ville par Louis de Bourgogne, en 907 et 911 [3]. Ce qu'il y a peut-être de plus étonnant, c'est que Louis d'Anjou et Jean de Berri, frères du roi de France, signèrent cet acte comme témoins. Peu auparavant, Charles de Luxembourg avait transporté à Amédée de Savoie, son vicaire, et à ses descendants à perpétuité, tous les droits de l'Empire sur les villes et diocèses d'Aoste, Ivrée, Turin, Lausanne, Sion, Genève, Tarentaise, Maurienne, Belley et sur le comté de Savoie. C'était un nouvel Etat qu'il constituait sur les deux versants des Alpes, jusqu'au Rhône et à la Saône, car les fiefs mouvants de l'Empire dans les diocèses de Grenoble, Lyon et Mâcon étaient compris dans cette concession [4]. Son propre couronnement comme roi d'Arles, quelques semaines plus tard, mettait d'avance obstacle à toute velléité d'indépendance de la part du comte de Savoie, en lui ravissant un titre qu'il eût peut-être été tenté

[1] Les *Mandements de Charles V* renferment, à la date du 26 mai 1378 (n° 1728), l'acte d'un présent fait au prévôt de Cologne venu devers le roi de la part de Frédéric de Saarwerden, archevêque de cette ville. Si l'on remarque que Catherine était née le 4 fév. précédent, on peut se demander si l'archevêque ne fut pas l'intermédiaire choisi par Robert le Tenace pour présenter au roi de France le projet dont nous avons parlé. — Aimeri de Magnac, évêque de Paris, chanoine de Saint-Junien en Limousin, aurait été envoyé à Francfort pour négocier ce mariage, d'après M. l'abbé Arbellot (*Chron. de Maleu*, 235) qui place à tort cette ambassade en 1369.

[2] Arles, 4 juin 1365, d'après Hüber. *Reg. Karoli.*

[3] 5 juin 1365. *Arch. nat.*, K, 51, n° 7.

[4] Chambéry, 12 mai 1365. Ap. Guichenon, *Hist. de Savoie*, IV, 208.

de prendre pour lui-même[1]. Mais en même temps, ce couronnement rendait plus profonde la distance qui séparait déjà politiquement ces pays du royaume de France, puisqu'ils devenaient comme le domaine particulier de l'empereur et l'apanage de sa maison.

Toute semblable fut la conduite de Charles de Luxembourg du côté de l'Escaut. Si les preuves qui nous en restent sont peu nombreuses, du moins sont-elles probantes. En 1370, l'empereur donne pleins pouvoirs à Albert, duc de Bavière et comte de Hainaut, pour accorder à l'évêque de Cambrai, le cas échéant, les droits régaliens dans le Cambrésis et pour recevoir son serment de fidélité[2]. Sept ans plus tard, il intervient encore dans les affaires de ce pays pour enjoindre aux prélats et seigneurs voisins de respecter et, au besoin, de protéger les droits, libertés et coutumes de l'église de Cambrai[3].

L'entrevue qui eut lieu à Paris tout au commencement de 1378, entre le roi de France et l'empereur d'Allemagne, marque le point extrême de leurs relations politiques et en est aussi bien l'événement le plus important. Non point que les conséquences de cette entrevue aient été considérables : Charles de Luxembourg mourut quelques mois plus tard, 29 novembre 1378, et le roi de France ne tarda point à le suivre. Mais il y eut réellement à cette heure, et pour quelque temps, trêve de défiance entre les deux souverains. Les chroniqueurs de l'époque, qui racontent avec grande admiration les fêtes célébrées à Paris à cette occasion, témoignent d'ailleurs que l'allégresse fut générale et descendit des rois à leurs sujets. Le souvenir en persista longtemps dans les deux peuples et eût pu contribuer à calmer bien des ressentiments et bien des jalousies, si les tendances ambitieuses que nous avons constatées sous le règne de Philippe le Bel ne s'étaient réveillées sous Charles VI et sous Louis XI, après avoir sommeillé un tiers de siècle environ, au plus grand profit de l'Empire.

L'entrevue paraît avoir été décidée en principe vers le mois

[1] Il faut croire pourtant que l'obstacle ne parut pas suffisant, puisque en sept. 1366 (ap. Lünig, *Cod. It.*, I, 2446), Charles de Luxembourg révoqua comme préjudiciable à l'Empire le vicariat accordé au comte de Savoie sur les pays en question.

[2] Prague, 19 nov. 1370. Ap. Scheidt, *Bibl. hist.*, p. 179.

[3] Cambrai, 23 déc. 1377. Ap. Miræus, *Op. dipl.*, II, 1244.

d'octobre 1377, comme conséquence du pèlerinage que projetait l'empereur aux abbayes de Saint-Denis et de Saint-Maur-des-Fossés[1]. Le pape Grégoire XI en prit prétexte pour recommander à Charles IV la question ecclésiastique pour la solution de laquelle l'accord des deux plus puissants souverains du continent ne lui semblait pas inutile[2]. L'empereur quitta Cambrai le 26 décembre en compagnie de son fils Wenceslas; il traversa Saint-Quentin, Noyon, Compiègne, Senlis, salué par les acclamations du peuple et les hommages des officiers royaux[3], et arriva à Paris le 4 janvier 1378, encore en proie à un accès de fièvre contracté à Noyon.

L'entrevue ne fut pas retardée pour si peu. Elle eut lieu d'abord sous les murs de la ville, dans la plaine qui s'étend entre Saint-Denis et La Chapelle[4]. Charles V avait envoyé au devant de son hôte, dès la fin de décembre, les ducs de Bourbon[5] et de Bourgogne[6], les comtes de Sarrebrück[7] et de Braine[8]. Lui-même se mit en route dès qu'il apprit l'approche de l'empereur. Tout en témoignant à celui-ci la déférence à laquelle lui donnait droit son titre impérial, Charles de France entendait bien affirmer qu'il était seul maître dans son royaume. Il se contenta de se découvrir, tandis que l'empereur ôtait son aumusse et son chaperon. Dans ce même esprit, il avait envoyé à Charles IV un cheval noir, quoique l'usage fût que

[1] « L'empereur de Rome, Charles IIIIe de ce nom, escripsi au roy de France son nepveu qu'il avoit grant désir de venir en France en pellerinage aux glorieux martirs St Denis et ses compaignons et au glorieux confesseur St Mor des Fossez, et aussy qu'il avoit grant désir de le veoyr : dont le roy Charles de France fut moult joyeulx. » *Chron. anon.* finissant en 1380 : *Bibl. nat., ms. franç.* 5003 (anc. 9656, 5, 5, A) p. 380.

[2] Rome, 4 déc. 1377. Ap. Lünig, *Reichsarchiv*, IV, 225.

[3] « Et comme l'empereur vint à St Denis en France, par le commandement du roy le prévost des marchans de Paris à plus de mille cytoiens à cheval vestus de robes pareilles de couleur alèrent faire à l'empereur révérence. » *Chron. des quatres premiers Val.* Ed. S. Luce, p. 264.

[4] D'aprés M. Kervyn de Lettenhove (*Froissard*, IX, 500), on a conservé la harangue qui fut adressée à Charles IV lors de son entrée à Paris. Nous n'avons pu la retrouver.

[5] *Mand.* n° 1567.

[6] *Mand.* n° 1571.

[7] *Mand.* n° 1579.

[8] *Mand.* n° 1580. — La *Chron. des quatre premiers Val.* que nous avons citée précédemment ne mentionne que le duc de Bourgogne et le duc de Berri, frères du roi.

l'empereur montât un cheval blanc lorsqu'il visitait les villes de l'Empire.

Les jours suivants, l'empereur paya son hospitalité par une série de concessions qui profitaient surtout au Dauphin Charles, alors âgé de 10 ans. Il lui reconnut la capacité d'exécuter, en tant que Dauphin de Vienne, tous les actes purement civils[1]. Il lui transporta en même temps la garde de Château-Poupet et des Chavaux, qui avait appartenu jusque-là au chapitre de l'église de Vienne[2]. Il lui attribua même le titre de gouverneur et vicaire de l'Empire en Dauphiné et dans le royaume d'Arles, sans y comprendre toutefois le comté de Savoie[3]. C'étaient, pour ainsi dire, les anciennes prérogatives des comtes de ce pays que l'empereur transmettait au fils du roi de France. Le fait de les accepter impliquait de la part de ce dernier la reconnaissance du droit de l'empereur à les conférer.

Charles V n'avait rien de semblable à donner; mais l'hospitalité qu'il offrit à l'empereur et aux siens fut vraiment royale. Il leur assigna le Louvre, puis l'hôtel Saint-Paul pour résidences et les combla de présents du plus grand prix. Au fils de l'empereur il offrit une ceinture d'or enrichie de pierreries et autres menus joyaux[4], et à l'empereur un tableau également garni de pierreries, plus deux reliquaires, un grand gobelet, une aiguière, un hanap et autres vaisseaux de table en or[5]. Au duc de Saxe et aux autres seigneurs du cortège impérial, on donna de même de riches présents, proportionnellement à leur rang et à leur dignité[6]. Il ne fut pas jusqu'au chancelier commis à rédiger les actes dont nous avons parlé[7], jusqu'aux ménestrels chargés de divertir l'as-

[1] Paris, 5 janv. 1378. *Arch. nat.*, d'après Waitz.

[2] Paris, 6 janv. Deux actes. *Ibid.*

[3] Paris, 7 janv. Deux actes. *Ibid.* — Celui des deux qui est relatif au Dauphiné a été imprimé déjà ap. Pelzel, *Urkbuch.*, II, 250. Nous en avons trouvé copie dans le *ms. franç.* 6537, p. 137, *de la Bibl. nat.* — Charles IV fit connaître, le même jour, à ses sujets du royaume d'Arles la nomination qu'il venait de faire. *Arch. nat.*, J, 612, n° 47, d'après Waitz.

[4] *Mand.* nos 1583, 1588, 1601, 1605, 1610.

[5] *Mand.* nos 1593, 1595, 1602, 1604.

[6] *Mand.* nos 1591, 1592, 1596, 1599, 1605, 1606, 1607, 1608, 1609, 1637, 1665.

[7] *Mand.* n° 1587.

semblée[1], jusqu'aux derniers des valets de la maison de l'empereur[2] qui n'aient été largement récompensés. Si l'on ajoute aux dépenses occasionnées par ces riches présents celles qui résultèrent des préparatifs de réception et des frais du voyage[3], il faut bien avouer que le roi de France fit tout ce qui était en son pouvoir pour recevoir dignement ses hôtes. Ecoutons plutôt le chroniqueur des quatre premiers Valois : « Le roy de France mesmez ala à l'encontre de l'empereur aussi comme à l'entrée de la ville. Et s'entrefirent l'empereur et le roy grant joye, et vindrent d'une alée et compaignie ensemble au palais du roy de France à Paris. Icellui jour estoit la vegille de la Typhanie. Moult tint riche hostel pour ce jour le roy de France. Et l'andemain tint le roy court plainière à son palais et moult honoura l'empereur et son fils et tous les haulz hommes de sa compaignie. Et merveilles estoit de regarder la très grant richesse du roy de France qui estoit tant en drecheurs sur tables, en paremens au grant palaiz, en salles et en chambres, et de très grans et nobles dons qu'il donna à l'empereur, à son filz et à leurs gens. Après ce que le roy de France oult festoié l'empereur son oncle à Paris, il le mena au bois de Vincennes où il le festoia[4]. »

[1] *Mand.* nos 1588 et 1589.

[2] *Mand.* no 1588.

[3] *Mand.* nos 1447, 1544, 1567, 1571, 1579, 1580, 1584, 1644, 1664, 1719.

[4] Edit. S. Luce, p. 264. — Outre la *Chron. des quatre premiers Val.*, la *Chron. anon. finissant* en 1380, les *Mand. de Charles V* et les divers documents des *Arch. nat.* signalés par M. Waitz, nous avons encore consulté pour l'histoire de cette entrevue : les *Gr. Chron. de Saint-Denis*, édit. P. Paris, VI; — *La Venue de l'empereur Charles IV en France.* Ms. sur vélin de la *Bibl. de l'Arsenal*, hist. no 643 (5128), reproduisant pour le fond les *Chron. de Saint-Denis* et publié avec quelques variantes par Th. Godefroy. Paris, 1613, in-4. Cf. Th. Godefroy, *Cérémonial franc.*, II, 710; — Froissard, dans ses *Chron. abrégées*; — Christine de Pisan, *ch.* 33 à 49; — *Abrégé des Chron de Saint-Denis*; — *Reg. du Parlement*, du 12 nov. 1377 au 28 août 1381. Se retrouve aux *Arch. nat.* K 1522, sous ce titre : *Festin fait par le roi à l'empereur et au roi des Romains, au palais royal.* Mais d'après une note des mss. Godefroy, ce récit serait fautif de tout point. L'*Arch. der Gesell. für alt. deut. Gesch.*, qui signale ce dernier document (VI, 395) signale également le suivant : *Réception de l'empereur Charles IV et de son fils Wenceslas roi des Romains à leur arrivée en France. Arch. nat.* K. 1530. Nous n'avons pu examiner cette pièce qui, d'après son titre, n'est sans doute que la reproduction du ms. de la *Bibl. de l'Arsenal.* — Le récit de cette entrevue par l'abbé

Nous soupçonnons que Charles V avait espéré de cette entrevue plus qu'il n'obtint, par exemple la promesse d'un appui effectif contre un retour possible des Anglais. C'est dans ce dessein apparemment qu'il fit devant l'empereur l'apologie de sa conduite à l'égard des Anglais, lorsqu'il rompit la paix de Brétigny[1]. L'empereur se souciait fort peu d'aborder ce sujet; et c'est sans doute pour réfréner toute demande indiscrète qu'il se montra si généreux à l'endroit du Dauphin. Détail curieux : lorsque les conseillers de Charles V s'abouchèrent avec ceux de l'empereur pour la rédaction des actes à signer, on s'aperçut que ces derniers ne savaient même pas le latin. Il fallut recourir à quelques étudiants allemands de l'Université de Paris pour se faire entendre[2].

L'empereur quitta Paris vers le 10 ou 11 janvier. Il se rencontra ensuite à Vincennes avec la duchesse de Bourbon, sœur de sa première femme; puis il se dirigea en hâte vers Saint-Maur-des-Fossés, qui était le vrai but de son voyage. Il y demeura quelques heures, et s'empressa d'aller chercher un peu de repos et de solitude au château de Beauté-sur-Marne où il passa plusieurs jours. Le 16, il prit congé du roi de France et rentra en Allemagne par Meaux, Château-Thierry, Reims et Mouzon. Nous avons montré le caractère de cette entrevue. Ajoutons qu'elle fut considérée par le pape comme de bon augure pour l'avenir et qu'il s'empressa d'en

de Choisy (*Hist. des quatre premiers Val.*, III, 399 à 422) nous paraît emprunté trait pour trait au ms. dit de Charles V (*Bibl. nat. ms. franc.*, 2813) que l'historien désigne ainsi : *Chron. ms. de la bib. du roi.* Le fait mériterait d'être examiné de près, car M. P. Paris prétend que ce ms. a échappé à tout le monde avant lui. Hennin avance (*Mon. Hist. Fr.* 1378, 4 janv.) qu'à la page 307 (mieux 407) de l'*Hist.* de l'abbé de Choisy se trouve une vignette tirée du cabinet de Gaignières. Nous n'avons pas vu cette vignette dans l'édition de l'*Hist. des quatre premiers Valois* que nous avons eue entre les mains. Si elle est empruntée au ms. de Charles V par l'intermédiaire de Gaignières, la prétention de M. P. Paris tombe doublement. — Sur les diverses gravures tirées du ms. de l'Arsenal et qui reproduisent l'entrevue des deux souverains, Voy. Hennin, *ouv. cité*, et Guenébault, *Dict. iconographique.* Le ms. dit de Charles V contient dix-huit miniatures fort délicates où sont figurées les principales scènes de l'entrevue.

[1] D'après M. Kervyn de Lett., *Froissard*, IX, 500, qui ne cite pas ses sources.

[2] *Ibid.* même remarque.

témoigner sa joie à Charles IV[1]. Ce dernier mourut en novembre sans avoir pris la peine de justifier en rien les espérances du pontife ni du roi de France. Si l'on veut à tout prix trouver quelques résultats à cette célèbre entrevue, il faut les chercher d'un autre côté. Les actes d'hommage que le roi de France obtint en 1378 successivement d'Adolphe I, comte de Clèves[2], de Frédéric, archevêque de Cologne[3], et d'Engelbert, comte de la Marck[4], moyennant de grosses pensions, ont vraisemblablement pour point de départ les prodigalités du roi de France à l'égard des seigneurs allemands lors de la venue de l'empereur en janvier 1378.

---

[1] Rome, fév. 1378. Ap. Leibnitz, *Cod. Mant.*, 271.

[2] Paris, 18 mai 1378, moyennant 1000 francs d'or. *Arch. nat.* J, 623, n° 83.

[3] Paris, 11 juillet 1378, moyennant pension également. *Ibid.*, n° 84.

[4] Paris, 12 déc. 1378, moyennant 2000 ll. tournois. *Ibid.*, n° 82.

APPENDICE

ENTREVUES

DES EMPEREURS D'ALLEMAGNE AVEC LES ROIS DE FRANCE

PENDANT LE MOYEN AGE[1]

888	Worms,	Arnulph et Eudes.
922	Bonn,	Henri l'Oiseleur et Charles le Simple.
923?	Bords de la Roer,	Henri l'Oiseleur et Robert.
980	Margolius ou Reims,	Otton II et Lothaire.
1006	Bords de la Meuse,	Henri II et Robert le Pieux.
1023	Bords de la Chiers,	Henri II et Robert le Pieux.
1043?	Bords de la Chiers,	Henri III et Henri I.
1049	Yvoix,	Henri III et Henri I.
1056	Yvoix,	Henri III et Henri I.
1147?	Metz?	Conrad III et Louis VII.
1188	Mouzon-sur-Meuse,	Frédéric Barberousse et Philippe-Auguste.
1191	Milan,	Henri VI et Philippe-Auguste.
[1212	Vaucouleurs,	Frédéric II et Louis, fils de Philippe-Auguste.]
1224	Rigny-la-Salle près Vaucouleurs,	Henri VII, roi des Romains, et Louis VIII.
1275	Frontières de Bourgogne,	Rodolphe de Habsbourg et Philippe III.

[1] Quelques entrevues importantes de souverains à princes ont été également indiquées entre crochets. — Les points d'interrogation se réfèrent à des entrevues dont la date est en dehors des limites de notre travail et pour lesquelles le témoignage d'autrui nous a paru sujet à caution.
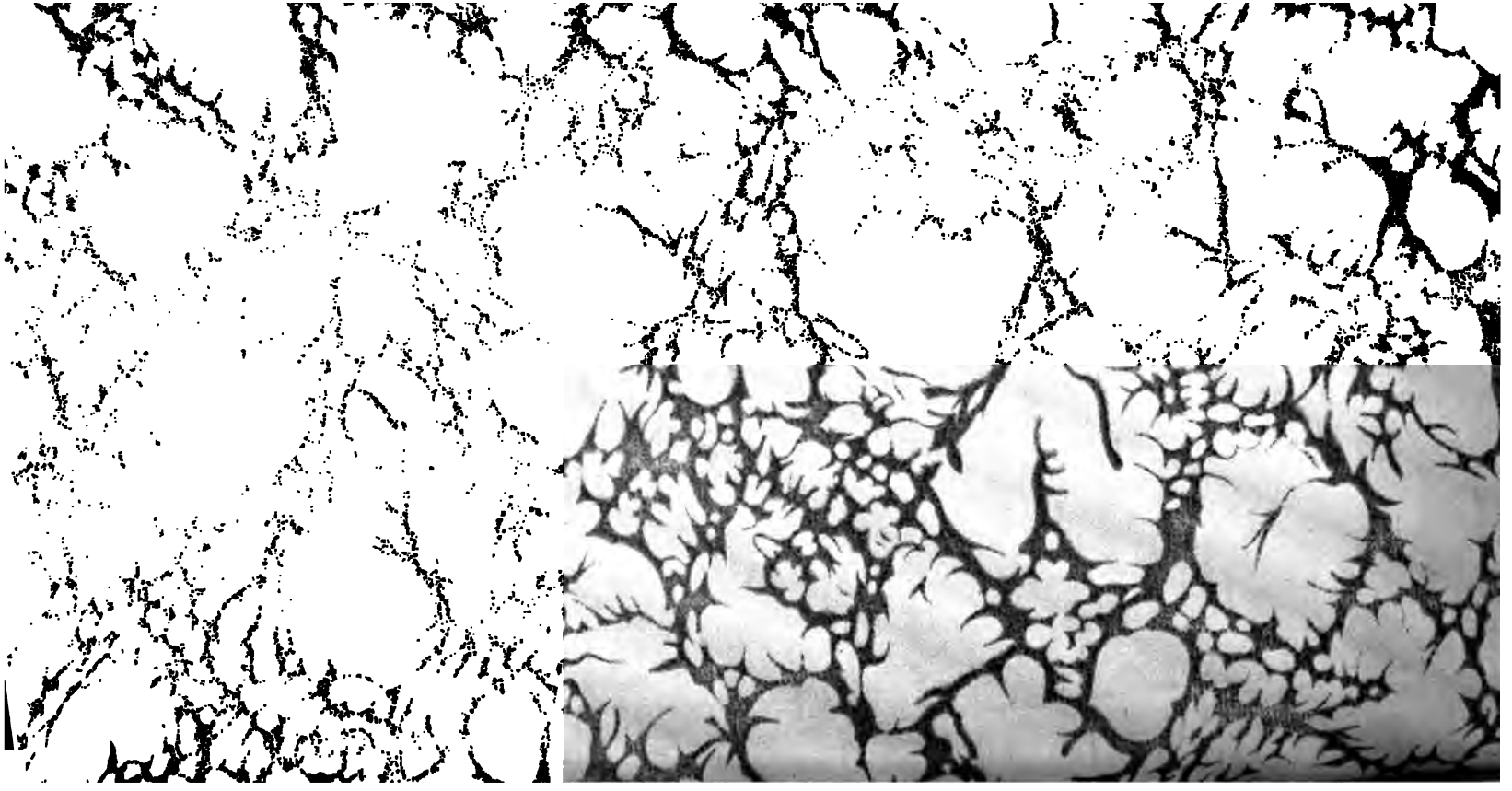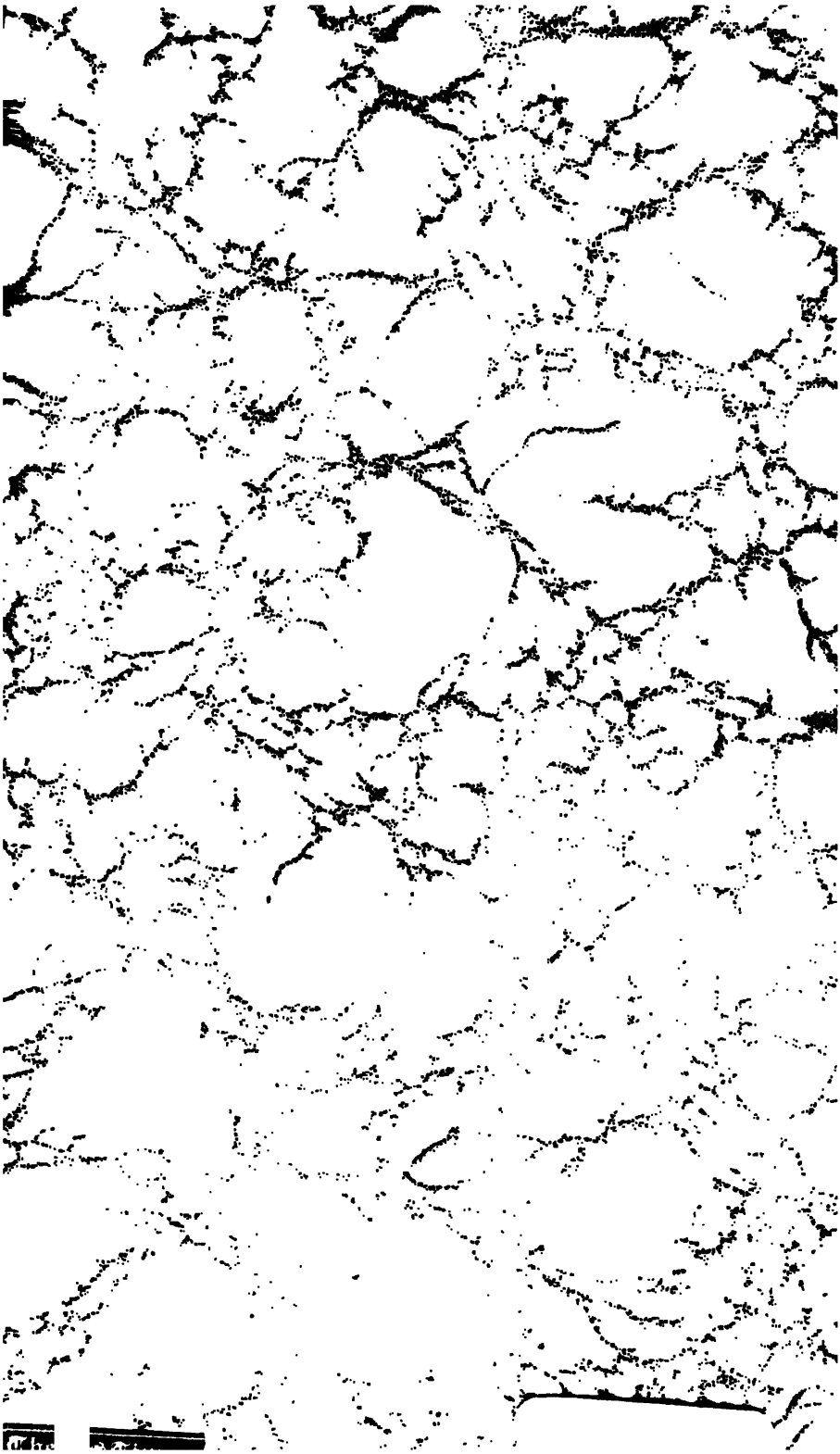
1299	Quatre-Vaux près Toul,	Albert d'Autriche et Philippe le Bel.
[1324	Bar-sur-Aube,	le duc Léopold d'Autriche et Charles le Bel.]
[1356	Metz,	Charles IV de Luxembourg et le dauphin Charles.]
[1363	Mouzon-sur-Meuse,	Charles IV de Luxembourg et le dauphin Charles.]
1378	Paris,	Charles IV de Luxembourg et Charles V.
1398?	Reims,	Wenceslas et Charles VI.
1416	Paris,	Sigismond et Charles VI.